TRENTE ET UNIÈME ANNÉE — N° 9230

44 PAGES

— MERCREDI 18 SEPTEMBRE 1974



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 9 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,50 kr. ; Espagne, 18 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 ris ; Italie, 250 l. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 9 fr. ; Norvège, 3,50 kr. ; Pays-Bas, 0,75 fl. ; Portugal, 10 esc. ; Suède, 1,75 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 75 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 27

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

Après l'enchérissement du pétrole

UN RATIONNEMENT DE L'ESSENCE N'EST PAS EXCLU

LIRE PAGE 44

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

VERS DE NOUVELLES ÉLECTIONS EN TURQUIE ?

La démission du gouvernement Ecevit était en germe dans la coalition contre nature scellée le 25 janvier dernier à Ankara après trois mois de crise gouvernementale. Le nouveau chef de gouvernement était en effet sorti grand vainqueur des élections d'octobre 1973, mais sa victoire, qui était celle du parti d'Ataturk régénéré, n'avait pas suffi à lui assurer sur le plan parlementaire une majorité absolue.

Disposant de 185 sièges sur 450, le chef du P.R.P. (Parti républicain du peuple) avait dû chercher des partenaires sur sa droite et les avait trouvés au Parti du salut national. Cette formation de création récente avait remporté, elle aussi, un net succès en s'assurant quarante-huit sièges et la troisième place après le Parti républicain du peuple et le grand parti d'opposition, le Parti de la justice de M. Demirel. La coalition disposait donc d'une majorité suffisante, mais elle était disparate. Les objectifs de M. Ecevit et de ses amis, qui se comparaient aux sociaux-démocrates d'Europe occidentale, étaient difficilement compatibles avec les principes conservateurs et religieux des islamistes du Salut national.

Les premières dissensions apparurent à propos du projet d'amnistie des condamnés politiques — essentiellement des militants de gauche — arrêtés entre 1971 et 1973. M. Ecevit défendait un texte très généreux : seuls les auteurs d'actes de terrorisme étaient exclus de l'amnistie. L'opposition groupée autour de M. Demirel lui livra un combat acharné, refusant le pardon aux condamnés politiques. Un certain nombre de députés du Salut national se laissèrent convaincre et mêlèrent leurs voix à celles des amis de M. Demirel, faisant échec dans un premier temps au projet du gouvernement, qui fut sauvé « in extremis » grâce à un recours de M. Ecevit à la Cour constitutionnelle.

L'intervention turque à Chypre, le samedi 20 juillet dernier, devait mettre le feu aux poudres à l'intérieur de la coalition. Le coup d'audace de M. Ecevit et le succès du débarquement lui valurent une immense popularité dans le pays et surtout dans l'armée. M. Erbakan, qui en prit visiblement ombrage, choisit le parti de la surenchère. Il n'hésitait pas à réclamer publiquement l'annexion d'une partie de l'île.

L'échec de la conférence de Genève et la reprise des hostilités à Chypre, avec l'occupation d'un bon tiers de l'île, ne désarmèrent pas M. Erbakan. Au contraire, le Parti du salut national tenta de s'attribuer tous les mérites de la décision d'intervenir. Finalement, la nomination du ministre d'Etat M. Eyuboglu comme premier ministre intérimaire pendant le voyage que M. Ecevit devait entreprendre en Scandinavie à partir du mercredi 18 septembre servit de prétexte à M. Erbakan pour rompre la coalition.

Sûr de son prestige et de sa popularité, M. Ecevit a l'intention d'organiser le plus vite possible de nouvelles élections, avec l'espoir de renforcer les positions de son parti. En attendant, et pour assurer la transition, il cherchera peut-être à former une autre coalition avec le Parti démocratique de M. Ferruh Bozbeyli. Cette formation, qui compte à peu près autant de sièges au Parlement que le Parti du salut national (45 contre 48), se situe à droite elle aussi, mais se montrera sans doute plus accommodante sur les questions religieuses.

Le problème de Chypre toujours sans solution, les réserves suscitées dans l'opinion publique internationale par l'extension de la zone d'occupation turque, la nécessité de rouvrir les négociations avec la Grèce sur l'ensemble du contentieux turco-grec, il y a là autant de motifs qui devraient inciter le chef de l'Etat, M. Koruturk, à chercher, avec l'aide de M. Ecevit, une solution rapide pour sortir de l'impasse gouvernementale.

LES HÉSITATIONS DE L'EUROPE

Les propositions monétaires de la France sont accueillies avec scepticisme à Bruxelles

Les ministres de l'agriculture des Neuf s'attendent à courir ce 17 septembre à Bruxelles, un nouveau « marathon » pour essayer de s'entendre sur la proposition faite par la Commission de relever de 4 % les prix agricoles. Hier, le Parlement européen s'était prononcé en faveur d'une augmentation minimale de 6 %. Quant aux agriculteurs, c'est par centaines de milliers qu'ils ont manifesté lundi dans les différents pays de la Communauté pour réclamer une hausse de 8 %.

D'autre part, les neuf ministres des affaires étrangères, qui s'étaient rencontrés la veille à Paris dans le cadre de la coopération politique (ils ont à cette occasion assuré de leur appui les nouveaux régimes d'Athènes et de Lisbonne), devaient discuter aujourd'hui, également à Bruxelles, des relations de la Communauté avec la Grèce et de la politique énergétique commune.

M. Fourcade avait lundi exposé aux huit autres ministres des finances des pays de la C.E.E. plusieurs propositions, destinées selon lui à relancer la coopération monétaire entre les Neuf : émission immédiate d'un emprunt communautaire de 11 milliards de francs, placés directement auprès des Etats producteurs de pétrole, cet emprunt étant libellé dans une nouvelle unité de compte européenne à définir ; mise en place d'un mécanisme souple de flottement concerté pour les devises des pays de la C.E.E. ; renforcement et harmonisation de la surveillance exercée sur l'euromarché. Le ministre allemand des finances a soulevé des objectism au projet d'emprunt, et les autres propositions de M. Fourcade ont été accueillies plutôt avec scepticisme

UN EMPRUNT DE 11 MILLIARDS DE FRANCS ?

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Les milieux bruxellois espéraient que le conseil prendrait la décision de lancer un emprunt communautaire ou accomplirait au moins un progrès significatif dans cette direction. Parmi les questions ouvertes par M. Fourcade — en mettant de côté la surveillance du marché des eurodevises qui a été traitée lors de la réunion de Champs, — c'était celle avec laquelle les ministres étaient le plus familiarisés, puisque, aussi bien, l'idée d'emprunts groupés avait été lancée par la Commission de Bruxelles, dès le mois de janvier, et qu'ils en avaient longuement délibéré lors de leur session de juillet. De plus, pour guider leurs travaux, ils disposaient des rapports récemment rédigés par le comité des gouverneurs des banques centrales et le comité monétaire. Ces hauts fonctionnaires suggéraient aux ministres de s'orienter vers le schéma suivant : adopter d'abord une décision de principe affirmant la capacité à emprunter de la Communauté, en indiquant les principales modalités selon lesquelles s'effectueraient ces emprunts ; puis, au coup par coup, en fonction des besoins et sur proposition de la Commission de Bruxelles, lancer des émissions sur le marché.

La proposition de M. Fourcade est conforme à ce schéma, puisqu'elle suggérait, comme première illustration de la volonté de la Communauté de se manifester activement sur le marché des capitaux, de lancer avant la fin de l'année un emprunt de l'ordre de 2 milliards d'unités de compte (une unité de compte vaut environ 5,5 francs) à placer directement auprès des producteurs de pétrole. M. Fourcade a précisé que cette première émission n'excluait pas d'autres opérations du même genre. Sept délégations ont appuyé la proposition française. Les Anglais qui, bien sûr, pourraient être bientôt les bénéficiaires d'un tel emprunt européen, ont abandonné les doutes et critiques formulés en juillet. MM. Emilio Colombo et Willy De Clercq, respectivement ministres des finances de l'Italie et de la Belgique, ont insisté sur l'opportunité de doter la Communauté d'un instrument spécifique de recyclage des capitaux. Tous ont souligné que le lancement de cet emprunt était l'opération la plus urgente à entreprendre pour manifester la volonté des Neuf de relancer leur coopération monétaire.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 6.)

DANS UNE INTERVIEW AU « MONDE »

Mgr Makarios se déclare résolu à rentrer à Chypre le mois prochain

L'ethnarque accepterait un système fédéral dans l'île

Conformément à l'accord du 13 septembre entre MM. Cléridès et Denktash, leaders des deux communautés, deux cent quarante-cinq prisonniers malades ou blessés ont été échangés lundi à Nicosie.

D'autre part, quatre explosions provoquées par des charges de dynamite se sont produites, dans la nuit du lundi à mardi, à Limassol. Selon l'A.F.P., qui cite des sources proches de la police, ces attentats feraient partie d'une campagne menée par les partisans de Mgr Makarios en faveur du retour de l'ethnarque.

Alors que s'ouvre à New-York l'Assemblée générale des Nations unies, qui sera saisie par la Grèce notamment du problème chypriote, le président du conseil turc, M. Ecevit, a déclaré à un hebdomadaire ouest-allemand qu'Ankara ne reconnaît plus Mgr Makarios comme le président de Chypre mais seulement comme « le représentant des Grecs chypriotes », dans la mesure où ces derniers veulent bien le considérer comme tel. Cependant, comme il l'a indiqué à notre envoyé spécial, l'ethnarque compte reprendre prochainement ses fonctions.

De notre envoyé spécial ERIC ROULEAU

Londres. — « *Je rentrerai à Chypre le mois prochain.* » C'est sur un ton volontaire, confiant, voire provoquant, que Mgr Makarios nous annonce sa décision de reprendre, dans les plus brefs délais, ses fonctions de président de la République chypriote.

Sa voie est toute tracée. A partir de cette semaine, il rendra visite aux principaux leaders du monde non aligné. Il plaidera sa cause auprès des présidents Tito, Sadate et Boumediène. Il ira ensuite à New-York pour arracher aux Nations unies une résolution « *plus efficace* » ou, en tout cas, « *moins platonique* » exigeant le retrait de toutes les forces étrangères de l'île. Quel que soit le résultat de sa démarche, il est résolu, peu après la fin des débats de l'Assemblée générale, à faire une rentrée triomphale à Nicosie, via Athènes, bien que le gouvernement grec ne l'ait pas encore invité à fouler le sol de la mère patrie.

L'ethnarque supporte mal l'exil. Le soleil chypriote, la chaleur communicative de ses compatriotes méditerranéens, les bains de foule, l'exercice du pouvoir auquel il demeure viscéralement attaché, lui manquent visiblement. Derrière la fenêtre de l'appartement qu'il occupe dans un grand hôtel londonien, il contemple, avec un regard empreint d'une profonde tristesse, la grisaille d'une ville baignée par une interminable pluie fine.

(Lire la suite page 3.)

MOINS D'UNE SEMAINE APRÈS LA DÉPOSITION DE L'EMPEREUR

LES MILITAIRES ÉTHIOPIENS SE VOIENT RÉCLAMER LE RETOUR A UN GOUVERNEMENT CIVIL

Addis-Abeba a connu, le lundi 16 septembre, une certaine agitation après le calme qui avait suivi la destitution de l'empereur. Malgré l'interdiction de toute manifestation décrétée par le comité de coordination des forces armées, deux mille étudiants sont descendus dans la rue.

Des membres du comité de coordination militaire ont accepté de venir discuter avec les contestataires sur le terrain de sport de la faculté des sciences. La plupart des participants se sont séparés calmement, mais deux groupes de deux à trois cents étudiants et lycéens ont parcouru certaines rues de la haute ville au pas de course, en scandant : « Nous voulons un gouvernement civil. »

De son côté, la confédération des travailleurs éthiopiens, la plus importante centrale syndicale du pays, a protesté contre les restrictions apportées aux libertés individuelles par la junte et a réclamé « l'abolition de la monarchie, l'institution d'une République populaire, la liberté immédiate de réunion, d'association, de manifestation et de grève ».

De notre envoyé spécial J.-C. GUILLEBAUD

Addis-Abeba. — Dix ou vingt fois par jour apparaît sur le petit écran la carte de l'Ethiopie, qui porte bizarrement en son centre un œil de femme grand ouvert et, en surimpression, le slogan de la « révolution tranquille » : *Ethiopia tekdem (Ethiopie d'abord)*. Le nationalisme, pour l'instant paraît l'emporter largement sur tout le reste. « *Travaillons ensemble*, disent les speakers, *pour bâtir l'Ethiopie de demain.* »

L'empereur déchu, en compagnie de sa fille, la princesse Denagne Work Hailé Selassié, a été conduit avec « *tous les égards dus à ce vieillard* » dans un lieu tenu secret, peut-être à proximité de Nazareth, ou, disent certains, à Addis-Abeba même. Au quartier général de la 4e division, les deux cents dignitaires, ministres et nobles de l'ancien régime, crâne rasé comme des prisonniers de droit commun, sont toujours détenus dans un casernement. Deux fois par jour, cependant, on laisse leurs familles leur apporter à manger, mais sans qu'elles puissent communiquer avec eux autrement que par lettres. Gardés par quelques chars, que la foule a depuis longtemps couverts de fleurs, les deux palais impériaux, celui du Jubilé (rebaptisé aujourd'hui *palais du Peuple*) et celui de Ménélek, sont déserts, abandonnés à deux ou trois vaches qui broutent les pelouses vouées, hier encore, aux fastes de la cour.

(Lire la suite page 7.)

La prise d'otages de La Haye

Le départ du commando japonais se prépare sur l'aérodrome de Schiphol

Un dénouement paraissait s'annoncer ce mardi 17 septembre en fin de matinée à La Haye où neuf otages, dont l'ambassadeur de France aux Pays-Bas, M. Jacques Senard, restaient détenus depuis quatre jours par trois terroristes japonais. La direction de l'aéroport de Schiphol annonçait en effet que le commando des Japonais pourrait arriver « très prochainement » à l'aérodrome, où étaient prises de nouvelles mesures de sécurité et qui allait, dit-on, être incessamment fermé au trafic. Simultanément, l'autoroute reliant La Haye à l'aéroport était dégagée. Peu après on annonçait que le commando quitterait l'ambassade vers 15 heures.

Toujours selon la direction de l'aéroport, le commando et ses otages seraient dirigés vers le Boeing-707 garé à environ 3 kilomètres à l'est de la tour de contrôle. On ignorait encore tout, cependant, des modalités de l'échange. Le Japonais Furuya n'avait pas quitté, pour sa part, le Mystère-20 rangé près des bâtiments de l'aéroport et où il demeure sous la garde des policiers français.

Selon l'agence japonaise *Kyodo*, qui se réfère à des milieux proches de l'Armée rouge japonaise à Beyrouth, des éléments de la résistance palestinienne s'efforceraient de trouver un pays qui accepterait de recevoir le commando de La Haye. D'après les mêmes sources, le Yémen du Sud serait la destination la plus probable. *Kyodo* évoque d'autre part la possibilité de nouvelles opérations qui pourraient être entreprises par l'Armée rouge japonaise en fonction de la manière dont se termine la prise d'otages de La Haye.

A Paris, le premier ministre, M. Jacques Chirac, a renoncé en raison de l'affaire de La Haye à inaugurer ce mardi après-midi la nouvelle salle du Palais de la découverte consacrée à l'homme et son alimentation. Il a rencontré M. Giscard d'Estaing en fin de matinée en compagnie de M. Poniatowski. Celui-ci avait reçu dans la nuit M. de Marenches, directeur général du SDECE.

A Tokyo, le ministre japonais des affaires étrangères, M. Toshio Kimura, a donné instruction aux ambassadeurs du Japon à Paris et à La Haye de présenter aux gouvernements français et néerlandais les regrets du peuple japonais pour la prise d'otages dont leurs ressortissants ont été victimes.

(Lire nos informations page 2.)

UN COLLOQUE MONDIAL A LA SORBONNE

Biologie et devenir de l'homme

Les questions que soulèvent les finalités et les conséquences du progrès scientifique se posent de manière sans cesse plus aiguë. Et les réponses ne reposent trop souvent que sur des informations parcellaires ou des critères désuets, d'ordre dogmatique.

Afin de définir les modalités des décisions communautaires qui conditionnent le destin de l'humanité, et de mettre en évidence les données scientifiques qui devraient inspirer ces décisions, les universités de Paris ont pris l'initiative, au travers de leur chancellerie, d'organiser un colloque mondial sur le thème « *Biologie et devenir de l'homme. — Nouveaux pouvoirs de la science, nouveaux devoirs de l'homme.* »

Ce congrès, qui réunira à la Sorbonne, du 18 au 24 septembre, cent cinquante personnalités, appartenant à trente-six nations, et comptant plusieurs titulaires du prix Nobel, devrait permettre de jeter les bases d'un « mouvement universel de la responsabilité scientifique », qui, en permanence, enregistrerait, en toute objectivité, les progrès de la connaissance dans ces nécessaires relations avec les pouvoirs, l'éthique, et la « conscience d'une morale de la planète ».

Le recteur Robert Mallet et le professeur Jean Bernard expliquent les motifs et la portée de cette initiative, à laquelle des gouvernements et les plus importantes organisations à vocation internationale, de l'UNESCO au mouvement Pugwash et au Club de Rome, portent un intérêt considérable.

(Lire page 21.)

AU JOUR LE JOUR

LES VIOLONS DU BAL

Depuis qu'il a brisé le cocon de son affiche électorale, M. Giscard d'Estaing s'est livré, aux yeux étonnés des Français, à un étrange ballet de la séduction.

Cependant, au petit matin de ce premier bal, la modestie des sondages éclaire une France aux yeux cernés, avec dans le regard cette désillusion triste des jeunes filles charmées mais pas convaincues.

Peut-être parce que, malgré les changements promis et les promesses accomplies, le prix de la lettre d'amour est passé de 50 à 80 centimes. Peut-être parce que le séducteur semble vouloir justifier un style plus qu'une politique. Peut-être parce qu'il ressemble un peu trop à un poster et que ce n'est pas de son âge.

Peut-être, enfin, parce qu'il regarde trop au fond des yeux pour qu'on lise dans les siens.

BERNARD CHAPUIS.

EUROPE

LA PRISE D'OTAGES A L'AMBASSADE DE FRANCE A LA HAYE

Chacun donne des signes de nervosité

De notre correspondant

La Haye. — Au petit matin, le ministre de la justice, M. Van Agt, qui dirige les opérations avec son collègue de l'intérieur et sous la conduite du premier ministre, a fait une courte visite à l'ambassade américaine, proche du bâtiment où se déroule le drame. Là, un poste de commandement avancé a été installé. En sortant, M. Van Agt déclarait que les négociations avaient *« peu avancé »* et confirmait que la situation n'avait pratiquement pas évolué depuis la libération des deux jeunes femmes, dans la nuit de dimanche à lundi. M. Den Uyl lui-même, la veille, avait indiqué qu'il y avait encore *« quelques points de divergence difficiles à résoudre »* entre les négociateurs néerlandais et les Japonais, ce qui, selon lui, rendait *« un échange impossible pour le moment ».*

Malgré l'apparente quiétude qui règne autour de l'ambassade de France, entièrement isolée de la ville par des barrages de police, la nervosité, de part et d'autre, reste grande. Les Japonais ont ainsi exigé lundi après-midi que la porte et les fenêtres du studio local de la télévision néerlandaise — qui se trouve pratiquement en face de l'ambassade — soient fermées, car le va-et-vient des journalistes les agace. Un autre exemple d'énervement a été donné par un policier néerlandais qui, ayant vu apparaître une main à la vitre d'une voiture passant à grande vitesse et entendu une sorte de claquement, crut qu'on tirait sur lui. Plus tard, ses collègues n'ont trouvé aucune balle ni impact de balle dans les environs.

En attendant une solution, un dispositif est mis en place pour parer à toute éventualité : des ambulances contenant des masques à gaz, des voitures de pompiers, des tireurs d'élite, des commandos de la marine — qui couchent en plein air sur la place à côté de l'ambassade — ont été concentrés dans le quartier.

A l'aéroport, un équipage néerlandais, mis à la disposition des autorités par la compagnie des charters Transavia, a essayé, lundi après-midi, le Boeing 707 d'Air France, qui n'a pas exactement les mêmes commandes de pilotage que les appareils de la société néerlandaise.

Yutaka Furuya, cependant, est toujours jalousement gardé par les agents de la sûreté française dans un des Mystère 20 venus de Paris. Dès samedi, un « nippologue » néerlandais, le professeur De Vos, l'a rencontré à la demande des autorités. Furuya lui aurait déclaré que *« ses camarades de La Haye auraient dû exécuter leur mission* [la prise d'otages] *avec plus de rigueur, quitte à causer la mort d'un certain nombre de personnes ».* Le professeur De Vos a caractérisé Furuya comme *« un fanatique aimable ».*

En raison des événements, l'ouverture de l'année parlementaire par la reine Juliana, ce mardi matin, a été privée du faste habituel. Le « carrosse d'or » était remplacé par de simples voitures fermées, et les dignitaires avaient été priés de venir en tenue de ville et non en queue-de-pie ou en uniforme de gala. *« Tout sera très sobre »,* avait décidé le gouvernement.

PHILIP FRERIKS.

QUATRE DES OTAGES APPARTIENNENT A LA COMPAGNIE TOTAL

Quatre des otages détenus à l'ambassade de France à La Haye appartiennent au groupe Compagnie française des pétroles Total, apprend-on de bonne source. Il s'agit, croit-on savoir, de MM. Jacques Desize, directeur des relations extérieures commerciales de la C.F.P., Roux-Buisson, directeur général de la raffinerie de Flessingen, Willem Hendrik Grosskampf, directeur général de Total-Hollande, et Decock, administrateur de Total-Hollande.

Les deux premiers sont Français et les deux autres Hollandais.

Ces quatre personnes s'étaient rendues à l'ambassade de France pour une réunion de travail peu avant l'irruption, vendredi, du commando japonais.

LE DIRECTEUR DU S.D.E.C.E. S'ENTRETIENT AVEC M. PONIATOWSKI

Au cours de la nuit du 16 au 17 septembre, M. Alexandre de Marenches, directeur du Service de documentation, d'étude et de contre-espionnage (S.D.E.C.E.), s'est entretenu longuement des événements de La Haye, avec M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur. Il est arrivé à 1 heure du matin place Beauvau accompagné de deux de ses collaborateurs, M. Faure-Beaulieu, directeur adjoint du S.D.E.C.E. et le général de brigade Jeannou Lacaze, directeur de la recherche. M. Robert Pandraud, directeur adjoint du cabinet de M. Poniatowski, assistait également à l'entretien.

Depuis le 13 septembre, le directeur du S.D.E.C.E. a été reçu à plusieurs reprises par le ministre de l'intérieur. D'autre part, il semble que la direction de la surveillance du territoire (D.S.T.) poursuit ses investigations sur l'organisation du groupe extrémiste japonais Armée rouge, bien que, selon elle, le « réseau parisien » du mouvement ait été démantelé après l'arrestation le 26 juillet de Yukata Furuya.

MESURES DE SÉCURITÉ SUR TOUS LES AÉROPORTS FRANÇAIS

Les mesures de sécurité ont été renforcées sur l'ensemble des aéroports français depuis le 13 septembre. Les effectifs de la police et de la gendarmerie de l'air ont été placés en état d'alerte, notamment sur les trois aéroports parisiens : Orly, Roissy-en-France et Le Bourget. Les mouvements des personnels de service dans les différentes installations des aérogares sont strictement surveillés, le contrôle des passagers a également été renforcé.

LES NÉGOCIATIONS

Lundi 16 septembre

***Au milieu de l'après-midi,* le premier ministre néerlandais, M. Den Uyl, déclare au cours d'une conférence de presse consacrée au budget que les négociations avec le commando japonais sont « extrêmement difficiles ». « Nous avons affaire à des personnes qui commencent à *donner des signes d'épuisement et* dont les réactions peuvent être imprévisibles. Nous espérons trouver une solution, mais tout reste encore incertain », précise-t-il.**

A Orly, les autorités françaises renforcent les consignes de sécurité.

15 heures. — La compagnie de charters Transavia annonce que l'un de ses cinq équipages s'est porté volontaire pour piloter le Boeing-707 français destiné à évacuer le commando japonais.

16 h. 30. — Le Boeing-707 d'Air France effectue un vol d'essai d'une heure.

16 h. 40. — Un paquet est déposé sous la fenêtre de l'ambassade de France. Il s'agirait, selon la police, d'aliments pour l'un des prisonniers diabétique.

19 h. 12. — La radio néerlandaise a annoncé que Furuya a inspecté le Boeing français, puis a téléphoné aux hommes retranchés dans l'ambassade.

20 h. 2. — « Certains points des pourparlers avec le commando présentent des difficultés qui rendent encore impossible l'échange », déclare le premier ministre néerlandais, *M. Joop Den Uyl.*

20 h. 30. — Un second paquet est déposé sous les fenêtres de l'ambassade de France. Il s'agirait de médicaments.

Mardi 17 septembre

5 h. 30. — Un porte-parole du ministère néerlandais de la justice annonce que les négociations par téléphone avec les terroristes japonais ont été renouées au cours de la nuit, mais qu'elles ont « peu avancé ». Sur l'aérodrome de Schiphol, le Boeing-707 et son équipage, composé croit-on de deux Néerlandais et d'un Britannique, sont en attente dans un épais brouillard.

Dans la nuit, le directeur du contre-espionnage français, M. Alexandre de Marenches, a conféré pendant une heure avec le ministre *de l'intérieur, M. Poniatowski.*

7 h. 40. — Yutaka Furuya est transféré du Mystère-20 dans lequel il était gardé depuis samedi sur l'aérodrome de Schiphol par les policiers français dans le second appareil français du même type. Les cache-réacteurs des deux appareils sont retirés.

LA DESTINÉE DES OTAGES EST ENTRE NOS MAINS affirme à Damas un communiqué de l'Armée rouge japonaise

Dans un second communiqué remis le lundi 16 septembre au bureau de l'agence Reuter à Damas et adressé aux *« impérialistes français, néerlandais et japonais »,* l'Armée rouge japonaise déclare notamment :

« Si les exigences de nos camarades ne sont pas remplies, vous porterez la responsabilité de toutes les conséquences. Les vies des otages sont protégées par nos camarades, mais leur destinée est entre nos mains et dépend de la satisfaction de nos demandes. Vous avez un libre choix, mais nous sommes déterminés à mourir pour la justesse de notre lutte. Nous avons toujours été ainsi. Nous le sommes toujours maintenant et continuerons à l'être. »

Le communiqué accuse *« les impérialistes français, qui sont les alliés du sionisme »,* de vouloir tromper l'opinion publique française *« en repoussant la responsabilité sur les impérialistes néerlandais, qui sont aussi et ouvertement de proches alliés des sionistes, en envoyant notre camarade Furuya en Hollande et en évacuant ainsi le problème du territoire français ».*



(Dessin de BONNAFFÉ.)

Dans son discours du trône

LA REINE JULIANA ANNONCE QUE LES FORCES DE POLICE SERONT ACCRUES

La Haye *(A.F.P.).* — La reine Juliana a annoncé le mardi 17 septembre, dans son discours du trône marquant l'ouverture des états généraux, que *« les forces de police seront sensiblement accrues et mieux équipées »* pour faire face au problème posé par l'accroissement de la violence dans le pays.

Evoquant ensuite la Communauté européenne, la reine Juliana a indiqué que le fonctionnement souvent décevant de l'institution ne doit pas faire oublier pour autant qu'elle constitue un élément indispensable pour assurer le bien-être et la prospérité des citoyens.

LES «NEUF» ASSURENT LA GRÈCE ET LE PORTUGAL DE LEUR APPUI

Au cours d'un dîner « privé » qui s'est terminé vers minuit trente, les ministres des affaires étrangères de l'Europe des Neuf ont repris, lundi 16 septembre, la discussion de la relance européenne commencée l'avant-veille par les chefs d'Etat et de gouvernement. Rien n'a filtré de cette discussion sinon que certains participants l'ont trouvée *« très intéressante et positive ».*

Dans une conférence de presse, le chancelier d'Allemagne fédérale, M. Schmidt, a déclaré que le dîner de l'Elysée de samedi avait *« sous cette forme légère et ouverte été très utile ».* Enumérant les thèmes abordés par lui-même, il a implicitement confirmé que les problèmes institutionnels n'étaient pas au centre de ses préoccupations. M. Schmidt, tout en n'appréciant pas ce vocable, a également confirmé qu'un « sommet » des Neuf aurait sans doute lieu avant la fin de l'année et que l'on y traiterait uniquement les sujets « mûrs » pour des décisions. Cela n'exclura pas des réunions informelles, comme celle de samedi, auxquelles, cette fois, les ministres des affaires étrangères seront conviés.

Dans l'après-midi de lundi, les neuf ministres des affaires étrangères ont débattu, sous la présidence du ministre français M. Sauvagnargues, des grands problèmes internationaux, dans le cadre de la coopération politique européenne.

GRECE : les Neuf ont adopté une *« communication »* dans laquelle il se *« félicitent de la restauration en Grèce des libertés individuelles et politiques, et accueillent avec la plus grande sympathie les efforts poursuivis dans se sens par le gouvernement de M. Caramanlis ».* Le texte des Neuf poursuit : *« La volonté clairement affirmée par le gouvernement grec de mener rapidement à son terme le processus de démocratisation en cours, les premières mesures prises à cet effet et, tout particulièrement, le rétablissement de la Constitution démocratique de 1952 doivent à leurs yeux permettre à la Grèce de reprendre le plus tôt possible sa place dans l'Europe démocratique et notamment au sein du Conseil de l'Europe. Les Neuf, pour ce qui les concerne, demandent aux instances compétentes du Conseil de l'Europe de prendre les initiatives nécessaires à la réalisation de cet objectif. »*

CHYPRE : dans une autre *« communication »,* les Neuf déclarent que la persistance à Chypre d'une *« situation humainement douloureuse et politiquement dangereuse »* continue de les préoccuper. Rappelant que la Grèce, la Turquie et Chypre sont associés à la C.E.E., les Neuf attirent en particulier l'attention sur le sort des réfugiés (que la Communauté aide) et demandent aux parties en cause *« un geste de nature à amorcer une solution de ce problème ».* Les Neuf rappellent enfin que la négociation est *« la seule voie qui permette de ramener la paix et d'aboutir à une solution équitable pour toutes les parties concernées. Ils considèrent à cet égard que les contacts établis entre les représentants des deux communautés de l'île ouvrent le chemin à l'instauration d'un climat de compréhension et d'entente réciproques et, avec l'appui des autres parties concernées, au rétablissement à Chypre d'un état de paix. Ils réaffirment à cet égard leur attachement à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de Chypre. »*

C.S.C.E. : Les Neuf ont étudié les travaux de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Souhaitant que la conférence aboutisse *« aussi rapidement que possible »,* les Neuf ont envoyé à leurs représentants à Genève, a dit M. Sauvagnargues, des instructions empreintes *« de fermeté et de souplesse ».* Les Neuf prendront et ont déjà pris des initiatives pour que les discussions aboutissent *« sur tous les points »* à l'ordre du jour.

DIALOGUE EURO-ARABE : Ce dialogue se déroule *« de façon satisfaisante »,* a dit M. Sauvagnargues à la presse, *« et le calendrier est respecté ».* Un nouveau contact aura lieu au Caire le 20 octobre entre les mandataires européens (MM. Sauvagnargues et Ortoli) ou leurs représentants et leurs homologues arabes. La commission générale euro-arabe fera le point des travaux en novembre. Du côté européen, un diplomate de haut rang, l'ancien ambassadeur de France à Lisbonne, M. Tiné, est chargé de la coordination : *« Le gouvernement de Tel-Aviv,* a dit le ministre français, *se rend compte que ce dialogue n'est pas dirigé contre Israël mais peut constituer un élément de stabilisation au Proche-Orient. »*

PORTUGAL : *« Les Neuf appuient la politique courageuse de décolonisation du gouvernement de Lisbonne,* a dit M. Sauvagnargues, *et ses efforts pour introduire la démocratie au Portugal. »*

(1) Sur le point d'être exclue du Conseil de l'Europe, la « Grèce des colonels » s'en est retirée le 12 décembre 1967.

● *Deux villes, Macon, en France, et Cesenatico, en Italie, se sont vu attribuer le prix de l'Europe* par l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Cette distinction, fort rare, récompense les efforts en faveur de l'entente internationale et l'action menée dans le cadre des jumelages. Le prix sera remis solennellement à Strasbourg, le 20 septembre prochain. — *(A.P.)*

Grande-Bretagne

Dans son manifeste électoral le parti travailliste s'engage à respecter un vote populaire sur l'adhésion du pays à la Communauté

De notre correspondant

Londres. — Les travaillistes ont publié, le lundi 16 septembre, leur manifeste intitulé : « La Grande-Bretagne vaincra avec le Labour », mais M. Wilson n'a toujours pas révélé officiellement la date des élections (sans doute le 10 octobre).

Victimes d'une fuite embarrassante, les conservateurs avaient *dû la semaine dernière publier* prématurément leur programme électoral. Le Labour a pu choisir le moment le plus approprié ; il ne semble pas, cependant, que son manifeste doive créer de sensation. A la télévision, qui est pour des millions de citoyens le *principal moyen d'information,* le programme travailliste n'a été mentionné lundi soir qu'à la troisième place après les événements de l'Ulster et le remboursement promis à des dizaines de milliers de familles qui ont dû annuler leurs vacances lorsqu'une grande agence de voyages a récemment fermé ses portes. Il est vrai que le gouvernement Wilson a déjà inondé le public de promesses électorales avec la publication de toutes une série de Livres blancs auxquels le manifeste ne saurait plus ajouter grand-chose.

Les conservateurs ont placé la lutte contre l'inflation au centre de leur programme. Les libéraux ne vont pas manquer d'en faire autant en publiant leur propre manifeste ce mardi. Le Labour n'échappe pas à la règle et commence, lui aussi, par présenter quelques perspectives économiques assez sombres et affirmer, à son tour, que la Grande-Bretagne fait face à la crise *« la plus grave depuis la guerre ».* Les trois prochaines années seront donc *« assez difficiles ».* Le programme ne propose pas de *« solution miracle »,* mais il s'efforce de convaincre les électeurs que *« la tempête sera surmontée »* grâce au *« contrat social »* conclu entre le gouvernement travailliste et les syndicats.

Un programme de nationalisations un peu allégé

Bien peu de citoyens, à vrai dire, sont convaincus que ce *contrat par lequel les Trade* Unions promettent de modérer leurs revendications de salaires sera scrupuleusement respecté une fois passé le cap électoral. Mais beaucoup d'électeurs se diront sans doute que si M. Heath revenait au pouvoir, la rébellion syndicale plongerait très rapidement le pays dans la plus dangereuse des aventures, alors qu'avec M. Wilson le déclin économique se poursuivra peut-être autant, mais de façon moins brutale...

Le « contrat social » est présenté comme une façon d'unir le peuple britannique en instaurant plus de justice sociale. Les dirigeants travaillistes affirment qu'ils sont seuls qualifiés pour cette tâche, car un gouvernement tory marquerait à coup sûr le retour à une politique de « confrontation » avec la classe ouvrière qui compterait bientôt des millions de chômeurs. Mais cette promesse de reconstruction sociale est contredite par un passage du manifeste qui affirme que la « philosophie » du travaillisme est absolument incompatible avec celle des autres partis, parce qu'elle vise à une transformation fondamentale de la société.

Le remède proposé à l'inflation et au chômage n'est pas de nature à apaiser tous les esprits. Une fois de plus, le Labour compte sur les nationalisations pour « regénérer » l'industrie. A cet égard, il semble bien que les porte-parole de la gauche soient parvenus à maintenir la plupart de leurs thèses. Le programme réaffirme en effet l'intention de faire entrer dans le secteur pu*blic les terrains à bâtir,* la construction navale, les ports, l'exploitation des minerais et l'industrie aéronautique. Il est vrai que, à la différence du manifeste publié avant les élections de février dernier, les banques et les compagnies d'assurances ne sont plus directement menacées de nationalisation. Il est cependant question de prendre des mesures qui leur permettraient de fournir une *« meilleure contribution à l'économie nationale ».* D'autre part, un gouvernement du Labour compterait toujours créer un *« conseil national d'entreprise »* chargé d'étendre l'intervention de l'Etat dans l'économie par l'acquisition partielle ou totale de *« firmes profitables »,* qui ne sont pas plus précisément définies.

Le manifeste travailliste condamne de façon totale et catégorique l'idée d'une coalition gouvernementale avec les libéraux et les conservateurs. Le document déclare qu'il s'agirait là d'une *« farce cruelle ».* M. Wilson lui-même, en présentant le programme à la presse, a répété *qu'une alliance quelconque* entre les partis ne pourrait mener ou à l'impuissance et à la confusion. Jusqu'à présent, d'ailleurs, le chef travailliste n'a jamais caché que, s'il n'obtenait pas une majorité absolue aux prochaines élections, il préférerait un gouvernement conservateur à tout autre combinaison possible.

Ce sont, toutefois, les passages du manifeste consacrés au Marché commun qui ont, pour autant que l'on sache, provoqué les controverses les plus vives lors de la réunion commune du cabinet et de la direction du parti chargée d'approuver la version finale du document. Un nouveau gouvernement du Labour s'engagerait fermement à *« donner la parole au peuple »* dans douze mois au plus tard. Pour la première fois, aussi, il est précisé que le vote populaire ne serait pas simplement « consultatif », mais qu'il lierait le gouvernement. C'est un paradoxe dans la mesure où les adversaires de la Communauté ont toujours prétendu défendre *« la souveraineté de Westminster contre la bureaucratie de Bruxelles »,* alors qu'un référendum ne manquerait pas de réduire cette souveraineté du Parlement de Londres et lui imposer les décisions d'un vote populaire. Certains dirigeants modérés, et notamment le ministre de l'intérieur, M. Jenkins, auraient fait observer qu'une telle attitude pourrait conduire à un conflit constitutionnel. Interrogé su ce point, M. Wilson a déclaré qu'il ne voit *« aucune circonstance »* dans laquelle le verdict des citoyens et celui du Parlement pourraient se trouver en contradiction lorsqu'il s'agira de savoir si la Grande-Bretagne doit rester dans le Marché commun ou en sortir.

Le manifeste du Labour souligne qu'il est encore trop tôt pour juger des résultats probables de la re-négociation du contrat britannique avec la Communauté. En fait, il est clair, pour l'instant, que les adversaires les plus résolus du Marché commun (c'est-à-dire le ministre du travail, M. Foot, et celui du commerce, M. Shore) ne seront satisfaits par aucun accord avec les Huit, tandis que les modérés du cabinet travailliste seraient sans doute prêts à rester au sein de la Communauté, même si les revendications britanniques n'étaient pas entièrement satisfaites.

Quant au secrétaire au Foreign Office, M. Callaghan, il a, comme bien souvent, laissé son auditoire perplexe en annonçant d'abord que les partenaires continentaux commencent à se montrer plus accomodants pour ajouter ensuite que la politique agricole commune *« tombe d'elle-même en morceaux, sans même que nous ayons à la pousser ».*

JEAN WETZ.

UN ENTRETIE

... disposition combleraie ... trop d'ennemis...

Le rôle de la C.I.A.

EUROPE

Chypre

UN ENTRETIEN AVEC Mgr MAKARIOS

(Suite de la première page.)

La silhouette qui se détache de la pénombre n'est pas, cependant, celle d'un homme brisé. Grand, svelte, la taille bien prise, la stature rendue plus imposante par la longue soutane bleu marine, la tête légèrement relevée, la barbe grisonnante bien plantée, il a l'allure d'un patriarche sûr de lui, habitué à se faire obéir.

Chef spirituel de Chypre depuis un quart de siècle, président depuis quatorze ans, il n'a plus autour de lui qu'une poignée de fidèles : un aide de camp, l'ancien chef des services de sécurité, ainsi que M. Patroclos Stavrou, secrétaire d'Etat auprès du président, son homme de confiance depuis toujours. Mgr Makarios est, cependant, un homme seul. Ne se fiant à personne, il se lève à l'aube pour lire les journaux, les lettres et les rapports qu'il annote de sa main ; il rédige ou dicte son courrier à une secrétaire, que lui « prête » quelques heures par jour le haut commissaire chypriote à Londres. Refusant toute aide financière du gouvernement de Nicosie, il vit frugalement grâce à des subsides provenant de « sources privées », vraisemblablement grâce à de riches hommes d'affaires avec lesquels il entretient des relations personnelles.

« Ma disparition comblerait d'aise trop d'ennemis... »

Quatre hommes, deux « barbouzes » chypriotes et deux agents de Scotland Yard, se relaient jour et nuit aux portes de son appartement pour veiller à sa sécurité. Le chef de l'Etat chypriote se rend compte que sa vie est en danger. « *Ma disparition comblerait d'aise trop d'ennemis, locaux ou étrangers, pour qu'il n'en soit pas ainsi* », nous dit-il en anglais d'une voix monocorde. Assis au bord d'un fauteuil de style, le buste raide, les genoux serrés, en apparence très calme, il trahit quelque peu son émotion en aspirant profondément la fumée qui se dégage d'un fume-cigarette. Il évoque les multiples tentatives d'assassinat perpétrées ces dernières années par des membres de l'organisation terroriste Eoka-B, et auxquelles il a échappé « miraculeusement ». Ne commettrait-il pas dès lors une fatale imprudence en rentrant à Chypre ?

« *Je ne le pense pas*, répond-il. *M. Mavros* (le vice-président et ministre des affaires étrangères de Grèce), *que j'ai rencontré à Genève, m'a donné l'assurance que, dans un délai de deux semaines, son gouvernement rappellerait à Athènes tous les officiers grecs de la garde nationale qui ont participé au coup d'Etat dirigé contre ma personne le 15 juillet dernier. Quant aux membres chypriotes de l'EOKA-B, ils ne constituent pas vraiment un problème. Cette organisation ne compte pas plus de deux cents militants. Il suffirait de neutraliser une dizaine de ses dirigeants pour qu'elle cesse d'exister. Pour l'instant, le président intérimaire, M. Clêridès, n'a pris aucune mesure draconienne contre ces terroristes, mais j'ai l'intention de lui demander d'agir à cet égard, avec célérité.*

— Cependant, ne croyez-vous pas, monsieur le président, que certains membres de l'EOKA-B chercheront à se venger après les tortures qu'ils disent avoir subies dans vos prisons ?

— *Tous ces propos, complaisamment rapportés par une certaine presse, font partie de la campagne menée par les dirigeants de l'EOKA-B. Les représentants de la presse étrangère ont pu constater, à cet égard, les supercheries de M. Nicos Sampson, hissé à la tête de l'Etat par les putschistes, quand il présenta de faux témoins à la conférence de presse qu'il tint peu après le coup d'Etat du 15 juillet. L'affaire n'est pas nouvelle. L'année dernière, une commission parlementaire avait mené une enquête qui avait abouti à la conclusion que ces accusations étaient nettement exagérées.*

» *Sans doute dans certains cas des policiers ont-ils maltraité des terroristes lorsqu'ils les ont arrêtés. Je réprouve totalement ces méthodes, mais il n'est pas toujours aisé de contrôler des individus qui, de leur propre initiative, tentent de prévenir de nouveaux crimes perpétrés par des hommes qui n'hésitaient pas à lancer des bombes, à attaquer des postes de police, à tuer des innocents. Comme dans le passé, je suis disposé à ouvrir les portes de mon pays à toute commission étrangère qui souhaiterait mener sa propre enquête. En tout cas, la preuve est faite que le régime d'Athènes, qui finançait, armait et télécommandait l'EOKA-B a organisé le putsch destiné à me supprimer physiquement. Et le régime d'Athènes n'était pas le seul engagé dans cette entreprise criminelle...*

Le rôle de la C.I.A.

— Faites-vous ainsi allusion à la C.I.A. ?

— *Je ne dispose pas de preuves formelles quant à la participation active de la C.I.A. dans le complot. Mais ce dont je suis sûr — et les propos que m'avait tenus l'ancien ambassadeur des Etats-Unis à Nicosie, qui était venu me rendre visite deux jours avant le coup d'Etat, ont confirmé mes soupçons, — c'est que la C.I.A. était parfaitement au courant de ce qui se tramait. Comment en aurait-il été autrement, alors que le général Ioannidès, « cerveau » de la conjuration, collaborait étroitement avec les services de renseignements américains ? En outre, l'EOKA-B entretenait des relations directes avec la C.I.A. Nous avions intercepté, par exemple, un chèque de 33 000 dollars émis aux Etats-Unis à l'ordre de M. Dimitrios Chacoliadès, un membre dirigeant de l'EOKA-B, lequel n'a pu fournir la moindre justification pour ce mystérieux transfert de fonds*

— Pourquoi le régime d'Athènes aurait-il cherché à vous supprimer ?

— *Le général Ioannidès m'en voulait personnellement depuis 1963-1964, à l'époque où il faisait partie du contingent grec à Chypre. Par l'intermédiaire de M. Nicos Sampson, il sollicita et obtint de me rencontrer secrètement. A l'archevêché, où l'entretien se déroula, il me soumit un plan comportant une attaque générale contre la communauté turque de l'île, ce qui permettrait de réaliser l'Enosis. Je rejetai avec indignation son projet. Mais l'ancien « homme fort » du régime d'Athènes n'était pas seul dans la conjuration montée contre moi en juillet dernier. J'accuse formellement, car j'en ai la preuve, l'actuel chef de l'Etat, le général Ghizikis, les généraux Bonanos et Galatsanos, qui occupaient respectivement les postes de chef de l'état-major général des forces armées et de commandant en chef de l'armée de terre, ainsi que le colonel Spanos, l'adjoint du général Ioannidès, d'avoir donné le feu vert ou participé au putsch du 15 juillet.*

» *Les généraux d'Athènes avaient de multiples raisons pour me supprimer. Ils voulaient étendre à Chypre leur système dictatorial ; ils estimaient que le gouvernement de Nicosie devait nécessairement recevoir ses instructions du « centre ethnique ». Athènes ; ils cherchaient encore à saboter les négociations intercommunautaires, car celles-ci avaient une chance d'aboutir à un accord qui aurait consolidé notre autonomie vis-à-vis de la Grèce. Or, ils ne pouvaient atteindre aucun de ces objectifs sans écarter l'obstacle que je constituais à leurs yeux.*

— Ne croyez-vous pas que vous les avez provoqués en exigeant, par votre lettre du 3 juillet, le retrait immédiat de tous les officiers grecs qui encadraient la garde nationale chypriote ?

— *Sans doute ma lettre a-t-elle accéléré un processus déjà engagé. Le coup d'Etat aurait eu lieu, en tout cas, mais peut-être deux ou trois mois plus tard. Je n'avais décidé de demander le rappel des officiers grecs qu'après avoir eu entre les mains des documents démontrant, sans contestation, la culpabilité des dirigeants et des militaires grecs dans les complots tramés par l'EOKA-B. Auparavant, je m'étais plaint à plusieurs reprises à Athènes des menées subversives des officiers grecs. Chaque fois, cependant, le général Ghizikis s'excusait de ne pouvoir prendre des sanctions, faute de preuves. Or cette fois-ci je détenais les preuves et je n'allais pas m'en priver...*

— Les dirigeants d'Athènes et ceux de Washington ne vous reprochaient-ils pas encore votre neutralisme en politique étrangère et votre complaisance à l'égard du parti communiste Akel ?

— *Oui, certaines puissances étrangères estimaient que Chypre glissait vers la gauche. Les dirigeants grecs se plaignaient de mon attitude à l'égard de l'Akel. Je leur expliquais inlassablement que je ne soutenais pas ce parti, mais que je bénéficiais de son appui.*

» *Quant à ma politique étrangère, personne ne s'en est jamais plaint explicitement. J'ai interrogé M. Kissinger lors d'un récent entretien et il m'a répondu que Washington n'avait aucun reproche à me faire à ce sujet.*

— Les Américains n'étaient peut-être pas contents de votre attitude à l'égard de la question de Chypre, attitude qui alimentait les querelles gréco-turques...

— *M. Kissinger m'a dit à ce propos que toute solution acceptable par les parties concernées l'était également par son gouvernement. Mais je suppose qu'en réalité les Américains préfèrent le partage de l'île, un double Enosis qui rattacherait les deux tronçons de mon pays à la Grèce et à la Turquie. Chypre deviendrait ainsi partie intégrante de l'OTAN. Les Etats-Unis pourraient établir leurs propres bases sur l'île. Washington craint vraisemblablement que, pour des raisons financières ou autres, la Grande-Bretagne ne décide un jour prochain d'abandonner ses propres bases, lesquelles ne sont pas cessibles à des tierces puissances.* »

Mgr Makarios s'anime. Le débit de la parole s'accélère. Il poursuit :

« *Je ne suis pas content, mais pas du tout, de la politique des Américains depuis le début de cette crise. Ils auraient pu empêcher les Turcs d'envahir Chypre, mais ils ne l'ont pas fait. Ils auraient pu interdire aux troupes d'Ankara de poursuivre leur avance, mais ils s'en sont abstenus. Au lendemain de la reprise de l'offensive turque, après l'échec de la conférence de Genève, Washington a publié un communiqué soutenant la politique d'Ankara. Pour me rassurer, M. Kissinger m'a dit qu'il agissait dans les coulisses pour modérer le comportement du gouvernement de M. Ecevit. A en juger par les résultats, c'est plutôt le contraire qui serait vrai. Les moyens de pression de Washington sur Ankara sont multiples et puissants, et personne ne me convaincra que M. Kissinger est à ce point impuissant...*

— Pourtant, les Américains vous reconnaissent comme étant le président légitime de Chypre...

— *C'est vrai. Mais ils ne peuvent faire autrement. Ils connaissent l'étendue de ma popularité dans l'île.*

— Etes-vous, en revanche, satisfait de l'attitude du Royaume-Uni ?

— *Elle est amicale mais passive. La Grande-Bretagne est l'une des puissances garantes de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de Chypre. Mais elle demeure les bras croisés face à l'agression turque. Elle ne prend aucune initiative. Peut-être les Anglais préfèrent-ils traiter avec un homme comme M. Clêridès, dont l'attitude conciliante dans les présentes négociations est très appréciée à Londres et ailleurs. M. Clêridès a également toute mon estime. D'ailleurs, je ne veux pas participer aux négociations intercommunautaires. Je ne suis pas le chef de la communauté grecque, mais le président de tous les Chypriotes.*

L'attitude équivoque de l'U.R.S.S.

— Jugez-vous la politique soviétique dans la crise chypriote plus satisfaisante que celle de la Grande-Bretagne ?

— *J'apprécie l'utilité de certaines propositions soviétiques. L'attitude de Moscou est amicale, mais plutôt équivoque à l'égard de la Turquie. Pratiquement, les Russes ne prennent aucune mesure concrète. Mais peuvent-ils faire davantage, compte tenu du contexte international et de leurs intérêts dans la région ? Il en va de même pour la France et la Communauté européenne, auxquelles va toute ma gratitude pour leur soutien au sein des Nations unies, de la C.E.E. et du Conseil de l'Europe.*

— Quel type de règlement de la question chypriote accepteriez-vous ?

— *J'ai modifié mes positions à ce sujet. J'ai abandonné l'idée d'un système centralisé dans lequel la communauté turque bénéficierait d'une certaine autonomie en rapport avec son importance numérique. Je suis disposé aujourd'hui, tout comme le gouvernement d'Athènes, à envisager la création d'une fédération fonctionnelle, c'est-à-dire administrative, en maintenant telle qu'elle l'implantation des deux communautés. Mais je demeure résolument hostile à une fédération géographique, en d'autres termes, fondée sur l'échange de populations et le partage territorial. Une telle situation porterait atteinte à l'ordre constitutionel, à l'intégrité de Chypre, et constituerait une étape vers la sécession.*

— Le rapport des forces actuel ne permettrait peut-être pas une autre solution que le partage...

— *Je n'accepterai pas de diktat. Pas plus M. Caramanlis. Ce dernier dispose des moyens de pression. Il a déjà retiré la Grèce de l'organisation militaire de l'OTAN. Il n'est pas exclu qu'il prenne d'autres mesures pour inciter à l'action les Etats-Unis, la seule puissance qui peut exercer des pressions sur la Turquie.* »

Mgr Makarios revient sur le coup d'Etat du 15 juillet et sur son évasion, qui lui a seule permis d'avoir la vie sauve. Il avait quitté son palais en traversant le parc par l'unique chemin qui n'avait pas encore été bloqué par les chars et les blindés des putschistes. Ayant atteint, à pied, la localité de Strovolos, il recourut à l'auto-stop. La première voiture, pour enfants handicapés, tomba en panne sèche quelques minutes plus tard. Le second véhicule qu'il emprunta le conduisit d'abord au monastère de Kykko, ensuite à Paphos, où il utilisa un poste émetteur pour démentir la nouvelle de sa mort. « *Je n'ai pas assisté à mes funérailles*, ajoute-t-il en riant, *mais j'ai eu le rare privilège de lire les nombreux articles nécrologiques qui m'ont été consacrés dans la presse internationale. Pour la première fois, j'ai ressenti l'extrême bonheur d'être bien vivant...* »

Aura-t-il jamais le bonheur de reprendre sa place à la tête de l'Etat chypriote ? Il le croit, avec une optimisme sans faille. « *Je reviendrai*, répète-t-il, *car je sais que la quasi-totalité des Chypriotes le souhaitent ardemment.* »

ÉRIC ROULEAU.

Allemagne fédérale

LA VISITE DE M. GROMYKO A BONN

Le chancelier Schmidt se rendra à Moscou à la fin d'octobre

De notre correspondant

Bonn. — Le chancelier Schmidt et M. Genscher, ministre ouest-allemand des affaires étrangères, se rendront à Moscou du 28 au 31 octobre : tel est apparemment le seul résultat concret de la visite de deux jours que M. Gromyko vient de faire à les dimanche 15 et lundi 16 septembre. Après avoir conféré avec M. Genscher tout l'après-midi de dimanche, le ministre soviétique des affaires étrangères a eu lundi un entretien de plus de deux heures avec M. Schmidt. Auparavant, il avait rencontré M. Scheel, président de la République fédérale, qui a accepté de faire une visite officielle en U.R.S.S. à une date qui reste à déterminer.

Au cours d'une conférence de presse, M. Schmidt a affirmé que « *certains progrès avaient été réalisés* » dans les domaines abordés au cours des conversations. Les Soviétiques ont montré tout l'intérêt qu'ils attachaient à une conclusion rapide de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.). Le chancelier s'est déclaré convaincu que les questions encore en suspens pourraient être réglées avant la fin de cette année ou au plus tard au début de l'année prochaine. Son gouvernement attache une importance particulière à ce que l'« *inviolabilité des frontières* » réclamée par les Soviétiques n'exclue pas la possibilité de changements pacifiques et négociés. Si cette condition est remplie, rien ne s'opposera, selon M. Schmidt, à l'organisation d'un « grand sommet » européen. Un succès de la C.S.C.E. aurait, selon les Allemands, une influence favorable sur le déroulement des négociations de Vienne sur la réduction mutuelle des forces en Europe (SALT).

Le problème lié à l'inclusion de Berlin-Ouest dans les accords entre la R.F.A. et l'U.R.S.S. n'est pas mentionné dans le communiqué final, qui reprend simplement la formule, désormais inévitable, sur « *le strict respect et la pleine application* » de l'accord des Quatre sur Berlin. Selon les Allemands, cependant, un pas en avant a été fait, et M. Schmidt espère qu'une solution pourra être trouvée lors de son voyage à Moscou. L'installation de l'Office fédéral de l'environnement à Berlin-Ouest et les tracasseries sur les voies d'accès à la ville qu'elle a provoquées ont fait l'objet d'un échange de vues entre le chancelier et son interlocuteur soviétique. Tous deux sont tombés d'accord pour dire que « *cette période était terminée* ».

Concernant la coopération économique, les deux parties ont manifesté la volonté d'accroître les échanges commerciaux entre les deux pays. « *Economiquement, nous sommes complémentaires*, a dit M. Schmidt. *Nous avons besoin d'énergie et de matières premières, tandis que les Soviétiques sont acheteurs de biens d'équipement et de technologie.* » M. Schmidt n'a pas exclu qu'un certain nombre d'accords, comme celui de la coopération scientifique et technique, soient prêts avant la fin du mois d'octobre.

Au cours de son entretien avec M. Gromyko, M. Schmidt a particulièrement insisté sur le « *regroupement des familles* ». Les Allemands ne désespèrent pas d'arriver, peu à peu, à une solution satisfaisante pour les citoyens soviétiques d'origine allemande qui souhaitent s'installer en R.F.A.

Dans l'ensemble, les conversations ont eu lieu « *dans une atmosphère réaliste et dans un esprit de compréhension mutuelle* », indique le communiqué. M. Genscher a précisé que la République fédérale et l'U.R.S.S. voulaient « *poursuivre continuellement une politique réaliste de détente* ». Il reste aux experts à faire en sorte que cette bonne volonté débouche sur des résultats concrets lors du voyage du chancelier à Moscou.

DANIEL VERNET.

Union soviétique

Après l'exposition « sauvage »

TROIS JEUNES PEINTRES SONT CONDAMNÉS A QUINZE JOURS DE PRISON

Moscou (A.F.P.). — Trois des peintres soviétiques non conformistes, arrêtés le dimanche 15 septembre lors de l'expoition « sauvage » dans la banlieue de Moscou, rasée par des bulldozers, ont été condamnés le lendemain à quinze jours de prison chacun (« le Monde » du 17 septembre). L'accusation reprochait à Mme Nadiejda Elskaya et à M. Alexandre Rabin, fils de l'un des organisateurs, ainsi qu'à M. Vladimir Setchov de s'être « conduits en voyou ». Les deux principaux organisateurs de l'exposition, MM. Oscar Rabin et Evguéni Rouhkine ont été condamnés à une amende de 20 roubles, qu'ils ont refusé de payer. En quittant la salle du triunal, M. Rabin a annoncé qu'une nouvelle exposition serait présentée « au même endroit dans deux semaines ».

Le contrôle des expériences atomiques « pacifiques »

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE INVITE LES GRANDES PUISSANCES NUCLÉAIRES A ACCEPTER LA PRÉSENCE D'OBSERVATEURS.

Vienne (*Reuter, A.F.P., A.P.*). — M. Sigvard Elkund, directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique, a invité lundi 16 septembre devant la conférence générale de l'Agence les cinq puissances pourvues d'armes nucléaires (Etats-Unis, Union soviétique, Chine, France et Grande-Bretagne) à « *accepter volontairement des observateurs internationaux lorsqu'elles procèdent à une explosion nucléaire à des fins pacifiques* ». Il a précisé qu'il était plus important que jamais que les pays industrialisés ratifient le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il a ajouté que, « *à l'heure actuelle, il n'y a pas d'autres choix que l'énergie nucléaire pour faire face à la demande croissante d'énergie dans le monde* », précisant que, pour des raisons économiques, une quarantaine de pays en voie de développement étaient intéressés par la construction de centrales nucléaires.

[La déclaration de M. Elkund reflète le souci de l'A.I.E.A., et notamment des grandes puissances nucléaires, de renforcer le contrôle de l'utilisation de l'énergie atomique, en particulier depuis l'explosion à laquelle a procédé l'Inde en mai dernier. D'autre part, selon le Foreign Office, seize pays membres de l'Agence — dont la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'Union soviétique — seraient tombés d'accord « sur une interprétation commune de leurs engagements dans le cadre de l'Agence » concernant les mesures de sauvegarde à observer en cas de livraisons de matière fissile à des fins pacifiques à des pays non nucléaires. La presse américaine avait fait état récemment (« le Monde » du 10 septembre) de l'interruption par les Etats-Unis des livraisons d'uranium enrichi à l'Inde. Cette question ferait toutefois encore l'objet de discussions entre Washington et New-Delhi.]

L'ÉVÉNEMENT

LE MÉCANISME DES PRIX DANS L'EUROPE VERTE

Des rouages grippés

HABITUELLEMENT, l'Europe verte était mise en cause pour sa mauvaise maîtrise des problèmes de la production. Cycliquement, un « fleuve de lait » déborde et une montagne de beurre encombre les frigorifiques. Puis à l'abondance a succédé la pénurie. L'embargo sur le soja, décidé pour les mois de l'été 1973 par les Etats-Unis, a fait apparaître un important déficit en protéine végétale de la C.E.E. Au même moment, tout le monde craignait un manque grave de viande bovine dans la C.E.E. Quelques mois plus tard, la situation des marchés était bouleversée. De leur côté, les agriculteurs luttaient pour obtenir un prix rémunérateur de leurs produits, n'hésitant pas à descendre dans la rue pour faire pression sur les décisions du conseil des ministres des Neuf.

Le lundi 16 septembre, ils ont une fois encore utilisé ce procédé ; dans tout les Etats membres ils ont manifesté sous des formes diverses pour obtenir du conseil des ministres, réuni les 17 et 18 septembre, une augmentation minimum de 8 % de leurs prix garantis. En effet, leur pouvoir *d'achat est littéralement « grignoté »* par l'inflation : on estime dans la plupart des pays de la C.E.E. que le revenu des paysans baissera en 1974 d'un pourcentage égal à celui de l'augmentation de la vie. Mais au-delà de cette revendication « urgente », les agriculteurs en posent une autre : l'achèvement de l'Europe verte.

La mécanique même du Marché commun agricole se trouve en effet grippée par la crise monétaire. Le principe de l'unité des prix agricoles dans la C.E.E. est miné. Les montants compensatoires *imaginés pour pallier les effets des* disparités de changes se sont révélés, avec l'aggravation de la crise monétaire depuis 1971, extrêmement complexes à gérer et au bout du compte dangereux pour le développement des échanges commerciaux de denrées.

Bref, une nouvelle crise grave pour le Marché commun agricole.

Les « montants compensatoires » remplissent imparfaitement leur office

LE Marché *commun agricole* repose sur trois piliers : l'unité de marché qui se concrétise par un prix commun dans toute la C.E.E. ; la solidarité *financière*, qui implique la participation de tous les Etats membres aux recettes et aux dépenses du Marché commun ; enfin la *préférence* communautaire qui est mise en œuvre par un tarif douanier commun à l'égard des pays tiers. Or ce « trépied » risquait d'être déséquilibré par les perturbations monétaires de ces derniers années ou par l'adhésion de nouveaux Etats, la Grande-Bretagne, l'*Irlande*, le Danemark. Essentiellement pour deux raisons :

1. Le prix communautaire de chaque produit est fixé chaque année par le conseil des ministres en unités de compte (1 UC = 5,55 F). Or les prix agricoles des nouveaux membres de la C.E.E. s'écartaient parfois sensiblement de ceux de la C.E.E. : un alignement immédiat n'était pas possible. En outre, les glissements de parité, en modifiant le rapport entre *l'unité de compte* et les monnaies, rompent l'unité de prix.

2. La solidarité financière qui lie les partenaires européens serait ébranlée si le coût des différentes opérations variait selon les Etats en raison de leur disparité de prix.

Pour résoudre la difficulté posée par l'entrée de nouveaux partenaires dans la C.E.E., les instances communautaires ont imaginé les « *montants compensatoires adhésion* ». Il s'agit d'éviter que les pays de la Communauté à six soient envahis par les *denrées en provenance* de trois nouveaux Etats où les cours des produits agricoles sont plus faibles. Le montant compensatoire sert d'« écluse » entre les deux prix. Pratiquement, elle permet à l'Etat dont les prix sont les *plus élevés* de taxer les importations et de subventionner ses exportations. A noter toutefois que le montant compensatoire est calculé sur la base du prix d'intervention et non des prix indicatifs ou des prix de marché : la politique agricole commune ne garantit, en effet, que des prix-plancher (intervention).

Un *exemple* : si le prix d'intervention d'un produit est de 80 unités de compte en Angleterre et de 100 en France, les exportations françaises de ce produit outre-Manche recevront un montant compensatoire *de 20 U.C. Ou encore* : lorsque l'Irlande vend en Italie une denrée dont le prix d'intervention est de 70 U.C. chez elle contre 100 U.C. dans la péninsule, la vente est grevée d'un montant compensatoire de 30 U.C.

Les montants compensatoires sont également appliqués aux échanges avec les pays tiers. Bref, le régime des « montants compensatoires adhésion » est relativement simple :

— le niveau de la compensation applicable à chaque produit est fixé au cours d'une même campagne ;

— l'ensemble du système est « *transitoire* » : *il s'achèvera normalement* le 1er janvier 1978 avec la phase de « rapprochement » des économies prévue par le traité d'adhésion.

Hors d'un environnement monétaire stable

La crise monétaire qui s'est amorcée en 1969 et qui s'est déchaînée en 1971 a provoqué une situation *infiniment plus complexe. La politique* agricole commune a, en effet, été élaborée dans un environnement monétaire stable. Il a fallu concevoir une nouvelle doctrine sous la pression des événements. Lorsque la France a dévalué en août 1969, elle a obtenu l'autorisation du conseil des ministres de ne pas augmenter ses prix agricoles exprimés en francs. Cela aurait relancé l'inflation que la *dévaluation avait justement pour but* de combattre. La France a donc fixé un calendrier de « rattrapage de ces prix agricoles » et a appliqué des « *montants compensatoires monétaires* » aux frontières pour corriger l'incidence de la dévaluation pendant la période de rattrapage.

Quelques mois plus tard, la République fédérale allemande (24 octobre 1969) réévaluait le mark. Dans *un premier temps, l'Allemagne* a maintenu le niveau de ses prix agricoles exprimés en DM et a instauré un régime de montants compensatoires analogue à celui de la France, *mais « inverse » dans son application.* Puis, en décembre 1969, le conseil des ministres a décidé de supprimer progressivement ce système, les agriculteurs recevant, en contrepartie de la baisse de *leurs prix*, une subvention du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) et ayant la possibilité de récupérer une partie de la T.V.A. comprise dans le prix de vente de leur produit.

Rigueur et complexité

La suite des événements monétaires en 1971 n'a pas permis d'appliquer à nouveau ses solutions. Après diverses modifications, la réglementation couvre désormais les deux situations monétaires coexistant dans la C.E.E. D'une part celle des pays qui se conforment à l'accord de rétrécissement des marges de *fluctuation et qui font flotter* leur monnaie de concert : les montants compensatoires sont stables pour la durée de la campagne ; d'autre part, les autres Etats membres : Italie, Angleterre, Irlande et France (depuis *le 20 janvier 1974), qui laissent flotter* leur monnaie de façon tout à fait indépendante : les montants compensatoires sont ajustés hebdomadairement si l'écart de change est supérieur à 1 %.

Toutefois le mécanisme des montants compensatoires monétaires fonctionne *grosso modo* selon les règles des « montants adhésion » : les Etats, dont les monnaies sont réévaluées ou flottent à la hausse, perçoivent à l'importation et octroient à l'exportation des montants compensatoires ; les Etats dont la devise est dévaluée ou flotte à la baisse perçoivent des montants compensatoires à l'exportation et en octroient à l'importation.

L'application n'en est cependant pas automatique : le conseil des ministres arrête la liste des produits auxquels ils s'appliquent. Les fruits, les légumes, les oléagineux par exemple ne sont pas sous ce régime. Le cumul des montants adhésion et *monétaires* ne simplifie pas les choses. Un exemple : un produit *agricole français vendu à l'Irlande* est d'abord « taxé » par un montant monétaire proportionnel à la dépréciation du franc, puis il bénéficie d'un montant adhésion équivalant à la différence entre le prix d'interven*tion français et le prix d'intervention* irlandais de ce produit, et il reçoit enfin un montant monétaire en fonction de la dépréciation de la livre irlandaise.

Rigoureux au plan de la logique, ce système s'est adapté à des situations monétaires de plus en plus complexes. Apparemment les principes du Marché commun agricole étaient donc préservés. Apparemment seulement : les montants compensatoires pouvant créer les distorsions de concurrence qu'ils devraient éliminer.

En effet, outre les fraudes et la spéculation sur les marges de variations qui se sont fait jour, une particularité de la réglementation a provoqué des modifications dans les courants commerciaux : il s'agit dans le jargon communautaire de l'écrêtement des montants compensatoires. En simplifiant : les Neuf ont décidé que les montants compensatoires perçus *ou octroyés par un Etat membre* ne pourraient être supérieurs à la charge à l'importation perçue par cet Etat lors de ces échanges avec les pays tiers. Les *prix mondiaux* étaient alors plus bas que les prix européens. Cette décision avait pour but de ne pas alourdir la charge du F.E.O.G.A., et de ne pas subventionner les achats sur le marché mondial. Or les cours mondiaux de certaines *denrées, notamment les céréales, ont* dépassé les prix communautaires : il n'y a donc plus de montants compensatoires et le décollage de prix qu'ils sont censés supprimer subsiste. Un *exemple* : la France dont la devise se déprécie vend de plus en plus de céréales à l'Allemagne dont la monnaie réévalue alors que les échanges avec l'Italie diminuent car la lire se déprécie plus que le franc.

Un autre exemple : les montants compensatoires applicables à la viande bovine irlandaise ont été au début de l'année « écrêtés » au niveau de 4 % alors que le taux de dépréciation de la livre irlandaise *était* de 19 %. Dublin envoyait donc sur les marchés de la Communauté sa viande à un prix sensiblement inférieur aux prix d'intervention de ses partenaires.

En bref, la « roue de secours » de l'Europe verte est aussi inutilisable que le « *train d'origine* » sur le chemin chaotique de la crise monétaire. Les disparités de prix sont, en effet, accentuées par l'existence même des montants compensatoires. A tel point que le développement des échanges pourrait en être freiné. Or la « santé » du Marché commun agricole dépend pour une large part de la croissance de ces échanges.

Manipuler les «devises vertes»

Les opérateurs et l'administration en ont conscience ; ils étudient diverses solutions pour « raccourcir » le système mais toutes butent sur *l'harmonisation des politiques monétaires* des Neuf. Il reste donc aux Etats membres la possibilité de « manipuler » leur « devise verte ». Rien, en effet, n'empêche les Neuf de faire comme si telle ou telle *monnaie était officiellement dévaluée* ou réévaluée, c'est-à-dire comme si une nouvelle parité avait été déclarée au Fonds monétaire international (F.M.I.).

Le *conseil des ministres de la* Communauté peut donc autoriser l'Etat dont la monnaie se déprécie — par exemple — à augmenter ses prix nationaux d'un pourcentage égal à cette dépréciation. De cette façon les montants compensatoires sont éliminés ou pour le moins sensiblement diminués. C'est ainsi que les Pays-Bas ont baissé leurs prix agricoles après avoir réévalué leur « taux représentatif » en 1973. De même l'Italie a pu augmenter en 1973 et au début de 1974. On a alors parlé de réévaluation du « florin vert » et de dévaluation de la « lire verte ». Mais la France et la Grande-Bretagne se sont *refusées* à de telles opérations sur le « franc vert » et la « livre verte ».

Il rest donc aux Neuf à pallier les carences des montants compensatoires — un champs d'application *insuffisant, la* règle de l'« écrêtement », la complexité des mécanismes. Une telle entreprise est nécessaire pour éviter le démantèlement de l'Europe verte.

Cette page a été réalisée par ALAIN GIRAUDO

L'écart entre les prix nationaux est supérieur à celui de 1962-1963

LE système des montants compensatoires doit permettre aux échanges agricoles de s'effectuer librement sans que les fluctuations monétaires remettent en cause les principes de l'unicité des *prix communautaires. L'exemple* de l'évolution du prix indicatif du blé en France et en Allemagne au gré des fluctuations monétaires montre qu'il n'en est pas tout à fait ainsi :

● 8 AOUT 1969 : DEVALUATION DU FRANC. — La valeur en devise nationale en unité de compte passe de 4,937 F à 5,554 F. Le prix indicatif du blé (10,625 U.C. le quintal [Q]) devrait être relevé de 52,45 F/Q (10,625 × 4,937) à 59,01 F (10,625 × 5,554). Un montant compensatoire comble l'écart.

● 27 OCTOBRE 1969 : REEVALUATION DU DEUTSCHEMARK (+ 8,5 %). — La valeur de l'unité de compte en DM tombe de 4 à 3,66. Le prix indicatif allemand, qui était de 42,50 DM/Q (10,625 × 4) devrait passer à 38,89 DM/Q (10,625 × 3,66). Mais le prix en DM demeure inchangé et passe en unités de compte à 11,612 UC/Q (42,50 : 3,66).

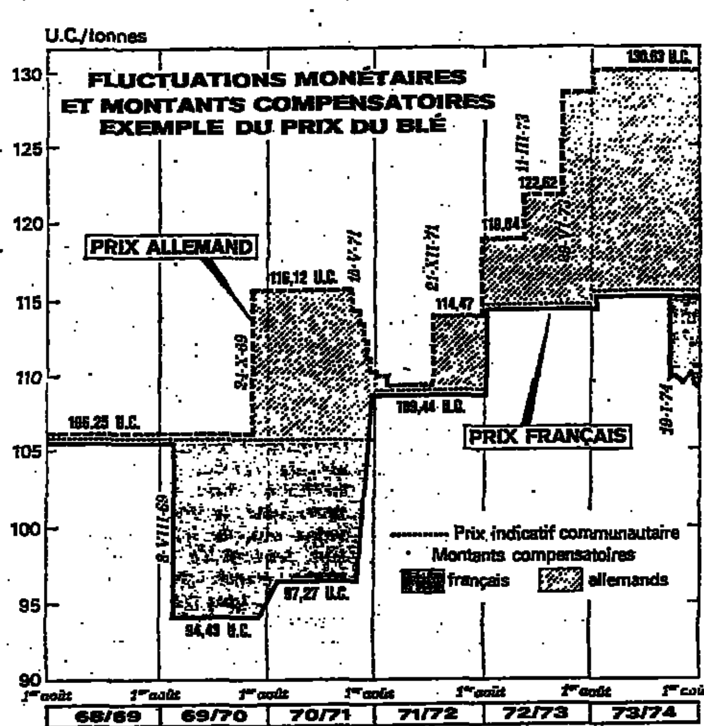
● 15 MAI 1971 : LE DEUTSCHEMARK FLOTTE. — La R.F.A. ne modifie pas son prix *exprimé en DM. Les montants* compensatoires sont calculés chaque semaine en se référant à l'écart du cours du change comparé à l'ancienne parité DM-dollar.

● 21 DECEMBRE 1971 : SMITHONIAN AGREEMENT. — Différents Etats européens et le Japon négocient avec les Etats-Unis un rajustement des parités de leurs monnaies par rapport au dollar qui est lui-même dévalué de 7,89 %.

Le DM est réévalué de 4,61 %, mais la R.F.A. ne déclare pas cette nouvelle parité au Fonds monétaire international (F.M.I.) : officiellement, le DM conserve sa parité de 3,66 DM pour 1 U.C. *Officiellement, le* prix indicatif est de 40,05 DM/Q (10,944 × 3,66). Toutefois, au regard de la nouvelle parité du DM à l'égard du franc (100 DM = 158,749 F), le prix indicatif exprimé en U.C. est de :
11,47 UC/Q [40,05 (1,587 : 5,554)].

Un montant compensatoire couvre donc l'écart avec le prix commun de 10,944 UC/Q.

● 11 MARS 1973 : REEVALUATION DU DEUTSCHEMARK. — (+ 3 % par rapport aux droits de tirage spéciaux du F.M.I.). Le taux central du DM ressort à 100 DM = 163,50971 F (le franc a conservé sa parité). Le prix indicatif allemand, qui devrait tomber à 38,66 DM/Q, est maintenu à 41,65 DM/Q, et les montants compensatoires sont relevés.



● 29 JUIN 1973 : REEVALUATION DU DM (+ 5,5 % par rapport au D.T.S.). Le taux central du DM est désormais de 100 DM = 172,502 F. Le prix indicatif allemand est maintenu à 41,65 DM/Q, au lieu de tomber à 36,64 DM. On augmente les montants compensatoires.

● 19 JANVIER 1974 : LE FRANC FLOTTE. — Sa dépréciation est évaluée à 5,5 % le 21 janvier 1974. Le prix indicatif du blé en franc n'est pas modifié, il est donc décroché par rapport au prix commun en unité de compte et un montant compensatoire est nécessaire.

Il était évidemment difficile de faire supporter aux agriculteurs allemands les baisses successives de prix garantis qui devraient résulter des réévaluations du DM ou de faire supporter à l'économie française les augmentations de prix garantis consécutives aux dévaluations du franc. Il reste que les manipulations monétaires provoquent en fait, au niveau des prix communs, des *distorsions qui font que l'écart* entre les prix nationaux est supérieur à ce qu'il était en 1962-1963, lors de la mise en place de l'Europe verte.

Quelques définitions

LE vocabulaire de l'Europe verte est complexe en matière de prix : on ne relève pas moins de onze termes différents. En simplifiant, on peut les ramener à trois catégories :

● *LE PRIX INDICATIF (ou d'orientation) est le prix de gros qu'on cherche à assurer pour chaque campagne aux producteurs.*

● *LE PRIX D'INTERVENTION est le prix auquel les organismes stockeurs ont l'obligation d'acheter les produits qui n'ont pu trouver acheteur sur le marché communautaire ou à l'exportation à un cours au moins égal.*

● *LE PRIX DE SEUIL est le prix le plus bas auquel une marchandise provenant des pays tiers peut entrer dans la Communauté. Il sert à déterminer le niveau des prélèvements (taxe) et des restitutions (subventions) qui sont versés pour égaliser les cours mondiaux avec les cours de la C.E.E.*

Le conseil des ministres de l'agriculture fixe chaque année le prix indicatif à partir duquel sont calculés les prix d'intervention et de seuil. Les ministres fondent leur choix d'une part sur l'évolution des coûts de production au cours des trois dernières années et d'autre part sur des « choix politiques » (on a vu ces dernières années le prix des productions animales augmenter plus vite que celui des productions végétales).

LA « JOURNÉE » DES AGRICULTEURS

DANS LES PAYS DE LA C.E.E.

Des centaines de milliers de paysans sur les routes

Meetings, cortèges de tracteurs, ventes directes de produits, dépôts de motions, et un calme déterminé. Plusieurs centaines de milliers d'agriculteurs de la Communauté européenne ont manifesté, lundi 16 septembre, pour obtenir une augmentation de 8 % des prix garantis du conseil des ministres de l'agriculture, qui se réunit mardi 17 et mercredi 18 septembre.

M. Michel Debatisse, président de la Fédération des exploitants agricoles (F.N.S.E.A.), s'est déclaré « particulièrement satisfait » de l'ampleur prise par cette « journée d'action » dont il est personnellement à l'origine. Le président de la F.N.S.E.A. a estimé, en outre, que les Neuf ne pouvaient plus faire autrement que d'octroyer le pourcentage de hausse réclamé par les professionnels.

C'est en France que les manifestations ont eu le plus d'ampleur. A l'appel de toutes les centrales paysannes, la Fédération des syndicats d'exploitants (F.N.S.E.A.), la F.F.A., le MODEF et le Comité de Guéret (très influent dans le Centre), et soutenus par la C.G.T., les agriculteurs ont formé, à partir de 10 heures (pour ne pas gêner la rentrée des classes) et jusque vers 13 heures environ, une dizaine de cortèges de tracteurs dans chaque département, sur les principaux axes routiers et même dans certaines villes (Clermont-Ferrand, Rennes, Angers, Ajaccio). La circulation a ainsi été fortement perturbée.

La bonne humeur et la courtoisie sont restées de rigueur. Un seul incident grave est à déplorer : un jeune paysan a été écrasé, dans les Deux-Sèvres, par un camion qui doublait — tout à fait normalement — une colonne d'engins agricoles.

Le folklore n'a pas perdu ses droits : un pique-nique aux abords de la préfecture de la Vienne, une gigantesque vente directe de vin (des milliers de bouteilles de côte-du-rhône) et de fruits (20 tonnes) à Avignon, un camion militaire transportant de la viande d'Argentine « arraisonné » au Mans... Dans la Loire, les agriculteurs de aSint-Germain-Laval ont décidé de faire la grève des achats de matériels et de retirer leur argent des banques jusqu'à la fin novembre.

Dans les autres pays de la C.E.E. on peut noter : la remise d'une pétition à M. Wilson par le président des fermiers britanniques, des cortèges en Allemagne fédérale, aux Pays-Bas, en Belgique, etc. Une cinquantaine de cultivatrices belges ont occupé les bureaux de l'administration à Gand... Et aux frontières entre les différents Etats membres, des manifestations de solidarité.

« Cette réussite au plan européen est d'autant plus appréciable au moment où le Marché commun agricole est mis par certains en accusation, où l'on parle de plus en plus d'« échecs de la politique agricole commune », a commenté M. Debatisse.

LE CHANCELIER SCHMIDT A DEMANDÉ AUX NEUF DE DRESSER UN BILAN DES RÉSULTATS DU MARCHÉ COMMUN

Bonn. — Le chancelier Helmut Schmidt, de retour à Bonn, a révélé le 16 septembre qu'il avait demandé aux chefs des gouvernements des Neuf, lors du dîner présidentiel du 14 septembre à Paris, de dresser le bilan des résultats du Marché commun agricole. Un tel examen, a-t-il précisé, pourrait faire l'objet d'une conférence comme celle de Stresa en 1958.

M. Schmidt a souligné le succès de la réunion privée à l'Elysée, et n'a pas exclu la réunion d'une conférence des chefs d'Etat des Neuf, officielle cette fois, avant la fin de l'année. Enfin, le chancelier a critiqué les « *excès bureaucratiques* » de la Commission de Bruxelles, qui inonde les instances nationales « *sous des flots de papiers et de paraphe* ». — *(A.F.P.)*

Le Parlement européen demande une hausse de 6 %

De notre correspondant

Luxembourg. — Après douze heures de discussions, les membres du Parlement européen, réunis, le lundi 16 septembre, à Luxembourg en session extraordinaire, ont adopté une résolution demandant une hausse *de 6 % en moyenne des prix agricoles* communautaires. Les parlementaires précisent que cette revalorisation « *s'impose d'urgence pour faire face à la hausse exceptionnelle des coûts de production* », mais qu'il doit être possible, « *lorsque les conditions particulières le justifient* » d'augmenter les prix de certains produits d'un pourcentage supérieur ou inférieur à 6 %. La Commission européenne, on le sait, propose une hausse limitée à 4 %.

Les parlementaires ont, en outre, donné un avis favorable sur l'essentiel des autres mesures préconisées par la Commission européenne pour accompagner cette hausse des prix, dévaluation de la « *livre verte* » irlandaise (15,3 %), suppression de l' « écrêtement » des montants compensatoires pour les échanges de céréales, augmentation de certaines bonifications d'intérêts... Les parlementaires — assez clairsemés sur les travées — ont avant tout évoqué le pourcentage d'augmentation des prix. La grande majorité, mis à part les socialistes allemands — dont il était intéressant de noter l'attitude après les déclarations du chancelier Schmidt sur la politique agricole commune, — trouvait insuffisants les 4 % proposés par la Commission. Une majorité en faveur d'une augmentation de 8 % des prix ne fut d'ailleurs pas loin d'être trouvée.

Comment s'est déroulé le débat ? Fait exceptionnel, le président en exercice du conseil des ministres de la Communauté, M. Christian Bonnet, a fait, à ce titre, une courte déclaration devant l'Assemblée européenne. Le ministre français de l'agriculture dit notamment a quel point l'angoisse de beaucoup d'exploitants agricoles lui paraissait fondée.

La plupart des orateurs inscrits insistèrent eux aussi sur la situation dramatique des agriculteurs et accusèrent souvent la Commission de n'avoir pas proposé à temps les mesures qui s'imposaient pour arrêter la chute des cours de la viande. Du côté français, deux interventions remarquées : M. Michel Cointat, l'ancien ministre de l'agriculture, déclara en substance qu'il fallait aligner tous les règlements communautaires sur les principes fondamentaux de l'organisation du marché céréalier, celui qui offre le plus de garanties aux producteurs, et qu'il fallait aussi mettre en œuvre une véritable politique des revenus aux agriculteurs ; M. Adrien Zeller, député réformateur du Haut-Rhin, regretta, pour sa part, que, « *en proposant seulement 4 % d'augmentation des prix et en condamnant les mesures nationales sans proposer des aides communautaires directes aux revenus, la Commission apparaisse une fois encore comme le gendarme qui veut limiter le revenu des agriculteurs* ».

M. Pierre Lardinois, commissaire européen responsable des questions agricoles, eut donc fort à faire pour défendre sa politique. Il s'y employa avec détermination et parvint, semble-t-il, à convaincre les parlementaires que la Commission est loin d'être seule responsable de la situation actuelle. Il précisa notamment que sa proposition d'augmentation de 4 % des prix était avant tout de portée politique et psychologique : ramener le calme.

Fait important : M. Lardinois a annoncé que la Commission prolongerait, après le 1er novembre, la fermeture des frontières communautaires aux importations de viande bovine. Il a précisé toutefois qu'il consulterait les pays tiers touchés par cette mesure et chercherait avec eux les solutions permettant à la Communauté de reprendre par la suite ses importations sans que cela puisse provoquer de nouvelles chutes des cours à l'intérieur du Marché commun. — J. F.

LE « FRONT VERT »

(De notre correspondant.)

Nancy. — Tellancourt, lundi matin à 11 heures. Un modeste poste-frontière entre Longwy et Virton. Une cinquantaine d'agriculteurs belges stationnent près de la douane française, leurs tracteurs soigneusement alignés dans un pré. Les engins sont ornés de drapeaux rouge-jaune-noir, de crêpe noir et de pancartes du genre « *Technocrates C.E.E. réparez vos erreurs !* ». Une banderole tendue entre deux arbres les accueille : « *Bienvenue à nos amis belges !* ». Par petits groupes, où sont présents des femmes et des enfants, les agriculteurs wallons en béret et casquette discourent sur « *cette journée historique* » où pour la première fois des rencontres ont lieu aux frontières.

« *L'Europe verte prend corps aujourd'hui. Le front vert commence à s'organiser* », entend-on. Une jeune fille distribue des tracts.

« *Nous ne sommes plus des Belges*, précise un jeune responsable en chemise colorée, *mais des Européens. Les gouvernements tentent de combattre l'inflation sur le dos des agriculteurs, car nous sommes les derniers de la chaîne.* »

Vers 11 h. 30, le premier tracteur français arrive en avant-garde. « *On a mis le paquet*, déclare le conducteur en sautant de son engin. *Il ne faut pas rester dans le pré mais bloquer la route.* »

On installe à la hâte une tribune. Une agricultrice wallonne, intimidée mais résolue, y grimpe. Elle insiste sur « *ce contact où, pour la première fois, les paysans européens manifestent pour les mêmes objectifs* ». « *Nous sommes là pour nourrir la société, qu'elle ne nous laisse pas mourir !* »

On écoute en silence, debout, les orateurs qui se succèdent. « *Comme la faim fait sortir le loup de la forêt, les revenus dérisoires font sortir le paysan de sa ferme* », déclare l'un d'eux. On sourit, on applaudit. Sans passion exagérée. A midi, tout est terminé. Dans le brouhaha, on entend : « *On se reverra peut-être bientôt !* »

C. L.

A TRAVERS LE MONDE

Dahomey

- LA PREMIÈRE PHASE DES NEGOCIATIONS FRANCO-DAHOMEENNES en vue de la révision des accords de coopération entre les deux pays s'ouvrira le 19 septembre à Paris. Cette première phase durera quinze jours, et la signature des accords n'aura lieu qu'à l'issue d'une seconde phase, a indiqué le commandant Alladaye, ministre dahoméen des affaires étrangères. — *(A.F.P.)*

Finlande

- M. GUSTAV HUSAK, secrétaire général du P.C. tchécoslovaque, fait depuis le lundi 16 septembre une visite de quatre jours à Helsinki. C'est le premier déplacement de M. Husak dans un pays non socialiste depuis sa venue au pouvoir en avril 1969. *(A.F.P.)*

Irlande du Nord

- DEUX MAGISTRATS CATHOLIQUES DE BELFAST, MM. Rory Conaghan et Martin McBirney, ont été tués lundi 16 septembre, à peu près à la même heure, à leur domicile respectif. L'IRA provisoire a revendiqué cet attentat contre les deux hommes qu'elle qualifie, dans un communiqué de « *rouages de la machine de guerre britannique* ». Les deux magistrats étaient des personnalités très connues de la province. M. McBirney avait été président du parti travailliste d'Irlande du Nord. Ce double meurtre relance tragiquement la série des « crimes à domicile » qui furent très fréquents en Ulster en 1972 et 1973. — *(A.F.P.)*

Mauritanie

- M. MOKTAR OULD DADDAH, président de la Mauritanie, a quitté Nouakchott le lundi 16 septembre à destination de Pékin, où il fera une visite officielle. M. Ould Daddah, qui est le septième chef d'Etat africain à se rendre en Chine cette année, visitera également la Corée du Nord. — *(Reuter.)*

Portugal

- L'HEBDOMADAIRE DE DROITE « TEMPO NOVO », vient d'être suspendu pour une durée de deux mois par la commission chargée du contrôle de la presse. Cette décision a été prise après la publication, dans le numéro du 13 septembre de cette revue, d'un éditorial justifiant la récente rébellion d'Européens au Mozambique. — *(A.F.P.)*

Roumanie

- M. PIERRE MAZEAUD, secrétaire d'Etat français à la jeunesse et aux sports, a été reçu lundi 16 septembre à Bucarest par M. Manea Manescu, président du conseil roumain. L'entretien a porté sur le développement de la coopération entre les deux pays, notamment par une intensification des contacts entre les jeunes français et roumains. — *A.F.P.)*

Union soviétique

- M. ALEXANDRE VORONEL, qui a perdu sa chaire de physique expérimentale depuis qu'il a demandé à émigrer en Israël en 1972, a comparu en justice sous l'accusation de « parasitisme », a annoncé sa femme aux correspondants étrangers à Moscou. Le juge lui a donné quinze jours pour trouver un emploi, faute de quoi il sera emprisonné. Or personne en U.R.S.S. ne prend la responsabilité de fournir un travail à un candidat à l'émigration. Le professeur Voronel, qui avait tenté, en juin dernier, d'organiser un séminaire scientifique international privé à Moscou, n'a aucune chance d'obtenir un emploi. — *(A.F.P.)*

Yougoslavie

- UNE QUANTITE « CONSIDERABLE » de textes subversifs édités à l'étranger a été saisie récemment au siège de l'hebdomadaire catholique *Druzina (la Confrérie)*, à Ljubljana, capitale de la Slovénie, a révélé l'agence Tanyoug. Des poursuites judiciaires ont été engagées contre plusieurs personnes soupçonnées d'avoir introduit clandestinement en Yougoslavie les écrits en question. — *(A.F.P.)*

Après les incidents d'Ajaccio

Les manifestants corses inculpés sont interrogés à Paris

M. Jean Pascal, premier juge d'instruction à Paris, doit confronter en principe ce mardi 17 septembre les cultivateurs corses inculpés pour la manifestation d'Ajaccio du 27 août avec un témoin, M. Gaétan Silvani, chef de service à la direction départementale de l'agriculture. Celui-ci serait en mesure de préciser le rôle de certains d'entre eux, mais, actuellement en congé, il ne s'est pas présenté lundi 16 septembre au cabinet du magistrat.

Le magistrat d'instruction a d'abord interrogé dans l'après-midi de lundi, en présence de Me François Sarda, les quatre inculpés laissés en liberté à Marseille, le 29 août, au terme de la garde à vue : MM. Dominique Ferrandi, Antoine Martini, Simon Fazzi, Louis Medori. Ceux-ci déclarent avoir participé à la manifestation, mais assurent n'avoir pas pénétré à l'intérieur du bâtiment où le directeur départemental, M. Guy Degos, fut malmené.

M. Pascal a entendu ensuite, à titre de témoins, deux policiers d'Ajaccio, MM. Piovanacci et Vilavona, et un policier de Marseille, M. Thibaud, qui ont expliqué dans quelles conditions ils ont mené leur enquête.

M. Paoli, correspondant du *Provençal*, et M. Peraldi, photographe de ce journal, M. Gherardi, correspondant de *Nice-Matin*, ont indiqué, d'autre part, qu'ils avaient reçu un appel téléphonique anonyme les invitant à se rendre à la direction départementale de l'agriculture, où devaient se passer « *des événements intéressants* ». Les trois journalistes ont ajouté qu'ils ne connaissaient pas l'identité de l'homme auquel on avait retiré son pantalon et dont la tête était recouverte d'un sac de jute, qu'ils n'ont pu identifier au surplus les manifestants qui participaient à ces actions, mais que, même s'ils avaient pu en reconnaître certains, ils se retrancheraient aujourd'hui derrière le secret professionnel.

Entendu à son tour par le juge et confronté avec les dix inculpés, M. Degos a mentionné qu'il était incapable de reconnaître ses agresseurs, ayant seulement remarqué MM. Ange Acquaviva et Roch Simoni au moment où on lui retira le sac de jute. Sa collaboratrice, Mlle Torre, n'a également reconnu personne.

LA RÉUNION DES MINISTRES DE LA C.E.E.

Un emprunt de 11 milliards de francs?

(Suite de la première page.)

Cette belle unanimité n'a pas suffi pour convaincre M. Apel, ministre des finances de l'Allemagne fédérale. Il a estimé que plusieurs questions techniques importantes, telles la nature de la garantie offerte aux souscripteurs ou encore la procédure à appliquer avant le lancement d'une émission, n'avaient pas été étudiées de façon suffisamment précise. Surtout M. Apel a indiqué que le gouvernement fédéral n'avait pas encore arrêté sa position définitive sur cette affaire.

Le passage du communiqué publié à l'issue de la réunion n'est guère moins circonspect que celui de juillet, où les Neuf s'étaient contentés « *de prendre en considération* » la proposition de lancer un emprunt présenté par la Commission. Le pas en avant, si pas il y a, on va s'en rendre compte, est modeste : « *...le conseil est unanime à estimer que la Communauté doit fournir un concours pour le financement des déficits occasionnés par la hausse des prix pétroliers. Compte tenu de la situation déficitaire de la balance des paiements de certains Etats membres, le conseil estime nécessaire de poursuivre les travaux permettant d'aboutir à une décision positive en vue d'emprunts éventuels* ». Ce dossier sera repris lors de la prochaine session des ministres des finances le 21 octobre avec, chez la plupart d'entre eux, l'espoir de parvenir enfin à une décision.

Les réticences allemandes auront-elles alors disparu ? Il est permis de le croire. Est-il anormal que le gouvernement fédéral souhaite y regarder de très près avant d'approuver le lancement d'une opération dont, étant l'Etat mmbre le plus riche et peut-être membre le plus riche et peut-être mera une large part du risque, quelles que soient les astuces de présentation auxquelles les experts feront appel pour bâtir un système de garanties engageant de manière apparemment solidaire la totalité des Etats membres ?

Du côté français, on n'excluait pas non plus que des considérations tactiques plus générales soient à l'origine des hésitations allemandes, au moment où s'engage à Bruxelles un important débat agricole entre les Neuf. Le gouvernement fédéral, dans la perspective d'un vaste marchandage européen, aurait le souci de conserver un maximum d'atouts afin de se trouver en meilleure position pour faire triompher ses idées sur la réforme de l'Europe verte.

Au-delà de telles spéculations, il faut noter encore que M. Apel, s'adressant aux journalistes, s'est montré désireux de faire aboutir le projet d'emprunt européen, en disant qu'il avait l'intention de plaider avec fermeté au sein du cabinet *pour que le conseil puisse* bientôt parvenir à une décision positive.

Dans quelle monnaie sera libellé le premier emprunt européen ? Pour affirmer la personnalité de la Communauté, M. Fourcade suggère de faire appel à une nouvelle unité de compte communautaire, *sorte de D.T.S. européen*, qui serait défini en tenant compte de la valeur des différentes monnaies de la C.E.E. Les partenaires de la France n'ont guère paru séduits par cette initiative. Certains ministres se sont demandé si la perspective d'être remboursés avec des unités de compte dont la valeur serait partiellement liée à celle de la livre sterling, de la lire italienne ou du franc français serait considérée comme attrayante par les investisseurs.

M. Apel, que les réactions à l'emporte-pièce n'effarouchent guère, a donné l'impression de considérer cette proposition française comme parfaitement « farfelue » *et en tout cas peu réaliste* dans les circonstances actuelles. Au vu de ces commentaires, il y a peu de chances que l'emprunt européen soit libellé en U.C. Au reste, M. Fourcade a lui-même indiqué qu'il était tout à fait ouvert aux aménagements que pourraient souhaiter ses partenaires. « *Les propositions que j'ai présentées*, a-t-il observé, *sont certes liées entre elles, mais ne constituent pas pour autant un système ferme. En d'autres termes, s'il n'y a pas accord pour libeller l'emprunt en U.C., la France ne fera sans doute pas obstacle à ce qu'il soit lancé en dollars.* »

Fluctuation concertée

La mise en place d'un nouveau système de « flottement concerté », qui permettrait d'assurer un minimum de cohésion aux différentes monnaies de la C.E.E., a été accueillie également sans enthousiasme, et cela pour plusieurs raisons. A l'évidence, la plupart des partenaires de la France — l'Italie exceptée — estiment bien compliqué et peu convaincant le dispositif préconisé par M. Fourcade. Ne vaut-il pas mieux se contenter de la concertation discrète qui s'opère actuellement entre les banques centrales au lieu d'essayer de mettre sur pied un nouveau dispositif intracommunautaire de change aux qualités très incertaines ? Par ailleurs, les pays qui participent encore au « serpent » communautaire (l'Allemagne, les pays du Benelux et le Danemark) semblent redouter que le système de concertation souple préconisé par M. Fourcade ne porte atteinte au bon fonc- encore au serpent communautaire qu'ils estiment très satisfaisant.

Les représentants de ces mêmes pays ne voient pas non plus d'un meilleur œil l'engagement financier *supplémentaire que recommande* M. Fourcade pour assurer le fonctionnement harmonieux de ce système de concertation souple. Le ministre français propose que les fonds affectés par la Communauté au soutien à court terme et à moyen terme passent de 4 à 10 milliards d'U.C. Enfin, dernière *observation de caractère plus général*, plusieurs États membres estiment que les propositions présentées par la France ont un caractère trop exclusivement monétariste.

Le ministre français des finances s'est expliqué à propos de ces différentes observations. Il a bien insisté sur le fait qu'il ne s'agissait pas, dans son esprit, de remettre en cause le « miniserpent » européen, mais de créer autour de lui un système qui intéresse toutes les monnaies de la Communauté et puisse un jour — c'est-à-dire lorsque la situation économique permettra à nouveau d'envisager des arrangements de change très étroits entre l'ensemble des monnaies de la Communauté — servir de structure d'accueil à un modèle européen spécifique.

M. Fourcade s'est egalement défendu de privilégier la coopération monétaire par rapport à la coopération économique. Il *demeure persuadé que les deux* doivent progresser de pair. Il a fait remarquer qu'en matière de coordination économique, des décisions avaient été prises en juillet permettant d'espérer des progrès substantiels : les Neuf se sont engagés alors à se rencontrer régulièrement afin de confronter leurs politiques conjoncturelles et, dans toute la mesure du possible, de les harmoniser.

Les participants, dans l'ensemble, se sont montrés plutôt déçus par cette session de rentrée. La manière dont se sont déroulés les débats laissait une curieuse impression d'improvisation. Les Français sont arrivés à Bruxelles avec des propositions dont les pays partenaires ne semblaient pas encore avoir été informés. On peut s'interroger dans ces conditions sur l'intérêt de toute la préparation diplomatique qui a précédé cette session du conseil.

PHILIPPE LEMAITRE.

LES PROPOSITIONS DE M. FOURCADE

De notre correspondant

Bruxelles (Communauté européenne). — *Voici les quatre propositions faites par M. Fourcade au conseil des ministres de la C.E.E. :*

1) L'émission d'un emprunt communautaire. — L'emprunt, qui devrait être lancé avant la fin de l'année, serait d'un montant *d'au moins 2 milliards d'unités* de compte, soit 11 milliards de francs (1 unité de compte : 5,50 F), pour une durée se situant entre cinq et dix ans. La France est favorable à un « placement direct auprès des Etats producteurs de pétrole plutôt qu'à une émission sur le marché international, qui, dans les circonstances actuelles, n'apparaît pas appropriée ». La garantie de ce premier emprunt pourrait être fournie par les ressources propres à la Communauté, c'est-à-dire son budget.

De plus, M. Fourcade suggère que la Banque européenne d'investissements diversifie ses ressources en émettant des bons à terme (un à cinq ans par exemple) auprès des pays producteurs de pétrole.

2) La définition d'une unité de compte à utiliser dans les opérations monétaires de la Communauté. — La France souhaite que les futurs emprunts européens soient libérés en unités de compte afin de refléter la solidarité et la personnalité européennes.

Comment serait calculée la valeur de cette unité de compte, à ne pas confondre avec l'unité de compte prévue dans le traité *de Rome et dont la valeur-or* est égale à la valeur du dollar avant 1971 ? A partir d'un panier composé des différentes monnaies de la C.E.E. La pondération de ces différentes monnaies dans ce cocktail serait la même que celle qui aurait été retenue pour établir la quote-part de *chacun des Etats membres* dans le système de concours mutuel à court terme (deutschemark, livre sterling et franc français, 22 % chacun ; lire italienne, 14,7 % ; franc belge et florin néerlandais, 7,4 % chacun ; couronne danoise, 3,3 % ; livre irlandaise, 1,2 %).

Mais cette pondération ne serait pas définitive. M. Fourcade estime que des ajustements *périodiques devraient être effectués* pour tenir compte de l'évolution internationale de la valeur de chaque monnaie. Par exemple, si la livre sterling continue à se déprécier sur le marché des changes par rapport aux autres monnaies de la Communauté, sa part dans le cocktail pour calculer la valeur de l'unité de compte européenne serait diminuée. Ce serait là une sécurité donnée aux éventuels créanciers de la C.E.E.

3) La mise en place d'un système de flottement concerté des monnaies de la C.E.E. — Il n'est *pas question de restaurer* l'accord monétaire européen sur le rétrécissement du marché des changes, dont le document français évoque les « rigidités ». La discipline sans contrainte préconisée ainsi par la France s'organiserait de la manière suivante :

Le point d'ancrage du nouveau dispositif monétaire européen serait la définition d'un « niveau communautaire » du dollar ajustable après concertation entre les banques centrales. Par ailleurs, les monnaies européennes seraient autorisées à fluctuer en fonction du taux de référence, lui-même modifiable. La marge de fluctuation de chaque monnaie serait désormais définie non plus par un écart nales de la C.E.E., mais par rapport à sa valeur en unités de compte européennes. La détermination des marges pourrait être fréquemment révisable.

4) Une action coordonnée sur les euromarchés. — Les décisions de principe concernant cet effort de contrôle et de discipline ont été prises à Champs-sur-Marne. Il s'agirait, rappelons-le, d'harmoniser les réglementations monétaires nationales vis-à-vis de l'extérieur ; de rechercher une surveillance des opérations bancaires sur le marché des eurodevises et, à cet égarde encore, de définir des règles à l'échelon de la C.E.E. ; enfin, d'arrêter une attitude concertée des banques centrales vis-à-vis des difficultés ou des incidents susceptibles de survenir dans le fonctionnement de ces marchés.

Ph. L.

AFRIQUE

République Centrafricaine

LE MARÉCHAL BOKASSA ANNONCE QUE M. GISCARD D'ESTAING SE RENDRA EN VISITE OFFICIELLE A BANGUI.

Le maréchal Jean-Bedel Bokassa, président de la République Centrafricaine, a annoncé lundi 16 septembre, à l'issue d'un déjeuner à l'Elysée, que M. Valéry Giscard d'Estaing se rendrait en visite officielle à Bangui.

Interrogé sur la date de la visite du président français, le maréchal Bokassa a déclaré que cette question serait discutée par les ministres des affaires étrangères. Il fait remarquer que le président Giscard d'Estaing serait le premier chef d'Etat français à visiter la République Centrafricaine.

A une question portant sur la réalisation d'un chemin de fer centrafricain, qui pourrait désenclaver son pays, le maréchal Bokassa a répondu que ce point avait été évoqué au cours du déjeuner avec M. Giscard d'Estaing. Il a précisé que le président Pompidou avait décidé d'envoyer une mission d'étude pour la réalisation de ce chemin de fer. Cette mission est sur place et M. Giscard d'Estaing, a-t-il dit, a repris à son compte les décisions de son prédécesseur.

Interrogé sur la nouvelle politique portugaise en Afrique, le président centrafricain a répondu qu'il serait le premier chef d'Etat à effectuer un échange d'ambassadeurs avec le général Spinola.

● *M. Issa Diop*, président de la Conférence permanente des compagnies consulaires africaines, malgaches et françaises, de passage à Paris, a indiqué lundi 16 septembre, au cours d'une conférence de presse, que la « Maison de l'Afrique et de Madagascar » verrait le jour dans le courant de l'année 1975, à Paris. A vocation économique, touristique et culturelle, cette future maison — qui dans l'esprit de ses promoteurs devrait faciliter les rapports franco-africains — sera située dans le quartier de l'Opéra.

Mozambique

M. Joaquim Chissano deviendrait président du gouvernement provisoire

M. Joaquim Chissano, généralement considéré comme le « numéro deux » du Front de libération du Mozambique (FRELIMO), deviendrait président du conseil du gouvernement provisoire mozambicain. Selon la presse sud-africaine, c'est M. Samora Machel, président du FRELIMO, qui aurait nommé M. Chissano à ce poste. Ce dernier devrait donc gouverner le pays jusqu'à son accession à l'indépendance, prévue pour le 25 juin 1975.

Représentant officiel du FRELIMO auprès du gouvernement tanzanien et « ministre » de la défense du FRELIMO, M. Chissano a assisté à toutes les phases des négociations sur l'indépendance avec le gouvernement portugais. Il est généralement considéré comme bénéficiant de solides sympathies en République populaire de Chine.

Le gouvernement provisoire sera constitué de six membres du FRELIMO et de trois ministres portugais. Il prêtera serment dans le courant de la semaine.

Une délégation de plusieurs dizaines de personnalités nationalistes conduite par M. Joaquim Chissano est arrivée le lundi 16 septembre à Lourenço-Marques. Des détachements portugais et de soldats du FRELIMO avaient été mis en place pour assurer la sécurité de la délégation. Peu après l'arrivée des délégués, l'amiral Vitor Crespo, haut commissaire portugais, a indiqué à la presse que « *certains des membres de la délégation feraient partie du gouvernement provisoire* », mais que c'est le FRELIMO lui-même qui annoncerait la date d'investiture de ce gouvernement et sa composition.

D'autre part, M. Juvencio Gomès, délégué du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et des îles du Cap-Vert (P.A.I.G.C.) et maire désigné de Bissau, a confirmé mardi le changement de la capitale, qui n'était jusqu'ici qu'hypothétique. Madina-do-Boe remplacera Bissau. Selon M. Gomès, cette décision a été prise parce que Madina-do-Boe est à la fois le symbole historique de la Guinée-Bissau en lutte contre le Portugal et le centre d'une région où le gouvernement prévoit un important développement économique agricole et minier. — *(A.F.P., A.P., Reuter.)*

ASIE

Chine

LE PRÉSIDENT MAO ET LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

(De notre correspondant.)

Pékin. — Le président Mao Tse-toung a calligraphié le 9 septembre le nom de l'Institut des langues de Pékin, où vivent mêlés aux jeunes Chinois les étudiants étrangers venus se perfectionner dans le cadre des accords intergouvernementaux.

Cette initiative du chef du parti unique renoue avec une tradition interrompue depuis plusieurs années. On peut y voir, sans doute, la marque de l'intérêt pris personnellement par M. Mao Tse-toung à la politique étrangère et de l'accent qu'il souhaite mettre sur le développement des contacts de peuple à peuple.

AFRIQUE

Éthiopie

MILITAIRES ET ÉTUDIANTS FACE A FACE

(Suite de la première page.)

La dernière phase de l'énigmatique révolution éthiopienne a donc été réalisée comme une simple formalité, après sept mois de prudentes manœuvres et de *valses hésitation*. Longue partie d'échecs entre les quatre-vingts membres anonymes du comité militaire et les fantômes de l'ancien empire progressivement désarmé. Jeudi dernier, en somme, le général Aman Andom a murmuré « échec et mat » tandis que le Roi des rois, prisonnier, sortait de son palais, petite silhouette recroquevillée dans une Volkswagen que la foule conspuait aux cris de« *Au voleur, pendez-le !* ».

Où est donc le bain de sang que prévoyaient la plupart des diplomates ? Où sont donc les émeutes d'un peuple armé qu'on disait prêt à défendre jusqu'au bout son empereur de droit divin ? Où est cette résistance militaire des grands féodaux, ces « ras » tout-puissants qui devaient, pensait-on, prendre la tête d'une espèce de chouannerie éthiopienne ? Rien. Pas un geste. Le sang n'a pas coulé, le peuple applaudit, et tous les « ras » sont en prison. Le mythe fabuleux de la couronne impériale qui fascinait le monde entier depuis cinquante ans paraît s'être brusquement dissous. Mieux : il se trouve désormais retourné comme un doigt de gant grâce à une longue et subtile *« préparation psychologique »*. Aux yeux du peuple, les piliers de l'ancien monde, hier symbole de la grandeur impériale, ne sont plus aujourd'hui qu'une poignée de tricheurs et de corrompus qu'il faudra juger très vite.

Le rôle de la radio

Non, ce ne sont pas les tanks de la 4e division ou ceux de la garde impériale, ralliée à la révolution, qui ont vaincu l'empereur. C'est d'abord la radio nationale, qui a révélé méticuleusement au pays pendant des mois et des mois la face cachée du mythe ; c'est la télévision, qui a montré et remontré au petit peuple des reçus signés *« par un empereur ploutocrate »* encaissant de fabuleux bénéfices de ses hôtels, de ses casinos personnels, de ses entreprises. L'événement ne s'est pas passé dans la rue mais bien dans les esprits.

Les militaires, devant l'obstacle « magique » que constituait la vénération du peuple pour son empereur, ont usé avec une efficacité qui les surprend eux-mêmes du réquisitoire radiodiffusé, selon une savante progression. Résultat : aujourd'hui à Addis-Abeba chacun vous explique que Haïlé Sélassié est un escroc, qu'en 1936 il avait *« fui comme un lâche devant l'invasion italienne »*, et que s'il ne s'était entouré par la suite que de courtisans médiocres, en écartant les grands patriotes de la résistance, c'était pour *« ne pas avoir devant lui trop de témoins gênants »*.

Chaque jour qui passe permet aux militaires de révéler aux Éthiopiens un nouveau scandale qui discrédite un peu plus la famille impériale. On vient de publier, par exemple, la liste des fils de grandes familles qui bénéficiaient de bourses importantes pour faire leurs études à l'étranger. On explique comment les tribus Danakils ont été expulsées de la vallée de l'Aouache et refoulées dans le désert. On discute à perte de vue, à la radio et dans les cafés, sur le fantastique trésor (entre 5 et 10 milliards de dollars) que l'empereur avait dissimulé à l'étranger comme un vulgaire dictateur sud-américain. « *Comment ?* disent les gens, *alors même que cent mille paysans mouraient de faim dans le Wollo, l'empereur gardait dans ses coffres de l'étranger un trésor représentant cinq ou dix fois le budget total de l'Éthiopie !* »

La foule n'en finit pas de s'indigner avec sévérité mais, curieusement, sans haine véritable. « *Les Éthiopiens,* nous disait-on, *sont probablement trop polis et trop orgueilleux pour guillotiner un vieillard.* »

« Les risques de guerre civile ne sont pas écartés »

Une dame de vieille famille, mère d'un étudiant contestataire, nous chuchotait dimanche en buvant son tedj (hydromel) : « *Quand on l'a arrêté, j'ai eu de la peine bien sûr. Mais, après tout ce que la télévision nous avait appris, je pense que le comité a bien fait, et j'ai applaudi.* »

En dehors de cette savante dissolution d'un mythe, grâce aux armes de la persuasion, deux autres éléments paraissent avoir joué un rôle non négligeable. L'aristocratie féodale d'abord a été finalement incapable d'organiser une contre-révolution. Prisonniers de la cour impériale depuis des années, aussi coupés de leur province que pouvaient l'être les nobles à Versailles, ils se sont effondrés comme des légendes creuses. La garde impériale, ensuite, qui, avec ses deux brigades suréquipées, aurait pu tenir tête à la 4e division révoltée (le reste de l'armée étant mobilisé sur les frontières de l'Ogadem et en Erythrée), a rallié un mouvement dont elle constitue aujourd'hui la fraction la plus radicale. On avait oublié, il est vrai, qu'en 1960 c'était cette garde impériale qui avait organisé la première tentative de coup d'État.

« *Nous allons donner une leçon de révolution au monde* », nous disait, en mars dernier, avec un brin de dédain un capitaine éthiopien. Apparemment, c'est fait. La première partie de l'aventure — « la phase négative » — est consommée. Et dans les meilleures conditions possibles. Mais rien n'est fini. « *Au contraire,* dit un journaliste éthiopien, *c'est maintenant que tout commence, que tout devient dangereux. Non, les risques de guerre civile ne sont pas écartés.* »

A Addis-Abeba, le nouveau pouvoir se trouve devant une table rase, une économie réduite à zéro, avec une orientation politique mal définie, qui fait déjà l'objet d'obscurs tiraillements. Conscient de l'immensité de sa tâche, un peu dépassé peut-être par la rapidité des derniers événements, il a préféré rester pour l'instant dans la légalité en entretenant la fiction d'une monarchie qui continue. La nomination du prince héritier irrite les étudiants, qui auraient préféré tout de suite une république socialiste. Mais elle permet de gagner du temps. Or les tâches prioritaires du nouveau régime ne sont pas simples à accomplir.

Les étudiants à la campagne

D'abord, il s'agit d'obtenir du vieil empereur prisonnier, que l'on va probablement ménager, le rapatriement de son immense fortune. Non seulement par souci de *« récupérer ce qui a été volé au peuple »*, mais parce que ce trésor de plusieurs milliards de dollars constituerait pour l'Éthiopie un ballon d'oxygène qui lui permettrait de ne pas être, déjà, tributaire de l'aide étrangère, notamment américaine. A deux reprises déjà, avant d'être destitué, l'empereur avait mis à la porte de son palais les officiers qui lui demandaient de ramener en Éthiopie son trésor personnel. Réflexe de vieillard orgueilleux ? Entêtement ? Les membres du comité militaire ne paraissent pourtant pas avoir renoncé à convaincre leur prisonnier.

Les militaires se trouvent ensuite confrontés avec les problèmes des étudiants, des intellectuels, de toutes les forces vives — et « civiles » — du pays qui n'accepteront pas d'être longtemps tenues à l'écart du pouvoir et dont l'armée ne pourra d'ailleurs pas se passer. Ceux-là même qui applaudissaient lorsque l'armée renversait le monarque s'inquiètent déjà ouvertement aujourd'hui devant les perspectives d'un *« régime militaire autoritaire »*. Les trois mille étudiants de l'Université et les dix-huit mille professeurs éthiopiens s'impatientent, souhaitent aller plus vite. « *On ne pourra rien changer réellement en Éthiopie sans faire couler le sang,* nous disait un étudiant de vingt-deux ans, *c'est une illusion que de croire le contraire.* »

En décidant d'envoyer des étudiants dans les campagnes pour *« enseigner la révolution aux masses »*, les militaires ont résolu une partie du problème. Mais ce n'est pas suffisant. Le comité devra rapidement élargir son assise, accepter des civils en son sein (le principe semblait d'ailleurs en être acquis dimanche soir) en tâchant de surmonter les contradictions idéologiques qui ne manqueront pas de se multiplier dans les semaines à venir.

Le point IV

Au centre de celui-ci, et à côté du problème de l'Erythrée et de celui de l'Église (tous deux abondamment débattus ces jours-ci), la réforme agraire occupe, bien sûr, la première place. Les militaires ont promis de la conduire rapidement à son terme et, déjà, le point IV de leur programme prévoit que les paysans recueilleront sans plus attendre les fruits de leur récolte. Avant eux déjà, l'empereur lui-même avait pris des engagements analogues depuis des années. Or, sur ce terrain, le fossé est énorme qui sépare les bonnes intentions de la réalité. Compte tenu de la complexité du régime foncier, qui varie d'une province à l'autre, de l'importance traditionnelle de la propriété terrienne en Éthiopie (« *Ici,* nous disait un étudiant, *on tue facilement son frère pour 200 mètres carrés de terre* »), la réforme agraire est une tâche à la fois urgente et difficile. Plus difficile en tout cas que ne veulent bien le reconnaître la plupart des étudiants qui lancent volontiers des slogans à l'emporte-pièce.

Dans ce domaine prioritaire, comme dans tous les autres, les militaires ne pourront rien faire tout seuls, quelles que soient leurs compétences. Toute la question est de savoir comment pourront être conciliées dans les semaines qui viennent leur remarquable prudence et toutes ces impatiences « civiles » qui déjà bouillonnent dangereusement à Addis-Abeba.

JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD.

AMÉRIQUES

Chili

La presse commence à parler des prisonniers politiques

Santiago (*A.F.P.*). — De nombreux Chiliens ont, paradoxalement, appris l'existence d'un nombre important de prisonniers politiques dans leur pays grâce à la promesse de clémence formulée à l'égard des détenus par le général Pinochet à l'occasion du premier anniversaire du coup d'État militaire du 11 septembre 1973. Les journaux chiliens, en général discrets, sinon muets, sur ce sujet, ont, en effet accordé une large place à la future libération des prisonniers.

Le comité national d'aide aux réfugiés, organisme ecclésiastique, estime que quatre mille environ des quelque sept mille détenus bénéficieront de la mesure : deux mille seraient des personnes « interpellées » entre le 1er août et le 11 septembre dernier à l'occasion de rafles massives dans les cités ouvrières de la banlieue de Santiago et des principales villes du pays ; et deux mille seraient des personnes incarcérées entre le 11 septembre 1973 et la fin de juillet dernier. Cinq cents, au moins, des personnes libérées devraient prendre le chemin de l'exil.

Selon des sources diplomatiques, les personnalités de l'Unité populaire détenues par la junte ne bénéficieraient pas, pour la plupart d'entre elles, des mesures de clémence. En particulier, M. Clodomiro Almeyda, ancien ministre des affaires étrangères, dont la libération avait été considérée comme probable peu avant le 11 septembre, restera incarcéré. On vient même d'apprendre, à Santiago, qu'il était accusé de *« détournement de fonds publics »*. L'ancien sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, M. Anibal Palma, est poursuivi pour la même raison.

D'autre part, le défi lancé à Cuba et à l'U.R.S.S. par le général Pinochet de libérer autant de prisonniers politiques que le Chili s'apprête à le faire n'était pas une condition préalable à la mesure de clémence. Dans les milieux diplomatiques de Santiago, on pense qu'il s'agit là d'une manœuvre destinée à redorer le blason du Chili en opposant la « clémence » de la junte à la *« propagande du communisme international »*. Cette « clémence », estime-t-on, n'est pas étrangère à la volonté du gouvernement de vaincre la résistance des pays qui s'étaient, jusqu'à présent, montrés peu enclins à fournir au Chili l'aide économique qui lui fait cruellement défaut.

PROCHE-ORIENT

La *conférence interparlementaire euro-arabe* demande la reconnaissance des « droits nationaux » du peuple palestinien

De notre envoyé spécial

Damas. — A deux mois de la rencontre prévue à Paris entre les représentants de la Commission économique européenne et ceux de la Ligue arabe, la première conférence interparlementaire euro-arabe s'est tenue dans la capitale syrienne les 14, 15 et 16 septembre. Préparée par la création, le 25 mars dernier, à Paris, d'une Association des parlementaires européens pour la coopération avec les pays arabes, puis par celle, le 22 juin à Damas, d'une Union parlementaire arabe, cette conférence a permis de dégager certaines perspectives du dialogue euro-arabe, sur le plan politique comme sur le plan économique.

Les cent trente parlementaires présents n'avaient pas reçu de mandat de leurs gouvernements et ne pouvaient qu'adopter des recommandations sans valeur compromettante.

M. Offroy, député U.D.R. et président de l'Association parlementaire de coopération euro-arabe, ouvrit la conférence, le samedi 14, en déclarant que *« si l'Europe retrouve le chemin de ses alliances naturelles avec le monde arabe, nous pouvons constituer ensemble une très grande puissance qui rétablira l'équilibre du monde »*.

Le docteur El Halabi, président du conseil du peuple syrien et président de l'Union interparlementaire arabe, parlant au nom du général Hafez Assad, chef de l'État syrien, lut une déclaration plus réservée mais complémentaire, affirmant notamment qu'*« il est difficile de concevoir la possibilité d'une coopération sans que l'Europe abandonne son soutien au sionisme »* et demandant que l'O.L.P. soit reconnue comme seule représentant du peuple palestinien.

Les deux présidents ne furent cependant pas suivis. Il se révéla, en effet, rapidement qu'une forte proportion de parlementaires européens s'opposeraient à toute résolution leur paraissant condamner sommairement l'État d'Israël. Finalement, la modération l'emporta, grâce à l'esprit de conciliation des Arabes, apparemment décidés à passer outre à leurs traditionnelles objections politiques, pour favoriser la coopération avec l'Europe. En ce qui concerne la crise du Proche-Orient, la conférence se contenta d'adopter — à l'issue de débats parfois houleux — cinq résolutions, dont la plus significative est une invitation à la reconnaissance des *« droits nationaux »* du peuple palestinien.

Du coup, la relative neutralité des recommandations politiques a mis en lumière les préoccupations économiques des Arabes. Sous la plume du Dr Hachem Awad, parlementaire soudanais, le camp arabe a présenté un rapport d'économie détaillé, à peu près expurgé de toutes considérations politiques, qui s'imposa tout de suite comme base des discussions. Il ressort de ce texte et des interventions prononcées à la commission économique que les Arabes estiment *« de leur intérêt vital »* de renforcer la coopération avec l'Europe. Soulignant que leurs réserves pétrolières commenceront à s'épuiser d'ici quinze à vingt ans et perdront progressivement de leur valeur, ils appellent les Européens à leur venir en aide pour franchir ce cap difficile. Nos économies sont complémentaires, disent-ils. Vous avez besoin de pétrole, et vous pouvez nous fournir les outils et les techniques qui nous manquent. Nous pouvons vous aider, grâce à l'abondance de nos capitaux, pour lutter contre la concurrence des États-Unis et du Japon et renforcer la puissance de votre économie. En échange, nous vous demandons des armes, des usines, des bourses d'études et des brevets. Vous souffrez de l'inflation, nous en souffrons aussi, et nous sommes prêts à coopérer avec vous pour tenter de la juguler, quitte à ne plus augmenter le prix du pétrole. En contrepartie, abaissez vos barrières douanières, de sorte que notre agriculture puisse se développer librement, et permettez-nous de participer pleinement aux négociations monétaires internationales.

Les douze résolutions économiques adoptées par la conférence, et parmi lesquelles on retrouve les notions de *« complémentarité »* et d' *« intérêt vital »*, illustrent clairement la détermination des Arabes et l'écho favorable qu'elle a rencontré auprès les parlementaires européens.

OLIVIER POSTEL-VINAY.

Une mise au point de l'Alliance France-Israël

M. Raymond Offroy, député U.D.R. de Seine-Maritime et président de l'Association parlementaire pour la coopération euro-arabe, ayant déclaré devant les représentants de la presse syrienne à Kuneitra que la vision de cette ville détruite lui rappelait celle qu'il avait eue d'Oradour après la libération (le Monde du 14 septembre), l'Alliance France-Israël nous adresse une mise au point où on lit notamment :

Des témoins irréfutables, qui ont visité Kuneitra après la guerre de six jours, en 1967, puis une seconde fois à la suite de la guerre du Yom Kipour, en octobre 1973, ont pu constater que cette ville avait été réduite en ruine par les combats acharnés qui s'y sont déroulés. Damas a tenté de faire croire que l'armée israélienne y avait procédé à des destructions systématiques avant d'abandonner le terrain. C'est faux. Plusieurs délégations, qui se sont rendues en Israël sous l'égide de l'Alliance France-Israël ou des groupes du Parlement, ont pu constater l'inanité des inventions de la Ligue arabe. Au nombre de ces personnalités se trouvaient notamment :

MM. Poher, de Bénouville, Diomède Catroux, Chinaud, Alfred Coste-Floret, Jacques Dominati, Maurice Faure, Louis Gabriel-Robinet, Pierre Giraud, Jean Lecanuet, le général Lecomte, Max Lejeune, Gabriel Péronnet, Michel Poniatowski, Michel Soulié, le général Stehlin et Raymond Triboulet.

L'Alliance France-Israël ajoute :

On a encore affirmé que les Israéliens avaient eu pour objectif d'empêcher la restauration à Kuneitra d'une vie civile normale. Or depuis que l'armée de l'État hébreu s'est retirée de la localité, Damas n'a pas entrepris la moindre reconstruction, se bornant à y établir une nouvelle implantation militaire — ce qui jette une singulière lumière sur les préparatifs des Syriens en vue d'une reprise de la lutte armée.

États-Unis

DANS UNE CONFÉRENCE DE PRESSE

M. Ford justifie le pardon accordé à M. Nixon et annonce une amnistie conditionnelle pour les déserteurs de la guerre du Vietnam

De notre correspondant

Washington. — Le président Ford s'est largement expliqué au cours de sa conférence de presse — la seconde depuis son accession au pouvoir — sur sa décision d'accorder à son prédécesseur, Richard Nixon, une grâce totale, absolue et inconditionnelle. Mais, d'après les premières réactions du Congrès, il n'est pas établi que ses explications aient entièrement satisfait ceux qui n'acceptent pas ce qu'ils considèrent comme une atteinte grossière au principe de l'égalité devant la loi.

M. Ford n'a pas évoqué cet aspect important et déplaisant de l'affaire, mais il a admis que son pardon avait créé *« plus d'antagonismes qu'il ne le prévoyait »*. Il a ajouté : *« Je reste convaincu que ma décision est juste et bonne, prise dans l'intérêt de la nation. »* Un souci de réconciliation nationale, de *« panser les blessures »*, a déterminé le président à prendre une mesure de grâce qui, a-t-il précisé, n'a pas été décidée à la légère et rapidement. C'est après avoir consulté le procureur Jaworski, ses propres conseillers et après une longue réflexion qu'il affirme avoir pris une décision difficile.

Pressé de questions, le président Ford a déclaré qu'aucune raison secrète, aucun accord préalable avec M. Nixon, ne l'avait *poussé à accomplir ce geste* à l'égard d'un homme qui se juge lui-même *« humilié et déshonoré »*. Aussi bien l'acceptation par M. Nixon de son pardon, a-t-il ajouté, *« peut être interprété comme un aveu de culpabilité »*. Certes, il n'ignorait pas l'état de santé précaire de son prédécesseur, mais son souci primordial a été d'éviter à l'Amérique une *« période continue d'agitation... étant donnés les problèmes importants auxquels elle doit faire face à l'intérieur comme à l'extérieur... »*.

Quant à son revirement d'attitude, le président Ford l'explique essentiellement par les indications que lui donnèrent ses conseillers sur la possibilité d'un long procès, facteur de divisions, de son prédécesseur.

Enfin, il a confirmé que, à la demande du procureur Jaworski, une formule était à l'étude, qui permettrait aux enquêteurs d'avoir connaissance des bandes sonores de M. Nixon, dont le droit de propriété sur ces enregistrements a été officiellement reconnu. Plusieurs sénateurs démocrates ont remarqué que le président avait négligé de révéler les délits pour lesquels M. Nixon avait été gracié et ont regretté qu'il n'ait pas laissé le processus judiciaire suivre son cours normal.

D'une manière générale, le changement de climat apparaissait clairement dans les commentaires privés des journalistes et observateurs, dont certains arrivaient même à regretter M. Nixon, évidemment plus habile dans ses réponses que son successeur, considéré un peu comme un boy-scout bien intentionné, mais d'envergure plus modeste. *« Peut-être, M. Johnson avait-il raison quand il disait que Gerald Ford avait trop longtemps joué au football sans casque... »*, disait l'un d'entre eux.

Il est vrai que dans ses réponses à propos du Chili, le président Ford a parlé un peu comme saint Jean Bouche-d'Or. Pour la première fois, en effet, un président des États-Unis admettait publiquement que ses services spéciaux étaient intervenus dans les affaires intérieures d'un autre pays, et cela *« dans le meilleur intérêt du Chili et de nous-mêmes »*. Le président a bien répété que les États-Unis n'étaient pour rien dans le coup d'État militaire, mais il a admis l'intervention américaine qui visait à maintenir les partis politiques et la presse d'opposition que, dit-il, *« Allende voulait détruire »*. Là encore, le président a commis une maladresse, versé de l'huile sur le feu qui couve au Capitole au sujet de l'action de la C.I.A., qu'il considère comme justifiée et dans l'intérêt national, compte tenu, selon lui, des importantes sommes consacrées par les pays communistes à ce genre d'entreprise... Il est évident que tant le département d'État que la C.I.A. auraient souhaité moins de franchise et davantage de subtilité et d'habileté dans les réponses du président.

Le programme d'amnistie

Dans la matinée, le président avait annoncé un programme d'amnistie en faveur des déserteurs et insoumis de la guerre du Vietnam. Ceux-ci, selon des modalités différentes, pourront *« payer »* leur réintégration dans la société américaine par un service civil d'une durée maximum de deux ans, mais qui pourrait être réduite en fonction de circonstances atténuantes.

Néanmoins, le projet mis au point par les départements de la défense et de la justice reste dans son esprit restrictif. Il s'agit moins d'amnistie que de clémence. Autrement dit, on ne veut pas oublier les violations de la loi, mais simplement accorder une grâce conditionnelle à ceux qui sont prêts à accomplir un service civil et à réaffirmer leur sentiment d'allégeance envers les États-Unis. Dans certaines conditions seulement, les déserteurs et insoumis auront sur leurs papiers militaires la mention *« démobilisation de clémence »* au lieu des mentions « indésirable » « moins qu'honorable » qui, *pratiquement, les empêchaient de* trouver un emploi.

Les réactions, cependant, sont négatives. Les organisations d'anciens combattants sont mécontentes de mesures qui, à leur avis, favorisent les mauvais citoyens aux dépens des bons, tandis que les organisations de déserteurs et insoumis estiment qu'ils n'ont pas à être pardonnés pour des actions qui, loin d'être criminelles, représentent une protestation légitime contre une guerre *« immorale »*. Malgré ces positions extrêmes, les autorités pensent qu'un nombre important, parmi les vingt-cinq mille déserteurs et insoumis (selon les chiffres officiels), profiteront de l'occasion qui leur est donnée pour rentrer au pays et retrouver leur place dans la *société américaine*.

HENRI PIERRE.

L'homme malade

« Je lui ai téléphoné et il paraît en forme. Il m'a dit qu'il prenait ses médicaments. » — « Il lui faudra un miracle pour s'en sortir. » *Qui a raison, de Julie Nixon, qui n'a pas vu son père depuis quelques jours, ou du médecin personnel e l'ancien président, le docteur Tkach, qui estime — selon les propos rapportés par les agences de presse — que la phlébite dont souffre son patient a atteint un état très grave ?*

Depuis le 8 septembre, date du pardon accordé par le président Ford à son prédécesseur, en partie pour des raisons de santé, les commentaires, autorisés ou non, sur l'état physique et mental de M. Nixon se sont multipliés. On avait été tenté de voir, dans le souci affiché que prenait M. Ford du oral de M. Nixon, u prétexte pour faire passer plus facilement une décision qui s'est révélée immédiatement impopulaire. Il semble aujourd'hui que des personnages de premier plan, M. Henry Kissinger ou le général Alexander Haig, aient exercé de fortes pressions auprès de M. Ford pour qu'il accorde une grâce qui devait épargner, selon les mots de M. Bunchen, conseiller juridique du président, le spectacle d'un homme « allant pas à pas vers l'abîme ».

Mais le pardon dont il bénéficie ne semble pas avoir remonté le moral de M. Nixon. A côté de quelques témoignages qui le décrivent comme bronzé et détendu, la plupart des déclarations faites par des personnes qui ont eu récemment contact avec lui sont alarmantes. Il semble que Richard Nixon, au contraire de l'attitude de toute une vie, ait perdu la volonté de se battre qui faisait sa force. Il serait tour à tour anéanti et euphorique et aurait, selon l'ancien secrétaire à la défense Melvin Laird, « perdu le contact avec la réalité ». *On a même craint un suicide. Physiquement, l'état de M. Nixon a empiré. La phlébite qui l'avait fait souffrir durant son voyage au Proche-Orient s'est aggravée. Le caillot de sang formé dans la jambe gauche est monté au-dessus du genou, ce qui laisse toujours planer la menace qu'il n'atteigne un jour le cœur. Mais le signe le plus visible du désarroi profond dans lequel se trouve Richard Nixon est sans doute son refus catégorique de se faire hospitaliser pour être soigné.* « Si j'entre à l'hôpital *a-t-il dit,* je n'en sortirai pas vivant. »

AMÉRIQUES

États-Unis

LE GÉNÉRAL HAIG NOMMÉ COMMANDANT ALLIÉ EN EUROPE

Le comité des plans de défense de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord a adopté, le lundi 16 septembre, une résolution nommant le général Haig au poste de commandant suprême allié en Europe. Il succédera au général Andrew Goodpaster. Cette résolution prendra effet le 15 décembre 1974.

Le rôle-clé joué par le général Haig dans la stratégie de l'ex-président Richard Nixon pendant l'affaire du Watergate, ainsi que le fait qu'il n'ait exercé que peu de commandements militaires actifs, avaient provoqué des réserves chez certains alliés des États-Unis au Congrès et au Pentagone.

Pour le grand public américain, Alexander Haig n'est pas une de ces figures martiales qui firent jadis palpiter les foules.

C'est en qualité de secrétaire général à la présidence (terme qui n'existe pas à Washington, mais qui correspond bien aux fonctions qu'il avait fini par y assumer) qu'à dater du 4 mai 1973, jour où Richard Nixon, qui a eu quatre ans pour le connaître et l'apprécier, fait d'urgence *appel à ses services*, il s'exposa le plus à la controverse. Il n'est donc pas inutile de retracer le rôle qu'il joua durant les mois cruciaux qui aboutirent, le 9 août dernier, à la première démission d'un président américain.

De mai 1973 au 24 juillet 1974, date de l'arrêt unanime de la Cour suprême qui déloge Richard Nixon de ses derniers retranchements et précipite l'échéance de la destitution qui l'attend désormais avec certitude, Alexander Haig aura été l'auxiliaire patient et indéfectible de l'épuisant combat d'arrière-garde mené par le président pour s'accrocher à un pouvoir dont il avait mésusé et qu'il ne maîtrisait plus. Donc, tout de suite, une question liminaire — celle-là même qui intrigue l'opinion : Haig était-il « dans le coup » ? A-t-il sciemment cherché à couvrir les manipulations qui, dans l'affaire du Watergate, ont conduit M. Nixon à sa perte ?

La réponse ne saurait être que nuancée. Pour un homme de l'intelligence d'Alexander Haig, il était impossible de ne pas douter de la rectitude de Richard Nixon. Le président avait accumulé trop de contradictions et de faux-fuyants pour ne pas prêter à la suspicion. D'un autre côté, c'est une chose de flairer la mauvaise foi et une autre de la prendre en flagrant délit. Seuls, les juges, d'un John Sirica, magistrat fédéral de première instance au bord de la retraite, à l'inamovible « Chief Justice » Warren Burger — tous deux mis en place par une administration républicaine... — ont refusé de la prendre pour argent comptant.

Mais si le scepticisme fait la force d'une magistrature, celle des armées, comme on sait, repose sur la discipline. Successeur à la Maison Blanche de Bob Haldeman, une des âmes damnées du président, Alexander Haig n'avait même pas accès au coffre de ce dernier, dont la combinaison était sous bonne garde.

Interdit de vérité comme on est interdit de séjour, Alexander Haig n'en acceptait pas moins des « missions de sauvetage » qui accrurent sa notoriété et dont il s'acquitta d'ailleurs avec un maximum de délicatesse. Rétrospectivement, dira-t-on qu'il en fit trop pour ce qu'il savait ou qu'il n'en fit pas assez pour tout savoir ? Le débat est ouvert, pièces sur table. Au lendemain de la liquidation retentissante du « procureur spécial », le professeur Archibald Cox, le 20 octobre 1973, c'est lui qui, trois jours plus tard, est chargé du « briefing » à la presse destiné à amortir le choc de ce « massacre ». (C'est à lui également que reviendra de faire apposer du jour au lendemain les scellés sur les bureaux du disgracié.) Le 28 octobre, il ne craint pas d'affronter à nouveau les journaliste à l'émission télévisée « Face the Nation », sur les ondes de la C.B.S. Il s'en tire au mieux d'une situation qui ne cesse de se dégrader.

Il avait été moins loquace, le 2 mai, lorsque, sur convocation impérative *(subpoena)* de la commission d'enquête du Sénat, il s'était contenté de produire, à huis clos, une lettre du président Nixon lui enjoignant de garder bouche cousue. Le 8 décembre 1973, Alexander Haig comparaît devant le juge Sirica, qui exige des explications sur le brouillage de dix-huit minutes des pistes d'un des enregistrements remis par la Maison Blanche. Il s'agit de la conversation du 20 juin 1972 — trois jours après l'effraction du Watergate — entre M. Nixon et Bob Haldeman. Les experts concluront à une oblitération *(erasure)* délibérée. Alexander Haig n'a pas de théorie sur la chose : tout au plus avance-t-il l'hypothèse qu'une « puissance occulte » *(sinister force)* a pu causer ce qui, de l'avis des parties en présence, ne relève pas d'un simple « incident technique ». Rappelons que, ce jour-là, le juge Sirica est à deux doigts du secret. Peu nous importe ce que se sont confiés, ce 20 juin, M. Nixon et Bob Haldeman, ce seront les trois conversations enregistrées des deux personnages, au cours de la seule journée du 23 juin, qui, mises sur la place publique le 5 août dernier par M. Nixon sur ordre de la Cour suprême, trahiront sa participation dans l'étouffement du scandale du Watergate et décideront de sa chute.

Démission de l'armée

Cette chute, Alexander Haig, qui n'a pu la freiner, s'emploiera à en désamorcer ce qu'un Nixon au bord de l'abîme aurait pu être tenté de lui donner d'explosif. Il est aussi obligeant — et efficace — dans la détresse que dans les tâches de diversion et d'entremise qui lui ont été précédemment assignées. Il est vrai qu'Alexander Haig a contracté une dette de reconnaissance personnelle envers l'ancien président. C'est, en effet, l'administration Nixon qui élève Alexander Haig au plus haut grade de la hiérarchie militaire. Sans doute a-t-il été « découvert » et mis sur son orbite sidérale par des démocrates bon teint, un Joseph Califano, ancien conseiller de Lyndon Johnson, un Cyrus Vance, qui, de 1961 à 1967, occupera de hautes fonctions au Pentagone, et en fera son assistant. Néanmoins, à quarante-neuf ans, il est aujourd'hui l'un des douze généraux à quatre étoiles des U.S. Forces. Il n'est encore que colonel quand, fin 1968, Henry Kissinger, assistant du président pour les affaires de sécurité nationale, poste-clé qui le met en prise directe sur la défense, la diplomatie et les services de renseignement, s'attache ses bons offices. En octobre 1969, le colonel Haig reçoit sa première étoile. La seconde suivra le 1er mars 1972. Le 7 septembre de la même année, deux autres étoiles s'ajoutent à celles qu'il a déjà : c'est le *top*, le plafond de l'avancement.

Certes, le 1er août 1973, Alexander Haig décide-t-il de démissionner de l'armée plutôt que de continuer à subir les critiques qui lui reprochent de cumuler responsabilités civiles et militaires, les premières l'entraînant de plus en plus à embrasser une cause politique, sinon partisane. Il sait que sa carrière n'est pas brisée pour autant. D'un trait de plume, le président au pouvoir peut, selon la législation en vigueur, le réintégrer de plein droit dans le service actif.

La vocation militaire se déclare très tôt chez ce fils d'avocat de Philadelphie, né le 2 décembre 1924 dans une famille catholique et même pieuse de la métropole de Pennsylvanie : un de ses frères est membre de la Compagnie de Jésus. Lui-même fréquente l'« école libre » et, en partie grâce à ses économies, passe deux ans à l'université catholique la plus respectée des États-Unis, Notre-Dame, dans l'Indiana. C'est sa préparation à West Point, où il entre en 1944. Il en sort trois ans plus tard (les études y durent maintenant quatre ans) dans un rang qui ne le désigne pas à une carrière fulgurante. Après des stages de perfectionnement aux centres de Fort-Riley et de Fort-Knox, il se retrouve en 1949 auprès du général McArthur. Puis, c'est la Corée, avant et pendant le conflit. Il est du débarquement d'Inchon, qui retourne une situation désastreuse.

En 1951, une hépatite l'arrache aux hasards de la guerre. Il regagne les États-Unis avec le grade de capitaine. Instructeur à West Point, il suit à New-York, qui n'est pas loin, des cours d'administration des affaires à l'université Columbia. Il est transféré alors en Europe, où il est nommé commandant, et restera trois ans en diverses positions. De retour sur le sol natal, il travaille à la section politique du Pentagone et en profite pour s'inscrire sur l'autre rive du Potomac, à l'Institut des relations internationales de l'université jésuite de Georgetown. En 1962, il est promu lieutenant-colonel. L'année suivante, il part pour le Vietnam, où il assume une série de commandements.

Carrière sérieuse, solide, mais sans prouesse ni d'éclatantes promesses d'avenir. En temps normal, l'armée américaine dégage très jeunes des cadres l'officier qui ne s'est pas imposé de bonne heure. Ce n'est pas tout à fait le cas d'Alexander Haig, qui, au Pentagone et ailleurs, s'est signalé à l'attention de ses chefs et s'est fait des relations à Washington. L'une d'elles le recommande à Henry Kissinger, qui vient d'être appelé par le président élu au scrutin de novembre 1968. Haig lui plaît. Il a quarante-quatre ans ; il inspire confiance. Et il se trouve, ce qui ne se révélera qu'avec le temps, que l'un et l'autre ont en commun d'être de faux timides, qui ont tout ce qu'il faut pour devenir des hommes indispensables, avec assez de distance, cependant, pour ne pas se porter ombrage. C'est dans le sillage d'Henry Kissinger qu'Alexander Haig donne la pleine mesure de ses capacités. Et, dans les dernières semaines de la présidence Nixon, c'est lui le véritable « régent » de la Maison Blanche.

Dans l'intervalle, il s'est affirmé comme organisateur et agent de liaison. En janvier 1972, il dirige sur le terrain l'équipe qui dispose la logistique de la visite en Chine, un mois plus tard, du président Nixon. Sa quatrième étoile en septembre 1972, s'accompagne d'une nomination au poste d'adjoint du chef d'état-major des forces terrestres, le général Creighton Abrams — terrassé par le cancer le 3 septembre 1974, — mais on ne le verra guère au Pentagone, soit que la Maison Blanche lui confie des missions d'information en Asie du Sud-Est (Bangkok, Vientiane, Saigon en janvier 1973) ou de persuasion auprès du général Thieu, qu'il presse de se rallier aux accords Kissinger-Le Duc Tho.

Sans aucun doute, tant de dévouement et d'activité appelaient une consécration. En même temps, la relève d'un président par un autre comporte des reclassements et des éloignements. Alexander Haig était « chez lui » à la Maison Blanche. Peut-être a-t-il cru que cela pouvait durer, qu'un nouveau président solliciterait ses conseils et son entregent avec la même insistance que M. Nixon. D'où, certainement, de part et d'autre, des malentendus et des tensions.

ALAIN CLÉMENT.

[Le commandement suprême allié en Europe ou SACEUR (Supreme Allied Commander in Europe) est l'un des trois commandements, mais le plus important, des forces de l'OTAN. Son quartier général ou SHAPE (état-major suprême des forces alliées en Europe), installé près de Mons, en Belgique, dirige un certain nombre de quartiers généraux subordonnés correspondant aux différentes régions. Les deux autres commandements de l'OTAN sont le SACLANT (océan Atlantique), situé à Norfolk, aux États-Unis, et le CINCHAN (Manche et région méridionale de la mer du Nord), établi à Northwood, en Grande-Bretagne.]

Argentine

L'EXTRÊME DROITE MULTIPLIE LES ASSASSINATS POLITIQUES

De notre correspondant

Buenos-Aires. — M. Atilio Lopez, dirigeant syndical des transporteurs urbains de Cordoba, et l'un des chefs de file du mouvement ouvrier provincial, a été assassiné, dans la matinée du lundi 16 septembre, M. Lopez, qui était venu à Buenos-Aires pour assister à un match de football, a été enlevé à son hôtel par plusieurs hommes fortement armés. Son corps, criblé de balles, a été retrouvé quelques heures plus tard aux abords de Capilla-del-Señor, une localité proche de la capitale.

Le syndicaliste assassiné avait joué un rôle de premier plan lors des émeutes de Cordoba, en 1969. Leader des syndicats dits « légalistes », fidèles à Peron mais opposés à la direction nationale de la C.G.T., il s'était, par la suite, allié aux syndicats « indépendants » que dirigent MM. Agustin Tosco (électricité) et René Salamanca (automobile). Désigné comme secrétaire général de la C.G.T. provinciale, il avait renoncé à sa charge au début de l'année dernière, pour se présenter aux élections. Élu vice-gouverneur de Cordoba en mars 1973, il fut contraint de démissionner en février de cette année, en même temps que le gouverneur, M. Ricardo Obregon Cano, victimes tous deux d'une sorte de « putsch » perpétré par le chef de la police.

C'est la deuxième fois en quelques jours qu'une personnalité de Cordoba est assassinée dans la capitale. La semaine dernière, M. Alfredo Curutchet, un jeune avocat conseiller juridique du Syndicat de la construction automobile, a trouvé la mort dans des circonstances semblables. Une organisation d'extrême droite a assumé la responsabilité de ce crime dans un communiqué signé A.A.A. (Action anti-impérialiste argentine). Il s'agirait, en fait, d'une version créole de l'escadron de la mort brésilien. Le sénateur Hipolito Solari Yrigoyen (Union civique radicale), victime, l'an dernier, d'un grave attentat à la bombe, en avait reçu des menaces, ainsi que M. Rodolfo Ortega Pena, député péroniste dissident, tué au mois d'août, en plein centre de Buenos-Aires.

L'organisation terroriste semble d'ailleurs avoir une prédilection pour les parlementaires de l'opposition. Une douzaine d'entre eux, parmi lesquels le sénateur Solari Yrigoyen et les députés du groupe de l'A.P.R. (Alliance populaire révolutionnaire) figurent sur une liste d'hommes à abattre, signée des trois lettres fatidiques. M. Hector Sandler, un des députés appartenant à ce groupe, a même été sommé de démissionner et de quitter le pays.

Si les « Montoneros » (jeunes péronistes de gauche) ont déclaré la guerre au gouvernement en passant dans la clandestinité, c'est l'extrême droite qui, d'évidence, a pris l'offensive. Cependant, les guérilleros, péronistes et autres, ne sont pas restés inactifs. Une cinquantaine d'attentats à la bombe, visant pour l'essentiel des établissements commerciaux ou bancaires, ont eu lieu dans la nuit de dimanche à lundi, à Buenos-Aires. Jusqu'au petit matin, les sirènes des voitures de police n'ont cessé de mugir, provoquant un climat de peur qui évoquait les pires heures de la dictature militaire.

PHILIPPE LABREVEUX.

POLITIQUE

Un nouveau paysage électoral ?

II. — Les zones de force

Par ALAIN RICHARD

Après avoir souligné dans un premier article (« le Monde » du 17 septembre) les difficultés qu'il y a à comparer des scrutins de nature différente, Alain Richard tire une première leçon de l'élection présidentielle quant aux zones de force des différentes familles d'esprit.

Une première constatation s'impose : la très nette réduction des différences électorales entre les départements et même les circonscriptions (1). La notion de fief, ancrée dans la tradition politique française, perd à chaque consultation de sa vigueur. Puisque les circonscriptions politiquement extrêmes sont en France assez bien groupées dans l'espace, cette tendance se traduit par une atténuation des originalités régionales. On trouve de plus en plus de criconscriptions « marginales » dans les régions qui ont constitué, depuis le rétablissement du scrutin uninominal, des étendues massivement réservées à l'une des grandes tendances de l'opinion.

L'Alsace et la Lorraine

On peut décrire sommairement l'évolution de quatre grandes unités : deux marquées à droite, et deux marquées à gauche.

La première grande région favorable à la droite groupe l'Alsace et la Lorraine, 6 départements, 34 circonscriptions dont actuellement 3 appartiennent à la gauche et 31 à « tous les autres ». C'est indiscutablement la partie du territoire qui a évolué le plus fortement. Elle donnait globalement moins de 27 % des suffrages à la gauche au 1er tour de 1967 et moins de 30 % à M. Mitterrand au 2e tour de 1965, soit dans chaque cas 16 % au-dessous de la moyenne nationale. En 1973, déjà, un mouvement sensible s'était révélé dans presque toutes les circonscriptions, surtout au profit du parti socialiste. Le total des voix de gauche au 1er tour atteignait 32,2 % soit 13 % au-dessous de la moyenne. Au second tour de l'élection présidentielle, M. Mitterrand a obtenu sur l'ensemble 42 % des voix, et la distance à la moyenne nationale. n'est plus que de 7 %.

Dans ce secteur, l'explication purement sociologique ne rend pas entièrement compte des progrès accompli par la gauche. Car la tradition ouvrière des deux régions de l'Est est ancienne, et l'urbanisation y a suivi un cours plus régulier qu'ailleurs. Aussi bien faut-il noter que les progrès de M. Mitterrand ont été particulièrement nets dans des régions encore r u r a l e s, qui détenaient jusqu'alors le record national du vote à droite : dans la 7e circonscription de la Moselle (Sarreguemines), *le total P.C.-P.S. s'élevait* en mars 1973 à 14,7 % ; M. Mitterrand y a obtenu 38 %.

La disparition du gaullisme, qui s'adressait efficacement à une tradition patriotique populaire restée vivace en Alsace-Lorraine, a sans doute « libéré » un fort contingent de voix qui ne se reconnaissent guère dans le modernisme un peu cosmopolite de M. Giscard d'Estaing. Dans des pays comme le bassin sidérurgique mosellan, on peut du reste penser que ces voix seraient aussi disponibles pour un P.C.F. très « national » que pour le P.S. épaulé par la C.F.D.T., bien implantée. Dès à présent toutes les circonscriptions de Lorraine sauf 3, celles de Metz II, Sarreguemines et Sarrebourg ont donné plus de 42,5 % de leurs voix à M. Mitterrand le 19 mai ; ce qui autorise la gauche à espérer des progrès en sièges. L'Alsace, où elle partait de plus bas encore, ne lui en promet pas pour le proche avenir ; mais les 35 % y sont dépassés dans 5 circonscriptions urbaines, et celle de M. Bord (Strasbourg-II) a même donné 41,2 % à M. Mitterrand. On c o m p r e n d l'aigreur avec laquelle les centristes, jusqu'alors seule opposition reconnue en Alsace, *se plaignent de n'avoir pas* vu apparaître de « rénovation » dans la représentation de la région au gouvernement (M. Bord, qui symbolise à leurs yeux « l'Etat U.D.R. », est un chef de file qu'ils jugent compromettant).

(1) Pour la plupart des comparaisons chiffrées mentionnées dans cet article, il a paru plus rigoureux de retenir comme unité de dénombrement la circonscription législative et non le département, même pour étudier les résultats de l'élection présidentielle. D'une part, la circonscription permet seule d'utiliser des « antécédents » législatifs homogènes ; d'autre part, un grand nombre de départements recouvrent des zones de traditions politiques opposées, dont les évolutions sont le plus souvent divergentes : que l'on songe au Doubs, au Finistère ou aux Pyrénées-Atlantiques, pour ne pas parler du Val-de-Marne ou du Nord.

L'Ouest

L'évolution de l'autre pôle conservateur, celui de l'Ouest, est moins ample et moins monolithique. Il faut y ranger la Bretagne, la Basse-Normandie, les Pays de la Loire (moins la Sarthe et le sud de la Vendée), auxquels doit s'ajouter la circonscription de Bressuire (Deux-Sèvres), qui relève de la même mouvance politique. Cela recouvre en tout 59 circonscriptions, d o n t 8 s o n t actuellement représentées par des députés de gauche. Dans cette vaste région, la remise en cause des traditions s'était nettement manifestée en 1973 : la gauche obtenait 34,3 % des voix, contre 28,2 % en 1967. La poussée était plutôt concentrée sur les circonscriptions touchées par l'urbanisation récente (Rennes, Brest, Angers, Caen, Laval), mais consolidait aussi des positions plus anciennes comme Cherbourg, Saint-Brieuc, Lorient et Saint-Nazaire.

Le résultat de M. Mitterrand, le 19 mai 1974, ne comporte pas d'avancée très nette par rapport à cette situation : il obtient, sur l'ensemble, 39,8 %, ce qui fait 1,7 % de « rattrapage » en plus de sa progression nationale. Le « pôle » Ouest intérieur-Bretagne, qui donnait plus de voix à la gauche que le « pôle » Alsace-Lorraine en mars 1973, se trouve cette fois en retrait sur lui. Fragile dans ses fiefs traditionnels (les circonscriptions de Lorient, Saint-Brieuc et Cherbourg ont donné de courtes majorités à M. Giscard d'Estaing) comme dans ses conquêtes récentes de Dinan et de Quimperlé, la gauche continue ses progrès dans les agglomérations en croissance, et remonte lentement son retard dans les zones rurales. A la faveur de divers « micro climats » politiques, elle grignote ainsi des bases nouvelles d'offensive : dès à présent, *elle dépasse* 42,5 % dans 23 des 59 circonscriptions de l'Ouest. Les affrontements seront sans doute beaucoup plus âpres que par le passé dans les secteurs touchés par l'industrialisation, où le centrisme déclinant ne joue plus guère le rôle de tampon.

Deux taches conservatrices de moindres dimensions demeurent sur la carte : le sud du Massif Central et l'ouest de Paris. La première, qui rassemble 8 circonscriptions de tradition catholique, ne se détourne que lentement de la droite, malgré le désarroi économique où elle s'enfonce (ou à cause de lui). La gauche, qui y occupa un siège de 1967 à 1973, grâce à d'heureuses circonstances, ne peut pas nourrir dans cette région de grandes ambitions : les 39,8 % qu'y a recueillis M. Mitterrand sont répartis régulièrement, sans flots particulièrement favorables. Quant aux quartiers conservateurs de Paris, qui recouvrent 9 circonscriptions (les 4e, 5e, 6e, 7e, 18e, 20e, 21e, 22e, 23e), ils symbolisent bien l'identification de classe qui semble marquer de plus en plus les scrutins nationaux : la gauche ne cesse d'y décliner depuis 1965. M. Mitterrand y obtenait alors 35,2 %, tandis qu'avec 25,2 % en 1967, 24,3 % en 1973 et 28,8 % en 1974, ce secteur, à la sociologie bien typée, se situe régulièrement 20 % plus à droite que la moyenne nationale.

Régression de la gauche dans le Midi

La région de plus forte implantation de la gauche, où celle-ci a trouvé un refuge dans les périodes difficiles, est le Midi qui s'étend de la Provence à l'Aquitaine et se prolonge sur une partie du Massif Central (Limousin *et nord de l'Auvergne*). La gauche y contrôle la plupart des conseils généraux (les assemblées électives qui présentent l'inertie la plus forte aux changements politiques) et y a retrouvé en mars 1973 les deux tiers des 106 sièges de d é p u t é s : 51 pour l'U.G.S.D., 20 pour le P.C.F. Mais c'est certainement là que le tassement des voix de gauche est le plus visible et tend le plus à se généraliser. En 1967, aux législatives, et en 1965, aux présidentielles, la gauche recueillait dans cet ensemble de régions 8 à 9 points de plus que sa moyenne (52 et 54,2 %). En 1973, l'avantage se réduisait à 6,6 % (53,1 % au lieu de 45,5 %), et les dernières présidentielles l'ont ramené à 4,4 %, soit la moitié de ce qu'il était naguère.

Cette régression, si elle est *générale, frappe les divers fiefs* avec une ampleur variable. Malgré la tendance habituelle à la réduction des hauts pourcentages, certaines zones de force ont bien résisté comme l'Ariège, l'Aude, la banlieue bordelaise, le Vaucluse. Mais, dans quatorze circonscriptions, la baisse depuis le premier tour de 1973 est supérieure à 5 %, en dépit du progrès national de 3,8 % : à Digne, à *Draguignan*, à *Marseille-III* et Marseille-VI, à Aix, à Arles, à Nîmes, à Alès-I, à Perpignan, à Moissac, à Cahors, à Clermont-Ferrand-I, à Issoire et à Thiers ; et dans trois circonscriptions (Aubusson, Limoges-II et Béziers-II), elle dépasse 10 %. Certaines pertes de 1968, qui n'avaient pas été comblées malgré le reflux de la majorité en 1973, confirment leur évolution : ainsi Marseille-I, Hyères ou Montauban. Et, surtout, b e a u c o u p de circonscriptions conservées ou reconquises par la gauche en 1973 (avec souvent des pourcentages de voix inférieurs à ceux de 1967) donnent des signes de faiblesse ; M. Giscard d'Estaing a dépassé 42,5 % dans 45 des 71 circonscriptions tenues par la gauche. Sur ce nombre, 11 lui ont donné de 47,5 à 50 % et 8 lui ont donné la majorité. On peut augurer de vigoureuses offensives de la nouvelle majorité pour élargir ces brèches.

Les conditions politiques de la consultation présidentielle ne permettent guère de préciser qui, du P.C.F. ou de l'U.G.S.D., a le plus souffert de ces défections. *On peut donc soutenir*, comme le fait M. J. Ozouf dans son article chaleureux et perspicace pour *Esprit* (juillet-août 1974), que les deux tendances ont été atteintes dans les mêmes proportions. Il faut toutefois noter que, si l'on compare à mars 1973, les pertes de M. Mitterrand ont été souvent plus fortes dans les circonscriptions à prépondérance socialiste ou radicale que dans celles qui sont partagées ou dominées par le P.C. : la comparaison entre circonscriptions à l'intérieur de départements comme les Bouches-du-Rhône, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales, le Var et la Haute-Vienne suggère nettement cette hypothèse, de même que la plupart des sondages. Quoi qu'il en soit, la réduction, au moins relative, du pourcentage de la gauche dans le Midi aura pour effet d'intensifier la concurrence *déjà vive qui s'y livre entre le* P.S. et un P.C. bien adapté au « terrain » ; celui-ci avait déjà l'an dernier annexé des positions socialistes comme Arles, Nîmes, Sarlat et Limoges-I. On peut noter dans 21 circonscriptions méridionales l'écart entre P.C. et U.G.S.D. au premier tour de 1973 était égal ou inférieur à 7 %.

Les autres régions de prééminence de la gauche sont septentrionales : d'une part le Nord-Pas-de-Calais (37 circonscriptions, dont 15 appartiennent au P.S. et 12 au P.C.), d'autre part les trois départements de la « petite couronne » parisienne (30 circonscriptions, dont une est socialiste et 17 communistes). Là, l'évolution est plus contrastée : le rapprochement avec le scrutin législatif de 1973 fait apparaître un léger recul relatif de la gauche, mais la comparaison avec l'élection présidentielle de 1965 est beaucoup moins favorable à la majorité. Dans la proche banlieue, la gauche recueillait au premier tour de 1973 58,9 %, soit 8,4 % de plus que sa moyenne nationale. M. Mitterrand a obtenu, le 19 mai, 55 %, soit 5,7 % de plus que sa moyenne d'ensemble. En 1965, avec 50,9 %, il avait juste la même avance relative. Ainsi, il semble bien qu'un certain « vote d'influence », qui profite au parti communiste dans ses meilleurs bastions, pour l'élection de députés se soit dispersé : c'est visible à Nanterre, Ivry-Vitry, dans le nord de la Seine-Saint-Denis. Mais la comparaison avec 1965 montre que M. Mitterrand a entièrement recouvré les voix de gauche qui soutenaient le général : il compense ainsi ce qu'a pu lui faire perdre la « rénovation » de nombre de cités, notamment dans les Hauts-de-Seine.

Dans le Nord - Pas-de-Calais, le le phénomène est plus net encore : M. Mitterrand y a obtenu en mai dernier 55,6 %, soit exactement le pourcentage de la gauche le 4 mars 1973 ; il n'est donc plus qu'à 6,3 % de sa moyenne nationale au lieu de 10,1 %. Mais cette même région ne lui apportait en 1965 que 46,2 % des voix, soit à peine plus que son pourcentage global. C'est là que le « détournement » de votes populaires par le gaullisme avait été le plus fort, au détriment tant du P.C. que de la S.F.I.O. M. Giscard d'Estaing n'a rien conservé de cet avantage et se contente de récupérer un certain « déchet » sur les voix anticommunistes du P.S. En effet, il est très net que les seuls gains sensibles de la m a j o r i t é se concentrent sur 7 circonscriptions parmi les 37 de la région : Arras, B o u l o g n e-Sud, Bruay, Liévin, Lens, Hénin-Liétard et Cambrai. Toutes sont marquées par une forte compétition entre P.S. et P.C. pour la première place au sein d'une gauche largement majoritaire. Les candidats socialistes, pour conserver ou reprendre l'avantage, ne dédaignent pas de se présenter comme le meilleur rempart contre les communistes : on conçoit sans mal que certains électeurs conquis sur une telle b a s e répugnent ensuite à porter M. Mitterrand à l'Elysée. Mais, au total, le comportement de cette région n'offre pas de grands espoirs à une majorité bien éprouvée l'an dernier. Il est symptomatique que, *m ê m e dans la circonscription* d'Armentières, où M. Maurice Schumann fut battu en 1973 à la surprise générale, sur les 50,27 % de voix du nouveau député socialiste, il en est resté 49,96 % pour M. Mitterrand. Dans tous les autres sièges tenus par la gauche, dont une dizaine sont habituellement marginaux, les résultats du 19 mai ne modifient pas l'équilibre antérieur.

Une vaste zone médiane

Entre toutes ces régions, figurant sur la carte comme des marches, qui remettent en question leurs allégeances anciennes, se déploie une vaste zone médiane : elle rassemble tout le Bassin parisien (y compris les 4 départements de la « grande couronne »), la Bourgogne et la Franche-Comté, la région Rhône-Alpes et, à l'opposé, la région Poitou-Charentes. Cet ensemble recouvre 169 circonscriptions, auxquelles on peut joindre celles de Paris-ville après défalcation des 9 circonscriptions « bourgeoises ». Il paraît constituer un vaste champ clos où presque toutes les situations sont ouvertes. Sur les 191 circonscriptions intéressées, seules 9 se sont écartées de plus de 10 % de la moyenne nationale le 19 mai et 135, soit 7 sur 10, ont approché cette moyenne à moins de 5 %. Même si l'on peut distinguer des subdivisions ayant leur évolution propre, un tel « tir groupé », qui touche pratiquement tous les départements, illustre la cohésion politique, au moins négative, de ce glacis. Le plus souvent on y trouve des circonscriptions assez équilibrées sociologiquement, où les traditions politiques sont moins marquées qu'ailleurs, les implantations personnelles plus périssables. C'est assurément sur ce vaste terrain, qui répercute fidèlement les tendances nationales et qui tolère assez bien les « parachutages », que se dérouleront dans la période à venir les manœuvres préélectorales de la plus grande ampleur. Un simple exemple, qui montre la fluidité des situations : M. Mitterrand a obtenu entre 50 et 51 % d a n s l e s circonscriptions d e MM. Poniatowski (Pontoise), Dassault (Beauvais-Nord), Taittinger (Reims-Sud), Bettencourt (Fécamp), Duhamel (Dole), Durafour (Saint-Etienne-Nord). M. Giscard d'Estaing a recueilli la même courte majorité chez Mme Thome-P a t e n ô t r e (Rambouillet), chez MM. A. Vivien (Melun), C. Durafour (Charolles), Berthoin (Amboise), etc.

ERRATUM. — Deux coquilles ont rendu inintelligible le premier paragraphe du « chapeau » de présentation de l'étude d'Alain Richard (*le Monde* du 17 septembre). Il fallait lire que les prochaines élections législatives partielles « *donneront un regain d'actualité aux problèmes et aux affrontements qui avaient passionné le pays tout au long de la campagne présidentielle* ».

Prochain article :

LES VILLES-CENTRES ET LES BANLIEUES

POLITIQUE

LA GRANDE LOGE DE FRANCE VEUT DÉFINIR « UNE ÉTHIQUE POUR L'EUROPE »

La Grande Loge de France, qui a tenu son convent annuel du 12 au 15 septembre, a réélu comme grand maître M. Pierre Simon, qui avait repris la direction de cette obédience au mois de septembre 1973.

Le docteur Pierre Simon avait déjà assumé la fonction de grand maître de septembre 1969 à septembre 1971.

Le convent a élu ou réélu comme membres du bureau du conseil fédéral MM. Jules Sebastianelli (grand maître adjoint), Serge Coche (grand orateur), Jacques Lacombe (grand secrétaire), Albert Monosson (grand chancelier) et Jean Cailliau (grand trésorier).

A l'issue des travaux de ce convent, le docteur Pierre Simon a précisé les orientations de la G.L.D.F. et indiqué qu'elles avaient été les trois questions discutées, le thème général étant : « Un sens à la vie ». La première question avait trait à la valeur humaine du travail, considéré comme « un moyen d'accomplissement et de connaissance et non comme une peine ».

La seconde question traitait de l'engagement du franc-maçon « hors du temple ». « *La franc-maçonnerie,* a rappelé le docteur Simon, *ne recommande pas des candidats, elle les prépare.* »

La dernière question visait à la recherche d'une « morale pour notre temps » (voir *le Monde* du 7 septembre). « *La méthode initiatique,* a souligné le grand maître, *favorise la reconnaissance de l'autre, aussi bien sur le plan des personnes que des collectivités ou des cultures.* »

Après avoir affirmé que la franc-maçonnerie avait inventé, la première, le système de la « dynamique de groupe », le docteur Pierre Simon a notamment déclaré : « *Les francs-maçons d'aujourd'hui affirment que la situation créée par l'accélération du progrès technique a été telle qu'aucune intelligence solitaire ne peut plus dominer la technique. Lorsque les sociologues de 1974 proclament que l'heure est venue de l'intelligence collective, les francs-maçons répondent :*

» *L'intelligence collective, c'est ce que nous appelons la loge. Nous avons ainsi mis deux cent cinquante ans à forger l'outil que nous mettons aujourd'hui à la disposition d'une humanité menacée. Quand la tradition et le monde moderne divergent, ce n'est pas la tradition qui erre. Mais cette dernière peut être réanimée si l'on admet dans une économie repensée que la science peut épouser d'autres finalités que la maîtrise de la nature. (...)*

» *Notre obédience entend participer activement à ce que certains ont appelé* « la conjuration des maîtres ». *Si nous admettons que tous les maîtres ne sont pas francs-maçons, du moins affirmons-nous que la voie symbolique demeure la voie privilégiée pour accéder à l'ascèse initiatique.*

» *Qu'est-ce qu'un maître en 1974 ? Ce n'est pas nécessairement l'homme qui prétend savoir, c'est celui qui possède les voies d'accès à la connaissance.*

» *De cette* « conjuration des maîtres », *les Eglises ne sont pas exclues.*

» *La franc-maçonnerie reste une morale de la solidarité, solidarité des hommes dans la cité, solidarité des hommes dans l'universel.*

» *C'est pourquoi la Grande Loge de France, d'ores et déjà, s'est attelée à la recherche et à la définition d'une éthique pour l'Europe.*

» *Morale de la solidarité, la franc-maçonnerie ne résoudra pas à elle seule toutes les contradictions sociales et économiques.*

» *La première étape de la recherche d'une morale de relation sera la prise de conscience des mécanismes qui régissent nos comportements.*

A ce convent, assistaient les représentants de la plupart des obédiences d'Amérique latine et d'Afrique, et, notamment, le Grand Maître d'Argentine, président de la Confédération maçonnique inter-américaine. — A. G.

CORRESPONDANCE

M. Zeller et l'engagement politique du Grand-Orient de France

*A la suite du compte rendu du convent du Grand-Orient de France (*le Monde *du 11 septembre), M. Fred Zeller, ancien grand maître de cette obédience nous a adressé la lettre suivante :*

Il n'a jamais été dans mes intentions, ni dans celles de la « minorité » du conseil de l'ordre du Grand-Orient de France de donner une orientation politique quelconque à notre association.

S'il est vrai que j'appartiens au parti socialiste et s'il est également vrai qu'en cette qualité j'ai soutenu personnellement la candidature de M. François Mitterrand, il ne convient pas d'en déduire que je suis partisan d'une politisation de l'ordre.

Le Grand-Orient de France n'est la propriété d'aucun parti, d'aucune tendance particulière, d'aucun groupe humain, surtout pas de celui qui prêche un apolitisme dont on sait qu'il a fait de tout temps le jeu de la réaction sociale.

J'ai toujours affirmé, au contraire, conformément à nos principes, que la maçonnerie n'est ni un parti, ni une église et qu'elle n'a pas vocation pour participer aux compétitions électorales, c'est pourquoi elle a su rester depuis deux cent cinquante ans « le centre de l'union ».

Il est néanmoins historiquement exact que le Grand-Orient de France, en opposition sur ce point avec la maçonnerie anglo-saxonne, a constamment lutté pour la défense des traditions républicaines et laïques — ce qui lui a valu les persécutions que l'on sait — et qu'il n'a pas hésité à faire entendre sa voix chaque fois que ces traditions lui paraissaient menacées sur un point quelconque du globe.

C'est ainsi que cette année encore, notre convent a rendu à l'unanimité un hommage solennel à notre frère Salvador Allende, assassiné par les soudards fascistes.

Cet hommage a été, en fait, la dénonciation d'un régime politique et social exécré, qui écrase le peuple chilien.

C'est dans cet esprit que je souhaitais, avec plusieurs de mes amis, qu'à l'occasion de la dernière campagne présidentielle, le Grand-Orient de France affirme une fois de plus sa fidélité à l'idéal démocratique et son vœu de contribuer à réaliser le progrès social dans une société nouvelle qui reste encore à imaginer puis à bâtir.

● *M. Derosière,* Grand Maître de la Grande Loge nationale française, regrette que l'on ait confondu son obédience, « *seule institution maçonnique,* nous écrit-il, *agrégée à la franc-maçonnerie universelle* », avec la Grande Loge de France (*le Monde* du 11 septembre).

DANS LES CABINETS MINISTÉRIELS

● *Au cabinet de M. Jacques Chirac,* M. Lucien Chabason est nommé chargé de mission en remplacement de M. Maurice Saborin appelé à d'autres fonctions.

● *Au cabinet de Mme Veil,* ministre de la santé, il est mis fin aux fonctions de M. Jacques Paquet, chef de cabinet, sur la demande de ce dernier.

● *Le parti socialiste* devrait dans quelques mois s'installer dans un nouveau siège de 800 mètres carrés situé 7, place du Palais-Bourbon. Les socialistes conserveraient néanmoins leurs locaux, 12, cité Malesherbes.

M. PRADEL REPREND SES ACTIVITÉS A LA MAIRIE DE LYON

M. Louis Pradel, maire de Lyon et président de la communauté urbaine, a repris, lundi 16 septembre, ses fonctions, après l'opération chirurgicale qu'il a subie le 3 août dernier. Sa convalescence l'avait empêché d'accueillir dans sa ville le président de la République et les membres du gouvernement, à l'occasion du conseil des ministres tenu le 11 septembre.

M. Pradel à présidé lundi soir le conseil de la communauté urbaine.

M. GISCARD D'ESTAING REÇOIT LE PRÉSIDENT DU CAMEROUN

M. Valéry Giscard d'Estaing a reçu mardi matin 17 septembre, MM. Jacques Chirac, premier ministre, et Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, avec lesquels il a préparé la rentrée parlementaire. Le président de la République devait s'entretenir ensuite avec M. Poniatowski avant de recevoir, dans l'après-midi, M. Ahmadou Ahidjo, président de la République du Cameroun, puis M. Sadruddin Khan, haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés. Enfin, en fin d'après-midi, M. Giscard d'Estaing devait s'entretenir de nouveau avec M. Chirac.

Un mouvement des sous-préfets affecte soixante-quatorze postes

Le corps préfectoral est de tous les corps de l'Etat celui qui connaît la plus grande mobilité. Depuis quatre ans, en effet, quelque deux cents mutations ont affecté les préfets, et pour la seule année 1974 près de soixante-dix changements de postes sont déjà intervenus. Le corps des sous-préfets n'a pas échappé à cette tendance. Le Journal officiel *du 14 septembre publie un mouvement particulièrement important puisqu'il touche soixante-quatorze postes. Ce mouvement, qui était prévu pour la fin du mois de septembre, a été précipité pour éviter, semble-t-il, les pressions et interventions qui auraient pu se manifester de la part des fonctionnaires, des membres du gouvernement et des parlementaires*

Les permutations ainsi décidées se produisent à l'intérieur même du corps, aucun fonctionnaire d'une autre administration n'étant nommé. Le gouvernement, par l'importance de ce mouvement, a voulu signifier qu'aucun sous-préfet ne doit demeurer au même poste trop longtemps et en tout cas pas plus de cinq ans environ. Les promotions de fait que reçoivent par le biais de leur affectation certains jeunes sous-préfets — et notamment ceux qui sont issus de l'Ecole nationale d'administration — ont pour conséquence des sortes de rétrogradations imposées à certains sous-préfets déjà anciens. Ainsi se dégage une pratique qui touche avant la limite d'âge statutaire les sous-préfets approchant de la soixantaine.

M. René Bargeton, sous-préfet hors classe, sous-préfet de Montluçon, est nommé sous-préfet de Béthune.

M. Emmanuel de Zelicourt, sous-préfet d'Aix-en-Provence, est nommé sous-préfet de Montluçon.

M. Félix Henry, secrétaire général de l'Hérault, est nommé sous-préfet d'Aix-en-Provence.

M. Jean Bereaux, sous-préfet de Forbach, est nommé secrétaire général de l'Hérault.

M. Jean Dusserre, secrétaire général des Côtes-du-Nord, est chargé des fonctions de sous-préfet de Forbach.

M. Henri Hugues, sous-préfet de Saint-Amand-Mont-Rond, est nommé secrétaire général des Côtes-du-Nord.

M. Yves Escoffier, sous-préfet de Loches, est nommé sous-préfet de Saint-Amand-Mont-Rond.

M. Roger Vignaud, sous-préfet de Béthune, est nommé sous-préfet de Loches.

M. Albert Jude, administrateur civil détaché en qualité de sous-préfet de Bonneville, est remis à la disposition du premier ministre pour être réintégré dans son corps d'origine.

M. Paul Lanquetin, sous-préfet de Sens, est nommé sous-préfet de Bonneville.

M. Pierre Servais, sous-préfet de Roanne, est nommé sous-préfet de Sens.

M. Maxime Gonzalvo, secrétaire général d'Ille-et-Vilaine, est nommé sous-préfet de Roanne.

M. Michel Bouleau, chargé de mission auprès du préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, est chargé des fonctions de secrétaire général d'Ille-et-Vilaine.

M. Georges Mazenot, sous-préfet de Molsheim, est nommé sous-préfet, chargé de mission auprès du préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine.

M. Yves Regnery, sous-préfet d'Avesnes, est mis à la disposition du premier ministre pour être détaché dans un emploi d'administrateur civil.

M. Jacques Millorit, sous-préfet de Châtellerault, est chargé des fonctions de sous-préfet d'Avesnes.

M. Gilbert Belin, sous-préfet de Sélestat-Erstein, est nommé sous-préfet de Châtellerault.

M. Pierre Cantegrel, sous-préfet de Senlis, est nommé sous-préfet de Sélestat-Erstein.

M. Jacques Juilhard, secrétaire général des Yvelines, est nommé sous-préfet de Senlis.

M. Yves Moures, sous-préfet de l'Haÿ-les-Roses, est nommé secrétaire général des Yvelines.

M. Michel Martaguet, secrétaire général de l'Eure, est chargé des fonctions de sous-préfet de l'Haÿ-les-Roses.

M. Michel Tomasi, sous-préfet de Guebwiller, est nommé secrétaire général de l'Eure.

M. Paul Adam, sous-préfet de Châteaulin, est nommé sous-préfet de Guebwiller.

M. Norbert Vadi, sous-préfet de Mamers, est nommé sous-préfet de Châteaulin.

M. Jean Renault, sous-préfet de Sainte-Menehould, est nommé sous-préfet de Mamers

M. Maurice Bourgeois, sous-préfet d'Haguenau, est nommé sous-préfet de Sainte-Menehould.

M. Albert Thill, sous-préfet de Cholet, est nommé sous-préfet d'Haguenau.

M. François Bonnelle, secrétaire général des Vosges, est nommé sous-préfet de Cholet.

M. Robert Montpesat, directeur du cabinet du préfet de la Loire, est nommé secrétaire général des Vosges.

M. Jean Pruvot, sous-préfet de Montbard, est nommé sous-préfet hors cadre.

M. Hugues Faure, sous-préfet de Sarreguemines, est nommé sous-préfet de Montbard

M. Albert Bucourt, sous-préfet de Vervins, est nommé sous-préfet de Sarreguemines.

M. René Gondran, sous-préfet de Saint-Girons, est nommé sous-préfet de Vervins

M. Georges Fastinger, sous-préfet de Carpentras, est nommé sous-préfet de Saint-Girons.

M. Bernard Chevrier, sous-préfet de Saintes, est nommé sous-préfet de Carpentras.

M. Georges Moyon, sous-préfet de Barcelonnette, est nommé sous-préfet de Saintes.

M. Georges Le Sidaner, sous-préfet de Lannion, est nommé sous-préfet de Barcelonnette.

M. Jean Le Coz, secrétaire général de la Marne, est nommé sous-préfet de Lannion.

M. André Berhault, chargé de mission auprès du préfet des Yvelines, est chargé des fonctions de secrétaire général de la Marne.

M. Jean Pigoreau, sous-préfet de Limoux, est nommé sous-préfet chargé de mission auprès du préfet des Yvelines

M. Henry Boulx, sous-préfet de Bergerac, est nommé sous-préfet de Limoux.

M. Luc Lalande, secrétaire général de la Vienne, est nommé sous-préfet de Bergerac.

M. Christian de Follin, sous-préfet d'Autun, est chargé des fonctions de secrétaire général de la Vienne.

M. Jean Souvraz, sous-préfet de Lens, est nommé sous-préfet d'Autun.

M. Bernard Patault, sous-préfet de Lunéville, est chargé des fonctions de sous-préfet de Lens.

M. Georges Bachaud, sous-préfet de Mayenne, est nommé sous-préfet de Lunéville.

M. Fernand Teriez, sous-préfet de Château-Thierry, est nommé sous-préfet de Mayenne.

M. Pierre Mancelle, sous-préfet de Charolles, est nommé sous-préfet de Château-Thierry.

M. Guy Migeon, sous-préfet de Montbéliard, est nommé sous-préfet de Charolles.

M. Robert Miguet, sous-préfet de Bastia, est nommé sous-préfet de Montbéliard.

M. Jacques Guerin, directeur du cabinet du préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde, est nommé sous-préfet de Bastia.

M. Claude Gouaze, directeur du cabinet du préfet de la région Auvergne, préfet du Puy-de-Dôme, est chargé des fonctions de directeur du cabinet du préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde.

M. René Galloni d'Istria, sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois, est nommé sous-préfet d'Argelès-Gazost.

M. Jean Villette, sous-préfet de Dole, est nommé sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois.

M. Emmanuel Karlin, secrétaire général de la Vendée, est nommé sous-préfet de Dole.

M. Jean-Franklin Yavchitz, sous-préfet de Toul, est nommé secrétaire général de la Vendée.

M. Louis Chaudie, sous-préfet de Segré, est nommé sous-préfet de Toul.

M. Paul Solelis, sous-préfet d'Argelès-Gazost, est nommé sous-préfet de Segré.

M. Paul Vigo, sous-préfet de Pithiviers, est nommé sous-préfet hors cadre.

M. Pierre Gay, secrétaire général du Lot, est nommé sous-préfet de Pithiviers.

M. Michel Brizard, sous-préfet de Gourdon, est nommé secrétaire général du Lot.

M. Raymond Crespy, sous-préfet de Rambouillet, est nommé sous-préfet de Gourdon.

M. René Danis, sous-préfet de Montargis, est nommé sous-préfet de Rambouillet.

M. Jean Laburthe, sous-préfet de Péronne, est nommé sous-préfet de Montargis.

M. André Durand, sous-préfet de Largentière, est nommé sous-préfet de Péronne.

M. Léonce Meyson, sous-préfet de Castelsarrasin, est nommé sous-préfet de Largentière.

M. Georges Ricci, sous-préfet de Vichy, est nommé sous-préfet de Castelsarrasin.

M. Jean Keller, sous-préfet de Condom, est nommé sous-préfet de Vichy.

M. André Valentini est nommé sous-préfet hors classe, sous-préfet de Condom.

M. Edouard Lacroix, sous-préfet de Pontivy, est nommé sous-préfet, chargé de mission auprès du préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne, pour exercer les fonctions de chef de mission régionale.

M. Christian Achard, secrétaire général de la Haute-Marne, est nommé sous-préfet de Pontivy.

M. Pierre Breuil, sous-préfet de Briançon, est nommé secrétaire général de la Haute-Marne.

M. Jean Aribaud, directeur du cabinet du préfet d'Eure-et-Loir, est nommé sous-préfet de Briançon.

M. René Benetière, sous-préfet de Saint-Benoît, est nommé secrétaire général des Hautes-Alpes.

Sont nommés sous-préfets hors classe :

MM. Henry Boulx, sous-préfet hors classe à titre personnel, sous-préfet de Bergerac et Pierre Gay, sous-préfet hors classe à titre personnel, secrétaire général du Lot.

POLITIQUE

A la Martinique

Un projet d'aménagement touristique divise l'opinion

Fort-de-France. — Un mouvement d'opinion secoue depuis un mois la Martinique, à propos de ce que l'on nomme déjà « l'affaire des Salines » : il s'agit d'un projet de « Riviera touristique » sur la côte sud de l'île, élaboré par une société à capital en majorité étranger. Les ambitions en sont énormes : 273 hectares à aménager en dix ans ; coût global de l'opération : environ 450 millions de francs, dont une partie non négligeable serait supportée par la puissance publique ; avantage proposé : la création de huit mille emplois. Le conseil général doit discuter du projet dans les prochaines semaines. Un comité de défense et de sauvegarde des Salines et autres sites et plages de la Martinique s'est créé, qui réunit déjà plusieurs milliers d'adhérents.

De notre correspondant

Les Salines, à la pointe extrême sud de la Martinique : une succession de plages « de rêve », qui tire son nom d'anciens marais salants situés à proximité. Par temps clair, c'est-à-dire presque toujours, on distingue à l'horizon l'île voisine de Sainte-Lucie. L'eau chaude et verte de la mer des Caraïbes, le sable blond, le soleil assuré, en ont fait depuis longtemps le lieu de détente privilégié des Martiniquais. Aucune construction à des kilomètres à la ronde, mais des tentes pendant le week-end et les vacances.

C'est à ce coin de côte resté sauvage que la société Asatahama s'intéresse. Les premiers projets de l'architecte londonien Covell Matthews remontent à novembre dernier. Le 28 avril 1974, une agence de presse locale en avait révélé l'essentiel. Il était tard déjà, car trois semaines auparavant une importante réunion avait eu lieu à la préfecture entre l'administration et les représentants de Asatahama.

Ce nom, formé à partir de ceux des membres du groupe, est la raison sociale d'une société anonyme au capital de 100 000 francs qui achètera les terrains et les revendra (après viabilisation) aux promoteurs intéressés. La société a d'abord été présentée comme martiniquaise. Son président est en effet Martiniquais : c'est M. Roger Sablé, fils de M. Victor Sablé, député républicain indépendant de la troisième circonscription. Son siège est actuellement en cours d'enregistrement à Fort-de-France où, comme dans tous les DOM, les investisseurs bénéficient, en vertu de la loi du 24 décembre 1971, d'allégements fiscaux. Quant au capital, il est à 80 % anglais.

Le projet prévoit la création de 11 259 lits, soit six hôtels (trois « trois étoiles », deux « quatre étoiles » et un « cinq étoiles ») ; 1 095 villas et 696 appartements. Le tout devant constituer une véritable ville. S'y ajoutent, outre les magasins et services divers (banques, poste, etc.), une marina pouvant accueillir 600 bateaux, trois casinos, un golf de 62,5 hectares, un centre religieux interconfessionnel, un aéroport de classe D, etc. L'ensemble du projet est divisé en cinq tranches.

Environ 195 hectares des terrains nécessaires appartiennent à des particuliers (dont l'un n'a pas encore été contacté) ou à des sociétés. Le reste est à l'Etat et comprend notamment la zone des « 50 pas géométriques » non « vendable » au regard de la loi.

Le prix que propose la société Asatahama pour l'étang des Salines et les anciens marais salants (au total 50 hectares jugés de peu de valeur) est presque symbolique : 100 francs l'hectare. L'Etat conserverait la propriété d'une portion de 13 hectares environ, constituée par les trois plages qui bordent l'ensemble. Pour la société, qui n'aurait finalement à couvrir que des aménagements modestes, l'affaire paraît donc éminemment rentable : la vente des 50 premiers hectares viabilisés (soit à peu près la première tranche d'aménagement) suffirait à équilibrer l'opération. Les choses pourraient aller très vite, puisque l'ouverture du premier hôtel est prévue pour le début de l'année 1977.

Les adversaires du projet mettent l'accent sur les investissements considérables qui vont être nécessaires : investissements privés, certes, mais aussi investissements publics qui viendraient financer les infrastructures nécessaires à la desserte d'une « ville nouvelle » créée dans une zone actuellement semi-désertique. Une ébauche de viabilisation avait eu lieu il y a quelques années lors d'un projet touristique de moindre envergure qui avait capoté. Mais le minuscule château d'eau créé à l'époque et la route à deux voies qui conduit à l'extrême sud de l'île ne sauraient désormais suffire. Tout est à revoir, depuis la capacité d'accueil de l'aéroport du Lamentin qui devrait être considérablement accrue jusqu'à l'alimentation en eau potable d'une zone régulièrement touchée par la sécheresse. Quant à la production d'électricité de l'île elle devrait être augmentée d'un tiers. On avance, du côté des adversaires du projet, le chiffre de 100 millions de francs d'investissements publics supplémentaires répartis sur dix ans. Les avantages escomptés en contrepartie sont : l'augmentation du revenu des ménages, la hausse de la production intérieure et l'amélioration du solde de la balance commerciale

D'autre part, cette concentration des investissements dans le sud de l'île provoque le mécontentement des certains élus du Nord appartenant à la majorité. Ceux-ci ne manquent pas de faire remarquer, en accord d'ailleurs, avec les partis d'opposition, que ce qui sera construit ici ne le sera pas là et qu'il y aurait peut-être mieux à faire avec tous ces milliards.

Du côté de l'administration, si on évalue, certes, les coûts, on met l'accent sur les avantages : les huit mille emplois proposés par la société constituent l'argument numéro un : la Martinique comptait officiellement, en 1972, quelque trente mille chômeurs (la réalité est certainement au-dessus). Depuis le début 1974, cinquante emplois seulement ont été créés pour deux mille six cents supprimés depuis le 1er janvier 1973.

Outre que le chiffre de huit mille emplois créés aux salines risque d'être grossi, on peut se demander, compte tenu des fluctuations saisonnières, si tous les emplois seront permanents. On se pose la question de savoir, aussi, si la société Asatahama n'est pas parvenue à ce chiffre de huit mille en additionnant aux emplois nécessaires lorsque la réalisation sera terminée ceux de la phase de construction. Enfin, une fois de plus, il s'agira, à n'en pas douter, d'emplois subalternes.

On parviendrait ainsi au schéma suivant : deux mille ménages seraient concernés (c'est d'ailleurs le nombre des logements prévus pour le personnel) ; l'homme serait maçon dans un premier temps puis « céderait la place » à sa femme employée comme chambrière à l'ouverture du complexe. A cela s'ajoute qu'on ne peut parler qu'avec prudence d'emplois nouveaux dans la mesure où le tourisme attire une forte proportion de ceux qui abandonnent la terre.

Autre argument fréquemment avancé en faveur du projet : un complexe de cette taille ferait franchir à la Martinique le « seuil » au-delà duquel il devient intéressant de produire localement.

M. Christian Orsetti, préfet de l'île, explique dans son rapport aux conseillers généraux qu'on se trouve, pour la première fois, en présence d'un projet de relance économique assis *« sur une base solide à long terme »* : le marché touristique. Pourtant, dans le même temps, les chiffres de la dernière saison touristique indiquent une baisse sensible de l'indice de fréquentation des hôtels déjà existants. Deux d'entre eux au moins, de création récente, et ouverts à une clientèle aisée, ont de sérieuses difficultés. Il faut, d'autre part, une forte dose d'« optimisme » pour penser que la poignée d'hommes qui sont à la tête de l'import-export martiniquais renonceront à importer et encourageront les initiatives locales, alors même qu'ils verront la demande et... leurs sources de profit s'accroître. Enfin, la réorganisation de la production est une tâche qui nécessite une attention et des crédits spécifiques. *« Tout doit être fait ensemble »*, déclare M. Orsetti dans une interview au journal *France-Antilles*. Or, le projet Asatahama pourrait bien avoir pour effet de monopoliser la quasi-totalité des fonds publics dans les dix années à venir.

Il reste bien d'autres points délicats : l'administration a-t-elle obtenu des garanties ? pourrait-elle parer à d'éventuels mouvements spéculatifs ?

La solidité du marché touristique

La Martinique n'atteindra-t-elle pas, d'autre part, son degré de « saturation » en touristes ? C'est là une autre question, et grave. Non, répond-on, ce risque n'existe pas, et de citer le cas d'autres villes de la Caraïbe où le rapport « lits d'hôtels - population » est plus élevé. C'est oublier que chaque île garde — tant bien que mal — sa personnalité propre. En ce qui concerne la Martinique, l'afflux touristique, en particulier en provenance de l'Amérique du Nord, pourrait bien avoir déjà causé certains dégâts dans les mentalités. Il suffit d'observer les réactions à l'arrivée d'un navire de croisière à Fort-de-France pour se convaincre que les phénomènes de rejet sont peut-être plus proches qu'on ne le pense. Le succès du comité de sauvegarde (qui se veut apolitique) n'en est-il pas, d'ailleurs, le début ? *« Les Martiniquais ont, cette fois, nettement l'impression qu'on est en train de vendre leur île »*, entend-on dire parfois.

En marge du projet, on envisage en effet la création d'un centre de loisirs destiné à la population locale et permettant *« la coexistence du tourisme international et de loisirs populaires »*. Mais aucune étude poussée n'a encore été faite et, de toute façon, un tel centre aura sans doute quelque difficulté à ne pas apparaître comme un ghetto.

Le courant d'opinion a pris de l'importance, soutenu par une partie de la presse (exception faite de *France-Antilles*, qui fait pratiquement campagne pour le projet).

Le comité de sauvegarde, qui s'est déclaré prêt à mener en dernier recours une action « de type Larzac », est sur le point d'être débordé par sa « base ». De l'autre côté, M. Victor Sablé, père du P.D.G. d'Asatahama, soutient le projet avec tout le poids que lui confère son mandat de député : *« Depuis vingt ans, je soutiens les enfants des autres*, a-t-il déclaré à un journal local. *Je n'ai aujourd'hui aucun complexe à soutenir mon propre fils. »* Quant à M. Sablé fils, face à l'inquiétude des écologistes, il invoque l'actuelle « saleté » des plages en cause, et déclare au même journal : *« C'est là qu'il faut faire la révolution. »* L'administration se défend d'avoir pris aucun engagement et met l'accent sur l'importance d'un accord de la population et de ses élus. M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, a précisé, lors de son récent passage, que rien ne serait fait sans un plan financier précis ; certains ont vu là sinon un désaveu discret.

La question doit être débattue à partir du 19 septembre par les instances régionales, qui émettront un avis. Le conseil général, dont les commissions concernées ont été saisies, devrait également se réunir prochainement. De lui dépend l'accord de principe qui doit intervenir avant le 1er octobre pour que les dépenses soient inscrites au VIIe Plan. Les travaux seraient alors engagés rapidement, car les avantages fiscaux consentis aux investisseurs prendront fin au 31 décembre 1975.

Avant le référendum des Comores

CRÉATION D'UN COMITÉ DE SOUTIEN AU PEUPLE MAHORAIS

Après la confirmation par M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, du dépôt d'un projet de loi concernant l' « organisation d'un référendum de l'archipel des Comores (*le Monde* du 28 août), un comité de soutien au peuple mahorais vient de se constituer à Paris (78, rue Dutot, Paris 15e).

Présidé par M. Laurent Vallery-Radot, avocat à la cour, ce comité vient de rendre public un communiqué demandant notamment : *« La France a-t-elle le droit d'abandonner les quarante mille habitants de l'île Mayotte ? Sait-on que cette île, située entre les Comores et Madagascar, française depuis 1841, persiste, envers et contre tous, dans sa volonté de le demeurer ? »*

Selon les auteurs de ce communiqué, *« le projet de loi annoncé par M. Olivier Stirn porte atteinte aux droits de ce petit peuple à disposer de lui-même en le plaçant, contre sa volonté, sous la domination de ses voisins »*.

[Le projet de loi portant organisation d'un référendum sur l'indépendance prévoit que cette consultation aura un caractère global. Le décompte des voix ne se fera pas pour chacune des quatre îles (Mayotte, Grande-Comore, Anjouan et Mohéli), mais pour l'ensemble de l'archipel.]

M. DEBRÉ APPROUVE LES PROJETS DE RÉFORME DE LA CONSTITUTION

M. Michel Debré, ancien premier ministre, député U.D.R. de la Réunion, qui séjourne actuellement dans l'île, a exprimé son accord lundi 16 septembre, dans une interview à la station locale de l'O.R.T.F., avec les réformes constitutionnelles qui seront soumises prochainement au Parlement. Il a jugé « raisonnables » les modifications proposées quant au droit de saisine du Conseil constitutionnel (autosaisine ou saisine par un cinquième de l'effectif de l'une ou l'autre Assemblée). A propos de la réforme du régime des suppléants, qui prévoit le retour automatique des anciens ministres au Parlement six mois après la cessation de leurs fonctions gouvernementales, il a estimé que *« le système actuel n'est pas suffisamment bon en lui-même pour qu'on puisse critiquer les aménagements qu'on veut lui apporter »*. Enfin, le renforcement des conditions de présentation des candidatures à l'élection présidentielle lui paraît nécessaire. Cependant, selon l'ancien premier ministre, il faut se garder d'édifier une sorte de barrage politique en augmentant par exemple sensiblement le nombre minimum de signatures de parlementaires, ce qui équivaudrait.

Rappelons que, sur cette question, la proposition de loi adoptée par le Sénat et approuvée par le gouvernement prévoit que les candidats devront être parrainés par cinq cents personnalités, dont vingt-cinq parlementaires.

PUBLICATION JUDICIAIRE

« LE MONDE » CONDAMNÉ

Un journal qui ne pratique pas l'auto-censure s'expose à des poursuites de la part de plaignants qui s'estiment diffamés alors même que la preuve a été recherchée et puisée à bonne source. Mais la loi est la loi, et sa stricte application conduit le plus souvent à des condamnations, fussent-elles de principe, dès lors qu'une plainte est déposée.

Dans *le Monde* daté du 12 mai 1973, Francis Cornu avait exposé les circonstances d'un krach immobilier à Ajaccio. Il avait rapporté en termes mesurés les reproches articulés par certains souscripteurs contre leur notaire, Me Alexandre, exposé le point de vue du notaire et celui du procureur de la République qui ne pouvait être cité comme témoin mais n'a jamais démenti ses propos. Bien que les positions de toutes les parties en cause aient été analysées, Me Alexandre s'est estimé diffamé par les griefs rapportés de certains de ses clients.

Condamné en première instance, *le Monde*, sûr de son bon droit, avait fait appel, en même temps d'ailleurs que la partie civile. Me Alexandre évaluait le dommage subi à 100 000 F ; le tribunal l'avait abaissé à 10 000 F et la cour d'appel ne l'a fixé qu'à 2 000 F.

Les considérants exposent bien l'affaire et suffisent, selon nous, à justifier le but et le fond de l'article. A « la preuve » que nous avons apportée, il n'est reproché que de n'être ni « complète » ni « absolue ». Comment le pourrait-elle dans une affaire aussi complexe ? Faut-il qu'un journaliste assume la tâche d'un juge d'instruction ? Ne doit-il pas seulement exposer les thèses en présence ? Est-il condamné à taire les scandales jusqu'à leur dénouement ? La cour d'appel reconnaît d'autre part que le journaliste, auteur de l'article, était « exempt de malveillance et de mensonge » et qu'il se proposait « un but honorable ». Cela suffit à nous convaincre qu'il a servi la vérité et la moralité. Mais la cour exige de sa part, pour ne pas être condamné, « une objectivité parfaite ». Quel journaliste peut y prétendre ?

Qu'a plaidé le notaire sinon ce que l'article avait justement dit de son point de vue ? S'il avait, comme tant d'autres, utilisé sont droit de réponse — et il est urgent que la loi soit modifiée pour empêcher toute plainte en diffamation avant d'avoir usé du droit de réponse — le notaire n'aurait rien ajouté à l'article qui contenait déjà sa réplique aux griefs de ses clients.

L'arrêt de la cour d'appel, que nous devons intégralement publier ci-dessous, malgré la place que nous avions consacrée aux débats illustre, face à l'application stricte de la loi sur la diffamation, la vulnérabilité du journaliste soucieux de vérité. — J. F.

Le 7 mai 1974, la 11e chambre de la cour d'appel de Paris a rendu l'arrêt suivant :

LA COUR,

Considérant que FAUVET et CORNU prévenus, la S.A.R.L. *le Monde*, civilement responsable ainsi que le ministère public et ALEXANDRE, partie civile, ont relevé appel du jugement susénoncé par lequel le tribunal a condamné FAUVET pour diffamation publique envers un particulier et CORNU pour complicité de ce délit à 1 000 F d'amende chacun et solidairement à payer la somme de 10 000 F à titre de dommages-intérêts à ALEXANDRE, a ordonné la publication de sa décision dans le plus prochain numéro du journal *le Monde* et son insertion par extraits dans deux journaux au choix de la partie civile sans que le coût de celles-ci puisse excéder la somme de 2000 F et qui a déclaré la S.A.R.L. *le Monde* civilement responsable de FAUVET et de CORNU, disant en outre n'y avoir lieu à astreinte.

Considérant que FAUVET et CORNU soutiennent qu'ils ont rapporté la preuve de la vérité des allégations qui leur sont reprochées comme diffamatoires et subsidiairement celle de leur bonne foi ; qu'ils concluent en conséquence à leur relaxe des fins de la poursuite, à la mise hors de cause de la S.A.R.L. *le Monde* et au débouté de la partie civile ;

Que le ministère public requiert la confirmation du jugement ;

Qu'estimant son préjudice insuffisamment réparé et reprenant ses demandes initiales, la partie civile demande à la cour de porter à la somme de 100 000 F le montant des dommages-intérêts qui lui ont été alloués, d'assortir la publication ordonnée dans le journal *le Monde* d'une astreinte de 5 000 F par journée de retard ce à peine de dommages-intérêts et d'ordonner l'insertion intégrale de l'arrêt dans dix publications quotidiennes ou hebdomadaires de son choix.

Considérant qu'en page 13, colonnes 1, 2 et 3 de son numéro daté 12 mai 1973, diffusé et mis en vente à Paris notamment, le quotidien *le Monde*, ayant Jacques FAUVET pour directeur de la publication, a publié sous la signature de Francis CORNU, qui ne conteste pas en être l'auteur, un article intitulé : « A AJACCIO. UNE INFORMATION DEVRAIT ETRE OUVERTE APRES UNE FAILLITE IMMOBILIERE » et sous-titré « Un notaire, un promoteur et des retraités », ledit article étant retenu par ALEXANDRE, notaire à Ajaccio, comme diffamatoire à son égard à raison de son titre, de son sous-titre et des passages que reproduisent exactement la citation et le jugement.

Considérant que cet article concerne la faillite du promoteur de la « Résidence des Iles », ensemble immobilier sis à Ajaccio ; qu'il rend compte e l'enquête effectuée par son auteur sur les opérations conduites par ce promoteur et sur les circonstances de la mise en cause de Me ALEXANDRE, notaire, par certains acquéreurs dont quelques-uns se trouveraient placés dans l'alternative de devoir délaisser leur appartement ou en acquitter le prix une seconde fois.

Considérant que l'on peut lire dans la première partie de l'article que « déjà condamné sur l'un des points de l'affaire., le 22 octobre 1972., pour escroquerie et abus de confiance, le promoteur M. François MENENDEZ accuse un passif de près d'un milliard d'anciens francs que la plupart des habitants de cette résidence, dont les travaux ont commencé il y a dix ans, ont attendu parfois plusieurs années l'établissement de leur acte de vente après avoir payé intégralement le prix de leur appartement ; certains ne l'ont jamais obtenu, d'autres risquent de le voir annulé. La majorité des appartements ont été hypothéqués, et une grande partie des propriétaires affirment qu'ils l'ignoraient au moment de signer l'acte... Créé en mai 1972, un comité de défense réunissant les victimes... a récemment demandé au procureur de la République d'ouvrir une information « pour punir les responsables », notamment M. MENENDEZ... le comité accuse d'autre part Me Jean ALEXANDRE, notaire, de « lenteurs abusives » dans l'établissement des actes ainsi que d'un certain nombre d'irrégularités ».

Considérant qu'après avoir ensuite mentionné que Me ALEXANDRE est déjà assigné en responsabilité devant la juridiction civile, qu'il possède la plus importante étude d'Ajaccio et qu'il est aussi l'un des présidents du Comité d'accueil du congrès national des notaires qui commence le 14 mai à Bastia, l'auteur de l'article observe que cette coïncidence ne va pas sans créer un certain malaise au sein du Conseil supérieur du notariat et qu'à travers certaines interventions il paraît évident que l'on ne souhaite pas que cette affaire soit évoquée trop tôt.

Considérant que la seconde partie de l'article, essentiellement consacrée aux opérations traitées par MENENDEZ, reproduit à cette occasion des déclarations recueillies par l'auteur au cours de son enquête

Considérant qu'il y est notamment indiqué que selon le syndic de faillite, les acquéreurs, qui auraient dû en être avertis, ont ignoré jusqu'au dernier moment l'existence des hypothèques et l'état de la situation financière de MENENDEZ, puis que les copropriétaires se montrent quant à eux plus sévères envers le notaire, auquel ils font grief de leur avoir dissimulé la vérité sur les hypothèque notamment et encore que, l'avis du procureur de la République, l'enquête devra montrer si les retards reprochés à Maître ALEXANDRE dans l'établissement des actes s'expliquent par ceux des parties à fournir les éléments nécessaires ou s'il s'agit de négligence ou bien encore de collusion avec le promoteur.

Considérant que la déclaration ci-dessus prêtée au procureur de la République d'Ajaccio montre que le titre de l'article : « Une information judiciaire devrait être ouverte à Ajaccio », et son sous-titre : « Un promoteur, un notaire, des retraités », se référait aux intentions exprimées dans cette déclaration qu'ils se bornent à illustrer et dont ils ne sauraient dès lors être détachés pour constituer une imputation distincte.

Considérant qu'en définitive il est imputé à Maître ALEXANDRE d'avoir été l'objet de plusieurs plaintes visant des faits dont certains sont présentés par les plaignants et par le syndic de faillite comme susceptibles d'entraîner des poursuites disciplinaires et les autres sont considérés par l'autorité judiciaire comme de nature à justifier un examen des rapports de Maître ALEXANDRE avec MENENDEZ, individu « déjà » condamné, est-il par ailleurs précisé, sur l'un des points de l'affaire pour escroquerie et abus de confiance.

Considérant qu'en raison de la suspicion qu'elles jettent sur la régularité du comportement de Maître ALEXANDRE dans l'exercice de sa profession, les accusations et les insinuations dont les textes incriminés se font l'écho, portent atteinte à l'honneur et à la considération de la partie civile ; qu'elles sont diffamatoires.

Considérant que dans les formes et délais prescrits par les articles 55 et 56 de la loi du 29 juillet 1881, les prévenus et la partie civile ont offert les premiers d'établir la vérité des faits diffamatoires et la seconde de rapporter la preuve contraire.

Considérant qu'il convient d'écarter les documents notifiés à la requête des prévenus sous les numéros 22 à 25 dont les dates sont en effet postérieures à celle de la publication incriminée.

Considérant que le tribunal a fait un résumé exact des témoignages et du contenu des documents produits par les parties.

Considérant que ces éléments de preuve confirment, d'une part, que Me ALEXANDRE a fait l'objet de plusieurs plaintes visant des lenteurs abusives et des irrégularités qui n'ont encore donné lieu à aucune décision des autorités saisies, d'autre part, que les plaignants ont traité directement avec MENENDEZ et versé le prix de leur acquisition hors la vue du notaire, enfin, que certains d'entre eux n'ont obtenu leur acte de vente que beaucoup plus tard et après la date fixée pour la cessation des paiements de MENENDEZ, ce qui conduisit Me ALEXANDRE à faire état de cette circonstance pour exiger une décharge de responsabilité qu'ils durent consentir à signer sous peine de se voir refuser la délivrance de leur acte.

Considérant que si, comme l'a justement noté le tribunal, certains de ces retards ne sont pas imputables à Me ALEXANDRE, les justifications produites laissent, par contre, incertain le point de savoir si les retards constatés dans la rédaction d'autres actes sont dus à l'une ou à l'autre des éventualités évoquées par le procureur de la République d'Ajaccio dans les propos qui lui sont prêtés.

Considérant enfin qu'aucun des témoignages ou documents produits au soutien des offres de preuve et de contre-preuve ne concerne la teneur desdits propos et celle des déclarations attribuées au syndic de faillite ;

Qu'il échet, dans ces conditions, de constater que la preuve rapportée n'étant ni complète ni absolue, les prévenus ne sauraient se prévaloir de l'immunité prévue par l'article 35 de la loi sur la presse

Considérant qu'au soutien de leur bonne foi FAUVET et CORNU font valoir qu'il était de leur devoir d'informateurs d'appeler l'attention du public, fût-ce même celle des membres de la profession notariale réunis en congrès sur le problème posé par la responsabilité du notaire d'un promoteur immobilier peu scrupuleux lorsque, comme en l'espèce, il est à la connaissance du notaire que ce promoteur a contracté de lourdes dettes hypothécaires et traité directement avec les accédants à la propriété, qui se trouvent ainsi exposés au risque d'ignorer l'état de la situation financière de leur vendeur et l'existence des hypothèques qu'il a consenties.

Considérant que les prévenus font encore observer que l'article rédigé en termes modérés rend compte des deux thèses en présence et fait même une large place aux arguments présentés par Maître ALEXANDRE, auquel il donne la parole le dernier ; que, de même, les déclarations prêtées au procureur de la République et au syndic de faillite n'ont fait de la part de ces derniers l'objet d'aucun démenti ni d'aucune demande de rectification.

Considérant toutefois qu'une lecture attentive de l'article fait apparaître que, sans prendre ouvertement parti pour les accusateurs de Maître ALEXANDRE, l'auteur affiche à l'égard de la thèse de l'irresponsabilité de ce dernier un scepticisme qu'il fait partager par ses lecteurs lorsqu'il écrit, colonne 1, lignes 47 à 51, « sur ce point, on peut s'étonner que subitement le notaire ait fait diligence et rédigé les pièces attendues en vain depuis de longs mois », et lorsqu'il insinue colonne 2, lignes 9 à 19 de la première partie de l'article, que, si l'on ne souhaite pas que l'action en responsabilité engagée contre Maître ALEXANDRE soit évoquée trop tôt, c'est parce que cette action pourrait bien aboutir à des résultats positifs pour les accusateurs.

Considérant que, pour écarter l'intention de nuire qui est présumée en la matière, il ne suffit pas au journaliste d'être exempt de malveillance et de mensonge, et même de s'être proposé un but honorable, la bonne foi exigeant encore de sa part une objectivité parfaite et dès lors exclusive de toute appréciation tendancieuse, celle-ci ne fût-elle formulée qu'incidemment seulement.

Considérant qu'il résulte de l'analyse qui précède que cette condition n'a pas été remplie en l'espèce et que la Cour ne peut en conséquence que confirmer le jugement sur le principe de la culpabilité.

Considérant qu'il convient néanmoins de modérer sensiblement les peines prononcées.

Considérant que le Tribunal s'est abstenu de tenir compte de la publicité qui antérieurement à la parution de l'article avait été déjà donnée aux faits diffamatoires par les victimes de MENENDEZ ; qu'il convient de prendre en considération la notoriété ainsi acquise par ces faits pour apprécier exactement le préjudice subi par la partie civile.

Que la Cour trouve dans cette constatation et dans les circonstances de la cause des éléments qui lui permettent fixer à la somme de DEUX MILLE FRANCS (2 000 francs) le montant de ce préjudice et de réduire les mesures de publicité ordonnées à l'insertion intégrale du présent arrêt dans le plus prochain numéro du journal *le Monde*.

Considérant qu'il y a lieu de confirmer le jugement en ce qu'il a dit n'y avoir lieu à astreinte et a déclaré la S.A.R.L. *le Monde* civilement responsable de FAUVET et de CORNU.

PAR CES MOTIFS,

Statuant contradictoirement et ce par application de l'article 411 du Code de procédure pénale en ce qui concerne FAUVET.

Reçoit FAUVET, CORNU, la S.A.R.L. *le Monde* ainsi que le ministère public et ALEXANDRE, en leur appel.

Faisant droit partiellement à l'appel des prévenus et de al société civilement responsable.

Confirme le jugement en ce qu'il a déclaré FAUVET et CORNU coupables, FAUVET, en sa qualité de directeur de la publication du journal *le Monde*, de diffamation publique envers ALEXANDRE, notaire à Ajaccio, à raison du titre, du sous-titre et des passages ci-dessus analysés d'un article intitulé « A AJACCIO. UNE INFORMATION DEVRAIT ETRE OUVERTE APRES UNE FAILLITE IMMOBILIERE », publié en page 13 du numéro daté 12 mai 1973 de ce quotidien, et CORNU coupable, e ntant qu'auteur dudit article, de complicité du délit de diffamation publique ci-dessus spécifié.

Confirme le même jugement en ce qu'il a reçu ALEXANDRE en sa constitution de partie civile, en ce qu'il a dit n'y avoir lieu à astreinte et a déclaré la S.A.R.L. *le Monde* civilement responsable de FAUVET et de CORNU.

L'infirmant pour le surplus et statuant à nouveau.

Condamne FAUVET et CORNU à DEUX CENT CINQUANTE FRANCS (250 francs) d'amende chacun.

Les condamne solidairement à payer à ALEXANDRE la somme de DEUX MILLE FRANCS (2000 francs) à titre de dommages-intérêts.

Déboute la partie civile du surplus de ses demandes.

Rejette comme inopérantes ou mal fondées toutes autres conclusions plus amples ou contraires des parties.

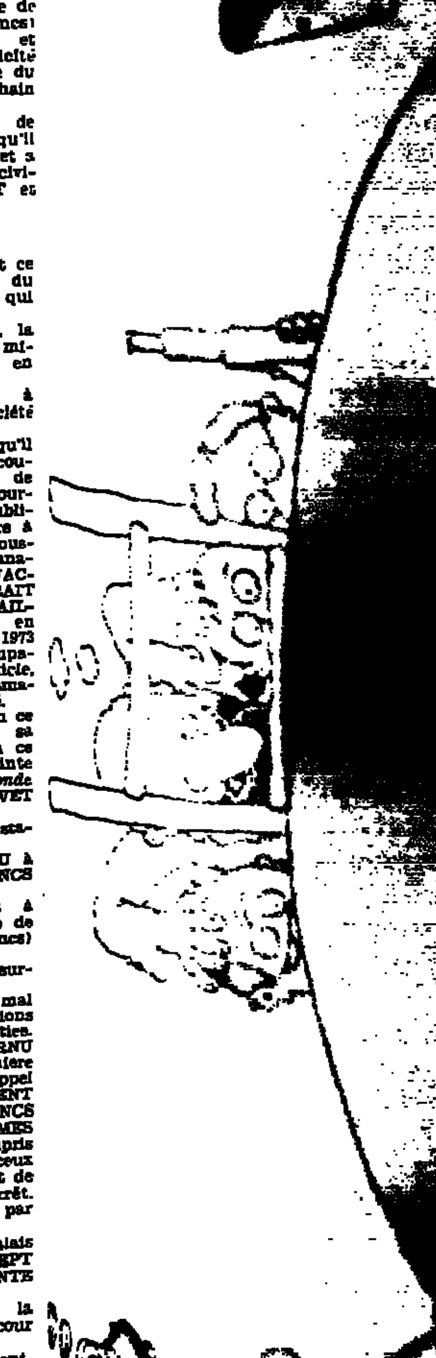
Condamne FAUVET et CORNU solidairement aux dépens de première instance et d'appel, ceux d'appel liquidés à la somme de TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE FRANCS QUATRE-VINGT-DIX CENTIMES (396,90 francs) en ce non compris 19 francs pour droits de poste, ceux du timbre, de l'enregistrement et de la taxe parafiscale du présent arrêt.

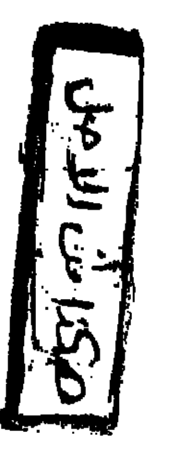
Dit n'y avoir lieu à contrainte par corps.

Ainsi fait et prononcé au Palais de justice à PARIS le MARDI SEPT MAI MIL NEUF CENT SOIXANTE QUATORZE.

A l'audience publique de la ONZIEME CHAMBRE de la cour d'appel de Paris.

Où étaient présents et siégeaient,
En présence de M. GUILLOT, avocat général,
M. COURTOIS, président,
MM. L. HARDY et VIENNOIS, conseillers,
Assistés de Maître HADDAD Maurice, Georges greffier d'audience, qui a signé la minute avec monsieur le Président.





DÉFENSE

APRÈS LA MANIFESTATION D'APPELÉS A DRAGUIGNAN

Dans nos rapports sur le moral, les éléments positifs sont devenus une peau de chagrin

estime le délégué militaire du Var

De notre envoyé spécial

Draguignan. — « *Si on publiait maintenant tout ce que savent les commandants d'unités lorsqu'ils rédigent chaque année leur rapport sur le moral, cela ferait un joli vacarme. Si on le voulait, on y trouverait, j'en suis sûr, tout ce qui agite aujourd'hui l'armée.* »

Le colonel Georges Paccard, cinquante-trois ans, délégué militaire pour le Var, représentant permanent du commandement auprès du préfet, peut se vanter d'avoir « *expérimenté sur le terrain* » cette agitation. C'est lui, en effet, cet officier que l'on a vu sur les écrans de télévision, dans les journaux, en train de « négocier » le retour à la caserne des soldats du 19ᵉ Régiment d'artillerie lors de leur manifestation du 10 septembre, dans les rues de Draguignan.

Quelques jours après cette « tuile », le colonel avoue, en haussant les épaules, qu'il cherche encore à comprendre ce qui est arrivé. « *Quand on m'a appris au téléphone qu'une partie du régiment se baladait en ville en levant le poing devant la préfecture et en distribuant des tracts, j'ai cru à une plaisanterie.* »

« *Dans toute ma carrière*, poursuit-il, *j'ai assisté à toutes sortes de « barouds », mais cela se passait entre militaires, dans le cadre de l'institution, tandis que là, nous étions sur la place publique, devant la presse.* »

Le colonel se déclare certain que la manifestation est le résultat d'une « manipulation ». Selon lui, des « *éléments politisés* », quelques jours avant, ont fait signer à leurs camarades une pétition reprenant en grande partie l'« *appel des cent* » qui réclame une amélioration de la condition des appelés. Puis, ayant fait imprimer leurs noms sur un tract, ils leur ont expliqué qu'ils n'avaient d'autre solution que de descendre dans la rue afin d'atténuer les risques de sanctions en provoquant un soutien extérieur.

Le colonel ne cache pas ses sentiments traditionalistes — il se réfère volontiers aux déclarations de l'amiral de Joybert, l'ancien chef d'état-major de la marine, — et il critique le libéralisme des pouvoirs publics, qui ne se montrent pas assez sévères à l'égard des mouvements antimilitaristes.

Toutefois, cet officier inquiet ne se satisfait pas totalement de l'explication fournie par la « *manipulation* ». Il réfute, d'autre part, les accusations de racisme inscrites dans le tract des manifestants. Il ne croit pas que certains aient été victimes de brimades parce qu'ils sont Antillais : « *C'est un argument facile qui fait bien dans le tableau.* »

En faisant les cent pas dans son bureau, il répète : « *Tout cela n'explique pas ce mouvement. Nous avons tous été surpris, car cette unité a toujours la réputation d'être bien tranquille* [ce que ne contestent pas certains appelés que l'on rencontre à Draguignan]. *D'ailleurs, la plupart des manifestants ne se trouvaient au 19ᵉ régiment d'artillerie que depuis moins d'un mois et demi.* » « *Ce qui me frappe*, continue le colonel Paccard après un long silence, *c'est le caractère bon-enfant de cette manifestation, qui n'avait finalement rien d'antimilitariste. Ces jeunes m'ont rappelé à plusieurs reprises qu'ils n'étaient pas là pour s'en prendre à leurs supérieurs, mais ils exigeaient que les mesures récemment prises par le ministre de la défense soient appliquées immédiatement.* »

Une situation financière injuste

Il explique que dans ces conditions, après l'isolement des neuf « responsables », il était nécessaire de détendre l'atmosphère. Le soir même de la manifestation, les soldats du 19ᵉ R.A. ont pu profiter des autorisations de sortie en ville. Elles ne furent pas données le lendemain, car « *ils étaient trop la proie des journalistes* ». Mais le dimanche 15 septembre les permissions ont été accordées en plus grand nombre qu'à l'ordinaire. Pour le colonel Paccard, les sanctions doivent être maniées avec prudence, et il ajoute qu'il est en général inutile d'obliger des soldats à faire de la présence dans une caserne quand cela ne s'impose pas. Il s'insurge alors contre un règlement qui contraint les chefs de corps à garder au quartier 50 % de leurs effectifs le dimanche et les jours de fêtes (1). A ce moment, le colonel reconnait que certaines revendications du contingent sont justifiées. « *Il me paraît non seulement normal*, dit-il, *d'augmenter le nombre des permissions, mais encore faudrait-il pour cela accorder aux soldats la gratuité des transports, surtout si l'on considère le cas d'un jeune, originaire de Lille, qui est affecté à Draguignan... La situation financière faite aux militaires est injuste.* »

Le colonel Paccard remarque que, « *toute proportion gardée* », la situaion des officiers et sous-officiers n'est pas meilleure que celle du contingent. « *Quand on ne paie pas suffisamment les gens, il est logique que l'on connaisse des problèmes de recrutement et la qualité de l'encadrement s'en ressent. En outre, nous manquons de crédits pour développer des activités utiles aux jeunes recrues. Il n'est pas toujours étonnant que celles-ci prennent le service national pour une corvée. Voilà pourquoi, dans nos rapports traditionnels sur le moral, les éléments positifs sont devenus une peau de chagrin.* »

FRANCIS CORNU.

(1) Le ministre de la défense a annoncé, le mercredi 28 août, que, désormais, le personnel d'un corps de troupe sera en permission systématique, à l'exception d'une unité organique désignée, à tour de rôle, pour l'intervention immédiate ou l'assistance d'intérêt général (« le Monde » du 30 août).

Un quatrième sous-marin lance-missiles «l'Indomptable» a été mis à l'eau à Cherbourg

Le quatrième sous-marin lance-missiles à propulsion nucléaire, *l'Indomptable*, a été mis à l'eau, ce mardi 17 septembre, à l'arsenal de Cherbourg. Le bâtiment, comparable aux trois précédents, *le Redoutable*, *le Terrible* et *le Foudroyant*, a déjà reçu son réacteur et ses échangeurs, mais son « cœur » nucléaire ne sera pas embarqué avant l'été prochain. Il fera ensuite ses essais, avant d'être admis au service actif après septembre 1976 et après la formation de ses deux équipages, qui se relaieront à bord pour des patrouilles de cinquante jours.

Par rapport aux trois sous-marins précédents, *l'ndomptable* a ceci de particulier qu'il embarquera un nouveau modèle de missile stratégique, le M-20. Cet engin disposera d'équipements électroniques de pénétration accrue — *pour une meilleure protection* contre les systèmes adverses de missiles antimissiles — et d'une charge thermonucléaire mégatonnique (1 million de tonnes de T.N.T.), que le Commissariat à l'énergie atomique s'est engagé à livrer en série à compter du début de 1976. *Le Redoutable*, premier de la série, qui est actuellement en grand carénage pour quinze mois, après deux années et demie de fonctionnement, et *le Terrible*, qui est en patrouille opérationnelle depuis janvier 1973, sont équipés, chacun, de seize missiles M-1, porteurs d'une charge nucléaire « dopée » de 500 kilotonnes (une demi-mégatonne), dont le rayon d'action est de 2 500 kilomètres de distance. Le troisième sous-mari de la série, *le Foudroyant*, entré en service en juin dernier, a reçu en partie des nouveaux missiles, le M-2, capables de transporter la même charge explosive à environ 3 000 kilomètres de distance.

Dès la mise à l'eau de *l'Indomptable*, l'arsenal de Cherbourg a prévu de commencer la construction d'un cinquième sous-marin, baptisé *le Tonnant*, qui enrtera en service en 1979. La mise en chantier d'un sixième bâtiment a été décidée, le 30 avril dernier, par M. Robert Galley, ministre des armées, alors que M. Alain Poher, président du Sénat, exerçait par intérim les fonctions de président de la République. A ce jour, cette décision n'a pas été remise en question. La constitution d'une flotte de six sous-marins nucléaires devrait permettre à la France de disposer en permanence de deux bâtiments en patrouille opérationnelle, de deux autres en inter-patrouilles et des deux derniers en carénage ou en refonte plus profonde pouvant durer deux années.

LE GÉNÉRAL MITTERRAND : « L'appel des cent est un salmigondis. »

« *La discussion politique à la caserne est le pire des maux* », a notamment déclaré, lundi 16 septembre, à Villacoublay (Yvelines), le général d'armée aérienne Jacques Mitterrand, inspecteur général de l'armée de l'air, qui est, depuis plusieurs jours, en tournée d'inspection des commandements de régions aériennes en France, à la demande du ministre de la défense. « *Sur des problèmes qui sont générateurs de conflits, les discussions sont contradictoires avec la nécessité de la discipline. Il faut habituer des jeunes auxquels on a laissé la bride longue sur le cou à vivre en communauté disciplinée* », a expliqué le général Mitterrand.

Interrogé sur ce qu'il pensait des propositions contenues dans l'« appel des cent », qui réclame une amélioration de la condition des appelés, le frère du premier secrétaire du parti socialiste s'est contenté d'indiquer que ce manifeste est « *un salmigondis de choses raisonnables et illogiques* ». Le général Mitterrand a alors expliqué que, dans l'armée de l'air, « *avec un service d'une durée suffisante, les appelés rendaient d'inappréciables services* », mais que, sur un plan technique, « *le fonctionnement de l'armée de l'air n'était pas lié à la conscription* ».

Il a observé qu'un service de six mois dans l'armée de l'air « *n'avait pas de sens* », et il a noté qu'« *il y avait, dans nos unités qui ont pour tâche d'abord d'instruire, puis d'utiliser le personnel formé, autant de sous-officiers d'encadrement que d'hommes du rang* ».

Le général Mitterrand a exprimé l'avis que « *le soldat du contingent est un garçon disponible, dévoué, capable de bien travailler, mais qui demeure passif parce que personne ne lui a expliqué à quoi cela servait, quand parfois on ne lui a pas enseigné le contraire* ».

« *Il n'est pas du rôle des armées de se substituer à l'éducation nationale, mais le service militaire devrait être une bonne occasion d'enseigner aux jeunes les impératifs de la défense nationale* », a conclu l'inspecteur général de l'armée de l'air tout en notant que « *les armées ne devraient pas avoir l'exclusivité de cette formation* ».

En échange de l'achat de Mirage

PARIS OFFRIRAIT AU DANEMARK DE CONSTRUIRE UN AÉRODROME

Copenhague (*Reuter*). — Selon le quotidien danois *Borsen*, la France serait prête à financer, construire et équiper un aérodrome commercial dans l'île de Salthom au cas où le Danemark se déciderait à acheter des chasseurs Mirage F 1 - M 53. C'est un représentant de la firme Breguet-Dassault qui aurait formulé cette offre dans une interview au quotidien danois Le ministre des transports danois, M. Damsgaard,

JUSTICE

SOUS LE CONTROLE DE M. PONIATOWSKI

Une commission élaborera un projet de code des libertés

Une allocution de M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, aurait dû ouvrir, lundi 16 septembre, la Convention informatique. Le ministre n'ayant pu, en raison de la prise d'otages de La Haye, s'y rendre, son discours a été lu par un de ses collaborateurs. Consacrée aux menaces que l'ordinateur, utilisé sans contrôle, peut faire peser sur la vie privée, elle représente une conclusion provisoire aux études consacrées à ce problème par les instances gouvernementales.

Le conseil des ministres du 31 juillet ayant décidé « *l'élaboration d'un code des libertés fondamentales de l'individu, regroupant dans un ordre logique des lois et décrets (...) qui définissent les principes et régissent l'exercice de ces libertés* », le ministre va installer une commission qui devra établir ce projet de code et le compléter par des dispositions nouvelles concernant en particulier l'informatique et les communications téléphoniques.

Traitant des fichiers de personnes, le ministre remarque que de tels fichiers ont toujours existé, mais que l'informatique permet de « *réunir des informations diversifiées et complémentaires sur un citoyen et d'exploiter par là même ces informations dans un but autre que celui pour lequel elles ont été recueillies* ». Il estime que de tels fichiers doivent être soumis à des règles précises. Leur existence doit être publique. Chacun doit pouvoir se faire communiquer les informations qu'il a fournies, afin de contrôler leur exactitude et l'emploi qui en est fait. Quant aux informations provenant de l'organisme qui constitue le fichier, leur communication ne peut être automatique, « *mais il paraît à tout le moins nécessaire que chaque individu se voie communiquer toutes les données qui le concernent, au cas où elles motiveraient une décision prise à son encoontre et lui faisant grief* ».

Une institution devra assurer le respect des règles précédentes, qui seront valables aussi bien pour le secteur public que pour les organismes privés. Ce pourrait être une commission spécialisée, qui serait habilitée « *à enquêter sur les pratiques en vigueur et à recevoir les plaintes des citoyens* », qu'elle transmettrait ensuite à la justice.

Si la commission Informatique et Libertés était rattachée au ministère de la justice, c'est au ministre de l'intérieur que la nouvelle commission, dont le domaine est beaucoup plus large, adresserait ses rapports. La nouvelle commission sera vraisemblablement présidée par M. Bernard Chenot, vice-président du Conseil d'Etat, et sa composition sera bientôt fixée. Ses travaux devraient permettre au gouvernement de soumettre, au second semestre de 1975, des textes législatifs au Parlement. Mais il n'a pas été dit que serait rendu public le rapport de la commission.

Après ce discours, avait lieu un débat sur le répertoire d'identification des personnes physiques qu'a constitué l'INSEE (le sigle SAFARI, assez mal venu en la circonstance, a été abandonné).

M. A.

FAITS DIVERS

● *Au cours de l'incendie qui a ravagé le centre commercial* des Florélites-Clause à la Ville-du-Bois (Essonne), dimanche 15 septembre (*nos dernières éditions*), M. Jean Chevance, sous-préfet de Palaiseau, M. Marcel Prioul (P.C.), maire de la Ville-du-Bois, le lieutenant-colonel Satelli, chef des sapeurs pompiers, et vingt et un sapeurs pompiers ont été blessés par une explosion de clorure de potassium entreposé dans une cave du bâtiment. Dix sapeurs pompiers ont dû être hospitalisés. L'origine de l'incendie serait un court-circuit.

● *Parce qu'il menaçait, sabre au poing*, les clients du drugstore Publicis-Matignon le lundi 16 septembre vers 23 h. 30, un jeune homme de vingt-trois ans, M. Oscar Gabrido, sans profession ni domicile fixe a été appréhendé.

● *Accident d'avion en Haute-Vienne : quatre morts.* — Un appareil monomoteur Jodel, type D-140, s'est écrasé, lundi après-midi, à Compreignac, dans la Haute-Vienne. Ses quatre passagers — des industriels de Sarlat, en Dordogne — ont été tués. D'après les premiers éléments de l'enquête, l'appareil aurait explosé en vol.

● *Nouvelle saisie de haschisch à bord du « Massalia ».* — 87 kilos de résine de haschisch ont été saisis ce lund. matin 16 septembre à Marseille à bord d'une voiture arrivant du Maroc par le car-ferry « Massalia ». Les deux passagers du véhicule ont été arrêtés. La dernière saisie de drogue à bord de ce bateau remonte au 10 septembre (*le Monde* du 12 septembre). — (*Corresp.*)

QUATRE FEMMES SONT NOMMÉES A DES POSTES ÉLEVÉS DE LA HIÉRARCHIE JUDICIAIRE

Quatre femmes viennent d'être nommées à des postes élevés de la hiérarchie judiciaire. Deux d'entre elles seront chefs de juridiction. La première, Mme Marie-Jane Lagravère, âgée de quarante-neuf ans, sera procureur de la République à Marmande (Lot-et-Garonne) ; la deuxième, Mme Isabelle Cabal, âgée de cinquante-sept ans, sera président du tribunal de grande instance de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

De plus, deux autres postes vont pour la première fois être confiés à des femmes. En effet, Mme Suzanne Challe, âgée de quarante-huit ans, vient d'être nommée président de chambre à la cour d'appel d'Aix-en-Provence et Mme Marie-Amélie Perraudin, âgée de quarante-neuf ans, conseiller à la cour d'appel de Paris.

SPORTS

ÉQUITATION

Les championnats du monde de concours complet

CHEVAUX FOURBUS, CHEVAUX DISPOS

De notre envoyé spécial

Burghley. — *« This is the winner, my dear ! » (Voilà le vainqueur, ma chère !)* En selle sur un cob (1) à l'arrêt en bordure du terrain, indifférent à la foule, elle-même parfaitement insensible à sa présence, l'homme, du type chasseur de renards, une brunette ravissante à sa botte, pointa de son fouet la silhouette blanche casquée de noir du capitaine Mark Philipps attaquant en trombe le dixième et dernier obstacle du steeple, véritable course contre la montre avant la grosse épreuve reine du championnat du monde de concours complet d'équitation. C'était samedi 14 septembre, à Burghley, et la grande compétition, du moins dans sa phase essentielle, touchait à son terme. Avec le recul, le dressage de la veille, aux yeux de l'amateur impartial, semblait une simple amusette.

Cependant, en bout de piste, sous un ciel radieux, le mari de la princesse Ann, agissant par légères saccades sur le mors, ralentit le cheval de la reine, le gris *Columbus*, et, le pas obtenu, d'un coup de reins sauta à terre. Nous le vîmes, les mains à peine dégantées, palper l'un après l'autre les boulets, les jarrets de sa monture, comme pour s'assurer si une manifestation localisée de chaleur intempestive s'était, en chemin, déclarée ou non. Quand le premier cavalier du royaume, du moins le plus célèbre par son alliance, releva la tête, nous comprîmes, à son expression, combien fragiles subsistaient ses chances à l'auréole. Le dénouement n'est, hélas ! que trop connu. Doit-on, à son sujet, crier au scandale, comme s'y emploie, dans ses dernières éditions, la presse britannique, pour la plus grande jubilation des vieilles ladies au cœur trop sensible ?

Une heure après le steeple, les trente-deux obstacles du cross avalés au prix de mille souffrances, le gris *Truité*, orgueil de l'équipe britannique, regagnait son box, nous en témoignons, les jambes en pâté de foie, la mine défaite. Et, le lendemain, malgré les embrocations et les décoctions de vitamines aux fesses, tout le branle-bas général facile à imaginer autour de son grand corps, le crack se voyait refuser, d'ordre des vétérinaires, l'accès au rectangle du concours hippique.

Un canter de routine

Dans le même temps, les Américains triomphaient en beauté à Burghley sur les produits de leurs élevages, pur-sang pour la plupart, frais et dispos après la bataille comme après un canter de routine ou une promenade de santé à travers la campagne.

Le secret de cette réussite, à maints égards, sidérante ? La question devrait être posée à l'entraîneur, notre compatriote Le Goff, grand artisan de la victoire américaine, instructeur craint et respecté aux Etats-Unis. Mais comme les dirigeants français, pour des questions misérables de préséance et d'autorité, l'ont écarté de leur chemin, ce n'est pas aujourd'hui, ni demain, malgré ses attaches avec la France, que ce maître cavalier livrera les fruits de ses réflexions et les enseignements de sa méthode.

Ce qui est sûr, c'est que les arguments ne manqueront pas pour excuser l'échec des cavaliers français à Burghley, où certains pays sans élevage, sans tradition équestre très ancienne et sans moyens financiers comparables aux nôtres, ont figuré honorablement. Hier, Fontainebleau, où l'Ecole nationale d'équitation a connu un commencement de vie avant son déménagement avec armes et bagages à Saumur, était mise en accusation : terrain à multiples tares, prétendait-on à propos d'une forêt offrant la plus riche variété de sols souhaitable. Demain...

Mais les choses sont trop avancées au bord de la Loire pour qu'on se risque de ce côté à une critique, même légère. Nous ne serions pas surpris si les haras nationaux étaient mis sérieusement sur la sellette.

ROLAND MERLIN.

(1) Cheval de taille moyenne à l'encolure épaisse et courte.

VOILE

La Coupe de l'America

TROISIÈME VICTOIRE POUR « COURAGEOUS »

Le yacht américain *Courageous* a remporté lundi 16 septembre la troisième régate de la Coupe de l'America, devançant le yacht australien *Southern Cross* de 5 min. 27 sec.

Il ne manque plus qu'une seule victoire à *Courageous* pour gagner le vingt-deuxième challenge de la Coupe de l'America et maintenir aux Etats-Unis un trophée qu'ils détiennent depuis 1851.

AUTOMOBILE. — *L'Italien Sandro Munari (Lancia-Stratos), qui occupait la troisième place du classement général du Tour de France automobile, a été contraint à l'abandon le 16 septembre, moteur cassé.*

CYCLISME

UN VÉLODROME POURRAIT ÊTRE CONSTRUIT A FONTENAY-SOUS-BOIS

Le déclin du cyclisme français résulte en grande partie de la fermeture ou de la démolition des vélodromes. L'absence de piste couverte dans la capitale — le Palais des sports de Paris (le fameux Vél' d'Hiv') détruit en 1959 n'a toujours pas été reconstruit — a privé les aspirants champions d'un instrument de travail indispensable, elle a pénalisé les meilleurs coureurs qui se sont révélés depuis quinze ans, dont Poulidor, Pingeon, Aimar ou Thévenet ; elle a formellement condamné la catégorie des routiers-sprinters, naguère si riche et presque inexistante aujourd'hui, bref, elle a causé un grave préjudice au sport de la bicyclette.

La reconstruction d'une piste d'hiver est donc un problème d'urgence qu'il faut enfin résoudre. On en parle depuis trois lustres, mais si tous les projets ébauchés à ce jour sont restés dans les cartons, il semble cette fois qu'un progrès décisif ait été réalisé vers l'édification d'un complexe sportif véritablement digne de ce nom.

M. Bayeurte, maire de Fontenay-sous-Bois, conseiller général du Val-de-Marne (P.C.), a présenté, lundi 16 septembre, au cours d'une conférence de presse, la maquette de ce qui pourrait être le futur Vél' d'Hiv' parisien : une piste de 222,22 mètres — légèrement plus grande que celle de Grenoble, mais plus petite que celle qui existait autrefois dans le quartier de Grenelle — avec des virages inclinés à 48 degrés.

Ce palais des sports, à vocation multi-spectacles, pourrait accueillir dix mille spectateurs. Il serait situé à proximité de la station Fontenay-sous-Bois-Nord du réseau express régional, dont l'ouverture aura lieu ultérieurement, et bénéficierait ainsi d'un excellent emplacement.

La réalisation de cet ensemble s'inscrivant dans le plan d'urbanisme de la proche banlieue est, on présume que l'obtention du permis de construire pourrait ne pas se heurter à des difficultés majeures.

FOOTBALL

CRUIJFF ET NEESKENS LE 9 OCTOBRE A PARIS

Dans le cadre de leur gala annuel, les journalistes sportifs de France organiseront le mercredi 9 octobre, à 20 h. 30, au Parc des Princes, une rencontre opposant le F.C. Barcelone à une entente Reims-Paris S.-G.

Dans l'équipe de Barcelone, championne d'Espagne, joueront les Néerlandais Cruijff et Neeskens et le Péruvien Sotil.

La location sera ouverte le samedi 28 septembre à la Fédération de football, à la Ligue de Paris et aux Wagons-lits.

SOCIÉTÉ

● *La police des frontières a intercepté* le dimanche 15 septembre au marché-gare de Hendaye (Pyrénées-Atlantiques) treize Portugais entrés clandestinement et leur passeur, M. Eugenio Gorria.

● *Une exposition sur la Résistance* est organisée du 21 au 28 septembre au centre culturel et sportif René-Rousseau, à Morsang-sur-Orge (Essonne).

ÉDUCATION

UN PROJET DE RÉFORME POUR L'ÉCOLE MATERNELLE

Beaucoup de risques pour un changement

Pour la première fois depuis plus d'un siècle une réforme va peut-être bouleverser les structures et la pédagogie de l'école maternelle, cette école heureuse. Mme Annie Lesur, secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation, a en effet annoncé, le jour même de la rentrée, d'importants projets de réforme de l'enseignement préscolaire, au cours de l'inauguration d'une école maternelle à Sainte-Maxime (Var).

Le secrétaire d'État a exprimé de louables intentions : « Egalité des chances... liberté, équilibre intérieur... » Celles-ci, cependant, contrastent avec ses projets concrets — liés, bien entendu, à la réforme de l'enseignement préparée par M. René Haby.

Pour les enfants les plus jeunes (deux à quatre ans), de courtes « séquences pédagogiques », conduites par des institutrices, alterneront avec des périodes de loisirs et de repos pendant lesquelles les enfants seront confiés à des aides-éducatrices. Mais il semble bien difficile, chez d'aussi jeunes élèves, de séparer jeu et éducation, les deux étant indispensables au développement des enfants.

Déjà en 1969, M. Olivier Guichard, alors ministre de l'éducation nationale, avait soulevé une vive polémique en suggérant simplement, lors de la discussion du budget au Parlement, de confier les plus jeunes enfants à des « aides-éducatrices » n'ayant pas de formation pédagogique et travaillant « sous la direction des institutrices ».

Afin de faire disparaître les barrières entre la maternelle et l'école élémentaire, Mme Lesur propose de faire commencer l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul dès quatre ans aux enfants qui le pourront. L'âge d'entrée à l'école élémentaire varierait selon la progression de chacun. Le passage entre ces deux écoles est souvent difficile — le taux de redoublement au cours préparatoire en est un exemple — et nécessite un assouplissement. La solution proposée est-elle bonne ? Mme Lesur se défend de vouloir faire de la maternelle « une antichambre de l'école élémentaire ». Mais elle veut instaurer un apprentissage précoce des disciplines intellectuelles de base, ce qui est fort controversé par les spécialistes de la petite enfance. Cette mesure ne risque-t-elle pas de favoriser encore davantage les enfants qui le sont déjà par leur milieu social ? Le désir d'apprendre à lire, à écrire et à compter naît généralement chez les petits d'une volonté d'imiter les parents ou les aînés lorsque ceux-ci lisent et écrivent fréquemment.

Enfin, le projet du secrétaire d'État laisse pour l'instant dans l'ombre le problème de la formation des maîtres, qui risque désormais de se poser de façon d'autant plus aiguë que des techniques pédagogiques nouvelles seront mises en œuvre : on ne peut apprendre à lire à des tout-petits de la même façon qu'à des enfants de six ans.

De même, on ne semble pas préoccupé au secrétariat d'État par l'accroissement spectaculaire des effectifs et donc par l'évolution des besoins en locaux et en maîtres.

Le point de vue des syndicats sera sans doute sensiblement différent. Déjà, à l'appel du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.), 60 % des enseignants des écoles maternelles du Bas-Rhin ont fait grève le jour de la rentrée, afin d'attirer l'attention sur le problème des effectifs.

La section de Paris du même syndicat signale que dans la capitale plus de 700 classes, sur un total de 1 508, ont plus de 40 élèves, et qu'il faudrait créer 206 classes nouvelles pour n'avoir nulle part plus de 35 élèves. La section parisienne du Syndicat national des instituteurs (S.N.I.) ajoute que près d'un millier d'enfants figurent à Paris sur les listes d'attente.

CATHERINE ARDITTI.

Deux périodes dans l'éducation préscolaire

C'est une « *école sur mesure* » que Mme Annie Lesur a l'intention de mettre en place en réformant l'enseignement pré-élémentaire. Le secrétaire d'État, qui veut transformer les structures d'accueil et la pédagogie, distingue deux périodes dans l'éducation préscolaire, en fonction de l'âge des enfants.

● **DE DEUX A QUATRE ANS : des maîtres et des aides.**

« *Le petit enfant a besoin d'une alternance d'activités d'éducation, de loisirs, de repos qui se conjugue avec une alternance de solitude, de besoin de communication.*

Ceux-ci seront, selon ses projets, répartis par groupes de dix au maximum, et l'institutrice interviendra dans chaque groupe pendant des « *séquences pédagogiques* » de durée limitée (dix à quinze minutes peut-être). Ces séquences alterneront avec des périodes de loisirs et de repos pendant lesquelles les enfants seront confiés à des aides-éducatrices spécialement formées.

C'est ce personnel qui assurera aussi l'accueil des enfants dans les écoles qui seront ouvertes de 7 h. 30 à 20 heures conformément au projet déjà annoncé et déjà expérimenté dans certaines écoles. Les aides-éducatrices seront formées dans des collèges d'enseignement technique, et un brevet d'études professionnelles sera vraisemblablement créé à leur intention. Ces emplois fourniront d'autre part des débouchés aux titulaires du CAP d'« *aide-maternelle* ». L'initiative d'ouvrir l'école maternelle de 7 h. 30 à 20 heures dépend toutefois des communes, puisque ce sont elles qui auront la charge financière de ces personnels.

● **APRES QUATRE ANS : plus de rupture avec l'école primaire.**

L'intention du secrétaire d'État est d'amorcer, dès quatre ans, le passage à « *une scolarité plus structurée* » et d'éviter la rupture qui se produit fréquemment lors du passage entre l'école maternelle — école heureuse — et l'école élémentaire.

C'est pourquoi, dès quatre ans, il sera proposé aux enfants d'apprendre à lire, à écrire et à compter, (« *apprentissages premiers* »). Toutefois cet apprentissage ne sera pas purement et simplement imposé aux enfants. Il débutera, en fait, plus ou moins tôt selon les possibilités de chaque élève. Les enfants ne seront plus répartis dans les classes en fonction de leur âge mais de leurs aptitudes, et pourront progresser dans leur apprentissage chacun à son rythme.

On s'oriente ainsi vers une disparition de la frontière entre l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire. « *Nous allons*, a en effet déclaré Mme Lesur, *afin d'éviter toute rupture dans la période charnière de cinq à sept ou huit ans, respecter les processus continus de développement des aptitudes nécessaires à l'acquisition des techniques scolaires* ». Il n'y aura plus, si ces projets sont mis en œuvre, d'âge rigoureux d'entrée à l'école élémentaire : en fonction de leur progression à l'école maternelle — la quasi-totalité des enfants de quatre à six ans sont scolarisés, — les enfants pourront aussi bien entrer au cours préparatoire à cinq ans qu'à six ou à sept ans. Les instituteurs pourraient aussi « accompagner » leurs élèves dans l'enseignement primaire ou revenir de l'école élémentaire à l'école maternelle.

L'enseignement élémentaire comporterait six années au lieu de cinq actuellement (deux ans de cours préparatoire, deux de cours élémentaire et deux de cours moyen). Mais, là aussi, chaque élève pourrait progresser à son rythme et éventuellement « sauter » une classe.

La réalisation de ces projets suppose, selon les termes du secrétaire d'État, que tous les enfants soient « *en pleine possession de leurs moyens* ». C'est pourquoi un projet de visite médicale obligatoire des élèves de trois à quatre ans par un médecin spécialiste « *très informé des problèmes scolaires* » est à l'étude. « *Certains des troubles ainsi dépistés pourraient disparaître*, espère Mme Lesur, *par l'application de moyens correctifs simples et rapides faite par les enseignants.* »

Parmi les projets encore à l'étude figure, d'autre part, celui d'un système de participation de l'État aux frais de transport à l'école dans les régions d'habitat dispersé, des enfants d'âge préscolaire.

● **UNE COOPERATION PLUS ETROITE ENTRE LES FAMILLES ET LES ENSEIGNANTS.**

Une coopération très étroite doit s'établir entre les familles et le personnel des écoles maternelles. « *L'ouverture* » de l'école aux familles doit « *s'appuyer sur une formation des mères* ». Dans cette intention, Mme Lesur a déjà annoncé, récemment la réalisation, par l'O.R.T.F. et l'Office français des techniques modernes d'éducation (OFRATEME), d'émissions de radio et de télévision. Celles-ci débuteront dès le mois de novembre prochain. Diffusées aux heures scolaires, ces émissions devraient occuper trois fois par semaine vingt minutes d'antenne à la télévision et le même temps à la radio. Elles seront annoncées aux heures de grande écoute. Elles répondront à quatre objectifs essentiels. Une partie des émissions sera destinée aux enfants ne pouvant aller à l'école pour des raisons climatiques. Ces mêmes séquences pouvant, en outre, être reçues dans toutes les écoles, elles apporteront surtout, dans ce cas, une aide aux enseignants. D'autres émissions comporteront des conseils, destinés aux parents, sur l'éducation des jeunes enfants, dans le souci d'associer les familles et l'école. Enfin, des reportages feront connaître les plus belles réalisations d'écoles maternelles — pas forcément les plus luxueuses, précise-t-on au secrétariat d'État, mais les mieux conçues, — afin, espère-t-on, de déclencher une émulation entre les communes.

D'autre part, pour que l'école maternelle soit « *à l'image de la famille* », Mme Lesur désire y encourager le recrutement d'instituteurs.

● *Le Syndicat national des lycées et collèges (SNALC-C.G.C.) « déconseille formellement à ses adhérents de s'associer aux grèves actuellement projetées »* par d'autres syndicats de l'enseignement secondaire. « *Toute décision de grève*, estime le SNALC, *paraît prématurée, préjudiciable aux élèves et aux familles, et profondément illogique, dans la mesure où certaines organisations, aujourd'hui protestataires, sont celles qui, par démagogie, ont favorisé l'accès aux établissements de premier cycle d'un personnel moins qualifié que les professeurs certifiés et les maîtres auxiliaires licenciés.* » Le SNALC, toutefois, « *dénonce l'impéritie et la désinvolture du ministère de l'éducation, qui arguant du manque de postes, a recouru à l'incroyable expédient de mettre, par centaines, les nouveaux certifiés à la disposition des recteurs* ».

RENTRÉE AU LYCÉE DE RAMBOUILLET

La plus grande entreprise de la ville

Préamule au règlement intérieur du lycée polyvalent de Rambouillet (Yvelines) : « Le lycée est un lieu de travail où chaque élève doit apprendre à devenir un homme et un citoyen. Le règlement intérieur a donc pour but d'assurer l'organisation de ce travail, de favoriser la formation civique dans un esprit laïque et démocratique, de promouvoir un enseignement largement ouvert à tous les aspects de la vie... »

Former des hommes, des citoyens, des femmes et des citoyennes ? Si tel est le but, Rambouillet n'a pas fait les choses à moitié. Ici pas d'artisanat, fi de ces lycées où chacun connaissait tout son monde, oubliés ces bons vieux « bahuts » poussiéreux où les générations de potaches ont usé des générations de maîtres. On découvre ici la plus grande entreprise rambolitaine, une usine moderne de l'apprentissage du savoir et de la vie sociale installée au centre de la ville, contre le parc du château, sur 14 hectares.

Les chiffres, eux, sont impressionnants : deux mille cinq cents élèves, filles et garçons, « récupérés » dans un rayon de 30 kilomètres par une escadre de cars de ramassage scolaire, dont treize cents demi-pensionnaires et deux cent dix internes. Pour accueillir le tout, douze bâtiments de classes, de logements et d'administration, plus dix salles à manger, plus trois gymnases, plus un stade. Cent trente-cinq professeurs affectés au lycée classique et moderne, quarante-deux au collège d'enseignement technique annexé (C.E.T.). Pour « garder » ce tout, à peine une trentaine de « pions » (quatorze surveillants d'externat, quinze maîtres d'internat). Enfin, pour gouverner l'ensemble, un proviseur, homme, et deux censeurs, femmes, une sous-directrice du C.E.T. et une escouade de conseillères et de conseillers d'éducation, principaux ou auxiliaires, version moderne du « surgé ».

Ce recensement pourrait continuer. On citera encore, sans épuiser le sujet, les deux bibliothécaires, les trois infirmières ou aides-infirmières, les jardiniers, le chef cuisinier et ses marmitons et, pourquoi pas, le concierge, qui, deux fois par jour, sort de sa guérite de béton pour transporter, dans un cabas à provisions, le courrier du lycée.

L'intendant indique que trois cent quatre-vingts personnes s'occupent à des titres divers du bon fonctionnement de l'ensemble. Parler alors de « la rentrée » 1974 au lycée de Rambouillet paraît une gageure. Un pluriel conviendrait mieux pour cet établissement, contraint par sa masse de dinosaure à l'« *étalement de ses rentrées* ». Elles ont eu lieu de deux heures en deux heures, par classes successives, les lundi 16 et mardi 17 septembre. A voir les petites difficultés rencontrées — « *Où suis-je ? Où vais-je ? Quel bâtiment ? Quelle heure ? Quel étage ?* » — par professeurs et élèves des vagues successives, on imagine ce qu'aurait pu être une arrivée simultanée des deux mille cinq cents élèves.

En fait, ces rentrées 1974 sont l'aboutissement de tout un travail patient, minutieux, presque « scribouillard ». Cela consiste à enregistrer et à jeter pêle-mêle, dans un immense chapeau administratif, inscriptions, noms, horaires, dates, effectifs, disponibilités, indisponibilités, souhaits, vœux, requêtes, obligations, puis à secouer le tout jusqu'à ce qu'en sortent l'emploi du temps des élèves et des professeurs, la répartition des cours, l'attribution des salles de classe, etc. Simples images, bien sûr. En réalité, tout est fait méthodiquement, heure après heure, jour après jour, au cours de l'été. Il faut avoir vu le censeur du lycée classique, Mme Perruchon, jongler avec son planning et une multitude d'étiquettes colorées, griffonnées de signes codés, il faut l'avoir entendu parler dans un langage un peu barbare de ses « *créneaux* », de ses « *pavés* », de ses « *baguettes d'enseignement* » pour admettre qu'établir un emploi du temps pour les dix-neuf cents élèves et les cent trente professeurs de son secteur constitue en effet un « *casse-tête chinois de la plus belle espèce* ».

Au-delà, et si l'on néglige les dernières questions en suspens, tout est prêt (les services de l'intendance y ont aussi pourvu) pour que, matériellement, la rentrée s'effectue. D'abord pour les professeurs, dans ce que l'on appelle la « prérentrée », qui a eu lieu vendredi 13 septembre.

Une classe dissipée

Une telle rencontre s'impose-t-elle si, comme cela fut le cas, elle se limite à une série d'échanges aigres-doux entre l'administration et les professeurs, à une suite de réunions ternes, à une passation des consignes, à une bourse aux petites nouvelles de la corporation ou à la présentation publique de débutants ? Le jugement est trop sévère ? Comment réagir devant l'image de cette « classe dissipée », devant ce corps d'enseignants plus décidés à parler du temps, des vacances passées et de la cherté du crédit qu'à préparer en commun une année scolaire ? Comment ne pas retenir que les commissions qui, le lendemain matin, samedi 14, devaient débattre de questions importantes — dossiers scolaires, discipline, appréciation des résultats, utilisation et organisation des 10 %, problèmes interdisciplinaires — n'ont pas réuni plus du dixième de l'effectif.

C'est, dira un professeur, que « *nous sommes opposés au principe de la prérentrée, et surtout à cette maladie du débat sur tout et rien qui semble devenue la règle ici* ». Toutefois, un semblant de débat a eu lieu au cours d'une réunion générale, vendredi après-midi, opposant le proviseur à certains professeurs : Pourquoi « *l'étranglement progressif* » de l'internat, passé en quelques années de cinq cents à deux cents élèves ? Pourquoi la suppression du seul poste d'animateur ? Comment les professeurs pourraient-ils pallier les insuffisances en personnel de surveillance lors des « mouvements » interclasses ? Echanges suffisamment vifs pour qu'on ne doute pas de la réalité des problèmes de pédagogie, de discipline, de responsabilité que pose, bien au-delà de la rentrée, la cohabitation de deux mille cinq cents élèves dans un lycée. Et qu'on mesure l'inquiétude des enseignants qui subissent, les premiers, les inconvénients de la taille excessive de l'établissement.

Restait la rentrée des élèves. Ce ne fut rien que de très classique. Très classique aussi la période d'observation entre nouveaux élèves et anciens professeurs, anciens élèves et nouveaux professeurs. Trop classiques les déclarations des lycéens et des lycéennes sur la « vie de bahut » pour qu'il soit bien nécessaire de les reproduire.

PIERRE GEORGES.

RELIGION

Les musulmans commencent le jeûne du Ramadan

Le monde musulman, qui compte présentement plus de cinq cents millions de fidèles, entre ce mardi 17 septembre dans le mois de Ramadan, an 1394 de l'hégire, les musulmans faisant partir leur calendrier de l'année 622 de notre ère, année lors de laquelle le prophète Mohammed (Mahomet) s'enfuit de La Mecque pour se fixer à Médine, où il devait mourir dix ans plus tard.

Avec la profession de foi (tachahhoud), *la prière canonique* (çalat), *répétée cinq fois par jour et précédée d'ablutions rituelles, l'aumône* (zakàt) *et le pèlerinage (hajj) aux Lieux saints (La Mecque et Médine), le jeûne* (çaoum) *du mois sacré de Ramadan constitue ce qu'on a coutume d'appeler les « cinq piliers de l'islam ».*

« O vous qui croyez ! Le jeûne vous est prescrit comme il a été prescrit aux générations qui vous ont précédées. Peut-être craindrez-vous Dieu. Jeûnez durant les jours comptés... », *peut-on lire dans le Coran (sourate II, versets 182 à 186). Obligatoire pour les musulmans des deux sexes pubères et sains d'esprit, le jeûne est toutefois interdit aux femmes durant les jours de leurs règles. Pourront s'en abstenir, cependant, les accouchées, les nourrices, les malades et les voyageurs, mais à charge pour eux de « récupérer » ultérieurement les jours de sursis :* « Celui d'entre vous qui est malade ou qui voyage jeûnera ensuite un nombre égal de jours. »

La journée d'abstinence commence au moment « où l'on peut distinguer un fil blanc d'un fil noir » *et s'achève avec le coucher du soleil. Pendant ce mois, dont la durée peut varier entre vingt-neuf et trente jours (1), les fidèles ne laisseront pas volontairement pénétrer dans leur organisme le moindre aliment, ni boisson ni fumée, et, partant, ni clystère ni même parfum.*

Il est fréquent de voir dans les hôpitaux de grands malades refuser avec la dernière énergie médicaments, pansements ou piqûres de l'aube à la fin du jour, un mois durant.

Mais les prescriptions traditionnelles ne se bornent pas à interdire les plaisirs de la chère : les relations sexuelles sont formellement proscrites et même les pensées érotiques.

« Jeûner est un bien pour vous, peut-être le comprendrez-vous », *poursuit le Coran, avant d'indiquer les raisons pour lesquelles c'est le mois de Ramadan qui a été choisi :* « Le Coran a été révélé durant le mois de Ramadan. C'est une direction pour les hommes ; une manifestation claire de la direction et de la loi. Quiconque d'entre vous verra la nouvelle lune jeûnera le mois entier... » *Mois de méditation religieuse, qui voit les mosquées s'emplir de fidèles plus qu'à l'accoutumée, le Ramadan est largement consacré à la prière, surtout durant sa vingt-septième nuit, appelée « nuit du destin » (lailat al-qadr), où la tradition veut que les vrais croyants* « voient s'ouvrir les portes du paradis ».

Dans les villes de l'Afrique du Nord, l'heure de la rupture du jeûne (le couchant) est « officialisée » par un coup de canon, ailleurs par le drapeau hissé au faîte du minaret des mosquées. La fête de rupture du jeûne (aïd al-ft'our), *encore appelée petite fête »* (aïd ac-crir), *est célébrée le premier jour de Chawwal, mois qui suit le Ramadan dans le calendrier musulman. Deux mois plus tard, jour pour jour, les musulmans célébreront la « grande fête »* (aïd al-Kabir), *lors de laquelle, en égorgeant un bélier ou un bouc, chaque homme adulte perpétue le sacrifice d'Abraham.*

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

(1) L'année musulmane comprend douze mois lunaires de vingt-neuf ou trente jours et compte trois cent cinquante-uatre jours, se trouve donc en avance de onze jours chaque année sur notre calendrier solaire.

Le « contrôle continu » dans les collèges techniques

LES initiatives pédagogiques sont rares dans les collèges d'enseignement technique. Une expérience, pourtant, ne manque pas d'ambition : celle du « contrôle continu de la formation ». A partir de la suppression des examens ponctuels, elle entraîne une remise en cause de toute l'organisation de l'enseignement : contenu, méthodes de travail des professeurs, rapports avec la profession à laquelle on prépare les élèves.

Cela explique la relative lenteur avec laquelle l'expérience a progressé. Les enseignants qui y étaient engagés ont eu à découvrir eux-mêmes de nouvelles méthodes de contrôle, à participer à la définition de nouveaux types de programmes. Tâche difficile, d'autant plus que les C.E.T. « expérimentaux » ne bénéficiaient que d'avantages limités par rapport aux autres établissements : les initiateurs de l'expérience se trouvaient déjà confrontés aux difficultés d'une généralisation.

L'expérience a rencontré certaines réticences parmi les syndicats, qui redoutaient à la fois une aggravation des conditions de travail des enseignants, une dévalorisation des diplômes et un droit de regard excessif des employeurs sur les conditions de leur délivrance.

Appliqué depuis deux ans dans douze C.E.T. des académies de Bordeaux, Paris, Lille et Grenoble, le « contrôle continu » sera étendu cette année à six autres établissements des académies de Nancy et Strasbourg et aux collèges d'application de quatre écoles normales nationales d'apprentissage.

Découper pour mieux comprendre

DANS *toutes* les salles et tous les ateliers, de grandes feuilles quadrillées affichées au mur, des dossiers où se recoupent des noms d'élèves, des postes de travail, des séries d'opérations ou de « difficultés » à vaincre avec des carrés rouges ou verts, marquant, à la façon de feux de signalisation, les succès et les échecs. C'est l'élément le plus immédiatement visible du « contrôle continu de la formation » : dans certains C.E.T. expérimentaux, celui-ci a changé l'organisation de la classe, les horaires, et les programmes ; ailleurs les modifications sont encore peu perceptibles et touchent davantage le travail des professeurs que celui des élèves.

L'expérience a commencé à la rentrée 1972, dans douze C.E.T. de la mécanique, du bâtiment, de l'habillement et du secteur tertiaire. Elle est partie d'un double constat. L'organisation des examens immobilise un mois les établissements (sur les huit mois de l'année *scolaire*) ; elle coûte aussi cher en « matière d'œuvre » qu'une année *d'enseignement*. D'autre part, les élèves qui échouent au C.A.P. (de 25 à 40 % selon les spécialités) *se* retrouvent sans diplôme après trois ans d'études. Sans parler de ceux, presque aussi nombreux, qui abandonnent en cours de scolarité...

Il s'agit d'évaluer au fur et à mesure le travail accompli, pendant les deux ou trois années d'études en C.E.T., et de sanctionner les acquisitions, y compris pour ceux qui ne seraient pas parvenus au C.A.P. Il faut donc individualiser l'enseignement et tenir compte des motivations des élèves (leur désir d'acquérir un métier, ce qu'ils attendent de celui-ci).

Au-delà, les animateurs de l'expérience voulaient remplacer les programmes actuels par une liste d'objectifs généraux à atteindre, ce que l'élève doit « être capable de » faire à la fin de ses études, selon la formule de M. Bertrand Schwartz (ancien conseiller à l'éducation permanente au ministère et inspirateur du projet) mise en pratique pour la formation des adultes : à partir de là, on *définirait* les « étapes » par lesquelles il faut passer et les « difficultés » qu'il faut surmonter.

L'obsession de l'examen

Suppression de l'examen final et remise en cause des programmes ont obligé les professeurs à s'interroger sur le contenu de leur enseignement. Elles ont souvent permis d'abandonner des techniques périmées. Beaucoup de certificats d'aptitude professionnelle, remontant aux années 50, n'avaient pas été révisés depuis. L'opération permettait aussi de rapprocher l'enseignement de la réalité. Les épreuves pratiques d'examen devaient être parfaitement étalonnées et les exercices standardisés pour pouvoir être exécutés de la même façon par tous les candidats (si possible en même temps). Comme toujours, la « situation d'expérimentation » a réveillé des désirs et des capacités d'innovation chez les enseignants, dans des directions très diverses, depuis la réalisation de nouvelles gammes d'exercices jusqu'à la recherche de l'individualisation de l'enseignement par des systèmes de « fichiers autocorrectifs », d'« ateliers » ou de travail indépendant. Dans plusieurs établissements, on a remplacé des classes par des « groupes de niveau » mobiles — notamment pour les mathématiques — ou *prévu* de petits groupes de « rattrapage ». Ou bien l'on a cherché à développer des activités optionnelles ou interdisciplinaires en utilisant le système des 10 %. De façon générale, le « contrôle continu » a amené les enseignants à s'intéresser de plus près aux élèves.

En deux ans, l'expérience a suscité un gros travail de réflexion et de discussion qu'atteste *le* volume des documents. Mais il a été inégalement rentable. Par exemple, le temps consacré aux examens n'a été que partiellement récupéré. Inquiets au départ des conséquences du système, les enseignants ont obtenu que les élèves non reçus par le contrôle continu puissent passer un examen traditionnel. Ainsi celui-ci a-t-il provisoirement été maintenu — même si le nombre des candidats a diminué, et bien que le nombre de reçus soit en général très faible.

En fait, en même temps qu'ils s'étaient délivrés de l'obsession de l'examen, les enseignants se trouvaient privés de leur guide habituel. On a commencé par découper en tranches les anciens programmes pour constituer un répertoire exhaustif de « difficultés » à faire franchir aux élèves dans le même ordre qu'auparavant, et minutieusement contrôlées. Invités à ne pas se préoccuper seulement du résultat des exercices, mais aussi du comportement des élèves, certains ont parfois juxtaposé à ce contrôle une grille d'attitudes (« attention », « mémorisation », soin », « propreté »...). On tend aujourd'hui à adopter un système plus souple pour éviter le « bachotage ». Par exemple, au lieu des quatre ou cinq « étapes » à dates fixes initialement prévues pour les C.A.P., on s'oriente vers un bilan annuel. Mais mode de contrôle, contenu et méthode de l'enseignement ont été inégalement transformés selon les établissements, et même selon les professeurs.

Vers l'équipe pédagogique

Ce n'est que maintenant que l'on arrive à définir les objectifs généraux de chaque discipline (les « être capable de ») La tâche est particulièrement délicate pour les disciplines abstraites (lettres et mathématiques) et les enseignements techniques théoriques, où l'on ne dispose pas des points de repère fournis par la pratique du métier. Il reste encore à faire la « mise en commun », c'est-à-dire définir les capacités professionnelles et les capacités générales exigibles pour un C.A.P. donné. Ce travail va commencer en 1974-1975 pour quelques disciplines.

Le contrôle continu implique en effet une coordination étroite des enseignements. Une « *décharge de service* » de deux heures par semaine a été attribuée aux enseignants des établissements expérimentaux pour la recherche et la coordination. Celle-ci a été *organisée* de façon très différente — mais pas encore satisfaisante — selon les établissements. Dans certains, après des tentatives infructueuses, on a renoncé à *toute* réunion régulière.

Les contacts restent la plupart du temps individuels : deux *ou* trois enseignants d'une même discipline ou de disciplines complémentaires (dessin industriel et atelier, français et secrétariat, lettres et mathématiques) travaillent ensemble. La plupart se contentent de se mettre d'accord sur des thèmes communs d'étude, mais certains souhaitent aller au-delà : « *Il faut chercher les opérations intellectuelles qui sont derrière les exercices et que l'on peut retrouver dans des disciplines différentes* », déclare un professeur d'enseignement artistique. Beaucoup d'enseignants commencent à ressentir la nécessité de *former* de véritables équipes pédagogiques pour prendre en charge les élèves. Au C.E.T. de Jurançon (Pyrénées-Atlantiques), où ont été institués des « professeurs-coordonnateurs » dans chaque section, un document proclame : « *Tout problème de caractère pédagogique pourra être étudié en commun.* »

Les attestations d'« étapes » et d'« unités » acquises pendant la scolarité ont-elles apporté quelques avantages aux élèves qui n'ont pas été reçus au C.A.P. ? Il est pratiquement impossible de le savoir, aucune étude n'ayant été faite sur ce point. Mais aucune formule satisfaisante permettant aux « recalés » de compléter leur diplôme n'a été mise sur pied. Au C.E.T. de Lomme, toutefois, des sessions spéciales de dix à treize semaines en cours du soir ont été organisées pour les élèves des sections commerciales.

Deux raisons rendent difficile l'organisation de telles « sessions de rattrapage » : la dispersion des lieux de travail des élèves et la diversité des « manques » en particulier parmi les élèves du secteur industriel (il aurait fallu parfois former des groupes de... deux élèves). Le système implique un développement de la formation continue dans les établissements scolaires. En attendant, on envisage d'accorder en 1975 aux élèves des établissements expérimentaux le droit à un « *congé-formation* » après six mois de présence dans une entreprise (au lieu d'un an).

Mais l'administration de l'éducation redoute aussi que l'existence d'un rattrapage institutionnalisé n'aboutisse à accroître les exigences pour l'attribution du diplôme (pour le revaloriser) et à une sélection *déguisée* tant que le « profil » des C.A.P. et des brevets d'études professionnelles n'est pas défini. « *Le contrôle continu doit, par ses retombées sur l'enseignement, permettre de réduire le nombre d'échecs et d'abandons en cours de route.* »

GUY HERZLICH.

SE RAPPROCHER DU MÉTIER

UNE grande carcasse métallique occupe tout le centre de l'atelier de serrurerie : celle d'un ensemble d'armoires à parachutes commandé par un club sportif du voisinage. La conception et la réalisation ont occupé trois mois les élèves de la section. « *L'intérêt d'un travail important comme celui-là*, dit M. Raymond, professeur d'atelier, *c'est de présenter un grand nombre de difficultés diverses. Avec de petits exercices, les élèves ne voient pas le but du travail ; de plus, ils sont perdus quand ils sont confrontés pour la première fois à la fabrication d'un objet réel et complexe. Nous faisons beaucoup de travaux à caractère industriel.* »

Au collège d'enseignement technique du bâtiment de La Ravoire (Savoie), dans la banlieue de Chambéry, on a voulu s'approcher le plus possible des conditions réelles du métier. Ce choix n'a été possible que lorsque l'on a supprimé le système de l'examen terminal. « *Pour le C.A.P. de charpentier, les élèves devaient construire une maquette très complexe de... 50 centimètres de haut, demandant un dessin très élaboré*, dit M. Dalban, directeur du C.E.T., en montrant dans son bureau deux exemplaires de ces « chefs-d'œuvre », *alors que les charpentiers tracent souvent leur dessin directement sur le sol... Aujourd'hui, grâce à la coopération des artisans du voisinage, les élèves peuvent même participer à la mise en place et au levage des charpentes* ».

Se rapprocher vraiment de la réalité professionnelle exigerait, dans certaines sections, un véritable travail sur le chantier. Du moins a-t-on abandonné partout la préparation des purs exercices d'examen (les « pièces-poubelles » parce que vouées au rebut la séance terminée). Les professeurs ne souhaitent pas revenir en arrière, même ceux qui étaient réticents à l'égard de l'expérience ou réservent encore leur jugement. La suppression de l'examen a permis d'abandonner l'apprentissage de techniques périmées, au profit de nouvelles ou de l'utilisation de nouveaux matériaux. Par exemple, à la veille des vacances d'été, professeurs et élèves de la section peinture examinaient un nouveau revêtement mural présenté par une firme des environs. Dans les disciplines théoriques, en particulier, cela a permis de récupérer du temps : « *On en fait moins, mais c'est mieux assimilé.* »

Le problème « c'est le C.A.P. »

Les professeurs essaient de s'entendre sur des thèmes d'études successifs. « *Autrefois, nous faisions un enseignement systématique, avec des exercices bien gradués*, dit M. Molard, professeur de dessin industriel. *Aujourd'hui, nous devons suivre l'atelier, de façon à y lier étroitement le dessin et la technologie. Les élèves font moins de dessin systématique, mais ils voient mieux l'utilité de ce qu'ils font. Par exemple, des élèves sont allés à l'atelier vérifier une cote sur la pièce ou, à l'inverse, ils sont venus en classe réexaminer le dessin.* »

Pour faciliter la coordination entre différentes disciplines, l'emploi du temps a été modifié de façon à « masser » certains enseignements par quinzaine. Des échanges d'enseignement ont lieu aussi entre des professeurs : ainsi le professeur d'atelier donne pour « démarrer » certains modèles de dessin aux futurs charpentiers, le professeur de « terrain » certains éléments de trigonométrie aux élèves-géomètres, les spécialistes reprennent ensuite l'étude. « *Mais il faudrait aller plus loin* et *pratiquement faire certains cours en commun* », estime un professeur.

Mais une véritable coordination ne se fait qu'entre des professeurs ayant une communauté de conceptions et de méthodes pédagogiques : « *Un professeur qui a dix classes ne peut bien fonctionner qu'avec quatre ou cinq.* »

Aussi les élèves sont-ils parfois décontenancés. Dans certaines sections, ils jugent le travail qui leur est demandé encore trop parcellaire ou pas assez libre (les cours traditionnels n'ont pas disparu). Chez beaucoup de candidats au C.A.P., les mathématiques continuent de susciter des inquiétudes, malgré le système de « groupes de soutien » mis en place au C.E.T. En cas d'échec, l'attestation des « *unités* » acquises ne leur paraît pas représenter un avantage réel. « *Le contrôle continu, c'est bien. Mais le problème c'est d'avoir le C.A.P., sinon on a perdu trois ans* », dit un apprenti plombier. En moyenne la proportion de reçus n'a pas augmenté très sensiblement avec la suppression de l'examen, et l'on n'a pas réussi à organiser une bonne « suite » pour les recalés.

Le professeur, lui, n'est plus protégé par l'« objectivité » de l'examen. « *Il est parfois difficile de trancher. Or nous ne pouvons pas tricher face aux patrons.* » Sentiment éprouvé par les techniciens ». « *C'est nous qui parlons en conseil de classe. Un professeur d'enseignement général ne s'oppose pas au passage d'un élève si celui-ci réussit en « technique.* » « *Je suis de plus en plus seul à décider* », dit l'un d'eux.

LES CENTRES DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATIO

« APPRENDRE à apprendre ». La formule n'est certes pas nouvelle. Mais sa mise en application, liée au cheminement des conceptions nouvelles de la pédagogie, se fait lentement. Pourtant, le maître désormais n'est plus seul à transmettre des connaissances aux élèves. Il est en concurrence avec l'« école parallèle », et ne peut plus, comme autrefois, se contenter d'un cours magistral copié, résumé et appris plus ou moins par cœur par les élèves.

Plus que d'un savoir figé, les jeunes ont aujourd'hui besoin d'acquérir des méthodes leur permettant d'apprendre de façon permanente. L'école, d'autre part, doit s'ouvrir sur l'extérieur, sur le monde contemporain.

Guidés par les enseignants, les élèves peuvent participer personnellement et activement à leur apprentissage, notamment par la recherche de documents, la compréhension et la mise en forme des informations recueillies. Les méthodes de pédagogie active « gagnent du terrain », et avec elles les centres de documentation et d'information (C.D.I.) dont tous les établissements d'enseignement secondaire devraient être pourvus dans les prochaines années.

C'est en cherchant qu'o

« ACCOMPLISSEMENT maximal et pouvoir permanent et autonome d'adaptation supposent un certain nombre de conditions dont la principale, sinon la fondamentale, est probablement que l'élève participe à son propre accomplissement, à sa propre révélation, que, dans le domaine intellectuel, il ne soit plus un récepteur passif, mais un acteur, mieux, un chercheur... », écrivait en 1973, dans *les Amis de Sèvres*, M. Marcel Sire, inspecteur général honoraire de l'instruction publique. Quel que soit le nom de la méthode choisie pour favoriser cette attitude — « *pédagogie du concret* », « *méthodes actives* », « *pédagogie individualisée* », « *travaux scientifiques expérimentaux* », « *travaux dirigés* », « *enquêtes dans les milieux* », « *travail indépendant* » — ce type d'enseignement implique nécessairement une grande part de travail personnel de l'élève.

Cette forme active d'apprentissage exige que soit mise à la disposition des maîtres comme des élèves une sérieuse documentation.

C'est pourquoi les centres de documentation et d'information (C.D.I.) qui existent, depuis plusieurs années, dans un certain nombre d'établissements d'enseignement secondaire se voient aujourd'hui reconnaître une fonction pédagogique essentielle. Il est vrai que l'histoire des C.D.I. est relativement récente, puisqu'ils sont nés officiellement en 1962, à l'initiative de M. Sire, du regroupement des bibliothèques d'élèves et des services de documentation jusqu'alors réservés aux enseignants. Pendant l'année scolaire 1973-1974, il y avait en France 1 743 postes de documentalistes-bibliothécaires, alors qu'il existe environ 6 000 établissements de second degré.

Après une aussi longue période d'expérimentation, on donne enfin aux C.D.I. les moyens d'entrer dans une phase d'expansion. En effet, lors de la discussion du budget de l'éducation nationale pour 1974, M. Joseph Fontanet avait annoncé la création de 440 nouveaux postes de documentalistes-bibliothécaires, la totalité des établissements d'enseignement secondaire devant être pourvus d'un C.D.I. dans les cinq ans à venir. Mais l'actuelle période d'austérité risque de prolonger ce délai.

L'ancien ministre de l'éducation nationale suivait ainsi l'une des recommandations de la « *commission des sages* » qui insiste sur le fait que le « *centre documentaire constitue le carrefour de la vie éducative et de l'activité pédagogique* ».

Plusieurs textes allant dans ce sens ont déjà été publiés. Ainsi, tous les collèges d'enseignement secondaire construits depuis 1970 disposent, en fonction de leurs effectifs, de 500 à 900 mètres carrés de locaux réservés au C.D.I. 1 200 ont été édifiés depuis cette date, mais 800 d'entre eux n'avaient pas encore de documentaliste pendant l'année 1973-1974. D'autre part, tous les lycées et collèges d'enseignement technique construits depuis 1973 ont un centre documentaire. Il a été décidé en mars 1974 de répartir entre toutes les régions une subvention de 35 millions de francs destinée à financer les travaux d'aménagement des C.D.I. dans un certain nombre de bâtiments anciens (à raison de 200.000 F maximum par établissement). Cette décision intéresse les lycées, les C.E.S. et les collèges d'enseignement général et technique. L'enseignement primaire n'est pas encore touché. Il serait souhaitable qu'il le soit dans la prochaine étape.

La Bourgogne, la femme ou les fusées...

Les élèves, en effet, doivent pouvoir apprendre le plus tôt possible, et avec l'aide des documentalistes et des professeurs, à « *travailler sur documents* ». Ce travail — du moins tel qu'il se pratique dans un certain nombre d'établissements — peut se faire sous diverses formes : exposé (éventuellement accompagné d'un montage audiovisuel), exposition, dossier, fabrication d'objets (en technologie, par exemple)... Quels que soient la forme de l'exercice et le sujet retenu — prescrits par l'enseignant ou laissés au libre choix d'un ou plusieurs élèves, — il faut commencer par rechercher et rassembler des informations. Que l'on ait choisi de « monter » une exposition sur la Bourgogne, les fusées ou les sports, de présenter un exposé sur la publicité, le racisme ou la condition féminine — sujets qui rencontrent fréquemment les faveurs des jeunes — les fichiers, rayonnages, bacs à diapositives, à disques offrent bien des richesses. Encore faut-il savoir les trouver et les utiliser. Après un certain apprentissage des méthodes de recherche, l'élève intéressé par son sujet doit parvenir de lui-même à faire preuve d'initiative et mettre en œuvre de nouvelles méthodes de travail.

Une telle démarche favorise aussi le développement de la curiosité. Posant toutes sortes de questions aux documentalistes *(« Est-ce que vous avez de la musique pour illustrer des poèmes ? »)*, utilisant éventuellement des documents à l'extérieur de l'établissement, l'élève complète peu à peu ses connaissances qui, sur un même thème, peuvent faire appel à plusieurs disciplines. Ainsi, de jeunes élèves d'un lycée parisien qui ont exposé en fin d'année des travaux relatifs à divers ouvrages de littérature ont illustré un cahier sur « Colomba » de photographies et descriptions de la Corse fournis par une élève originaire de ce département.

D'autres qualités peuvent être aussi développées par le travail personnel sur documents : sens de l'observation, méthodes d'analyse et de synthèse, créativité... Au C.D.I., guidés bien sûr par les documentalistes et les enseignants — dont la tâche n'est plus seulement de transmettre des connaissances — les élèves participent activement à leur propre apprentissage. Si au début, ils ont le plus souvent tendance à recopier des chapitres entiers sans chercher à comprendre, et ne parviennent guère ensuite à intéresser leur auditoire, c'est-à-dire leurs camarades, en revanche, après un bon entraînement il n'est pas rare que certains travaux d'élèves complètent les richesses du C.D.I.

L'existence du C.D.I., d'autre part, favorise à la fois le décloisonnement des disciplines et l'ouverture sur le monde. Le C.E.S. expérimental Bréart, à Mâcon, qui est particulièrement bien é
a, en ce sens, fort bien réu
décidant d'accueillir non
ment les expositions artis
mais aussi celles des clubs
information et UNESCO.

Le centre de documentat
d'information type, décrit p
instructions officielles, est
et presque luxueux. Il se co
d'une bibliothèque et d'une
de documentation commune
élèves et aux professeurs, d
les — plus petites — de le
d'activités de groupe, de t
pour les professeurs et, «
moyens le permettent »,
« audiovidéthèque » ou sa
travaux pratiques audio-visu
d'un atelier de reprographie
taines salles sont obligatoir
silencieuses, d'autres non.
semble de la documentatio
accessible à tous.

Le C.D.I. doit être un
accueillant ; la moquette
mobilier élégant et confo
sont recommandés. C'est p
le cas, mais on récupère au
notamment dans les éta
ments anciens — du mobil
chêne ou de métal gris, q
crédits ne permettent pas de
placer. A moins qu'un ast
bricoleur, voire le document
ne donnent, d'un coup de pi
un air de gaieté au vieux
riel. Souvent le décor est
menté d'affiches de théât
d'expositions, d'objets fait
les élèves durant les cours d
vaux manuels. Au C.E.S. d'
Mons (Essonne), d'une arc
ture particulièrement réuss
élèves travaillent, en cou
dessin, à l'élaboration de
tures destinées au C.D.I.

Les C.D.I. sont plus ou
riches en documents, pu
c'est au fil des années qu

LE CENTRE D'AUTODOCUMENTATION DE MARLY-LE-ROI —

Dix heures de liberté par semaine

« *CELA ne peut pas marcher, ton moteur n'est pas tenu !* » Penchés au-dessus d'un petit véhicule composé d'éléments de *Meccano* et qui avance par sauts, deux garçons réfléchissent. « *Si je mets un poids là-dessus, ça devrait aller.* »

Elèves de troisième au collège d'enseignement secondaire de Marly-le-Roi (Yvelines), ils participent, comme tous leurs camarades de même niveau, à une expérimentation de travail indépendant, dans un centre d'autodocumentation *(CAD)*.

Le C.E.S. de Marly-le-Roi est, par bien des aspects, un établissement expérimental. On y emploie des techniques audio-visuelles très développées, et en particulier un circuit fermé de télévision. A cette spécialité se sont ajoutées plusieurs expériences d'individualisation de l'enseignement, notamment par la mise en place progressive de groupes de niveau (avec une pédagogie de soutien pour les élèves en difficulté) et, plus récemment, du travail indépendant.

Le centre d'auto-documentation est, pour l'instant, la dernière étape. « *Il fallait*, explique M. Pierre Fabre, directeur du C.E.S., *aller plus loin dans l'individualisation de l'enseignement, en donnant aux élèves des qualités d'organisation dans leur travail personnel* », développant le sens de l'autonomie et favorisant les activités créatrices.

Ainsi, depuis la rentrée scolaire de 1973, tous les élèves de troisième disposent-ils, dans leur emploi du temps, d'un capital de dix heures par semaine pour organiser librement leur travail au CAD. Ce temps a été pris sur les disciplines qui participent, pour l'instant, aux « *activités C.A.D.* » : français, sciences naturelles, histoire-géographie, anglais et technologie. L'allemand doit être ajouté à cette liste cette année.

Le CAD occupe, à lui tout seul, un bâtiment en forme d'hexagone, posé sur une pelouse et environné d'arbres que l'on aperçoit, de l'intérieur, à travers les baies vitrées. Les élèves peuvent s'installer, pour travailler, dans la grande salle de lecture ou dans des salles de travail prévues pour les petits groupes. A moins qu'ils n'aient besoin de s'enfermer, bien protégés du bruit, dans des salles de consultation du matériel sonore ou des cabines audio-visuelles, où ils peuvent, par exemple, demander que soit projetée une mission à partir du studio de télévision intégré à l'établissement. Une salle de discussion et une salle de réunion *leur sont aussi ouvertes.*

La documentation et le matériel mis à leur disposition sont importants : livres et documents imprimés, matériel de technologie et surtout matériel audio-visuel. Pour les aider, trois documentalistes et deux professeurs sont détachés au CAD. De plus, les autres enseignants y tiennent des permanences.

Seuls ou en groupes, les élèves choisissent soit de travailler sur des thèmes qui les intéressent particulièrement, soit des sujets liés aux programmes et proposés par les équipes de professeurs, réunis par disciplines. A cette intention, les équipes établissent des dossiers ou fiches de travail. Seule contrainte : la date à laquelle chaque travail ou « *contrat* » doit être rempli. Si l'équipe de français laisse une grande liberté aux élèves, les professeurs d'anglais ont préféré les guider de façon plus serrée en imposant des contrôles réguliers.

Sinon, les contrats peuvent se présenter sous toutes sortes d'aspects : dossier écrit, exposé oral accompagné éventuellement d'un montage audio-visuel, enregistrement en anglais, réalisation d'une émission de télévision avec un technicien, montage en technologie... En un an une multitude de sujets ont ainsi été traités, du Maroc à la Lune, en passant par l'affaire Dreyfus, le cancer, les enfants, la Provence ou la créativité.

« Tout seuls, c'est plus marrant »

Si une partie des élèves ont beaucoup apprécié la liberté et l'ambiance détendue qui règnent au CAD, d'autres en revanche en ont souffert. « *Cela ne m'a pas tellement intéressée*, explique une jeune fille, *c'est trop vague et j'aurais préféré qu'on approfondisse le programme. Cela ne devrait pas remplacer les cours mais les compléter.* » « *Ce qui est bien*, ajoute une autre, *c'est pour les langues ; chacun va à son rythme, mais on est suivis, il y a des contrôles. Sinon, si on ne veut pas travailler, on ne fait rien et on perd une année.* »

Dans le groupe de garçons affairés sur des montages de technologie, les avis sont plus nuancés : « *On a découvert tout seuls, c'est plus marrant. Si on a des ennuis, on peut voir le professeur...* » Sans lever le nez de son moteur, un autre apporte la contradiction : « *Il faut de la discipline, sinon ça ne va pas.* »

Effectivement, constate M. Fabre, on observe trois cas parmi les élèves. Ceux qui n'ont pas de problèmes : « *ce sont toujours les mêmes* » ; ceux qui ont des difficultés : ce sont ceux qui sont habitués à être « *soutenus* » ; ceux enfin qui pourraient réussir, mais ne savent pas s'organiser. *En revanche, dans certains cas, des élèves qui étaient « mal dans leur peau, peu motivés »*, se sont affirmés.

Le directeur comme les équipes d'enseignants travaillent à rectifier les erreurs. Mais, dès la rentrée, il devrait être possible, espèrent-ils, de remédier au sentiment d'insécurité et d'impréparation que ressentent certains. L'expérience en effet va concerner les élèves de sixième, qui pourront, tout *au long* de leur scolarité dans le premier cycle, s'adapter progressivement à cette forme de travail. Ce n'est qu'à leur sortie de troisième qu'on pourra véritablement évaluer l'expérience.

Déjà, d'ailleurs, les futurs élè
de sixième sont venus avec le
instituteurs se familiariser, ju
avant les vacances, avec le C.
fouillant dans les fichiers et
documents imprimés et recopi
avec application. Peu habitués
travailler en équipes, ils n'o
dans l'ensemble, pas manq
d'apprécier : « *C'est mieux*, co
tatait l'un d'eux, *parce qu'av*
d'autres on peut s'aider à co
prendre. »

Les professeurs, toutefois,
encore pas mal de problèmes
régler. Notamment celui du « g
dage » des enfants, à propos duq
des idées divergentes se so
exprimées. Selon les uns,
enseignants ne doivent pas int
venir, laissant aux élèves le ch
de leur demander conseil en c
de besoin. D'autres, au contrai
pensent que l'enseignant doit int
venir systématiquement, certai
enfants n'osant pas déranger
professeur.

L'idéal serait sans doute un
attitude intermédiaire. « *Il fau*
surtout, précise l'un des profes
seurs permanents au CAD, *êtr*
attentif aux enfants, à leur atti
tude. S'ils sont occupés de faço
intéressante et valable, il n'y a
pas à s'en occuper. Si l'on voit, au
contraire, qu'ils sont les bras bal-
lants, ennuyés dans leur travail ou
peu enthousiastes, il faut leur
communiquer cet enthousiasme,
grâce à une certaine chaleur
humaine, un sens de la com-
munication. » L'interdisciplinarité,
d'autre part, souhaitée par tous,
n'existe pas concrètement.

Le rôle des permanents semble moins délicat à cerner : « *La relation est différente, et en fin d'année on finit par être de bons amis. Nos interventions sont parfois très fines, il suffit souvent d'un mot ou d'une présence... Et surtout la connaissance de chaque élève est très utile pour les conseils de classe : quand on s'attache aux seuls résultats scolaires, on oublie les autres qualités des enfants.* »



CARREFOURS DE LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE

apprend

rayonnages et les tiroirs se remplissent peu à peu des acquisitions que permet de faire l'argent prélevé par le chef de l'établissement sur ses crédits d'enseignement. On y trouve des livres (romans, ouvrages documentaires, spécimens de manuels scolaires, ouvrages pédagogiques...), des revues, des brochures, des dossiers, des textes officiels, des journaux parfois, des documents d'orientation scolaire et professionnelle, des disques, des bandes magnétiques, des diapositives, des films... Et, bien sûr, tout le matériel nécessaire à l'utilisation de ces documents. Dans certains cas, l'insuffisance des moyens est compensée par des fonds provenant de la coopérative scolaire.

Un côté « relations publiques »

C'est le documentaliste-bibliothécaire qui établit les commandes de documents en choisissant ceux qu'il juge intéressants et en recensant les besoins exprimés par les enseignants. Ses fonctions ont des aspects multiples, et notamment de relations publiques.

Recherchée, sélectionnée, la documentation, quelle que soit sa forme, doit ensuite être « traitée » de façon à être accessible à tous les usagers. Il faut la classer, la mettre sur fiches qu'élèves et professeurs pourront consulter, diffuser des informations (les instructions officielles, par exemple), établir des dossiers documentaires sur des thèmes d'actualité ou des sujets suggérés par les utilisateurs...

C'est le documentaliste aussi qui répond aux demandes sur les ressources extérieures à l'établissement : musées, archives, théâtres, usines, centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique... Bien souvent même, c'est lui qui organise les visites et voyages scolaires, téléphonant ici pour louer des places de théâtre, là pour discuter du prix de location d'un autocar pour aller à Alésia... L'organisation des 10 % de temps libéré cette année pour des activités originales l'a ainsi bien souvent mis à contribution.

Mais le centre documentaire ne doit pas seulement être le lieu de travail d'un groupe ou d'un élève qui y vont à leurs « moments perdus » entre les heures de classe. Ouvert toute la journée avec un minimum d'interruption, il doit pouvoir accueillir à tout moment les élèves, accompagnés ou non de leurs professeurs. On souhaite même, au ministère de l'éducation, que les permanences soient supprimées dans la mesure du possible, au profit des bibliothèques et des salles de travail des élèves. Effectivement, dans quelques établissements de construction récente, la salle de permanence fait partie du C.D.I. C'est le cas notamment à Athis-Mons, où, accompagnés par un surveillant, les élèves peuvent choisir de travailler dans un coin tranquille, de lire, de fouiller dans la documentation ou encore... de jouer aux échecs.

C'est de cette façon que, selon le vœu exprimé dans plusieurs circulaires, le C.D.I. doit devenir « *le centre même de l'activité pédagogique de l'établissement* », « *l'un des pôles privilégiés d'une pédagogie rénovée* ». Il ne suffit pas qu'il soit « *seulement une banque de données de documentation et d'information.* »

Certes, bien des usagers de lycées et de C.E.S., déjà privilégiés s'ils disposent effectivement d'un C.D.I., risquent de ne pas reconnaître là les méthodes pratiquées dans le leur. Celles-ci sont pourtant vivement préconisées par le ministère de l'éducation. Il est vrai qu'une telle conception suppose non seulement des installations convenables — qui n'existent pas encore partout, — mais aussi des crédits suffisants et une étroite collaboration entre documentalistes-bibliothécaires et enseignants.

« *Les enseignants*, constatent des documentalistes, *font rarement les premiers pas : ils vivent trop dans leur coquille.* » Certains même, ajoute-t-on parfois, opposent une véritable résistance à fréquenter le C.D.I., et les documentalistes s'accordent bien souvent à dire qu'il faut trois ans pour qu'un centre « *marche bien* », ce qui suppose « *beaucoup de dépense nerveuse et de diplomatie* ».

Certains enseignants, de leur côté, reprochent aux documentalistes de ne pas remplir toutes les tâches qui leur reviennent. Il est vrai que le recrutement, la formation et le statut de ces personnels n'ont encore jamais été définis. Il n'est d'ailleurs pas exceptionnel que des documentalistes, recrutés notamment parmi les maîtres auxiliaires, se retrouvent à un tel poste sans l'avoir souhaité.

L'aspect « relations publiques » des documentalistes est, en fait, aussi capital que le traitement de l'information et l'animation pédagogique. En début d'année, par exemple, ils se transforment en « hôtesses d'accueil », faisant visiter l'établissement aux nouveaux venus, expliquant le fonctionnement des services, et notamment du C.D.I., distribuant le « *bulletin de rentrée* » qu'ils ont rédigé sur la vie de l'établissement, participant avec leurs collègues d'une même académie à la mise au point du « carnet d'accueil », qui, mis à la disposition de tous au C.D.I., contient une foule de renseignements scolaires et extrascolaires.

Les initiatives personnelles de tous ordres sont, bien entendu, les bienvenues pour attirer les enseignants dans le C.D.I. : de la tasse de café aux expositions, en passant par les réunions d'information.

L'attitude du chef d'établissement est aussi déterminante dans l'intégration du centre documentaire à la communauté éducative. A condition toutefois que sa conviction ne l'entraîne pas à se substituer — comme il arrive parfois — au documentaliste.

A ces nombreuses conditions, le centre de documentation et d'information répond effectivement à la volonté exprimée dans le « carnet d'accueil » de 1973 par des documentalistes de la région parisienne : « *Par les liaisons qu'il crée dans l'établissement, il en renforce la vie collective, et, par celles qu'il établit avec le monde extérieur, il en brise l'isolement et contribue à son enrichissement.* »

CATHERINE ARDITTI.

Une profession incertaine

Si l'avenir des centres de documentation et d'information (C.D.I.) des établissements d'enseignement secondaire est fixé, il n'en va pas de même de celui des personnels sur qui repose leur existence.

On a, certes clairement précisé le rôle et les fonctions des documentalistes - bibliothécaires. Mais l'évolution de leur situation — qui n'est guère satisfaisante — demeure une inconnue. Cette catégorie de personnels n'a ni statut ni formation, sinon, le plus souvent, « *sur le tas* », et le nombre de personnes nécessaires au bon fonctionnement d'un C.D.I. n'a jamais été officiellement défini.

Intégrés dans la catégorie des adjoints d'enseignement, les documentalistes - bibliothécaires — parmi lesquels on compte beaucoup d'auxiliaires — doivent être titulaires d'une licence d'enseignement. Depuis deux ans, en outre, on recommande de recruter en priorité des personnels ayant aussi un diplôme technique de documentation. Mais ces derniers sont peu nombreux.

Les écoles spécialisées dans la formation de documentalistes et de bibliothécaires, mais qui ne se destinent pas particulièrement aux établissements scolaires, sont l'Ecole nationale de bibliothécaires et l'Institut national des techniques de la documentation.

L'université de Paris-VIII-Vincennes, d'autre part, forme depuis trois ans des documentalistes de l'enseignement secondaire. Les étudiants (ils étaient cinquante en 1973-1974) doivent avoir une licence d'enseignement. Leur programme comporte dix unités de valeur et un stage de quatre semaines. En fin d'études ils obtiennent un diplôme de spécialisation, mention documentation. Une formation complète spécifique est prévue pour les documentalistes en fonctions.

A *Villetaneuse* (université de Paris-XIII) un projet d'une formation spécifique plus brève pour les personnels en fonctions doit être appliqué dès la prochaine rentrée universitaire.

Actuellement, la formation la plus courante consiste en des stages organisés par les centres régionaux de documentation pédagogique à l'intention des nouveaux documentalistes. Une circulaire du 25 octobre 1973 précise, en effet, qu'après quelques semaines passées dans l'établissement d'affectation les documentalistes-bibliothécaires nouvellement nommés font un stage de deux ou trois semaines dans un C.D.I. « *fonctionnant bien* » ainsi que dans un centre de documentation extra-scolaire. Quatre ou cinq journées d'initiation aux techniques documentaires sont ensuite prévues. De plus, chaque année, une réunion nationale est organisée pour le recyclage progressif des personnels en poste. Cette formation apparaît toutefois succincte compte tenu des qualités et des connaissances exigées de ces personnels.

Si l'on exclut, d'autre part, le cas des quelque mille établissements qui ont un centre de documentation sans documentaliste et où l'on fait appel aux services occasionnels d'un surveillant, d'un conseiller d'éducation, voire d'un censeur ou d'un professeur qui n'a pas assez d'heures de cours, on trouve encore rarement dans les C.D.I. un personnel suffisamment nombreux pour assumer toutes les tâches, et répondre en même temps aux questions de tous les élèves.

La plupart des documentalistes demandent notamment que soit mise en place une formation spécifique, technique et pédagogique, adaptée au rôle précis qu'ils doivent remplir. Leur statut, estiment-ils d'autre part, devrait être équivalent à celui des certifiés. Si, au ministère de l'éducation, on semble favorable à ce niveau de classification, on affirme, en revanche, qu'il est impossible de définir le statut des documentalistes-bibliothécaires avant d'avoir revu celui des professeurs.

LES PENSUMS DES ÉCOLIERS...

Boom sur les cahiers de vacances

La suppression de la première partie du baccalauréat à partir de 1966, la disparition de la session de septembre en 1967 et l'abandon de la plupart des examens de passage d'une classe à l'autre ont privé les organismes publiant les devoirs de vacances par correspondance d'une clientèle d'autant plus fidèle qu'elle était contrainte d'avoir recours à leurs services. La loi du 12 juillet 1971, visant à réprimer les pratiques abusives de certaines entreprises privées d'enseignement par correspondance, les a d'autre part soumises à une réglementation plus étroite.

De plus, l'engouement pour les voyages et le camping, entraînant de multiples déplacements, a rendu la formule du cours de vacances par correspondance de plus en plus impraticable. Les divers établissements ne peuvent pas se résigner à perdre une clientèle jusqu'alors source de revenus fructueux. Une ancienne formule de devoirs de vacances, un peu délaissée, est remise au goût du jour : le cahier de vacances. Elle présente de nombreux avantages pratiques, mais sa mise en place demande des moyens importants.

Depuis 1966, le nombre d'inscrits aux cours de vacances par correspondance diminue sans cesse. Un petit éditeur a vu ses effectifs passer de 3 700 inscrits en 1966 à 750 en 1974, les cours Chateaubriand ont vu les leurs fléchir de 8 000 inscrits en 1967 à 3 500 en 1974. Enfin, les Cours universitaires de France, qui dominent le marché, ont vu fondre le nombre de leurs élèves qui est passé de 100 000 en 1968 à 30 000 en 1974.

La formule du cours de vacances par correspondance consiste en l'exécution de devoirs par l'élève qui sont envoyés à un professeur. Ce dernier les corrige et les renvoie avec un corrigé type. Le prix du cours est relativement élevé, de 80 F à 150 F par matière suivant l'organisme et le niveau de la classe. La formule, ainsi conçue, pouvait survivre avec un nombre d'inscrits limité et des techniques de diffusion parfois artisanales.

Cependant des maisons comme les Cours universitaires de France (C.U.F.) ont mis en place un système élaboré de correspondants qui continue à fonctionner. L'idée de base est d'avoir dans un maximum d'établissements publics des « correspondants pédagogiques ». Lancés avant la guerre par deux enseignants, MM. Bordas et Renaudot, les C.U.F. créèrent rapidement un circuit de distribution. Les « correspondants » sont, pour la plupart, des enseignants. Directement en contact avec les élèves et leurs parents, ils sont d'excellents agents de vente. D'autant plus que ces enseignants ne négligent pas un appoint à un traitement jugé souvent insuffisant. Les listes d'élèves dans leurs classes, plus celles que l'on obtient ailleurs, notamment auprès de certains membres de l'administration des établissements scolaires, serviront de « listing ». Le titre du cours dit « universitaire » entraînera l'adhésion des hésitants. Ces pratiques sont connues, mais sont le plus souvent « ignorées » tant du côté des parents d'élèves que des autorités. Il n'y a pas de formule officielle de travail d'été et il fallait bien préparer les examens de septembre, qui suscitaient ce que certains appelaient le « marché noir » du bachot.

Avec la disparition des secondes sessions et autres formes d'examen obligeant à « bachoter » durant l'été, le recours aux devoirs de vacances est devenu moins systématique. Pourtant, dans l'enseignement privé, il est souvent obligatoire d'en suivre. Cela est d'autant plus recommandé que, parfois, le cours annuel et le cours d'été sont réunis dans la même maison. C'est le cas pour le cours annuel Richelieu et le cours de vacances Châteaubriand, réunis au sein d'une même société anonyme.

Dans l'enseignement public, les survivances d'examen de passage sont rares. C'est l'appréciation « devra travailler sérieusement la matière cet été » portée sur le bulletin de notes qui décidera les parents à faire suivre un cours par correspondance à leur enfant. Pour la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (ex-fédération Armand), le problème doit se résoudre par un contact « individuel » entre les parents et l'enseignant. Ce dernier préconisera une formule de devoirs plutôt qu'une autre. Pour les organismes qui publiaient les cours de vacances par correspondance, le cahier de vacances semble être la planche de salut.

Des prix modiques

Les cahiers de vacances connaissent, en effet, un succès commercial qui va en s'affirmant. Ils se présentent généralement sous la forme de fascicules peu volumineux et abondamment illustrés. L'élève est invité, page après page, à répondre sur le cahier lui-même à des questionnaires précis. Il se réfère, pour l'« autocorrection », à une réponse type jointe au cahier.

Les cahiers de vacances Magnard, au titre fameux de Loulou et Babette, se vendent annuellement à un million deux cent mille exemplaires (4 F). Les Cours universitaires de France placent chaque été deux cent mille Ponts Bordas, qui existent depuis trois ans seulement. L'organisation scolaire culturelle, une société spécialisée auparavant dans les voyages scolaires en Angleterre, a vu ses cahiers, apparus sur le marché pour la première fois cet été, « partir comme des petits pains », selon l'expression d'un de ses responsables (cent mille exemplaires). Le chiffre d'affaires de Pédagogie moderne, maison de taille moyenne, est, en 1974, de 50 % supérieur à celui de 1973.

La formule du cahier n'est pas nouvelle puisque c'est en 1934 que les cahiers Magnard sont apparus. Mais, depuis dix ans, le marché de ces « documents d'auto-enseignement » prend une extension « fantastique », selon un professionnel du devoir de vacances. Et cela, bien que certains regrettent le « rapport pédagogique fondamental » que le devoir par correspondance établissait, selon eux, entre le professeur et l'élève. Les avantages pratiques du cahier, supprimant la nécessité d'un contrôle serré de la part des parents, l'ont emporté. Il y a en outre un argument de poids en sa faveur, son prix relativement modique : de 4 à 20 F selon les éditeurs et le niveau scolaire.

Le prix des cours de vacances par correspondance est souvent trop élevé pour que les familles au revenu modeste puissent y inscrire leurs enfants. La Fédération Ecole et Familles, affiliée à la Confédération syndicale des familles et regroupant des familles populaires, propose une formule originale. Face à ceux qui veulent « avant tout gagner de l'argent », la fédération a organisé ses propres devoirs de vacances depuis 1965, les « cours Garibaldi ».

La principale innovation porte sur le tarif des devoirs proposés. En effet, celui-ci est déterminé en fonction des ressources de la famille de l'élève. Un quotient familial, obtenu par la division de l'ensemble des ressources de la famille par le nombre de membres qui la composent, sert de base aux calculs. Quatre catégories de tarifs sont ainsi établies. Par exemple, pour le français, en classe de 4e, le prix est de 57 F pour le quotient le plus faible et de 101 F pour le quotient le plus élevé.

La vente directe est utilisée pour la distribution des cahiers, reprenant le circuit des cours par correspondance. Ce système est pudiquement intitulé « hors commerce », notamment pour les C.U.F... On y adjoint des annonces dans les journaux, comme le fait l'Ecole universelle, et l'on utilise la pratique traditionnelle des distributions de prospectus à la sortie des lycées ou dans les boîtes aux lettres.

La vente en librairie est également employée. Pédagogie moderne, une fois son circuit en librairies organisé d'une manière efficace, a observé une progression nette de ses ventes. Magnard utilise depuis longtemps ce canal pour distribuer ses cahiers. Il a joint en outre la formule du concours à celle du cahier, sous la forme d'un questionnaire à renvoyer à la fin de chaque volume. Les prix, qui vont du livre à la bicyclette, seront exposés dans la vitrine du libraire correspondant.

Dépasser l'artisanat

Derrière ces stratégies de vente, une préoccupation fondamentale : l'adaptation à la nouvelle situation du marché. Pour que la formule du cahier soit rentable, il faut organiser la vente à une grande échelle. En effet, son prix n'est pas très élevé et son élaboration, incluant des perfectionnements pédagogiques, coûte cher. Il faut donc vendre non plus des milliers, mais des centaines de milliers de cahiers. Dans ces conditions, accorder une ristourne à l'instituteur qui en achète pour les « suggérer » aux élèves de sa classe n'est pas un moyen promotionnel suffisant. Il faut passer de l'artisanat à une échelle quasiment industrielle.

Cela ne va pas sans poser de sérieux problèmes juridiques. Les cours par correspondance sont classés dans les activités libérales. Les sociétés qui les publient prendront, très souvent, la forme de sociétés civiles. On parlera par exemple de « coopérative » de professeurs, comme aux C.U.F. Or, avec la formule du cahier et l'extension du marché, se pose avec acuité le problème de l'édition. Cette tâche, certaines maisons vont l'assurer elles-mêmes, devenant ainsi des éditeurs soumis aux règles juridiques et au statut fiscal du commerce. C'est la voie qu'a choisie Pédagogie moderne, pour qui le cours par correspondance doit être considéré « comme le sous-produit d'une maison d'édition orientée vers la production de documents d'auto-instruction ».

Stratégies nouvelles de vente, mutations juridiques, les diverses maisons doivent s'adapter à l'évolution du marché, à défaut de pouvoir contrôler celle du système scolaire. Mais l'on remarque dès maintenant, entre les diverses publications, des différences notables dans le niveau d'élaboration pédagogique. A l'heure où le cahier de vacances est appelé à devenir un produit de consommation de masse, il faut espérer que la loi du plus grand nombre ne sera pas celle de la plus grande médiocrité.

FRANK NATALI.

CORRESPONDANCE

Les redoublements en « math spé »

LES concours d'accès aux grandes écoles scientifiques prévoient des bonifications accordées aux candidats n'ayant pas redoublé la classe de mathématiques spéciales (40 points sur 2 000 à l'Ecole polytechnique, 80 points sur 2 000 aux Ecoles des mines et des ponts et chaussées, 30 points sur 1 560 à l'Ecole centrale). Ces bonifications permettent d'expliquer que la proportion d'élèves des classes préparatoires, entrant dans ces écoles sans avoir redoublé la classe de mathématiques spéciales, est voisine, respectivement, de 50 %, 70 %, 35 %.

La proportion des candidats qui entrent dans une école après trois années de préparation, au lieu de deux, est donc généralement importante.

La première conséquence est un allongement de la durée moyenne des études en classes préparatoires : actuellement, celle-ci est d'environ deux années et demie, au lieu de deux. Cet allongement est coûteux par l'encombrement des classes préparatoires qu'il crée, et par le retard qu'il apporte à l'entrée de jeunes ingénieurs dans la vie active ; il est peut-être néfaste pour les esprits de certains de ceux qui sont obligés de « remettre ça pendant encore un an ». Est-il compensé par une élévation véritable du niveau des candidats ? On peut en douter : ceux-ci ne se contentent-ils pas, pendant un an, d'amasser par leur travail des « trucs » et « astuces » qu'ils auraient pu acquérir dès leur première année de mathématiques spéciales, si la difficulté connue d'entrer au premier essai dans une grande école — justement à cause de la concurrence des redoublants — ne les avait découragés ? Nombre de jeunes gens arrivent en classe de mathématiques spéciales en s'apprêtant à la redoubler.

Une deuxième conséquence de la généralisation des redoublements est la sélection sociale qu'elle introduit dans le temple de la sélection universitaire. Un candidat issu d'un milieu modeste, reçu, à l'issue de sa première année de mathématiques spéciales, au concours d'une école de réputation moyenne, n'osera pas, le plus souvent, refuser la chance de promotion sociale qui s'offre à lui. Un candidat d'un milieu aisé, et qui donc n'est pas obnubilé par la durée de ses études, qui surtout s'est habitué à plus d'ambition, saura profiter du système, c'est-à-dire démissionner de l'école où il était admis, et redoubler afin d'améliorer ses résultats l'année suivante.

Alors pourquoi ne pas accélérer la vitesse de passage dans les classes préparatoires aux grandes écoles, par exemple en majorant les bonifications accordées aux non-redoublants, ce qui suffirait à modifier le climat et les traditions de ces classes ? On réaliserait ainsi une réforme favorisant la démocratisation d'une partie de l'enseignement supérieur, d'une partie qui en a un besoin particulier. Et cela à bon compte.

J. BATAIL,
élève de l'Ecole des mines.

Le Monde DE LA MÉDECINE

LE COLLOQUE INTERNATIONAL DE LA SORBONNE SUR LA BIOLOGIE ET LE DEVENIR DE L'HOMME

La responsabilité universelle des scientifiques

Par ROBERT MALLET (*)

L'HUMANITÉ est livrée aux démons de ses inventions et de ses techniques, à la puissance incontrôlée de certains remèdes que n'accompagnent ni la vision de leurs conséquences, ni les moyens nouveaux d'y remédier. De cela, presque tout le monde est, sinon persuadé, du moins conscient, mais presque personne n'agit pour mettre en accord ses convictions ou ses pressentiments avec un mode de pensée, puis d'action. Il est tellement reposant de vaticiner sans agir, tellement plus facile de nier les désastres prévisibles, au nom d'un optimisme paresseux portant le masque du sang-froid et du bon sens, que de peiner afin d'éviter le mal en marche avec sa force de frappe déjà meurtrissante prise encore pour le dynamisme des sens. Il est tellement réconfortant de s'isoler dans un laboratoire, au cœur de recherches qui méritent vocation et dévouement, sans se soucier des problèmes d'un monde soumis aux effets contradictoires des découvertes projetées en applications que les hasards combinent au détriment de l'unité vitale de l'homme. Il est tellement confortable d'admettre le laisser-faire en vertu des droits, et de bannir les devoirs en passant pour protecteur des libertés. Quel homme de science digne de ce nom n'a éprouvé un véritable malaise à pouvoir contribuer si fort à l'évolution du monde en ayant si peu voix au chapitre des décisions ? Et quelles sont les autorités politiques qui, jusqu'à ce jour, ont donné légalement à la science non pas le droit mais le devoir de se prononcer pour infléchir les Parlements ?

L'égoïsme des destins morcelés

Nous assistons, depuis quelques années, à l'apparente conquête du monde par l'homme, à l'illusoire domination de la matière par l'esprit. En réalité, les limites du connaissable sont indéfiniment reculées, les espaces à découvrir se révèlent incommensurables, et, comme pour compenser son incapacité à capter l'essence de l'univers, le Terrien soumet son minuscule terroir à toutes les agressions de sa volonté de puissance, de son besoin de posséder et de jouir. La science et la technique jouent leur rôle dans ce processus d'appropriation et d'asservissement, dans cet appétit de vitalité, dans cette expansion existentielle qui viole les lois de la nature en se prévalant d'elles. Et c'est ainsi que la planète, dont l'unité physique est une évidence, se trouve fragmentée en autant de compartiments que de nations, ou de blocs de nations, qui se disputent la suprématie ou se confinent en leurs cloisons étanches, comme si chaque portion du globe pouvait indéfiniment se réclamer de son autonomie, comme si le destin de l'espèce *n'était pas compromis par l'égoïsme* des destins morcelés.

Ce que des guerres monstrueuses anéantissant des dizaines de millions d'individus et ravageant des territoires immenses n'ont pu réaliser voici qu'un simple conflit économique — l'augmentation du prix du pétrole — permet de l'esquisser : on ne se sent pas encore solidaires les uns des autres, mais on constate que chacun dépend de tous, et que la course au gain des uns risque d'appauvrir les autres au point que les premiers s'y ruineraient aussi. Il y a là quelque motif d'espoir paradoxal, car, sans pessimisme, on peut penser que les crises économiques et monétaires mondiales vont très vite s'accentuer et donner aux hommes le sens d'une interdépendance où les plus mauvaises conciliations vaudront mieux que le moindre procès. Ne serait-il pas plus raisonnable, ou simplement plus expédient de mettre toute son intelligence à éviter les désastres plutôt que d'attendre sottement que les désastres provoquent là l'intelligence ?

A cette question, les hommes de science, pénétrés de leur mission, ont déjà répondu. Mais l'intelligence de quelques-uns, fût-elle la plus généreuse, ne saurait réaliser de miracle. Le monde ne sera pas sauvé de ses périls par le nombre, puisque le nombre est son premier péril. Il ne sera pas non plus tiré d'affaire par quelques-uns. Il devra trouver son salut dans l'union et la cohésion des esprits éclairés, assez nombreux et diversifiés pour que leurs lumières rassemblées soient perçues non pas des masses, mais d'abord de ceux qui les commandent.

Cet éclairement du sommet de la pyramide, en dehors de tout élitisme, par rationnel souci d'efficacité, est un des desseins des grandes institutions culturelles que la deuxième guerre mondiale a suscitées. Mais nous savons que malgré l'excellence des principes, malgré l'application généreuse mise à dépassionner les débats, à objectiver les pensées, des blocs adverses se reconstituent qui parfois compromettent les données de la science par celles de la politique.

Le récent colloque de Bucarest sur la population nous a montré, à l'occasion d'une concertation venue à son heure, que les souverainetés nationales continuaient à se disputer sur l'opportunité d'une mondialisation des problèmes démographiques. Il est apparu que les thèses en présence demeuraient inconciliables dans le contexte d'un univers qui n'est pas encore assez évolué pour aborder sereinement la cause de l'universel et réaffirme les droits de chaque peuple à disposer de ses pions, même si ces pions ne peuvent faire autrement que de dépendre de l'échiquier voisin. Certes, toutes les nations n'ont pas à être alignées sur celles qui sont le plus encombrées, et les décisions de contrôle doivent être modulées selon les cas, pouvant même aller jusqu'à des mesures d'encouragement à la natalité, car il n'est pas admissible que des pays vastes, encore très jeunes, fassent les frais des surpeuplements irréfléchis de leurs voisins. Mais une décision justifiée de non-alignement ne saurait plus dépendre du seul Etat concerné. Elle devrait être prise après consultation du « consortium », ce qui ne pourrait que la fortifier dans son particularisme coordonné avec les principes généraux, sous réserve, bien sûr, que l'objectivité scientifique s'accompagne, chez tous les membres du directoire, d'un sens moral indiscutable. En somme, il appartient à la conscience scientifique d'essayer de définir les règles du jeu commun sans attendre l'adhésion de tous les partenaires, car la discipline qui va dans le sens de l'évolution est tôt ou tard gagnante.

Reprendre souffle ensemble

Cette conscience scientifique — si nous demeurons dans le cadre de la démographie — pourrait, par exemple, mettre en *relief la fragilité*, la légèreté de certains arguments natalistes qui reposent sur une prévision à trente ou cinquante ans et qui correspondent à des vues d'hommes incapables d'embrasser l'avenir au-delà de la génération suivante, faisant inconsciemment du champ de leur vie l'espace illimité de la vie. La notion de l'avenir dans ses réalités massives irréversibles est, en effet, méconnue ou méprisée parce que, prise en considération, elle obligerait l'actuelle génération à assumer loyalement mais malaisément ses responsabilités face à ceux qu'elle engendre sans les prendre en charge, qu'elle sauve des fausses couches sans les protéger des vraies morts lentes de l'affamé.

Responsabilité : voilà le mot-clé, le mot qui peut ouvrir toutes les portes de l'optimisme, si les hommes de science veulent bien sortir des prospections personnelles, des approfondissements disciplinaires pour confronter leurs découvertes, en prévoir les conséquences liées autant à la technique qu'à la morale, puis les *incidences de ces conséquences*, et ainsi de suite. Cette façon d'agir pourrait être la première image d'une humanité « conséquente » dans sa conduite.

Nous voyons en ce moment les chercheurs grimper quatre à quatre chacun dans son escalier. Et chaque escalier est séparé des autres. L'ambition semble être de monter toujours plus haut pour dépasser on ne sait qui, pour atteindre on ne sait quoi. Il serait bon que des paliers fussent aménagés pour permettre aux escaladeurs de reprendre souffle ensemble, et de se communiquer leurs résultats. Tout le monde trouverait profit à ces temps de pause où la lucidité l'emporterait sur la vitesse, où les rivalités se changeraient en émulation et les secrets concurrentiels en recettes partagées.

Le colloque « Biologie et devenir de l'homme » voudrait être un de ces paliers de réflexion commune sur des problèmes où l'avenir ne peut plus être le futur passivement envisagé mais doit être un visage modelé. Au-delà des débats organisés autour de thèmes précis (« la variabilité génétique et son maintien », « les fondements biologiques des comportements », ou « le droit à la mort peut-il être reconnu par la médecine ? »), ce rassemblement a pour but de proposer les statuts d'un « mouvement universel de la responsabilité scientifique ». Sera chargée de ce travail une commission *spécialisée où se retrouveront* les représentants des plus éminentes organisations de l'idéal communautaire, et d'abord de l'UNESCO, dont l'attention à cette entreprise d'humanisme en Sorbonne a été l'un des encouragements déterminants.

Le Mouvement Pugwash, à qui l'on est redevable de solutions pacifiques dans des crises militaires, le Club de Rome, qui a su décrypter le premier et publier avec éclat les chiffres angoissants de la croissance, l'Institut international des droits de l'homme, la British Society for Social Responsibility in Science, l'International Cultural Foundation et d'autres organismes qui travaillent à l'élaboration d'un monde unifié se joindront à de hautes personnalités engagées dan l'action universaliste.

Il s'agit, en somme, d'une première démarche et non d'un aboutissement. Le colloque en soi permettra seulement des éclairages moins voilés sur des questions d'actualité, et une meilleure mise en évidence des accords aussi bien que des divergences sur les investigations de l'esprit en quête de tous ses devoirs fraternels depuis la révélation des gènes jusqu'à l'ultime soupir du vivant. Mais l'essentiel sera dans la suite, dans l'existence de ce « mouvement permanent de la responsabilité scientifique », dans la confiance que lui feront les hommes de science, puis les hommes d'Etat, avec l'espoir partagé de rendre les premiers plus puissants et les second mieux informés.

(*) Recteur de l'Académie, chancelier des universités de Paris.

NOUVEAUX POUVOIRS, NOUVEAUX DEVOIRS

Par le professeur JEAN BERNARD (*)

LA physique et ses progrès ont dominé le XX[e] siècle. La biologie et ses progrès vont, plus vivement encore, dominer le XXI[e] siècle. Les grands changements de la médecine qui, depuis trente ans, ont permis de si brillants succès sont, pour une large part, empiriques ; ainsi la découverte de la pénicilline est la conséquence de l'heureuse rencontre du hasard et de l'invention. La révolution biologique, qui va transformer le destin de l'homme, est beaucoup plus fondamentale. La biologie de notre temps est triomphante. L'alphabet, la grammaire, la syntaxe de la création ont été découverts. Le code génétique qui régit la transmission héréditaire de nos structures a été défini. Ses lois sont simples. La neurobiologie, longtemps incertaine, commence d'aborder les questions essentielles, et de comprendre comment l'information est chiffrée, transmise, enregistrée, restituée, comment s'établissent les relations entre l'inné et l'acquis, comment se conçoit cette liberté, ou plutôt ce degré de liberté, qui est peut-être le propre de l'homme et de son système nerveux.

Ces progrès de la biologie sont doublement importants, par leur existence même et par leurs applications. Entre toutes les espèces animales, l'espèce humaine a seule le pouvoir de modifier le milieu qui l'entoure. Heureusement ou malheureusement. Trop souvent malheureusement. Trop souvent bourreau de soi-même, comme disait déjà un vieux poète. Ou, comme l'a dit un poète plus moderne : « La nature s'est prise aux filets de ta vie. »

Il est à peine besoin d'insister, tant ces notions sont devenues communes, sur les grandes insuffisances qui menacent à moyen terme — insuffisance d'oxygène, insuffisance d'eau, — sur la rupture des équilibres biologiques de la terre et de la mer, sur la déplorable écologie des sociétés urbaines, sur la pollution générale, les fleuves et jusqu'aux humbles rivières devenant les grands égouts collecteurs de nos pays, celle des poissons, qui, dans les contes antiques, transportaient diamants ou perles, devenus les vecteurs qui concentrent les déchets dangereux, le mercure, le cadmium, le benzopyrène et d'autres produits cancérigènes.

L'homme peut maintenant changer l'homme lui-même. Il peut changer les organes de son prochain et le faire vivre avec le rein, la moelle osseuse, parfois le cœur d'autrui. Il peut apporter de nouvelles définitions immunologiques, hématologiques de la personne humaine. Il reconnaît les fondements biologiques du comportement. Il peut, par de puissantes médications chimiques, modifier profondément ce comportement. Il peut prolonger parfois la vie, au point que la définition de la mort apparaît incertaine, au point de poser, sous des formes neuves, de vieux problèmes : la qualité de la vie, la dignité de la mort. Il peut régler la procréation avec cette conséquence surprenante que, dans un proche avenir, l'amour et la fonction de reproduction seront entièrement dissociés. (Premiers pas vers d'autres changements ? Après tout, la sexualité n'est pas apparue immédiatement dans l'évolution. Elle n'a d'abord représenté qu'une sorte d'auxiliaire des autres méthodes de reproduction.)

Le nombre et la variation sont les thèmes essentiels des réflexions des démographes et des généticiens. L'homme peut, dès maintenant, modifier le nombre. Il favorise, par les progrès de la médecine, la survie des tarés, des infirmes génétiques et leur multiplication. Dans un avenir non éloigné, et selon toute vraisemblance pendant le XXI[e] siècle, on pourra modifier l'exécution du programme génétique, voire même sa structure, pour en corriger les défauts, pour y glisser des suppléments. On ne parviendra certes pas, avant longtemps, à fabriquer à volonté et à de nombreux exemplaires Mozart ou Hitler ou des champions olympiques de saut en longueur ; mais des changements moins subtils du potentiel génétique, portant par exemple sur la répartition des sexes, auront déjà une très grande importance.

Archimède et Platon

Les progrès ne sont ni parallèles ni synchrones. La situation de l'humanité va être dominée pendant le prochain siècle par les discordances, les asynchronismes, les désaccords entre certains progrès et certaines stagnations, les accélérations et les impasses. Déjà, première discordance, les progrès de la médecine et leur coût seront, vers l'an 2000, difficilement acceptés par l'économie des sociétés humaines. Une discordance beaucoup plus profonde existe entre les progrès prodigieux de la connaissance scientifique et technique d'une part, les progrès beaucoup plus incertains de la sagesse d'autre part. Il suffit, pour mesurer cette discordance, de comparer, d'un côté, les connaissances d'Archimède à celles des physiciens de notre temps, d'un autre côté, la sagesse de Platon à celle de nos philosophies. De telles discordances, certaines différenciations extrêmes, d'abord sources de succès, le développement inégal de certains caractères, sont bien connues dans l'histoire de l'évolution. Elles peuvent être fatales et expliquer la disparition d'une espèce.

Trois méthodes peuvent être proposées pour protéger le devenir de l'homme : l'arrêt du progrès, le secret, l'étude scientifique et rationnelle des questions posées.

L'arrêt du progrès a été envisagé sous des formes variées, l'arrêt pouvant se situer à des périodes diverses, aux premiers temps de l'humanité, pour être fidèle à Rousseau, au temps de la brouette de Pascal, ou vers 1900, pour garder la bicyclette et l'eau courante.

D'assez nombreux chercheurs subissent la tentation du secret. Gravement préoccupés par l'exemple des physiciens et des conséquences dramatiques de leurs découvertes, ils se proposent de demeurer silencieux, de ne pas révéler leurs progrès.

L'arrêt des recherches comme le silence paraissent peu raisonnables. C'est probablement la science fondamentale qui apportera la solution de certaines des difficultés actuelles. Sauf exception, les recherches ne sont ni toutes bonnes ni toutes mauvaises. Les décisions prises ne seront pas appliquées par tous. Un marché noir de la biologie se développera avec des officines clandestines de génétique ou de neurophysiologie.

N'y a-t-il pas quelque lâcheté à fuir le problème ? L'homme se trouve confronté à la conséquence la plus lourde de son évolution. Il doit tenter de dégager les solutions les meilleures. Les chercheurs scientifiques doivent être au premier rang de ceux qui organisent cette étude méthodique. La communauté scientifique est fortement concernée. Elle n'est pas seule concernée. Le colloque international, réuni à la Sorbonne sous l'égide des universités de Paris, rassemble des biologistes, des sociologues, des philosophes, des économistes. La mise en commun, la critique objective des données acquises, des réflexions, des propositions, auront une très grande importance. Mais le travail ne saurait se limiter à un colloque quelles que soient la qualité des études présentées, la valeur des participants.

Proposée avec une rigoureuse lucidité par le recteur Robert Mallet, chancelier des universités de Paris, la création d'un organisme permanent est indispensable. Cet organisme, ce mouvement, devra être universel, ou, tout au moins, tendre vers l'universel. Il devra bien entendu, être totalement indépendant des structures politiques et nationales. Il fondera ses réflexions sur les données scientifiques et, plus précisément, sur l'état des recherches biologiques. La tâche est urgente. Elle est rude, très rude. Comme l'écrivait récemment François Jacob « *l'homme est devenu le premier produit de l'évolution capable de maîtriser l'évolution* ». Maîtrise et responsabilité sont liées. A nouveaux pouvoirs de la science, nouveaux devoirs de l'homme.

(*) Membre de l'Institut.

Les thèmes principaux

LE colloque qui aura lieu à la Sorbonne du jeudi 19 septembre au mardi 24 septembre comporte des débats très divers orientés autour de trois thèmes principaux :

● *LA VARIATION ET LE NOMBRE (génétique et démographie) : le comportement procréateur et l'évolution du patrimoine génétique, le devenir social et l'équilibre démographique.*

● *INTERVENTIONS ET EQUILIBRES (la sauvegarde des cycles biologiques, le recyclage des déchets, les rendements en agriculture, la protection de l'environnement, l'équilibre marin).*

● *QUALITE DE LA VIE, DIGNITE DE LA MORT (les transplantations d'organes, le droit à la mort, les handicapés dans la société, les fondements biologiques des comportements, le contrôle de la procréation).*

Les participants des commissions d'études appartiennent à des disciplines très variées : médecine, sciences humaines ou expérimentales, et viennent de trente-six pays. Ils comportent notamment les professeurs Monod, Jacob, Hamburger, Milliez, Royer, Lhermitte, Edwards, Canguilhem, Galpérine, Woodruff, Ajuriaguerra, etc.

Des conclusions générales et des synthèses seront tirées lors d'une séance solennelle de clôture, le mardi 24 septembre, séance à laquelle assisteront M. Giscard d'Estaing, président de la République, et M. Maheu, directeur général de l'Unesco, qui lira une adresse aux participants. Le président de la République prononcera, à cette occasion, un discours sur la mission universelle de la science.

LES MANIPULATIONS GÉNÉTIQUES : des risques, des réalités, des fictions

Par MARTINE ALLAIN-RÉGNAULT

Onze biologistes américains de renommée internationale, soutenus depuis par des membres de l'Organisation européenne de biologie moléculaire (EMBO), ont lancé en juillet dernier un appel pressant tant auprès du gouvernement américain que de la communauté scientifique du monde entier pour que soient momentanément interrompues certaines expériences de génétique biochimique pouvant être dangereuses pour l'homme. Le comité d'études des molécules d'A.D.N. recombiné dont ils étaient tous membres a pris cette décision à l'unanimité, après que divers organismes scientifiques se sont à plusieurs reprises inquiétés depuis 1971 des risques que présente aujourd'hui en biologie moléculaire et en génétique l'avancement des techniques.

L'exposé publié en novembre 1973, puis en mai dernier dans les comptes rendus de l'Académie américaine des sciences, d'une technique relativement simple, utilisable sans difficultés par de nombreux laboratoires et permettant d'inclure à volonté dans le matériel génétique d'une bactérie commune de la flore intestinale de l'homme des gènes étrangers provenant d'espèces animales variées ou de virus cancérogènes, précipita les événements.

Bien qu'à ce jour nul n'ait à proprement parler observé ou causé de drame expérimental, la crainte de créer en laboratoire des bactéries pouvant contaminer l'homme, plus dangereuses que n'en produit la nature, a conduit les hommes de sciences à faire une pause préventive : maintenant que l'on sait à volonté manipuler des gènes, il convient, avant de le faire, de bien connaître ce que l'on manipule et la nature présumée du résultat. C'est pourquoi, loin de commander l'arrêt des recherches, les biologistes se sont bornés à réclamer qu'un embargo soit mis sur ce type d'expériences en attendant qu'avec l'accord de tous quelques laboratoires très spécialisés, présentant les normes de sérieux et de sécurité les plus grandes, tentent de mettre au point des méthodes fiables qui puissent rendre plus sûres des recherches dont la thérapeutique et l'industrie attendent beaucoup.

Parce que les manipulations génétiques ne sont plus une vue de l'esprit, la société prend conscience et peur tout à la fois de la montée de ce que certains appellent des « biocrates ». La littérature consacrée aux réalités, aux risques et aux fictions de la biologie prolifère (« le Monde » du 6 juin 1973), tandis que de nombreuses réunions de réflexion consacrent une part importante de leurs travaux aux règles éthiques et au devenir de l'homme sous l'influence de la « nouvelle biologie ». Ainsi, un symposium international doit être entièrement consacré en octobre, à Davos (Suisse), aux « possibilités et aux limites de la manipulation génétique ». Ce thème sera, d'autre part, longuement traité lors du colloque mondial de la Sorbonne sur les devoirs et les pouvoirs de la science.

Le temps de la réflexion

LES bactéries et les virus sont depuis trente ans un matériel de choix de la génétique et de la biologie moléculaire. La relative simplicité de leur structure a permis d'innombrables découvertes dont nul n'ignore, aujourd'hui, la portée : la structure en double hélice de l'acide désoxyribonucléique (A.D.N.), le code génétique et la synthèse des protéines-enzymes, la régulation cellulaire, etc.

Une bactérie commune du côlon de l'homme, *escherischia coli*, en a été l'instrument privilégié. Il n'existe pas actuellement une autre structure vivante dont on connaisse aussi bien les rouages et le fonctionnement. Mais si le code génétique est universel et si, comme l'avait dit en son temps le professeur Jacques Monod, prix Nobel, ce qui est vrai pour une bactérie l'est aussi pour une puce ou pour un éléphant, et par conséquent pour l'homme, il ne s'agit que d'un code commun. La bactérie est une cellule « procaryote », c'est-à-dire sans noyau individualisé avec un seul chromosome facilement observable, que l'on peut considérer comme sommaire au regard des cellules « eucaryotes » (à noyau vrai) des organismes supérieurs. Le matériel nucléique d'une bactérie, son métabolisme, sont beaucoup plus faciles à observer que ceux des cellules eucaryotes aux centaines de milliers de gènes contenus sur les chromosomes eux-mêmes imbriqués dans un noyau de nature complexe.

C'est ce second type de cellules qui intéresse l'homme au premier chef, quant aux applications possibles de la biologie. C'est pourquoi, très naturellement, il cherche, au niveau de la bactérie qu'il connaît bien, le moyen d'étudier les gènes des cellules qu'il connaît moins bien. Or les bactéries et, notamment *Escherischia coli*, présentent souvent la particularité de posséder, outre leurs chromosomes de structure, de petites entités circulaires d'acide nucléique appelées « plasmides ». Ceux-ci, dont l'existence n'est généralement pas vitale pour la bactérie, portent des gènes utiles dans certaines conditions de milieu, notamment en ce qui concerne la résistance aux antibiotiques. Ces plasmides, formés de courtes molécules d'A.D.N., se reproduisent comme l'A.D.N. chromosomique en de multiples copies de leurs gènes qui peuvent souvent être transférées d'une bactérie à une autre. C'est par ce transfert contagieux de facteurs de résistance qu'on explique le phénomène actuel de la résistance des bactéries à de nombreux antibiotiques.

Parce qu'ils portent ces facteurs de résistance, et parce qu'ils constituent des petites unités d'acide nucléique accessoires pour la bactérie, ces plasmides ont été très étudiés.

Chromosomes et plasmides

BACTÉRIE RÉSISTANTE
Chromosome
Plasmides portant des facteurs de résistance
Copie de plasmide en cours de transfert
Plasmide acquis
BACTÉRIE SENSIBLE (acquérant la résistance)

Ce schéma montre comment, dans la nature, une bactérie porteuse de plasmides, dont certains contiennent des facteurs de résistance à des antibiotiques, communique aux autres ces informations génétiques. Le fait, entre autres, que ces plasmides situés en marge du chromosome ne soient généralement pas essentiels pour la vie de la cellule, qu'ils soient de petite taille, donc faciles à extraire, à purifier et à transférer, en a fait les outils privilégiés de l'« engineering » génétique. Pour la commodité du schéma, les tailles respectives du chromosome et des plasmides n'ont pas été respectées. En réalité, le rapport est de 1 à 100.

On savait déjà, depuis quelque temps, manipuler les plasmides à l'aide d'enzymes particulières pour leur ajouter ou leur enlever à volonté des gènes porteurs d'une résistance à un antibiotique donné (*le Monde* du 9 mai 1973).

Depuis peu, plusieurs équipes de biologistes moléculaires, dont Paul Berg, le chef de file des signataires de la lettre d'embargo publiée en juillet (1), et Chang et Cohen (Stanford University) sont parvenus, à l'aide d'enzymes appelées « endonucléases de restriction », à scinder en des endroits strictement définis la molécule d'acide nucléique d'un plasmide et à la morceler en autant de morceaux que cette séquence se trouve répétée sur cette molécule.

L'A.D.N. des plasmides bactériens est suffisamment connu actuellement pour que l'on puisse scinder des séquences de gènes déterminés et reconnaître, par exemple, les fragments de plasmides porteurs d'un facteur de résistance à un antibiotique donné. Les fragments ainsi coupés peuvent être réassociés par complémentarité des séquences situées aux extrémités, puis soudés.

Les premières expériences de manipulation génétique avaient pour objet de reconstituer un plasmide à partir de ces fragments. Puis cette opération ayant été menée à bien, de créer des plasmides chimères provenant de l'hybridation de deux molécules d'A.D.N. appartenant à des plasmides de bactéries différentes mais de même souche, puis à réintroduire le produit obtenu dans une bactérie en s'assurant de son fonctionnement. Ensuite, comptant sur l'universalité du code génétique qui, une fois de plus, se trouva démontrée, les manipulateurs de gènes envisagèrent de créer des plasmides nouveaux à partir de bactéries très différentes, puis, de tenter d'inclure dans un plasmide bactérien toutes sortes de fragments d'A.D.N., provenant aussi bien de virus que de cellules animales eucaryotes, voire humaines. La preuve est faite, aujourd'hui, que toutes ces expériences sont possibles, relativement aisées, et que certaines ont déjà été réussies. Par exemple, Stanley Cohen, Annie Chang et leur équipe de Stanford sont parvenus à créer en laboratoire des plasmides hybrides à partir de fragments d'A.D.N. de staphylocoque et d'*Escherischia coli*, et à faire fonctionner et se reproduire dans cette dernière bactérie des gènes provenant de la première, portant le facteur de la résistance à la pénicilline. Plus récemment, ils sont parvenus à incorporer sur un plasmide bactérien un fragment d'A.D.N. de chromosome de grenouille. Ce plasmide « recombiné » s'est montré capable, une fois réincorporé dans *Escherischia coli*, de se reproduire de façon régulière et de synthétiser l'acide ribonucléique (A.R.N.), complémentaire à la fraction d'A.D.N. de grenouille (travaux de Morrow). D'un autre côté, trois équipes, sous la conduite de Hogness, Davis, Boyer, sont parvenues très récemment à incorporer des fragments d'A.D.N. de drosophile (la petite mouche du vinaigre, objet de prédilection des généticiens) soit dans des plasmides bactériens, soit dans des molécules d'A.D.N. de virus bactériophages : dans tous les cas, il ont pu infecter *Escherischia coli* et s'y multiplier.

L'éventail des possibilités ouvertes par ces techniques et ces résultats est très vaste et il ouvre en biologie fondamentale comme en thérapeutique, des horizons sans précédents auxquels personne ne songe à renoncer. Un peu partout dans le monde, des biologistes moléculaires mènent des expériences parallèles, nourrissent les mêmes espoirs et sont en proie aux mêmes inquiétudes (2).

Comment on modifie une bactérie

Chromosome
Plasmide
BACTÉRIE
Chromosomes
CELLULE ANIMALE
FRAGMENTS DE PLASMIDE ET DE CHROMOSOMES
PLASMIDE NOUVEAU
BACTÉRIE MANIPULÉE

Voici comment, très schématiquement, on peut inclure un fragment d'ADN d'un chromosome d'une cellule animale, grenouille ou mouche, par exemple, dans un plasmide extrait d'une bactérie et que l'on réintroduit ensuite dans une bactérie. Ce fragment d'A.D.N. qui, dans la cellule animale, était difficilement reconnaissable au regard des millions d'autres et qui était parfois réprimé pourra, dans le plasmide de la bactérie, s'exprimer et permettre la synthèse des protéines correspondantes. Celles-ci seront aisément identifiables, car isolées des milliers d'autres et placées dans une cellule simple dont on connaît bien les détails de fonctionnement et la plupart des métabolites.

Des promesses thérapeutiques

Pour la biologie fondamentale, c'est un moyen d'études sans pareil de protéines fondamentales difficiles à connaître dans le contexte cellulaire des eucaryotes. L'exemple le plus actuel est donné par les protéines produites par des virus cancérogènes (ou oncogènes), qui apparaissent de plus en plus comme directement responsables de la tumorisation de la cellule. Ces techniques offrent donc un moyen très commode de pouvoir parceller le puzzle géant qu'est le noyau des cellules eucaryotes, et d'étudier quelques fragments d'A.D.N., porteurs d'une séquence de gènes délimités dont on pourra suivre isolément le fonctionnement jusqu'à la synthèse des protéines.

Le premier débouché thérapeutique et industriel découle immédiatement de cette notion : les firmes pharmaceutiques, grâce à ces techniques, pourraient, en multipliant les recherches, parvenir à produire des protéines particulièrement utiles en médecine, en de très grandes quantités, par « fabrication » industrielle de bactéries transformées portant presque exclusivement les gènes qui « *codent* » pour cette synthèse. Les biologistes moléculaires pensent notamment à la production massive d'hormones protéiques, très demandées à des fins médicales, et si difficiles et coûteuses à obtenir actuellement par microgrammes seulement.

Une autre voie ouverte à la thérapeutique consisterait à fabriquer des plasmides dont les gènes incorporés permettraient de suppléer une carence enzymatique chez certains malades. En effet, un nombre important d'individus — sans cesse croissant du fait même des progrès de la médecine — sont porteurs de tares génétiques, qui se traduisent par des maladies métaboliques gravement invalidantes tant sur le plan physique que mental, par suite du mauvais fonctionnement ou de l'absence d'une enzyme dans une chaîne de réactions métaboliques importantes. Or, ces carences enzymatiques se traduisent par les affections les plus diverses, de l'hémophilie aux rhumatismes, à la phénylcétonurie et à cette cohorte de maladies qui peuvent conduire à des arriérations mentales profondes par suite de l'accumulation d'un produit toxique pour le système nerveux que normalement les enzymes de la digestion auraient dû métaboliser. Une manipulation convenable de bactéries vivant communément dans le côlon humain devrait permettre théoriquement d'ensemencer la flore intestinale de ces malades avec des *Escherischia coli* transformées, contenant les gènes qui font défaut chez l'hôte et produisant l'enzyme qui, anormalement, manquait. Le même type de manipulations est d'ailleurs envisageable sur le plan théorique, au niveau des cellules de l'organisme humain par le biais de virus « domestiques ».

Vues sous cet angle, ces manipulations génétiques s'avèrent essentiellement prometteuses et bénéfiques. Mais beaucoup d'inconnues demeurent encore. On ne peut être assuré pour l'instant que les tâtonnements expérimentaux qui précéderont ces résultats devenus envisageables ne seront pas plus dangereux que ne peut l'autoriser le bénéfice escompté.

En effet, si la biochimie dispose actuellement d'une batterie d'enzymes qui scindent et qui soudent des fragments d'A.D.N. de toutes espèces, on ne connaît encore pour le moment avec précision que les extrémités de ces chaînes et certains gènes « marqueurs » choisis en conséquence, tels les facteurs de résistance aux antibiotiques. Le reste du fragment n'est pas connu dans le détail et peut contenir des gènes inconnus présidant à la synthèse de protéines hautement toxiques, normalement réprimées (virus latents notamment), mais que le morcellement, et la recombinaison dans un plasmide ont pu déréprimer. De tels gènes pourraient fabriquer en quantité relativement considérable ces produits toxiques.

Le fait que les bactéries soient capables de transférer des copies de plasmides des unes aux autres et le fait qu'il s'agisse de bactéries du côlon humain obligent en conséquence à des précautions extrêmes.

D'autant que certaines manipulations de virus cancérogènes ont permis d'isoler dans leur matériel génétique des gènes particuliers dont on a tout lieu de penser, à l'heure actuelle, qu'ils président à la synthèse de protéines qui modifient les mécanismes régulateurs de la cellule et rendent celle-ci tumorale. Rien ne prouve que les expériences actuelles conduisent à une contamination accidentelle de la flore intestinale de l'homme ; rien ne prouve non plus que de telles bactéries, résistantes à tous les antibiotiques, ou porteuses de protéines cancérogènes, puissent être tolérées par les organismes ni que leurs toxines franchissent la barrière intestinale. Mais, devant la nature des risques possibles, on comprend que les hommes de sciences hésitent. Ce sont les propres auteurs de ces expériences qui ont pris la décision d'arrêter, et non des instances supérieures inquiètes de l'inconscience des chercheurs. Ce fait est révélateur.

L'ombre de l'industrie

Conscients d'un danger, ils souhaitent que de telles techniques ne puissent être utilisées dans n'importe quelles conditions et à n'importe quel prix. Dans les milieux désintéressés de la biologie moléculaire, on laisse parfois entendre que l'industrie pharmaceutique aurait pu, faute de cet embargo, et pour des motivations financières, se lancer dans des recherches hasardeuses. Il pourrait être très dangereux au stade actuel des connaissances fondamentales de passer à des recherches appliquées. Or la pression est, semble-t-il, très forte.

A ce jour, plusieurs types d'expériences sont déconseillées. Certains chercheurs qui travaillent sur le premier type, la résistance aux antibiotiques, ne semblent pas croire aux dangers réels que représentent les manipulations génétiques ; ils estiment que cela « *relève un peu de la naïveté* », dans la mesure où des expériences d'échange et de transfert de plasmides se font depuis plus de dix ans sans inconvénient dans des laboratoires sérieux ; mais, avant tout, dans la mesure où ces manipulations ne pourraient être qu'une goutte de plus dans l'océan de pollution que constitue l'abus incontrôlé des antibiotiques. La pression de sélection due à cet abus constitue à leurs yeux, pour longtemps et de loin, le plus grand risque d'apparition de bactéries nouvelles résistant à tout.

En revanche, les autres types d'expérience visant à inclure des A.D.N. étrangers dans des plasmides bactériens inquiètent plus sérieusement.

Dans ce domaine, les biologistes moléculaires vont marquer une pause. Un ou deux laboratoires, sans doute à Fort-Detrick aux États-Unis et à Heidelberg pour l'Europe, continueront ces manipulations pour déterminer, avec autant de sécurité qu'il est possible, comment utiliser ces moyens fantastiques fournis par l'avancement des sciences, sans compromettre l'avenir de l'espèce humaine.

(1) Les onze biologistes signataires de la lettre de demande d'embargo sont MM. Paul Berg (Stanford), David Baltimore (Massachusetts Institue of Technology), Herbert Boyer (Université de Californie), Stanley Cohen (Stanford), Ronald Davis (Stanford), Davis Hogness (Stanford), Daniel Nathans, Richard Roblin, James Watson (Cold Spring Harbor), Sherman Weissmann (Yale), Norton Zinder (New-York).

(2) Dans une lettre adressée à Sir John Kendrew, président du Comité scientifique de l'Organisation européenne de biologie moléculaire (EMBO), dont ils sont membres, MM. Lionel Crawford (Londres), François Cuzin (Institut Pasteur, Paris), Renato Dulbecco (Londres), W. Fiers (Gand), Barnhard Hirt (Lausanne), Lennart Philipson (Uppsala), John Subak-Sharpe (Glasgow), Klaus Weber (Cold Spring Harbor), Roger Weill (Genève), Charles Weissmann (Zurich), Ernest Winocour (Israël), Pierre-François Spahr (Genève) demandent que ces problèmes soient étudiés en commun, pour mesurer les risques et poursuivre les recherches européennes dans les meilleures conditions de sécurité.

D'autres types de recherches

HORMIS les manipulations des plasmides qui semblent pour le moment parmi les plus avancées et des plus prometteuses, d'autres recherches sont entreprises ou envisagées qui pourraient poser le même type de problèmes. Certaines relèvent encore de l'utopie, d'autres ont déjà donné des résultats précis, notamment :

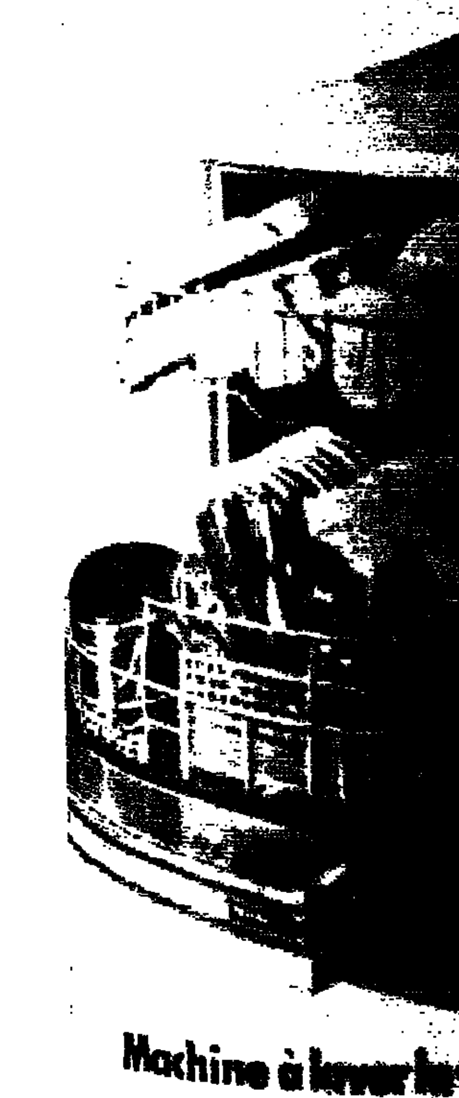
● LA FÉCONDATION *IN VITRO* : *l'annonce au mois d'août, en Grande-Bretagne, que trois enfants avaient pu naître d'une fécondation en éprouvette a ému les milieux scientifiques et l'opinion publique. Bien qu'il n'ait reçu aucune confirmation, le fait est reconnu possible par des chercheurs comme le professeur Thibault, de l'Institut national de la recherche agronomique, qui étudie ces phénomènes chez les animaux. On sait maintenant, pour un même animal, « capacIter » in vitro ovule et spermatozoïde, assurer la fécondation et le développement de l'œuf durant les premières divisions et le réimplanter dans un utérus maternel. Ces expériences chez les rongeurs se heurtent encore à des difficultés de synchronisation entre l'évolution de l'utérus et le développement de l'œuf. Le docteur Edwards animera au colloque de la Sorbonne sur la biologie et le devenir de l'homme un débat sur ce sujet de particulière actualité.*

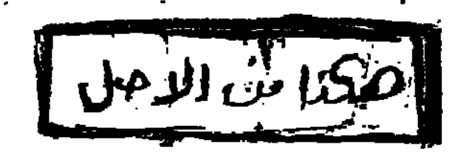
● L'HYBRIDATION CELLULAIRE : *cette technique de fusion de cellules découverte par Barski (Villejuif), Harris (Grande-Bretagne), Ephrussi et Weiss (Gif-sur-Yvette) est, aujourd'hui, employée un peu partout dans le monde pour étudier le comportement de cellules complexes d'organismes supérieurs, ou de cellules pathologiques par rapport à des cellules normales. On sait, par exemple aujourd'hui, obtenir et faire se multiplier des hybrides de cellules de souris et d'homme, de moustique et d'homme, de cellules normales et cancéreuses, etc.*

L'hybridation cellulaire est la technique utilisée pour tenter de dresser la carte génétique des chromosomes humains.

● LE CLONAGE : *cette méthode vise à énucléer des cellules somatiques ou sexuelles et à remplacer leur noyau par celui d'autres cellules dont le contenu génétique est différent. Expérimentée sur des cellules de grenouille, elle commence à être utilisée chez les mammifères. Lors d'un séminaire sur l'avenir de la génétique, réuni à Bâle pour le soixante-quinzième anniversaire des laboratoires Hoffman-Laroche, le professeur Joshua Lederberg (États-Unis), prix Nobel, avait énuméré les perspectives fantastiques envisageables par ce moyen parmi lesquels la parthénogenèse (et la reproduction d'individus exceptionnels...), la régénération, la production de jumeaux, le chimérisme, etc.*

● LES VIRUS DOMESTIQUES : *cette technique visant à accrocher un message génétique sur un virus non pathogène servant de véhicule a déjà été utilisée chez l'homme. Certains virus non pathogènes peuvent, en effet, jouer directement au niveau des cellules humaines un rôle de vecteur génétique comparable à celui d'un plasmide au niveau d'une bactérie. Des recherches parallèles à celles sur les plasmides sont donc entreprises dans cette voie dans l'espoir de parvenir à corriger certains défauts enzymatiques graves. Mais pour effectuer la correction de ces tares, il faudrait intervenir à un stade embryonnaire précoce, ce qui soulève de nombreux problèmes éthiques tant en ce qui concerne les risques d'erreur que de changement de personnalité.*





LES DÉCOUVERTES DE LA SONDE AMÉRICAINE PIONEER-10

Jupiter serait une planète presque entièrement liquide

La sonde spatiale américaine Pioneer-10, qui, en décembre 1973, a survolé la planète Jupiter après un voyage de vingt et un mois dans l'espace interplanétaire, a permis aux planéte-logues d'outre-Atlantique de commencer à déchiffrer les mystères de la planète la plus lourde du système solaire.

Après avoir dépouillé les faibles signaux que Pioneer leur a transmis à 800 millions de kilomètres de distance, les spécialistes croient pouvoir affirmer que Jupiter *n'est pas*, comme Mercure, la Terre ou Mars, une planète rocheuse, mais une énorme sphère d'hydrogène presque entièrement liquide, sans surface solide détectable. Les bandes brillantes et sombres qui strient la planète en latitude seraient des masses de gaz ascendant et descendant que la rapide rotation de la planète sur elle-même étalerait tout autour de Jupiter. Quant à la fameuse tache rouge, qui s'étend sur près de 40 000 kilomètres de long à 22 degrés de latitude sud, elle serait un violent cyclone qui ferait rage depuis au moins sept cents ans.

PIONEER-10, dont les découvertes seront complétées par les observations de Pioneer-11, qui doit arriver auprès de Jupiter en décembre prochain, ne laisse guère croire que certaines formes de vie aient vraiment pu apparaître dans l'atmosphère de la planète.

Constituée à 82 % d'hydrogène, à 17 % d'hélium, et d'autres gaz pour moins de 1 %, la planète possède, en particulier, un très fort et très vaste champ magnétique qui emprisonne des particules, électrons et protons, dotées d'une grande énergie. Ces particules sont regroupées, comme pour la Terre, dans des ceintures autour de la planète, et émettent des radiations que Pioneer a évaluées à cent fois la dose mortelle pour un être humain. Jupiter est, après le Soleil, la seconde source de radiations du système solaire.

Pioneer a découvert deux zones magnétiques assez distinctes autour de la planète. La zone la plus proche occupe un volume sphérique d'un diamètre d'environ 2,9 millions de kilomètres, et son axe est incliné d'environ 10 degrés par rapport à l'axe géographique nord-sud. La seconde zone s'étend beaucoup plus loin, jusqu'à 3,5 millions de kilomètres, et parfois même jusqu'à 21,1 millions de kilomètres, selon que le flux de particules émis par le Soleil la comprime plus ou moins. Elle n'est pas sphérique, mais forme un anneau aplati autour de la planète, dont le grand axe est dans le prolongement de l'équateur. Cette particularité provient de sa double origine : au champ propre de la planète vient se superposer, dans cet anneau, un champ encore plus fort, dû au courant électrique que crée le mouvement des particules concentrées dans le plan équatorial de la planète. Ce qui contribue à étaler ce champ en longueur.

La sonde américaine a bien failli ne pas survivre aux radiations qu'elle a reçues en passant à 131 000 kilomètres de Jupiter. Dans la ceinture que forme le champ magnétique le plus proche, l'engin était frappé jusqu'à un milliard de fois par centimètre carré et par seconde par des électrons de haute énergie (3 à 30 millions d'électrons-volts). Ces électrons sont dix mille fois plus nombreux que dans les ceintures terrestres. Les protons des ceintures de Jupiter sont environ cent fois moins nombreux que les électrons, environ 70 millions par centimètre carré et par seconde. Toutes ces particules sont très concentrées dans le plan équatorial de la planète, et l'intensité diminue d'un facteur 3 entre l'équateur et 20 degrés de latitude, d'un facteur 10 à 40 degrés de latitude nord. Dans la ceinture extérieure, le nombre d'électrons n'atteint plus que 3 millions par centimètre carré et par seconde, et le nombre de protons quelques centaines de mille.

La constitution de la planète n'est pas moins étrange que son environnement. La mesure du champ de gravité a montré que Jupiter ne possède aucune concentration de masse telle une croûte solide ou un intérieur rocheux. Tout au plus la planète possède-t-elle sans doute un petit noyau central de roches.

Les modèles mathématiques que l'on peut imaginer montrent que la planète ne doit guère être autre chose qu'une boule liquide. Selon le Dr William B. Hubbard de l'université d'Arizona, l'atmosphère gazeuse de la planète aurait environ 1 000 kilomètres d'épaisseur, et la température, qui est de moins 120 degrés au sommet des nuages, croîtrait très vite pour atteindre 2 000 degrés à 1 000 kilomètres de profondeur. L'hydrogène deviendrait alors liquide et, dès 3 000 kilomètres de profondeur, serait tellement comprimé que sa densité serait équivalente au quart de celle de l'eau. La température serait alors de 5 500 degrés et la pression de 90 000 atmosphères. Tout en restant liquide, l'hydrogène passerait à l'état métallique à 25 000 kilomètres de profondeur, où régneraient une température de 11 000 degrés et une pression de 3 millions d'atmosphères. Au centre, la température serait d'environ 30 000 degrés, soit six fois la température régnant à la surface du Soleil.

Cyclones et tempêtes

Pioneer a confirmé que la planète perdait deux à trois fois la quantité de chaleur qu'elle reçoit du Soleil. Cette chaleur est probablement un reste de l'énergie dégagée au moment de la formation de Jupiter, à moins qu'elle ne provienne du fractionnement de l'hydrogène et de l'hélium au centre de la planète. Cette chaleur est directement responsable de la structure de l'atmosphère jovienne et des phénomènes qui s'y déroulent.

Les photos prises par la sonde américaine montrent, en effet, d'énormes formations elliptiques de gaz ascendant côtoyant des cellules de gaz descendant. Le Dr Hubbard a calculé que l'hydrogène chaud remonte du centre de Jupiter à sa surface en dix à cent ans, à la vitesse maximum de 2 400 kilomètres par an.

Bien qu'ayant une origine différente, les mouvements de convection de l'atmosphère jupitérienne sont analogues à ceux de l'atmosphère terrestre, où l'air chauffé sous les tropiques remonte vers les pôles, tandis que l'air polaire descend vers l'équateur. On sait que sur terre, la rotation de la planète, à l'origine des forces de Coriolis, provoque la déviation des flux d'air nord-sud dans le sens ouest-est dans l'hémisphère nord, et vice versa dans l'hémisphère sud. Sur Jupiter, qui accomplit une rotation sur elle-même en dix heures, cette déviation est si puissante qu'elle étale les cellules de gaz ascendant et descendant en bandes parallèles tout autour de la planète.

Pioneer a observé que les bandes brillantes ont environ 9 degrés de moins que les bandes sombres et sont à 20 kilomètres au-dessous. Les bandes rouge-orange seraient ainsi des cellules de gaz descendant, probablement des cristaux d'hydrosulfide d'ammoniac, les bandes gris-blanc des cellules de gaz ascendant, sans doute des cristaux d'ammoniac.

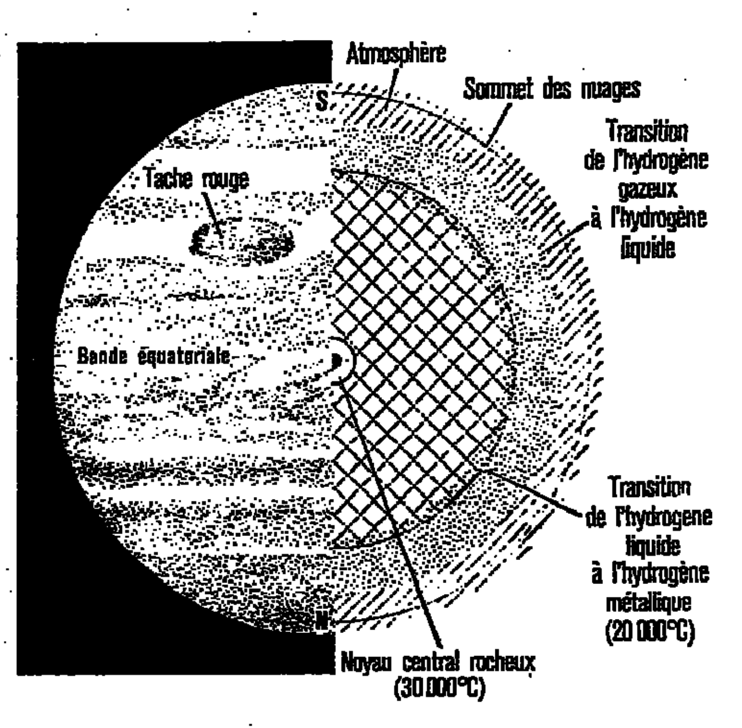
On s'attendrait à ce que les grands mouvements de convection au sein de Jupiter créent beaucoup de turbulence. Mais l'absence de surface solide, la constitution liquide de la planète et l'égale répartition du dégagement de chaleur dans tout l'intérieur tempèrent la violence des spirales convectives.

Il n'empêche que les masses de gaz dans les bandes doivent se déplacer à très grande vitesse, jusqu'à 600 kilomètres à l'heure. Les vents sont les plus violents près de l'équateur.

La tache rouge est aussi une formation étirée en latitude par les forces de Coriolis, et si les spécialistes ne savent pas encore expliquer toutes ses caractéristiques, il est peu probable qu'elle soit due, comme on le croyait jusqu'ici, à un accident de terrain au-dessus duquel stagnerait une colonne de gaz en rotation. Elle doit être un violent cyclone qui fait rage depuis des centaines d'années, et elle s'élève à environ 8 kilomètres au-dessus des nuages. Le mouvement tourbillonnaire est suffisamment fort pour pousser vers le nord la bande méridionale des nuages qui lui est adjacente. Une autre formation analogue, moins grande, a été découverte dans l'hémisphère nord.

Une dernière particularité de Jupiter est que son satellite le plus proche, Io, possède une atmosphère très ténue, peut-être un mélange d'hydrogène, d'azote et de méthane. C'est le plus petit objet du système solaire à avoir une atmosphère. On pense maintenant que si les deux plus proches satellites, Io et Europa, sont rocheux, les deux suivants, Ganymède et Callisto, doivent être essentiellement constitués de glace.

DOMINIQUE VERGUESE.



ELECTIONS I.N.S.E.R.M.

Les listes électorales en vue des élections au Conseil Scientifique et aux Commissions Scientifiques Spécialisées peuvent être consultées :
— dans les Unités et Groupes de recherches de l'INSERM,
— dans les U.E.R. de Médecine,
— au Siège, 101, rue de Tolbiac, Paris (13e).

Les réclamations contre les inscriptions ou omissions sur les listes seront reçues jusqu'au 23 septembre 1974 avant 17 h 45.

LA MORT DES BALEINES

DANS la savane, la mort d'un grand nombre d'animaux à cornes et surtout des zèbres est due moins à la vieillesse ou à des blessures qu'à la multiplication, dans l'intestin des animaux, de vers parasites absorbés en même temps que la nourriture végétale.

Il paraît probable, aujourd'hui, que la mort de certaines baleines qui viennent s'échouer sur les plages soit due à un semblable phénomène. Des vers parasites se multiplieraient dans leur sinus et dans l'oreille moyenne et détruiraient ainsi partiellement le système auditif et de sonar dont disposent les baleines pour s'orienter.

Cette découverte a été faite tout récemment par deux chercheurs américains, John H. Prescott, directeur du New England Aquarium de Boston et James G. Mead, qui travaille au muséum d'histoire naturelle du Smithsonian Institute de Washington.

Il y a longtemps que l'on s'interroge sur les raisons qui provoquent l'échouage des baleines sur les plages, et leur mort. Certains ont avancé l'idée d'un suicide, d'autres la peur des requins et un affolement de l'animal qui se retrouverait par inadvertance dans des eaux peu profondes. D'autres spécialistes pensent plutôt que le système de navigation dont les animaux disposent, et qui est analogue à un sonar — des signaux sonores émis par l'animal lui sont renvoyés par des obstacles, ce qui lui permet d'en apprécier l'éloignement, — ne fonctionnerait pas dans certains cas. Une plage s'enfonçant sous l'eau en pente douce ne renverrait pas d'écho lorsqu'il n'y a pas de ressac.

La véritable explication est probablement autre. En mai 1973, John Prescott découvrit dans les sinus de dauphins échoués au cap Cod, près de Boston, de nombreux vers parasites. Le 5 novembre dernier, trente-cinq baleines s'échouaient en Caroline du Sud et seize femelles et six mâles mouraient. Aucune d'entre elles, sauf deux bébés baleines, n'avait de nourriture dans l'estomac, mais leurs oreilles internes et leur sinus étaient infestés par des dizaines, et dans certains cas par des milliers de parasites. Peu de temps après, vingt-huit baleines échouées au cap Lookout, en Caroline du Nord, ou nageant à faible profondeur furent examinées, et les mêmes observations furent faites.

Le docteur Prescott pense que ces vers doivent gêner partiellement l'audition et donc empêcher le système de navigation de fonctionner convenablement. Les baleines ne peuvent plus trouver leur nourriture, ni localiser les plages. Il doit leur rester assez de capacité auditive pour entendre les cris de leurs compagnons et rester groupées.

LA VIE DE LA RÉGION PARISIENNE

Les Halles au vert

L'AMENAGEMENT aux Halles d'un jardin de 6 hectares — au plus — est un événement. Mais pour que ce nouveau don du prince » ne soit pas seulement un gadget, il faut qu'il s'accompagne d'une nouvelle définition de ce que doit être un jardin dans la ville. Le « vert » ne suffit pas, estiment les urbanistes, qui évoquent notamment l'exemple danois de Tivoli.

Avant cela, il faut aussi engager une politique de grande envergure pour combler le retard de Paris et donner aux citadins le calme et la verdure qu'ils doivent chercher trop loin le dimanche.

Les doigts des deux mains suffisent à compter les jardins publics de plus de 6 hectares à Paris : les Buttes-Chaumont (25 hectares), le parc Montsouris (15,5 hectares), le parc Monceau (8,5 hectares), les Tuileries et le Louvre (43 hectares), le Jardin des Plantes (23 hectares), le Champ de Mars (24 hectares), les jardins des Champs-Elysées (12 hectares), ceux du palais de Chaillot (9 hectares) et de l'avenue Foch (6 hectares).

Les grands espaces verts de la capitale sont presque tous plus que centenaires. Notre siècle n'a pas su ménager les espaces libres nécessaires.

QUELS JARDINS POUR LA CAPITALE ?

LE trou béant des Halles ouvre la porte aux rêves. Chacun se prend à imaginer un avenir pour cet espace de 6 hectares, au cœur de Paris.

En mai 1968, certains y voyaient volontiers une prairie et des vaches. Aujourd'hui, ce serait plutôt un morceau de « forêt civilisée » où chacun pourrait faire ce qu'il lui plaît : les midinettes rêver, les vieillards s'asseoir au calme, les mères de famille pousser un landau, les adolescents faire du patin à roulettes, les employés de bureau manger un sandwich ou plus simplement... marcher à l'abri des voitures. L'un veut des feuilles mortes, l'autre de l'herbe et le droit de s'y allonger.

Qui viendra dans ce jardin ? demandent les hommes de l'art consciencieux. Sans obtenir une réponse claire. Pour les hommes politiques qui décident, il s'agit de satisfaire le besoin mal défini de verdure, de calme et d'espace que ressentent les citadins. Le vert qui sied tellement bien aux panoplies électorales. Le cresson, le « plat d'épinards », comme disent par dérision les paysagistes.

A quoi sert un jardin dans la ville ? Avant tout, c'est un espace libre, « ouvert » comme disent les spécialistes, un endroit qui n'est pas construit et où les voitures ne circulent pas. Quelle que soit la façon dont on l'aménage, son utilité se définit d'abord « à l'envers » : finis le bruit, la foule, la grisaille et l'encombrement. Là, le citadin peut marcher tranquillement et regarder.

Un jardin pour marcher. Dans les allées, pas sur les pelouses... car le règlement l'interdit et les techniciens — même jeunes et de bonne volonté — affirment qu'on ne peut « libérer » le gazon sans le condamner. A Paris en tout cas. Parce qu'il y a trop de candidats pour occuper chaque centimètre carré d'herbe et parce que le climat est trop sec. A Londres, vous dit-on, il pleut, et les surfaces disponibles sont considérables. Mais a-t-on vraiment essayé d'acclimater chez nous les mélanges de variétés particulièrement résistantes comme celles que l'on étudie à la Défense ou que l'on utilise à l'étranger, en Suisse notamment ?

Faut-il se contenter de marcher sous les arbres ? Les jardins très fréquentés de Paris, comme le Luxembourg ou les Tuileries, ont, c'est vrai, un sol très peu vert. Le contact avec la terre sablonneuse est déjà une satisfaction pour le piéton habitué au bitume, même si elle vole en poussière dès qu'il y a trop de monde.

Un jardin fait pour le plaisir des yeux. C'est la fonction essentielle des jardins « à la française » : des broderies de buis qui s'étendaient sous les fenêtres des palais et des maisons élégantes. Ces aménagements somptueux sont-ils encore adaptés à notre époque ? Deux exemples récents montrent que le public ne les apprécie guère. Il y a quelque temps, les riverains des Tuileries se sont opposés à la reconstitution du parterre dessiné par Le Nôtre, le long de l'avenue du Général-Lemonnier, à la place des deux allées courbes bordées d'arbres plantés au siècle dernier. Auparavant, les projets de restauration de la place des Vosges avaient subi le même sort. Les jardins à l'anglaise, qui inspirèrent l'œuvre de Napoléon III, répondent mieux au double désir des promeneurs : marcher sous les arbres... et admirer des compositions florales.

Mais peut-on planter un petit parc Monceau sur une dalle de béton ? Pressés par les besoins de l'époque et par l'habitude contemporaine de remplir le sous-sol, les techniciens ont étudié les moyens de réduire l'épaisseur de terre nécessaire au développement des arbres. On estime aujourd'hui que 2 à 4 mètres de terre suffisent, même pour les grands sujets, moyennant des techniques particulières.

Mais cela coûte très cher : la terre est lourde, son poids est réparti sur toute la surface de la dalle, ce qui nécessite des soubassements importants.

Ghetto vert ou Luna-Park ?

« Quand nous travaillons avec un conseil municipal, explique une équipe de paysagistes, *on nous donne un véritable catalogue : un solarium, une piste de course, des jeux pour les enfants, un restaurant... Le tout, sur un hectare. »* Les préoccupations électorales des élus locaux rejoignent le souci de certains urbanistes. *« Conçus comme des îlots de calme en opposition avec le bruit et le mouvement urbain, les espaces verts actuels sont trop exclusivement réservés aux seules pratiques liées à la détente : promenade, jeux. Ils forment très souvent des zones mortes, à l'exception de quelques heures par jour, à la belle saison »,* pouvait-on lire dans une étude de l'Atelier parisien d'urbanisme (1).

Buvettes, kiosques à musique, théâtre, cafés-concerts, animaient les jardins de l'ancien temps. Faut-il encore aujourd'hui y attirer les citadins, ou la garantie du calme, à l'abri de la circulation automobile, leur suffit-elle ?

S'appuyant sur les exemples étrangers, comme celui du parc de Tivoli, à Copenhague, les urbanistes proposent de *« rendre les parcs et les jardins à la vie urbaine »* de cesser d'en faire des *« ghettos verts »*. De petits équipements comme des haltes-garderies, des crèches, des maisons de jeunes, peuvent, selon eux, y être installés. Des piscines, des patinoires, peuvent y être aménagées. Des expositions, des concerts, des bals musettes, peuvent y être organisés. Le tennis, le ping-pong, le volley-ball, y sont les bienvenus.

Toutes ces activités seraient certainement à leur place dans des jardins... s'il y avait suffisamment de jardins. Le mètre carré d'espace vert dont dispose chaque Parisien — dix fois plus si l'on prend en compte les bois de Boulogne et de Vincennes — ne permet pas qu'on y trouve aussi tous les équipements culturels et sportifs dont les citadins ont besoin.

Les enfants et les adolescents, en revanche, pourraient être mieux traités qu'ils ne le sont. Les « designers » ont étudié à leur intention des installations modernes que les enfants du quartier des Halles, justement, semblaient fort apprécier, lors de leur expérimentation sous les pavillons de Baltard : toboggans, filets, tunnels, constructions de toutes sortes à escalader... Et les adolescents, qui trouvent difficilement leur bonheur dans les squares compassés, au règlement étriqué, préfèrent, on le sait, les fameux *« terrains d'aventure »*, appellation noble de terrains vagues où ils ont la liberté de jouer avec des planches, des clous et quelques outils...

Pour satisfaire les mille besoins de détente, de jeu et de distraction des citadins, il faudrait, en fait, mille fois le jardin des Halles.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

(1) Paris. *Projet*, numéro 4.

Les paysagistes remettent leur copie

Des idées à revendre

LES quelques architectes et paysagistes consultés par M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture, pour l'aménagement de l'espace vert des Halles lui ont remis leurs esquisses et leurs projets, lundi 16 septembre. Il s'agit notamment de MM. Emile Aillaud, architecte de l'ensemble de la Grande-Borne, à Grigny (Essonne) et auteur du projet d'immeubles-miroirs de la Défense ; Gérard Grandval, architecte et auteur du centre des antiquaires, prévu aux Halles au moins dans le plan initial ; Ricardo Bofill, « élève » de son compatriote espagnol Gaudi et auteur d'un projet d'immeuble-cathédrale pour la ville nouvelle de Cergy-Pontoise ; Claude Vasconi, architecte du forum souterrain ; Andrault et Parat, architectes de nombreux ensembles d'habitation et du premier quartier de la ville nouvelle d'Evry.

Deux équipes de paysagistes ont aussi été consultées ; celle de M. Maurizio Vitale, architecte italien qui travaille déjà dans les Alpes-Maritimes et à Créteil (Val-de-Marne) ; celle de M. Provost, réalisateur du parc de La Courneuve.

Les autres propositions ne manquent pas. En voici deux exemples parmi tant d'autres.

Ainsi M. Ionel Schein, architecte, estime : « Paris, ville où l'équipement mis à la disposition des enfants et des adolescents est presque inexistant et de médiocre qualité, se trouve posséder aujourd'hui un lieu privilégié, dont, une fois de plus, les adultes vont s'emparer pour commettre des fautes. (...) Il faut, au contraire, que l'on transforme la cavité existante en un « espace magique » où les enfants et les adolescents, pourront continuellement improviser et changer leur environnement (...)

» On peut dresser une liste non exhaustive de ce qui pourrait prendre place en ces lieux : prototypes de nouvelles crèches, nouvelles maternelles et nouveaux types de classes liées à de nouvelles méthodes d'enseignement ; ateliers et « espaces informels » où auront lieu des activités de toutes sortes — techniques, artistiques, de créativité manuelle et intellectuelle ; des équipements sportifs ; des « lieux scéniques » ; un musée de l'enfance ; un hôtel pour enfants. Des « terrains d'aventure », enfin. »

De son côté, M. Jean Delogne, paysagiste, indique : « La présence de la Bourse de commerce et des deux bâtiments l'encerclant à demi ainsi que celle de l'église Saint-Eustache nous montrent que l'on se doit d'intervenir d'une façon formelle et rigoriste. (...) Le jardin devrait donc être dessiné suivant une infrastructure très classique sans pour autant reproduire les jardins anciens. Une telle, infrastructure serait de plus liée à la vie du quartier, au mode de vie de ses habitants, à ses traditions, à son commerce. (...)

» Une plantation d'une hauteur, à sa taille adulte, de 20 mètres environ, permettrait de créer un écran important entre les façades et l'espace intérieur du jardin en organisant des ouvertures pour mettre en valeur certaines perspectives en direction de Saint-Eustache et de la Bourse de commerce par exemple. (...)

» L'intérieur du jardin serait organisé et animé par les grands axes de circulation pour piétons reliant des petites places plantées, des pièces d'eau, des fontaines et certains bâtiments protégeant la vie artisanale et les activités propres aux habitants. Au centre du programme, il serait possible d'envisager un bâtiment principal, sorte de point de rencontre reliant le forum enterré, la Bourse et Saint-Eustache. (...) »

L'EXEMPLE DE TIVOLI A COPENHAGUE

PUISQU'IL est, semble-t-il, décidé que l'on plantera aux Halles, peut-être pourrait-on y faire un pas de plus ? C'est cette fois Copenhague qui nous fournirait l'exemple avec le jardin de Tivoli, qui est devenu l'attraction principale de cette ville, bien que celle-ci n'en manque pas par ailleurs.

Qu'est-ce que Tivoli ? C'est un jardin de près de 8 hectares, créé en 1843 et situé en plein centre de Copenhague, à côté de la gare centrale. Il est donné en concession par la municipalité, moyennant un loyer de 2,8 millions de francs par an (en 1972) à une société d'exploitation. Cette dernière, qui a un capital de 4 millions de francs, fait un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 16 millions et a servi à ses actionnaires en 1972 un dividende de 12 %. Le jardin est totalement ouvert au public de mai à septembre (de 9 h du matin à minuit), pour un prix d'entrée de 2 à 3,20 F pour les adultes, moitié pour les enfants ; il existe des abonnements. En dehors de la saison d'été, la grande salle de concerts de 1.800 places fonctionne en permanence. Le nombre des visiteurs a été de 5 400 000 en 1972.

Tivoli est d'abord un magnifique espace vert : il contient 160.000 plantes. Fleurs, arbustes, arbres, admirablement tenus composent un espace riche, ponctué de bassins, de fontaines, de chutes d'eau et d'un beau lac. Il offre des centaines d'attractions variées, allant des pantomimes aux grands concerts classiques, mais où règnent surtout les amusements et les spectacles qu'ailleurs on croirait destinés aux enfants. Car telle est l'ambiance de Tivoli que la grande féerie intéresse petits et grands et, lorsque aux roulements de tambour de la garde en grand uniforme succèdent illuminations et feux d'artifice, qui ne s'y sentirait une âme d'enfant ?

Le feu de Bengale

Peut-on transporter à Paris ce « paradis des grands enfants », avec son carnaval permanent, ses airs parfois d'opérette et sa gaieté simple ? Il n'est pas sûr qu'on puisse le faire sans réserve, c'est-à-dire sans essayer de réaliser un produit plus adapté. Evidemment, il n'y aura pas de problèmes pour réaliser les espaces verts. Ce sont les attractions qui devront être en partie repensées. L'original danois a heureusement su se préserver d'une certaine vulgarité. Mais à Paris, il faudra être plus circonspect encore, prévoir un niveau d'attractions plus original ou plus intelligent, imaginer des directions d'animation peut-être différentes — et mettre en œuvre une architecture qui ne soit, elle non plus, ni banale, ni vulgaire.

A Paris comme à Copenhague malgré la saison réduite, Tivoli pourrait se révéler une entreprise financièrement rentable, mais là n'est pas la question. Elle est de savoir si l'on réussira à recréer cet esprit bon enfant qui fait les délices du Danemark et, singulièrement, de Tivoli — et qui paraissait avoir été à jamais chassé d'un Paris agité. Petits et grands, les visiteurs de Tivoli s'émerveillent d'une famille de canards qui s'ébattent ou d'un feu de Bengale coloré. Par les mêmes moyens, ou par d'autres mieux pensés, pourrait-on créer à Paris un coin où la vie paraisse plus douce, les gens plus aimables et fraternels — et où, enfin, l'on puisse rencontrer ce qu'on ne voit décidément plus : faire la fête sans rien casser ?

Pourquoi ne pas le tenter ?

V.-G. LETIA.
(architecte)

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

TRANSPORTS

POUR SOUTENIR L'ÉQUIPAGE DU « FRANCE »

La grève de 48 heures des marins français est largement suivie

La grève générale de quarante-huit heures décidée par les syndicats de marins pour soutenir l'équipage du « France », qui occupe le paquebot, devrait s'achever ce mardi 17 septembre, à minuit. Il semble que les mots d'ordre soient largement suivis.

Lundi, le volume du trafic maritime a été fort réduit dans les ports français, les équipages des remorqueurs s'associant très souvent à l'arrêt de travail des équipages embarqués. Les liaisons régulières entre le continent et la Corse, les passages de bacs entre Saint-Nazaire et Mindin, entre Lorient et Groix, entre La Rochelle et l'île de Ré, sont interrompues. Entre la France et l'Angleterre, seuls les car-ferries et les hovercrafts britanniques ont assuré quelques navettes et ont eu la permission d'accoster. La plupart des équipages des quarante-quatre navires français à l'ancre dans les ports ont obéi aux consignes syndicales. Cependant, quelques mouvements sont signalés, tels le départ de Toulon du paquebot « Renaissance » pour une croisière en mer Noire avec trois cent vingt-cinq passagers à bord, des transports de fret et de ciment entre la Corse et le continent.

Pour ce qui concerne le sort du « France », la situation reste bloquée après la plainte qu'a déposée la direction de la Transat contre l'équipage du navire.

M. Michel Durafour, ministre du travail, répondant le 16 septembre au soir aux questions des journalistes dans l'émission télévisée « Actuel 2 » (voir page 40), a affirmé que pour la grande majorité des marins ou employés du paquebot, voire la totalité, la question de leur reclassement était virtuellement résolue. Pour les marins, a-t-il déclaré, la Transat offre de les reclasser au sein de la compagnie et pour le personnel de l'hôtellerie il n'y aurait pas non plus de graves difficultés. Reste donc la situation du personnel administratif du « France », six cent trente-quatre personnes, pour lesquelles il faut trouver une solution.

Au Havre même, le comité de défense avait organisé une manifestation de solidarité.

De notre correspondant

Le Havre. — Le Comité de défense du *France* avait appelé les Havrais à une manifestation de masse, lundi 16 septembre à 18 heures, à la bourse du travail. Trois mille personnes selon les responsables, mille cinq cents selon les services de police, ont répondu à cette invitation et ont écouté les allocutions des responsables syndicaux. Après quoi, les manifestants se sont formés en cortège pour aller déposer une motion à la sous-préfecture. Dans cette motion, « *ils exigent le retrait immédiat des forces de la gendarmerie, de la police et de l'armée et le libre accès à bord du* France *sous le contrôle des organisations syndicales* ».

Cette exigence survient après une controverse qui a opposé, lundi, les syndicats et la Compagnie générale transatlantique. Selon les syndicats, la Transat aurait reçu des consignes gouvernementales très strictes afin que seul le courrier soit désormais acheminé à bord du paquebot. La Transat aurait ainsi refusé l'envoi de vivres à l'équipage. Or, la Compagnie dément ces propos et affirme qu'elle peut toujours ravitailler le bord sur la demande du commandant du paquebot.

Pourtant, au cours d'une conférence de presse qu'il a réunie dans l'après-midi de lundi, le Comité de défense du *France* a maintenu son accusation contre le gouvernement qui « *veut affamer l'équipage* ». Le président du comité, M. André Duroméa, député communiste et maire du Havre, a rappelé que ses amis et lui-même ne contestaient pas le déficit du paquebot mais son montant, et déplore que les autorités leur aient interdit d'examiner les comptes.

La déclaration de M. Duroméa a pris un tour politique pour dénoncer les récents propos de M. Chirac qui « *tente d'assimiler le combat du* France *à la défense des intérêts des milliardaires* ». *Mais*, a poursuivi M. Duroméa, *il y a bon nombre de travailleurs qui sont contraints d'œuvrer pour des gens riches ou de fabriquer des produits non conformes à leurs intérêts, par exemple des armements atomiques. Ces déclarations démagogiques du premier ministre visent à éviter de répondre sur le fond* ».

Précisément le comité, lui, entend aborder le dossier au fond, et il a proposé sa solution : mettre en chantier des paquebots mieux adaptés à la croisière et, pour ne pas perdre la clientèle, maintenir le *France* en service jusqu'en 1978.

Alors que la grève des commerçants — le Comité de défense leur avait demandé de baisser leurs rideaux — a été assez peu suivie (à peine 50 % d'entre eux), celle des marins en revanche a été totale. Sur vingt et un mouvements prévus dans la journée de lundi au port du Havre, douze seulement ont été enregistrés et concernaient des navires étrangers. Tous les bâtiments français sont restés au port et les arrivées ont été bloquées par la grève des remorqueurs. Cependant, profitant de la clémence du temps, quelques cargos étrangers sont entrés au port sans assistance. Les cars-ferries ont assuré leur rotation comme à l'accoutumée, à l'exception du *Léopard*, qui bat pavillon français.

Enfin, en ce qui concerne le blocus du port pétrolier par le *France*, on a appris lundi que le *Jade* (250 000 tonnes), qui était attendu mardi en rade, ira s'alléger avant de revenir au Havre, après la grève de la marine marchande. Quant à l'*Andros-Apollon* (215 000 tonnes), il arrivera mardi en rade et attendra de nouvelles instructions.

CLAUDE SOYER.

● PLAN DE RELANCE MARITIME EN ARGENTINE. — Mme Péron, président de la République Argentine, vient d'annoncer que le gouvernement a mis en route un plan naval, d'un coût de 800 millions de dollars, pour la rénovation et le développement de la flotte marchande, dans le but de « *libérer le pays de la dépendance étrangère en matière de frets* ». Elle a souligné que plus de 95 % du commerce extérieur de l'Argentine s'effectue par voie maritime et qu'en 1973 seulement 23 % des exportations ont été transportées à bord de bateaux sous pavillon argentin. — *(A.F.P.)*

LES INTENTIONS DE M. GALLEY

• Nouvelles mesures pour favoriser les transports en commun
• Discussion de la taxe locale d'urbanisation lors de la prochaine session parlementaire

« Les automobiles qui circuleront ou stationneront dans un couloir réservé aux autobus seront passibles d'une contravention de 80 F à 160 F, soit un doublement du tarif actuel », a annoncé M. Robert Galley, ministre de l'équipement, à l'occasion d'une conférence de presse réunie ce mardi 17 septembre. Ce relèvement entrera en vigueur dès la parution du décret au « Journal officiel » d'ici à quelques jours.

De même, et toujours pour favoriser les transports en commun, les crédits d'investissement consacrés aux nouveaux travaux routiers dans les villes seront réduits de 4,3 % dans le budget de 1975 par rapport à 1974.

Dans le domaine de l'urbanisme, le ministre a indiqué enfin qu'il souhaitait que le projet de loi créant une taxe locale d'urbanisation (T.L.U.) calculée d'après la valeur des terrains et versée au profit des collectivités locales soit soumis au Parlement au cours de sa prochaine session.

A l'occasion de sa première conférence de presse depuis sa nomination au ministère de l'équipement, M. Robert Galley a précisé sa politique et annoncé plusieurs mesures nouvelles. Elles concernent notamment les secteurs suivants :

● **AUTOROUTES : 575 kilomètres mis en service en 1975.**

« *Si à la campagne l'automobile est irremplaçable, en revanche, dans les centres des grandes agglomérations elle enlève tout agrément à la vie urbaine, et son usage doit être restreint.* » Dans le projet de budget, les crédits d'investissement consacrés à la voirie urbaine sont réduits (principalement dans la région parisienne) de 4,3 % par rapport à 1974. Mais les crédits consacrés aux autoroutes augmenteront de 14,5 % et aux routes de rase campagne de 7 %. « *Malgré certaines adaptations, le programme autoroutier sera maintenu en 1975. Nous battrons notre record des mises en service avec 575 kilomètres, dont 490 kilomètres d'autoroutes de liaison, tandis que nous lancerons plus de 500 kilomètres.* »

● **SECURITE ROUTIERE : permis de conduire provisoire pour trois ans.**

Le port du casque va être prochainement rendu obligatoire pour les usagers des vélomoteurs, même dans les villes. Cette disposition était jusqu'à maintenant en vigueur seulement pour les motocyclistes. Un permis de conduire automobile provisoire avec mise à l'épreuve pendant une durée de trois ans va être également créé. Un système d'équivalence permettra de délivrer un permis valable à la fois pour les véhicules lourds et les véhicules de tourisme (le permis le plus difficile donnant droit automatiquement aux autres permis). La hauteur des pare-chocs au-dessus du sol des poids lourds sera fixée à 55 centimètres, pour éviter les risques d'encastrement des petites voitures. Les ceintures de sécurité seront « rétroactives », c'est-à-dire à enroulage automatique, pour rendre plus commode leur utilisation. Les contrôles techniques de véhicules seront faits de façon épisodique en présence d'un technicien du service des mines et d'un agent de la force publique. Un code de la route simplifié et assorti de conseils de bon sens va être publié.

● **URBANISME : réforme de la déclaration d'utilité publique.**

Après avoir souligné la priorité qu'il convient de donner aux villes moyennes et à la restauration des vieux quartiers, M. Galley a affirmé, à propos des projets d'urbanisme et, en particulier, des zones d'aménagement concerté (ZAC), décidés après des négociations entre les promoteurs et les collectivités publiques : « *Je ne veux plus voir des opérations insuffisamment étudiées.* »

Dans le but d'informer et de faire participer le public : une vaste campagne sur les plans d'occupation des sols (POS) va être lancée au cours de l'automne « *pour que chacun soit pleinement conscient des décisions qui sont en train de se prendre* ». La procédure de la déclaration d'utilité publique va être améliorée.

● **PERMIS DE CONSTRUIRE : plus d'exemption de permis.**

« *Je compte faire aboutir d'ici à 1975 une importante réforme simplifiant le droit de l'urbanisme* », a précisé le ministre. Le régime de la déclaration préalable des travaux instituée en 1969, notamment dans les ZAC, dont les plans d'urbanisme avaient été officiellement approuvés, sera supprimé. On reviendra au régime antérieur du permis de construire. Les exemptions accordées à certains services publics (P.T.T., armée, Aéroport de Paris, etc.), qui dans certains cas n'étaient pas tenus de demander un permis de construire, seront aussi supprimées.

Les services devront d'autre part mieux s'organiser pour assurer la répression des infractions en matière d'urbanisme. Ils pourront être indulgents pour les fautes, mineures commises par ignorance et sans intention de profit frauduleux, mais « *ils devront être d'une sévérité exemplaire*, a souligné M. Galley, *pour les fraudes qui entraînent des dommages importants pour la collectivité et commises avec d'évidentes intentions frauduleuses* ».

● **REGIME FONCIER : collectivisation partielle des terrains.**

Après le vote de la loi créant la T.L.U. qu'il souhaite le plus rapide possible et malgré la poursuite de la politique des zones d'aménagement différé qui couvrent déjà 200 000 hectares où les collectivités publiques peuvent exiger un droit d'achat lorsque un certain prix est dépassé, M. Galley vient de mettre à l'étude deux nouvelles mesures.

La première consisterait à appliquer un « *véritable plan de refroidissement des valeurs foncières* » grâce à un classement dans le domaine de la collectivité des droits de construire qui dépasseraient une limite fixée par la loi. Au-delà d'un certain seuil, le promoteur-constructeur, désireux d'édifier un bâtiment, devrait donc racheter à la collectivité le droit de construire. Il s'agit en fait d'une collectivisation partielle des terrains à bâtir.

La seconde mesure permettrait aux collectivités locales de bénéficier d'un droit de « préférence » sur les transactions foncières qui touchent les grands terrains situés dans les agglomérations et cela sans qu'elles y soient obligées par le niveau des prix comme c'est le cas pour les ZAD.

● **PORTS : meilleure utilisation des équipements.**

Au moment où il est indispensable de favoriser le commerce extérieur, « *il n'est plus tolérable que les ports travaillent moins de douze heures par jour, avec la perte qui résulte de la sous-utilisation des équipements* », a indiqué M. Galley.

En conclusion, le ministre a précisé que le budget de son ministère représentait plus du quart des investissements civils de l'Etat (11 850 millions de francs en 1974).

ETIENNE MALLET.

PRESSE

L'AFFAIRE DE « L'EST RÉPUBLICAIN »

Motion commune des partis de gauche et des syndicats

De notre correspondant

Nancy. — Les partis de gauche (P.S., P.C.F., P.S.U. et radicaux de gauche) et les organisations syndicales (comité régional de Lorraine C.G.T., Union régionale C.F.D.T., Fédération F.O. des employés de presse et de publicité, AGEN-UNEF), ainsi que la Ligue des droits de l'homme ont adopté une motion au sujet de l'affaire de *l'Est républicain*.

Considérant que « *la conception que prépare l'opération financière Vilgrain*-Républicain lorrain *(...) entraînera une crise au niveau de l'emploi* » et que « *le renforcement du pouvoir des puissances financières sur plus de cinq millions de lecteurs constituerait une entrave supplémentaire au droit d'expression et d'information* », la motion ajoute : « *Cette crise de la presse régionale, au-delà des incidences locales, pose le problème plus général de l'indépendance de la presse en France. L'entreprise de presse ne doit plus être considérée comme une entreprise identique aux autres, assimilant l'information à une quelconque marchandise. Au moment où l'on célèbre le trentième anniversaire de la libération, le programme du Conseil national de la Résistance (« Libérer la presse des puissances d'argent ») demeure lettre morte.*

» *C'est la raison pour laquelle partis de gauche et syndicats mettront tout en œuvre pour qu'enfin dans la presse soit clairement établie une séparation entre le capital et l'information. Ils demandent à tous les parlementaires de se prononcer rapidement en faveur de l'élaboration d'un statut de la presse assurant l'indépendance des entreprises de presse par rapport aux puissances d'argent.*

» *Les partis de gauche, les organisations syndicales, dénoncent la complicité du gouvernement dans cette affaire et exigent la suspension de cette opération. Ils soutiennent activement la lutte du personnel pour la garantie réelle de leur emploi et l'indépendance de la presse.* »

L'intersyndicale de *l'Est républicain* s'est associée à ce texte.

● *A l'Union de Reims*, la grève des journalistes — déclenchée vendredi à l'appel des syndicats S.N.J., C.G.T. et C.F.D.T., pour obtenir la réintégration de deux de leurs confrères licenciés — a pris fin le lundi 16 septembre, le conseil de gérance revenant sur sa décision à l'issue d'un entretien entre les représentants des grévistes et la direction du journal : la mesure concernant Pierre Desfassiaux est purement et simplement annulée ; le cas du second journaliste sera examiné au cours d'une commission nationale de conciliation qui se réunit ce mardi 17 septembre.

Dans le groupe Bayard-Presse

LE PÈRE JEAN POTIN rédacteur en chef de « la Croix »

Le Père Jean Potin devient rédacteur en chef du journal *la Croix*, où il succède au Père Lucien Guissard, déchargé de ce poste à sa demande. Ce dernier ne quitte pas pour autant le quotidien du groupe Bayards-Presse, où il reste éditorialiste et responsable des rubriques culturelles.

Le Père Potin, responsable de l'orientation doctrinale de *la Croix*, partagera avec M. André Géraud la responsabilité de la conception du quotidien.

Pour sa part, M. Roger Lavialle, administrateur de Bayard-Presse, directeur de *Notre temps* et de *Presse-Actualité*, vient d'être nommé directeur général adjoint de la société d'édition Ouest-France (où il était déjà membre du conseil d'administration). Il sera plus spécialement chargé des actions de développement et de diversification du groupe de presse rennais.

[Né le 16 juillet 1931 à Guilers (Finistère), le Père Jean Potin est membre de l'ordre des Assomptionnistes. Ordonné prêtre en 1956, docteur en théologie, il enseigne à l'Institut catholique de Paris en même temps qu'il exerce les fonctions de rédacteur en chef de la revue *Prêtre et Apôtre*, devenue aujourd'hui *Vivante Eglise*. Il assurait également, depuis plusieurs années, la chronique biblique de *la Croix* avant d'y entrer définitivement en septembre 1973.]

CARNET

Réceptions

— A l'occasion de la fête nationale, l'ambassadeur du Mexique et Mme Silvio Zavala ont donné une réception lundi dans les salons de l'ambassade.

Naissances

— M. Xavier Blohorn et Mme, née Florence du Chaffaut, sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille
Sibylle.
Le 13 septembre.
2, rue Fabert, 75 007 Paris.

— M. et Mme Jean-François Carrez, Serge et Thierry, sont heureux d'annoncer la naissance
d'Anne.
Le 13 septembre 1974.

— M. Pierre Ledoux et Mme, née Agnès Détrie, Christian et Bruno, ont la joie d'annoncer la naissance
d'Ariane.
Paris, le 28 août.

— M. et Mme Philippe Reinhard, ainsi que François, sont heureux d'annoncer la naissance de
Olivier.
Paris, le 15 septembre 1974.
205, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e.

— Marc et Madelaine Sibony sont heureux de faire part de la naissance de leur fils
James Orlando Joseph,
à Londres, le 11 septembre.

— M. et Mme Fernand Teriez ont la joie d'annoncer la naissance de leurs petits-enfants :
Charles,
le 8 août 1974, au foyer de Jean-Louis et Odile, née Troussel,
et Cornélie,
née le 8 septembre 1974, au foyer de Didier et Marguerite, née van Beghen.

Fiançailles

— M. Gérard Moullé-Berteaux et Mme, née Brigitte Delmont,
M. Marcel Flutre et Mme, née Françoise Baudouin,
sont heureux de faire part des fiançailles de leurs enfants,
Corinne et Jean-Pierre.
32, rue de Longchamp, 75 116 Paris.
2, place de Barcelone, 75 016 Paris.

Mariages

— M. et Mme René Legagneux,
Le professeur et Mme Henry Brusset,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,
Marie-José et Guy,
qui sera célébré le 21 septembre 1974 à Bry-sur-Marne.

Décès

— Yvette Jacquot-Armand et Raymond Jacquot,
Jean-Marc, Sylvette Jacquot et leurs enfants,
Lionel, Dominique Jacquot et leur fils,
ont la douleur de faire part du décès, survenu à l'âge de quatre-vingt-huit ans, de
Mme Albert ARMAND,
née Marie-Louise Marche,
leur mère, belle-mère, grand-mère et arrière-grand-mère.
Les obsèques religieuses ont eu lieu le 11 septembre à Chaussenac (Cantal).
Priez pour elle.
1, rue Cassini, 75 014 Paris.
24, boulevard de Port-Royal, 75 005 Paris.
25, rue du Chemin-Vert, 75 011 Paris.

— M. et Mme Pierre Bertin-Casse et leurs enfants,
M. Serge Bertin et ses enfants,
M. et Mme Henry Bertin-Casse et leurs enfants,
M. et Mme Daniel Leroux-Bertin et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants ;
Les familles Bertin, Hertoghe, Wirtz, Georlette, Lefebvre, Plevet et Collignon,
ont la profonde douleur de faire part de la mort de
M. Paul BERTIN,
veuf de dame Julie Hertoghe,
architecte,
directeur fondateur honoraire de la S.A. SOBELAIR,
membre honoraire du Rotary-Club,
volontaire de guerre
au corps expéditionnaire belge en Russie 1914-1918,
officier de l'ordre de Léopold II avec glaives,
chevalier de l'ordre de la Couronne avec glaives,
croix de guerre, médaille de l'Yser,
croix russe du Bataillon de la mort,
médaille de Tolstoï,
décoré de l'ordre du Cèdre
et titulaire d'autres distinctions honorifiques belges et étrangères,
né à Bruxelles le 3 mars 1892 et pieusement décédé à Ostende le 11 septembre 1974, muni des secours de la religion.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Bruxelles.
78 380 Bougival.
Luingne.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme Henry COLLOT,
née Gabrielle Pillot,
survenu à Paris le 13 septembre 1974, dans sa quatre-vingt-septième année.
Le service religieux sera célébré le jeudi 19 septembre, à 10 h. 30, en l'église Saint-Martin-des-Champs, 36, rue Albert-Thomas, à Paris (10e), où l'on se réunira.
L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, dans le caveau de famille.
De la part de M. René Collot, de M. et Mme Paul Juillien, de toute la famille et de ses amis.
Cet avis tient lieu de faire-part.
31 bis, boulevard Saint-Martin, Paris-3e.
9, rue des Filmins, 92 Sceaux.

— M. Lucien Gasser, son époux ;
M. et Mme Georges Gasser, leurs enfants et petit-fils,
M. et Mme Pierre Gasser, leurs enfants et petite-fille,
Mme Jean Letellier, ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean-Claude Caillat et leurs enfants,
Mme Claude Perrot,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part de la mort de
Mme Lucien GASSER,
née Gabrielle Cailloux,
pieusement décédée le 6 septembre, dans sa quatre-vingt-cinquième année.
Les obsèques ont eu lieu le 9 septembre en l'église paroissiale de Sarrebourg (Moselle).
Cet avis tient lieu de faire-part.
12, avenue Emile-Acollas, Paris-7e.

— Bruno
a quitté ses parents et amis, qui sont dans la peine.
Il avait vingt-quatre ans.
Ayez une prière ou une pensée pour lui et pour eux.
Une messe a été célébrée dans l'intimité le samedi 14 septembre en l'église de Saint-Lô.
M. et Mme Joseph LECLERC-HARDY, directeurs de « la Manche libre », 18, rue du Creuset, 50 000 Saint-Lô.

— M. Georges Luce, conseiller de Paris,
M. et Mme Gérard Teilhout et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la mort de
Mme Georges LUCE,
née Félicie Jeannin,
leur épouse, mère, grand-mère et parente, pieusement décédée le 11 septembre à Paris (12e).
Le service religieux, suivi de l'inhumation au cimetière de Cesson (77), a eu lieu le 14 septembre 1974, dans l'intimité.
278, rue du Faubourg-Saint-Antoine, Paris-12e.

— Il a plu au Seigneur de rappeler à Lui, le 8 septembre,
Mme MANGENOT,
née Geneviève Henry,
réconfortée par les sacrements de l'Eglise.
De la part de ses enfants :
M. et Mme Christophe, M. et Mme Périn-Mangenot, M. et Mme Jean Mangenot, M. et Mme Paul Mangenot, Sœur Marie-Cécile (Anne-Marie Mangenot, religieuse des Maternités catholiques).

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Michel D. WEILL,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
le 9 septembre 1974, dans sa quatre-vingt-septième année, en son domicile à San-Francisco, associant à sa mémoire son épouse, née Evelyn Palmer, décédée récemment.
De la part de ses sœur et beau-frère, M. et Mme Paul Meyer-Levy, de leurs enfants et petits-enfants.

Remerciements

— Mme Roger Hourcabie,
Mlle Marie-France Hourcabie,
M. Charles Durdeyte, Mme et leurs enfants, le colonel (C.R.) Guy Hourcabie, Mme et leurs enfants, Mme A. Hourcabie, Mme veuve Henri Hourcabie, amis et alliés, profondément touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès du
lieutenant-colonel
Roger HOURCABIE,
prient toutes les personnes qui ont pris part à leur peine de bien vouloir trouver ici l'expression de leurs remerciements émus et sincères.

Anniversaires

— Six ans ont passé, le 18 août, depuis la mort de
Gilbert TREMBLAY,
et son souvenir radieux demeure.

Avis de messe

— M. Maurice Herzog, député, maire, et le conseil municipal de Chamonix-Mont-Blanc, informent qu'un hommage sera rendu à la mémoire de
Gérard DEVOUASSOUX,
chef de l'expédition à l'Himalaya,
adjoint au maire,
guide de haute montagne,
directeur de l'école de ski,
et de ses cinq fidèles Sherpas, décédés tragiquement le 9 septembre 1974 au cours de leur tentative d'ascension à l'Everest.
Une messe sera célébrée jeudi 19 septembre 1974, à 17 h. 30, en l'église Saint-Michel de Chamonix. Une cérémonie suivra devant la Maison de la montagne.

Services religieux

— Un service sera célébré le jeudi 19 septembre, à 18 heures, en l'église de la Madeleine, à la mémoire de
Mme Robert GARAND,
née Françoise Laroque,
décédée brutalement le 11 août 1974 à Saint-Brieuc. L'inhumation a eu lieu à Pléneuf-Val-André.
De la part de :
MM. Robert et Michel Garand,
M. et Mme Jean Laroque et leurs enfants,
Le personnel de la maison Aux Tortues et des Etablissements Jacquemin et Blériot,
De toute la famille et de ses nombreux amis.

Visites et conférences

MERCREDI 18 SEPTEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 15 h., rue Saint-Antoine,62, Mme Legregeois : « Hôtel de Sully ». — 15 h., portail central, Mlle Lemarchand : « L'art gothique à Notre-Dame ». — 15 h., métro Duroc, Mme Pennec : « Une folle rue de Sèvres ; les petites sœurs de Charles-de-Foucauld, rue Oudinot ». — 15 h., quai du Louvre, 36, Mme Saint-Girons : « Appartements royaux du Louvre ». — 15 h. 30, hall gauche, côté parc (train par gare Saint-Lazare), Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ».
11 h., Orangerie des Tuileries, caisse : exposition « Cézanne » (Mme Angot). — 14 h. 45, arc de triomphe du Carrousel : « Les appartements royaux du Louvre et leurs secrets » (M. de La Roche).

CONFERENCES. — 20 h., rue de Londres, 58 : « Scientologie. Philosophie religieuse appliquée. Méthode de libération spirituelle et cours d'efficacité personnelle » (entrée libre) (Eglise de Scientology de France). — 20 h. 30, rue Paul-de-Kock, 38 : « La méditation transcendantale. Développement et harmonie de l'individu » (Société internationale de méditation).

A L'HOTEL DROUOT

EXPOSITION

Mercredi

S. 12. - Bons meubl. Me Pescheteau.

ÉCHECS

A Moscou

Kortchnoï et Karpov disputent la finale du tournoi des prétendants

Moscou. — Depuis lundi, 17 heures, à Moscou, les deux grands maîtres soviétiques, Victor Kortchnoï, l'expérimenté, et Anatole Karpov, la jeune étoile des échecs, se battent pour savoir qui rencontrera le « méchant » Fischer l'an prochain. Mais la situation est rendue plus piquante par le fait que nul ne sait si ce tournoi des challengers n'est pas en fait un championnat du monde... En effet, l'Américain, qui n'a pris part à aucune compétition depuis sa victoire de 1972, doit, d'après les règlements de la FIDE, donner son accord avant le 15 février 1975 pour affronter le vainqueur du tournoi des prétendants. Sinon, ce dernier serait déclaré automatiquement champion du monde.

Deux générations d'hommes

On n'en est pas encore là. Même si Fischer est habituellement présenté comme un ennemi de la détente qui n'observe pas toutes les règles du sport, on estime, parmi les spécialistes, qu'il défendra néanmoins son titre. Pour l'instant, le public va se passionner pour la lutte entre les deux meilleurs joueurs d'Union soviétique.

Sur la scène, au milieu des colonnes à énormes chapiteaux « corinthien-moscovite » et sous les lustres de cristal et de bronze doré, une table et deux fauteuils, tel est le champ de bataille où s'affrontent deux générations d'hommes en costume gris.

Gris foncé à droite (les blancs), poids mi-lourd, tassé au fond du fauteuil, les doigts entrelacés, Victor Kortchnoï, quarante-trois ans, quatre fois champion d'U.R.S.S., vieux routier des tournois, grand maître des jeux difficiles, ennemi des techniques d'attente, qui ne joue jamais si bien que lorsqu'il n'est pas favori.

Gris clair à gauche (les noirs), poids coq, longue mèche blonde collée sur le front, rarement adossé à son fauteuil, les deux avant-bras à plat sur la table, comme à l'école primaire de son enfance, Anatole Karpov, vingt-trois ans, le jeune qui est monté très vite, qui ne cesse, dit-on, de progresser et chez qui la jeunesse n'exclut pas une immense érudition et une grande expérience. Il a été déclaré par les spécialistes meilleur joueur de 1973. Visiblement, il est le favori du public.

La prévision des ordinateurs

Pour cette première partie, après l'ouverture anglaise de Kortchnoï, Karpov démarre lentement et mettra du temps à surmonter une sérieuse offensive des noirs. Mais il semble parfaitement sûr de lui, tandis qu'il arpente la scène en attendant que son adversaire joue. Il se concentre pendant vingt-sept minutes au dix-septième coup avant de se décider à sortir pour la seconde fois le cavalier du roi.

Les mêmes coups se répétant, Kortchnoï propose, après trente-sept coups, le match nul. Ce que Karpov accepte immédiatement.

Les deux champions se sont rencontrés cinq fois depuis 1972 ; ils ont gagné chacun deux parties et ont fait une partie nulle.

Un institut de Moscou a tenté de prévoir l'issue de la rencontre en programmant sur ordinateur les qualités et les défauts des deux joueurs — pourcentage d'erreur, stabilité de leurs résultats, calcul du temps, maîtrise de soi, bagage technique, etc. La machine a finalement prévu la victoire de Karpov par 5 contre 2. Mais qui se risquerait à croire un ordinateur ?

L'âge jouera-t-il ? Et à la faveur de qui ? Kortchnoï a déclaré avant le début : « *Maintenant ou jamais.* » Mais Karpov joue comme s'il n'avait pas de temps à perdre pour être champion du monde.

NICOLE ZAND.

INFORMATIONS PRATIQUES

Télévision et radiodiffusion

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

MARDI 17 SEPTEMBRE

● CHAINE I

20 h. 15 Feuilleton : Etranger, d'où viens-tu ?

20 h. 30 Variétés : Show Enrico Macias.
21 h. 30 Magazine : Pourquoi pas ? Les scientifiques répondent, de D. Reznikoff. « La vie = l'hérédité. »

● CHAINE II (couleur)

19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 44 Feuilleton : Les oiseaux de Meiji Jingu.

20 h. 35 Dossiers de l'écran : « la Chanson du souvenir », de Ch. Vidor (1945), avec P. Muni, C. Wilde, M. Oberon.

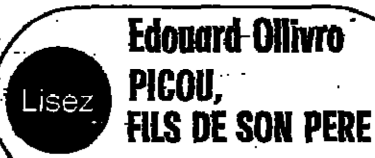
Fuyant la Pologne dominée par les Russes, Frédéric Chopin, jeune compositeur révolutionnaire, vient à Paris avec son vieux professeur de piano. Il rencontre George Sand, qui lui sera fatale.

Une pluie d'inexactitudes historiques et le délire romanesque d'Hollywood. Mais la sélection des œuvres de Chopin, interprétées par le pianiste Jose Iturbi, est excellente.

DEBAT : FREDERIC CHOPIN, *avec la participation de MM. Arthur Rubinstein, Yaroslaw Iwaszkiewycz, président de l'Association des écrivains polonais, Bernard Gavoty, André Castelot et de Mme Choisez, biographe de George Sand.*

● CHAINE III (couleur)

19 h. Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Feuilleton : Picou fils de son père.



20 h. 10 Initiation artistique : L'œil apprivoisé : Avec tout, avec rien.
La décoration, avec F. Anderlin.
20 h. 35 Dramatique : « la Cité crucifiée », de Jean-Louis Rieupeyrout. Réal. J.-P. Roux. Avec J. Maury, S. Heine, J. Galand, J.-M. Fertey, A. Nobis, St. Leury.

● FRANCE-CULTURE

20 h., Dialogues, émission de R. Pillaudin, enregistrée en public : *Marxisme et christianisme*, avec Jean Cardonnel et Michel Verret. — 21 h. 20, « Encore cinq minutes », de F. Loranger, avec J. Mestre, J.-M. Bory (réal. J.-J. Vierne). — 22 h. 35, Une fol, deux personnalités : Isabeau Redoutière et François Guizot (à l'occasion du grand rassemblement des protestants au musée du Désert).

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), En direct du Festival estival de Paris. Orchestre national de l'O.R.T.F., direct. S. Celibidache, avec C. Herzog : « Symphonie inachevée » (Schubert), « Quatre Lieder » (Schönberg), « Septième symphonie » (Beethoven). A l'entracte, concours international de guitare. — 23 h., Double audition. — 24 h. (S.), La musique et ses classiques : Haendel, Poulenc, Webern, Schumann, J. Rivier. — 1 h. 30 (S.), Nocturnales.

TRIBUNES ET DEBATS

EUROPE 1 : 19 h., M. André Ouliac, secrétaire général du Syndicat national des instituteurs ; M. Jean Deygout, directeur des enseignements élémentaires.

RADIO-MONTE-CARLO : 19 h. 30, « Les professeurs », avec MM. G. Alaphilippe, secrétaire général du SNES, et G. Simon, secrétaire général du SNALC (C.G.C.).

FRANCE-CULTURE : 20 h., Marxisme et christianisme.

MERCREDI 18 SEPTEMBRE

● CHAINE I

18 h. 50 Feuilleton : L'autobus à impériale. « Un pour tous, tous pour un. »
20 h. 15 Feuilleton : Etranger, d'où viens-tu ?
20 h. 30 Le grand échiquier, de J. Chancel.
Avec C. Nougaro, M. del Monaco, Mouloudji, L. Zavaroni, l'Ensemble instrumental de France.

● CHAINE II (couleur)

19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 44 Feuilleton : Les oiseaux de Meiji Jingu.
20 h. 35 Au théâtre ce soir : « la Parisienne », de H. Becque. Réal. G. Folgoas. Avec M. Boudet, D. Paturel, C. Alers.
Clotilde du Mesnil partagée entre un mari et un amant jaloux devient la maîtresse d'un jeune homme : Simpson, dont l'appui fait obtenir à M. du Mesnil la recette particulière qu'il ambitionnait.
Etude de mœurs 1880.

● CHAINE III (couleur)

19 h. Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Feuilleton : Picou fils de son père.
20 h. 10 Jeu : Francophoniquement vôtre.
20 h. 35 Série : « La ligne transatlantique », de M. Briones. Réal. B. Deflandre.
L'histoire des paquebots de l'Atlantique nord (ligne de New-York) depuis l'avènement de la vapeur.
21 h. 30 Musique : Ces merveilleux fous du jazz.
En différé du Onzième Festival du jazz à Grenoble, avec S. Grapelli, B. Briant, M. Holley, l'orchestre H. Humes, M. Portal, A. Blakey.

● FRANCE-CULTURE

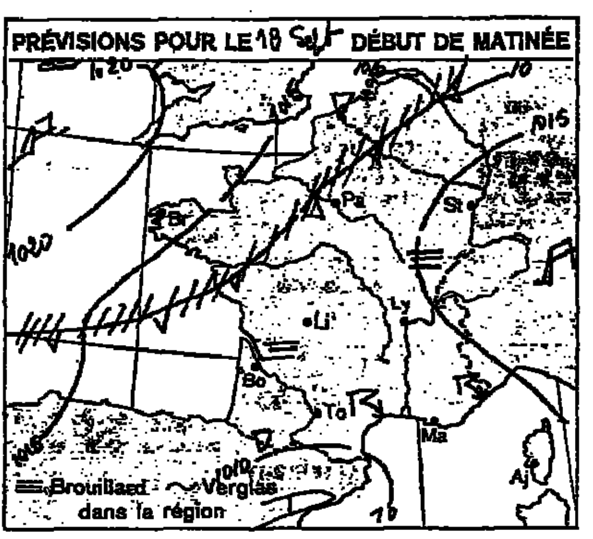
20 h., Musique de chambre : « Valses nobles et sentimentales » (Ravel), par J. Doyen ; « Six sonnets de Jean Cassou » (D. Milhaud), « Quintette avec piano » (B. Martinu). — 21 h., Dits et écrits sur la musique : Louis Malle, la musique et le son. — 21 h. 20, La science en marche, par F. Le Lionnais : Un magicien de la chimie, avec H. Brusset. — 21 h. 50, Musiques de notre temps à Avignon : Madrigal de Sofia. — 22 h. 35, Disques. — 23 h., Aux quatre vents. — 23 h. 35, L'écriture par le son.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. (S.), Soirée lyrique : « Un bal masqué » (Verdi), avec L. Price, C. Bergonzi, R. Merrill, S. Verrett, R. Grist, E. Flagello, F. Mazzoli, P. de Palma, M. Basiola, direct. E. Leinsdorf. — 23 h. (S.), Musique française méconnue : Aubert Lemeland. — 24 h., Musique et poésie, par A. Almuro : Gaston Bachelard (N. de Grigny, R. de Lassus, Poulenc, J.-P. Guezec). — 1 h. 30, Nocturnales.

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — averses — orages — Sens de la marche des fronts
Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le mardi 17 septembre à 0 heure et le mercredi 18 septembre à 24 heures :

Après avoir traversé les îles Britanniques, une nouvelle perturbation atteindra la France. Cette perturbation, située le matin du sud de la Bretagne aux Ardennes, se décalera vers le sud-est et sera renforcée par des masses d'air humide et instable venant de la Méditerranée.

Mercredi 18 septembre, sur le Sud, le Sud-Est et la Corse, le temps restera nuageux et orageux. Les orages qui éclateront donneront parfois des précipitations abondantes, en particulier sur le sud des Alpes et des Cévennes. Les vents, modérés mais irréguliers, souffleront du secteur sud-est. Les températures varieront peu.

De la Bretagne à la frontière belge, après des pluies nocturnes et matinales, un flux de secteur nord, frais et instable, s'établira. Quelques averses pourront encore avoir lieu, mais de belles éclaircies prédomineront.

Sur le reste du pays, après quelques brouillards au lever du jour, le ciel sera souvent très nuageux avec des pluies ou des orages. Toutefois, au cours de l'après-midi, le flux de secteur nord, instable et frais, gagnera les Charentes, le Berry et la Champagne.

Mardi 17 septembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 016 millibars, soit 762 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 16 septembre ; le second, le minimum de la nuit du 16 au 17) : Ajaccio, 26 et 16 degrés ; Biarritz, 16 et 10 ; Bordeaux, 17 et 12 ; Brest, 17 et 8 ; Caen, 19 et 8 ; Cherbourg, 18 et 9 ; Clermont-Ferrand, 18 et 10 ; Lille, 18 et 11 ; Lyon, 24 et 14 ; Marseille, 25 et 17 ; Nantes, 20 et 12 ; Nice, 26 et 19 ; Paris-Le Bourget, 21 et 14 ; Pau, 15 et 13 ; Perpignan, 23 et 16 ; Rennes, 20 et 9 ; Strasbourg, 25 et 14 ; Tours, 17 et 13 ; Toulouse, 16 et 14.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 22 et 14 degrés ; Athènes, 28 et 20 ; Bonn, 25 et 13 ; Bruxelles, 20 et 11 ; Le Caire, 33 et 20 ; îles Canaries, 25 et 19 ; Copenhague, 18 et 14 ; Genève, 24 et 14 ; Lisbonne, 26 et 14 ; Londres, 21 et 11 ; Madrid, 29 et 13 ; Moscou, 10 et 6 ; Palma-de-Majorque, 29 et 18 ; Rome, 29 et 17 ; Stockholm, 17 et 11.

Éducation

Les diverses formules d'assurances scolaires

Nouvel emploi du temps, listes de fournitures à acheter, papiers à faire signer par les parents... Telles sont les principales formalités qui marquent généralement les premiers jours de classe. L'une d'entre elles concerne les assurances scolaires.

Une loi du 10 août 1943 pose le principe de l'assurance obligatoire. Toutefois, faute de règlements d'application, ce texte n'est jamais entré en vigueur. On ne saurait trop, cependant, conseiller aux parents d'assurer leurs enfants, tant pour les accidents dont ils pourraient être victimes que pour ceux qu'ils pourraient causer à des tiers. En effet, les assurances scolaires complètent, en cas d'accident survenant à l'enfant, les prestations des organismes sociaux, et assurent en cas d'invalidité le versement d'un capital. Elles évitent aussi les lourdes conséquences financières qu'entraîne un accident causé par l'enfant à une autre personne.

Certains chefs d'établissement exigent que les élèves soient assurés. Ils ne peuvent, cependant, au cas où les parents n'accepteraient pas de le faire, refuser d'inscrire l'enfant.

Le rôle du chef d'établissement doit, en fait, se limiter à faciliter l'information des familles en matière d'assurance scolaire, celles-ci étant libres de souscrire à l'organisme d'assurance de leur choix. Ce peut être une compagnie privée, mais, généralement, les parents souscrivent à une police d'assurance collective proposée soit par l'établissement, soit, le plus souvent, par les associations de parents d'élèves (1).

Dans ce cas, plusieurs types de contrats sont généralement proposés.

L'un d'entre eux garantit les activités de la vie scolaire et le trajet le plus direct du domicile à l'établissement. Son coût est de l'ordre de 7 francs (2). D'autres contrats garantissent à la fois la vie scolaire et extra-scolaire, c'est-à-dire vingt-quatre heures sur vingt-quatre, y compris, souvent, les périodes de vacances. Plusieurs formules de garanties, donc plusieurs tarifs (de l'ordre de 23 à 27 francs) peuvent être proposés pour ces contrats. Il existe en outre des contrats uniquement extra-scolaires (de l'ordre de 9 francs). Il est de toute façon nécessaire de lire attentivement les conditions très précises de chaque formule. Certains risques peuvent en effet être exclus, tandis que d'autres nécessitent le paiement d'une surprime spéciale. C'est le cas par exemple lorsque l'enfant pratique des sports tels que l'ascension en montagne, la varappe, le judo, la voile, l'équitation...

D'autre part, si l'élève conduit un véhicule à moteur, il doit être assuré en dehors du contrat scolaire.

Si les parents ont déjà souscrit d'autre part une assurance « *responsabilité civile-chef de famille* », celle-ci ne couvre que les accidents causés par l'enfant à des tiers et ne fait donc double emploi qu'avec une partie de l'assurance scolaire. Dans ce cas, les familles peuvent parfois demander à ne payer que la partie de l'assurance scolaire couvrant les accidents dont l'enfant pourrait être victime.

(1) Dans l'enseignement primaire et secondaire public, les principales associations de parents sont : la Fédération des conseils de parents d'élèves de l'enseignement public (Fédération Cornec), 209, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, dont les assurances sont gérées par l'intermédiaire des Mutuelles accidents élèves ; la Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement public (Fédération Lagarde), 91, boulevard Berthier, 75017 Paris, par l'intermédiaire de l'Association mutuelle de l'enseignement français ; l'Union nationale des associations autonomes de parents d'élèves, 177, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, qui a conclu un contrat collectif auprès d'une compagnie privée.

(2) Les tarifs sont publiés à titre indicatif. Ils peuvent varier en fonction des diverses formules proposées, des associations, voire même des régions.

Fiscalité

LES DEMANDES D'ADHÉSION AU PAIEMENT MENSUEL DE L'IMPOT SUR LE REVENU DOIVENT ÊTRE SIGNÉES.

Le ministère de l'économie et des finances vient de publier le communiqué suivant concernant le paiement mensuel de l'impôt sur le revenu : « *Les formulaires d'adhésion au système du paiement mensuel de l'impôt sur le revenu en 1975 viennent de parvenir aux contribuables. Malheureusement, de nombreuses demandes d'adhésion sont incomplètes et doivent être renvoyées pour régularisation. L'attention des contribuables intéressés par ce mode de paiement est attirée sur les points suivants : une signature manuscrite doit être apposée sur chacun des deux volets de l'imprimé ; il convient de joindre à cette demande un relevé d'identité bancaire, d'épargne, ou postal, ou un chèque postal annulé.* »

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* des 16 et 17 septembre 1974 :

UN ARRETE

● Autorisant la mise en service de la section de l'autoroute A 37 Beaune-Dijon-Sud.

DES LISTES

● Des candidats déclarés admis à l'emploi de médecin-inspecteur de la santé.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 949

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III			■						
IV						■			
V				■	■			■	
VI		■					■		
VII									■
VIII		■							
IX				■					
X	■		■			■			
XI									■

HORIZONTALEMENT

I. Un spécialiste du travail à la pièce. — II. Plus ou moins pincée. — III. Orientation ; Ne sont pas à la portée de tout un chacun quand elles sont hautes. — IV. Sont doués d'un très grand pouvoir absorbant ; Un point dans le temps. — V. Point de chute des plus beaux espoirs ; A conquis une primauté. — VI. Coule en France ; Symbole chimique. — VII. On chercherait vainement un trait de ressemblance entre sa mère et lui. — VIII. Se sent un peu abandonné. — IX. Coule en Autriche *(orthographe admise)* ; Crochets. — X. Abréviation ; Se dispute sur un court. — XI. Promesses d'épanouissement.

VERTICALEMENT

1. Il est habitué aux taloches. — 2. Le signe de la fin ; Ile. — 3. Refus étranger ; But d'excursion. — 4. Voyage dans les airs ; Incite certains à tirer au jugé ; Se fier à une boiteuse *(épelé)*. — 5. Libéraux, intéressaient les muses ; Voie de ses propres ailes. — 6. Ile ; Ont une certaine dose de patience. — 7. Le fils de Robert Le Fort ; Ancien nom d'emprunt. — 8. Utiliser ; Bien cachées. — 9. Parure de jardin ; La place de Nancy, sur une carte de France.

Solution du problème n° 948

HORIZONTALEMENT

I. Imprimeur. — II. Malades. — III. Pièces ; Eu. — IV. Ariens ; NL. — V. RIN ; Tente. — VI. Fée ; Isère. — VII. Sot ; Se. — VIII. Il ; Restes. — IX. Tact ; Test. — X. Irisa. — XI. Tueur ; Oc.

VERTICALEMENT

1. Imparfait. — 2. Mairie ; Lait. — 3. Pleines ; Cru. — 4. Race ; Ortie. — 5. Identité ; Su. — 6. Messes ; Star. — 7. Es ; Neste. — 8. Entrées. — 9. Roulée ; Stuc.

GUY BROUTY.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75 427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)			
69 F	123 F	177 F	230 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
107 F	198 F	289 F	380 F
ETRANGER par messageries (moins rapide que par voie norm.)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG			
77 F	138 F	193 F	280 F
II. — PAYS-BAS			
77 F	138 F	199 F	260 F
III. — SUISSE			
94 F	173 F	252 F	330 F
IV. — TUNISIE			
99 F	183 F	267 F	350 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

P.T.T.

● *15 800 nouvelles lignes téléphoniques en septembre.* — D'importants centraux téléphoniques entrent en service au cours du mois de septembre, 6 200 lignes nouvelles, à Metz (Moselle), le 12 septembre, 2 800 lignes à Nevers (Nièvre), le 18, et 3 000 lignes, à Givors (Rhône), le 26, accéléreront le raccordement des demandes en instance dans ces communes.

● *Automatisation totale en Ile-et-Vilaine.* — Au cours du quatrième trimestre 1974, le téléphone du département de l'Ille-et-Vilaine sera totalement automatisé.

Chasse

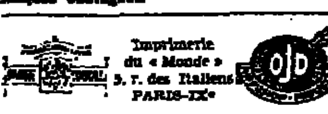
LE PRIX TONY BURNAND SERA ATTRIBUÉ LE 4 NOVEMBRE

Le prix Tony-Burnand 1974 (1 000 F), attribué chaque année par l'Association des journalistes de la chasse, sera décerné le 4 novembre.

Il est destiné à couronner un ouvrage littéraire ou technique à caractère cynégétique et publié entre le 15 septembre 1973 et le 14 septembre 1974.

★ Renseignements : Ch. Guy, 100, rue de Richelieu, Paris-2e.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Loterie nationale

TRANCHE DU VENDREDI 13

Les billets portant le numéro 3 5 3 4 4 gagnent 2 000 000 de francs (gr. 2) et 200 000 F (aut. gr.).

Les billets dont le numéro reproduit au chiffre des unités près le numéro 3 5 3 4 4 gagnent 10 000 F ou 10 100 F (gr. 2) et 2 000 F ou 2 100 F (aut. gr.).

Les billets portant le numéro 9 6 5 5 7 gagnent 1 500 100 F (gr. 4) et 50 100 F (aut. gr.).

Les billets dont le numéro reproduit au chiffre des unités près le numéro 9 6 5 5 7 gagnent 5 000 F ou 5 100 F (gr. 4) et 1 000 F ou 1 100 F (aut. gr.).

Les billets portant le numéro 5 4 5 9 5 gagnent 1 000 300 F (gr. 3) et 50 300 F (aut. gr.).

Les billets dont le numéro reproduit au chiffre des unités près le numéro 5 4 5 9 5 gagnent 5 000 F ou 5 100 F (gr. 3) et 1 000 F ou 1 100 F (aut. gr.).

Les billets portant le numéro 5 6 3 1 gagnent 5 200 F (gr. 1) et 1 200 F (aut. gr.).

Les billets portant le numéro 2 5 6 2 gagnent 5 100 F (gr. 4) et 1 100 F (aut. gr.).

Les billets portant le numéro 5 1 6 2 gagnent 10 100 F (gr. 3) et 2 100 F (aut. gr.).

Les billets portant le numéro 7 9 9 3 gagnent 5 000 F (gr. 4) et 1 000 F (aut. gr.).

Les billets portant le numéro 6 1 4 4 gagnent 5 000 F (gr. 4) et 1 000 F (aut. gr.).

Les billets portant le numéro 8 2 0 4 gagnent 10 000 F (gr. 1) et 2 000 F (aut. gr.).

Les billets portant le numéro 1 1 6 5 gagnent 10 000 F (gr. 3) et 2 000 F (aut. gr.).

Les billets portant le numéro 3 1 6 6 gagnent 10 000 F (gr. 2) et 2 000 F (aut. gr.).

Les billets portant le numéro 9 9 2 8 gagnent 10 000 F (gr. 1) et 2 000 F (aut. gr.).

Les billets portant le numéro 8 7 3 6 gagnent 5 000 F (gr. 2) et 1 000 F (aut. gr.).

LES BILLETS DONT LE NUMERO SE TERMINE PAR		GAGNENT EN FRANCS
1	31	200
	141	300
2	2	100
	762	400
	982	400
	652	600
	272	1 100
3	83	200
	573	1 000
	773	2 000
4	794	300
	934	300
5	615	300
	395	300
6	806	300
7	7	100
	97	300
	77	300
8	678	800
9	69	200
	369	300
0		

COMPTE TENU DES CUMULS DE LOTS

Le prochain tirage (18e tranche) aura lieu le mercredi 18 septembre, à Pau (Pyrénées-Atlantiques).

SPECTACLES

CALENDRIER DES CONCERTS

théâtres

Les salles subventionnées

Comédie-Française, 20 h. 30 : l'Ile des esclaves ; les Fourberies de Scapin.

Les autres salles

Antoine, 20 h. 30 : le Tube.

Athénée, 21 h. : le Sexe faible.

Biothéâtre, 20 h. 30 : 12, rouge, pair, manque, carré, cheval et plein.

Carré Thorigny, 21 h. : Pourquoi la robe d'Anna ne veut pas redescendre.

Comédie-Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.

Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Colombe.

Daunou, 21 h. : Les portes claquent.

Fontaine, 20 h. 45 : les Jeux de la nuit.

Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 : Marco Millions.

Gymnase, 21 h. : le Cheval évanoui.

Hébertot, 21 h. : l'Amour fou.

Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.

Le Lucernaire, 20 h. 30 : Pasiphae ; 22 h. : Molly Bloom ; 24 h. : Super-8 (cinéma).

Madeleine, 20 h. 30 : le Tournant.

Michel, 21 h. 10 : Duos sur canapé.

Michodière, 20 h. 30 : l'Arnacœur.

Montparnasse, 21 h. : Madame Marguerite.

Mouffetard, 20 h. 30 : Guerres d'amour.

Nouveautés, 20 h. 45 : Pauvre France.

Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier.

Saint-Georges, 20 h. 30 : l'Arc de triomphe.

Tertre, 20 h. 30 : le Sauvage.

Théâtre de la Cour des miracles, 20 h. : Caush' reves ; 21 h 15 : Appelez-moi maître ; 22 h. 30 : Gueule de tabouret.

Mardi 17 septembre

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34
(De 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

Théâtre de Dix-Heures, 20 h. 30 : la B.I.D.

Théâtre Essaïon, 20 h. 30 : Comment harponner le requin. — Salle II, 20 h. 30 : Phèdre ; 22 h. 30 : Haut-parleurs et cargos lents.

Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : Harold et Maude.

Théâtre Présent, 20 h. 30 : Zut.

Les cafés-théâtres

Au bec fin, 21 h. 30 : Oraison : les Dactylos ; 22 h. 45 : Pfff... ; 24 h. : Yann B.

Le Caf' Conc' de Paris, 20 h. : Coluche.

Café-Théâtre de l'Odéon, 20 h. : Bonjour, ça va ? 21 h. : Hypothenar tombe la veste ; 22 h. 30 : En avant les prognathes.

Le Fanal, 21 h. : Une île pour le five o'clock ; 23 h. : Confession d'une bourgeoise.

Orphée II, 22 h. 30 : le Bel indifférent.

Petit-Casino, 21 h. 15 : la rentrée de Greta Garbo dans Phèdre ; 22 h. 45 : le Beau Rôle.

Pizza du Marais, 20 h. 30 : Sainte-Jeanne du Larzac ; 22 h. 30 : Avron et Evrard.

Le music-hall

Casino de Paris, 20 h. 45 : Zizi, je t'aime.

Elysée-Montmartre, 21 h. : Oh ! Calcutta.

Folies-Bergère, 20 h. 30 : J'aime à la folie.

Mayol, 16 h 15 et 21 h. 15 : Q nu.

Olympia, 21 h. 30 : Pierre Vassiliu.

Les festivals

ESTIVAL

Faculté de droit, 20 h. 30 : Orchestre national de l'O.R.T.F., dir. S. Celibidache, avec Colette Herzog, soprano (Schubert, Schoenberg, Beethoven).

MUSIQUE DE CHAMBRE DE PARIS

Eglise des Billettes, 21 h. : Quatuor instrumental de Paris (Vivaldi, Boccherini, Monteverdi, Lotti, Frescobaldi).

Les opérettes

Bobino, 20 h. 30 : Il était une fois l'opérette.

Châtelet, 20 h. 30 : les Trois Mousquetaires.

Européen, 20 h. 30 : Gomina.

Variétés, 20 h. 45 : Godspell.

Les cabarets

Alcazar, 23 h. : Une nuit à l'Alcazar.

Crazy Horse Saloon, 22 h. et 0 h. 30 : Revue

Don Camilo, 20 h. 30 : les Frères ennemis, G. Séty.

Lido, 22 h. 30 et 0 h. 45 : Grand Jeu.

Moulin-Rouge, 22 h. : Festival.

Tour Eiffel, 20 h. : Viva Mexico.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : Sept ans pis... sept ans mieux.

Deux-Anes, 21 h. : Satire... dans tous les coins.

Dix-Heures, 22 h. : l'Esprit frondeur.

Le cirque

Carré Thorigny, 20 h. : Cirque Gruss.

Audio-visuel

Jardins du Palais-Royal, 20 h. 30 : Molière côté jardin.

La danse

Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : les Capoeiras de Bahia, ballets brésiliens.



SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : les Perles de la couronne, de S. Guitry ; 18 h. 30 : les Sœurs de Gion, de K. Mizoguchi ; 20 h. 30 : la Veuve joyeuse, d'E. Lubitsch ; 22 h. 30 : Eve, de J. Mankiewicz ; 0 h. 30 : les Frères Karamazov, de F. Ozep.

Les exclusivités

AMARCORD (It., v.o.) (**) : Hautefeuille (6e) (633-79-38), Gaumont-Champs-Elysées (8e) (359-67-29) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier (8e) (387-56-16), PLM Saint-Jacques (14e) (589-68-42).

L'ARNAQUE (A., v.o.) : UGC-Odéon (6e) (325-71-08), Elysées-Cinéma (8e) (225-37-90) ; v.f. : Helder (9e) (770-11-24), Bretagne (6e) (222-57-97).

ATTENTION, ON VA SE FACHER (It.-Esp., v.o.) : Ermitage (8e) (359-15-71) ; v.f. : Magic-Convention (15e) (828-20-32), Murat (16e) (288-99-75).

LE CANARDEUR (A., v.o.) : Arlequin (6e) (548-62-25), Paramount-Elysées (8e) (359-49-34) ; v.f. : Galaxie (13e) (580-76-86), Capri (2e) (508-11-69), Paramount-Opéra (9e) (073-34-37), Paramount-Gaîté (14e) (326-99-34), Paramount-Orléans (14e) (580-03-75), Grand-Pavois Tribord (15e) (531-44-58), Paramount-Maillot (17e) (548-24-24).

CONTES IMMORAUX (Fr.) (**) : Vendôme (2e) (073-97-52), Studio des Ursulines (5e) (033-39-19), Dragon (6e), (548-54-74), Elysées-Lincoln (8e), (359-36-14) (sous-titres anglais), UGC-Odéon (6e) (325-71-08), UGC-Marbeuf (8e) (225-47-19), Hollywood-Boulevards (9e) (770-10-41), Bienvenüe-Montparnasse (15e) (544-25-02), Cambronne (15e), (734-42-96), Passy (16e) (288-62-34), Clichy-Pathé (18e), (522-37-41).

LES DERNIERES FIANÇAILLES (Can.) : Marais (4e) (278-47-86)

DITES-LE AVEC DES FLEURS (Fr.) : Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Colisée, 8e (359-29-46), Français (9e) (770-33-88) ; Fauvette (13e) (331-56-86), Montparnasse-Pathé (14e) (326-65-13), Gaumont-Convention (15e) (828-42-27), Caravelle (18e) (387-50-72).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80), Triomphe, 8e (225-45-76), Plaza, 8e (073-74-55), Lux-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Grand-Pavois, 15e (531-44-58), Murat, 16e (288-99-75), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).

EXECUTIVE ACTION (A., v.o.) : Terminal-Foch, 16e (704-49-53), Gaumont-Opéra, 9e (073-34-37).

LA FEMME DE JEAN (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

GRANDEUR NATURE (Fr.) (**) : Ciné-Halles, 2e (236-71-72), La Clef, 5e (337-90-90), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (359-42-33), Madeleine-Gaumont, 8e (073-56-03), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LES GUICHETS DU LOUVRE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Concorde, 8e (359-92-84), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-51), Gaumont-Gambetta, 20e (797-95-02).

HOSPITAL (A., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

L'INITIATRICE (It.v.f.) (**) : Alpha-Elysées, 8e (225-76-83), Maxéville, 9e (770-72-87), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Mary, 17e (522-39-54), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

JEUX INTIMES (Ang., v.o.) (**) : Jean-Renoir, 9e (874-40-75) ; v.f. : Gramont, 2e (742-95-82), Alpha-Elysées, 8e (225-76-83), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16).

LES JOYEUSES AVENTURES DE LA PANTHERE ROSE (A., v.o.) : Panthéon (5e) (033-15-04) ; Elysées-Point-Show (8e) (225-67-29), Studio République (2e) (805-51-97).

MAHLER (Angl., v.o.) : Champs-Elysées (8e) (359-67-29), Hautefeuille (6e) (633-79-38), Gaumont Rive Gauche (6e) (548-26-36), Gaumont v.f. : Impérial (2e) (742-72-52)

MARSEILLE CONTRAT (Angl.-Fr., v.o.) : Jean-Cocteau (5e) (033-47-62), Ermitage (8e) (359-15-71) ; v.f. : Rex (2e) (236-83-93), Rotonde (6e) (633-08-22), Telstar (13e) (331-06-19).

MICKEY, DONALD, DINGO ET PLUTO EN VACANCES (A.) : La Royale (8e) (265-82-66), Auteuil Bon Ciné (16e) (288-82-83), Clichy-Pathé (18e) (522-37-41).

LES MILLE ET UNE NUITS (It., **, v.o.) : Studio Médicis (5e) (633-25-97), Bilboquet (6e) (222-87-23), Biarritz (8e) (359-42-33), Studio Raspail (14e) (326-38-98) ; v.f. : Hollywood-Boulevards (2e) (770-10-41), Mistral (14e) (734-20-70), Napoléon (17e) (380-41-46).

MISTER MAJESTIK (A., v.o.) : Marignan (8e) (359-92-82).

LA PALOMA (Fr.) : Ciné-Halles (2e) (236-71-72), Hautefeuille (6e) (633-79-38), Elysées-Lincoln (8e) (359-36-14).

PECHE VENIEL (It., **, v.o.) : Normandie (8e) (359-41-18) ; v.f. : Bretagne (6e) (222-57-97), Liberté-Studio (12e) (343-01-59).

LES SEINS DE GLACE (Fr.) : Boul' Mich (6e) (033-48-29), Paramount-Odéon (6e) (325-59-83), George-V (8e) (225-41-46), U.G.C.-Marbeuf (8e) (225-47-19), Paramount-Opéra (9e) (073-34-37), Max-Linder (9e) (770-40-04), Paramount-Gobelins (13e) (707-12-28), Paramount-Montparnasse (14e) (326-22-17), Mistral (14e) (734-20-70), Magic-Convention (15e) (828-20-32), Murat (16e) (288-99-75), Paramount-Maillot (17e) (758-24-24), Moulin-Rouge (18e) (606-63-26).

MACADAM COW-BOY (A., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.

MUSIC LOVER (Ang., v.o.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (236-12-60).

OUT ONE : SPECTRE (Fr.) (version de 4 heures) : Seine, 5e (325-92-46), à 20 h.

PIERROT LE FOU (Fr.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.

ROMEO ET JULIETTE (It., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (236-12-60), à 19 h. 20 et 21 h. 50.

SLEEPING BEAUTY (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.

UN DIMANCHE COMME LES AUTRES (Ang., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.

UN HOMME QUI DORT (Fr.) : Seine, 5e (325-92-46), à 22 h.

WR. LES MYSTERES DE L'ORGANISME (Youg., v.o.) : Studio Parnasse, 6e (326-58-00), à 22 h.

CETTE NUIT OU JAMAIS (Suis.) vers. all. : Marais (4e) (278-47-86).

LA PECHE AU TRESOR (A.), v.o. : 14-Juillet (11e) (700-51-13).

LA POISON (Fr.) : Saint-Germain-Village (5e) (633-87-59).

LE QUARTIER DU CORBEAU (Suéd.), v.o. : 14-Juillet (11e) (700-51-13).

LES TROIS AGES (A.) : Saint-Séverin (5e) (033-50-91), Studio Marigny (8e) (225-20-74) (à 20 h. et 22 h.).

UN TRAMWAY NOMME DESIR (A.), v.o. : Quintette (5e) (033-35-40).

Les festivals

INGMAR BERGMAN (v.o.) : Racine, 6e (633-43-71) : le Silence.

LES MEILLEURS POLICIERS : André-Bazin, 13e (337-74-39) : le Ministère de la peur (v.o.).

HUMPHREY BOGART (v.o.) : Action-La Fayette II, 9e (878-80-50) : Echec à la Gestapo.

L'ACTION EN QUESTION (v.o.) : Action-La Fayette, 9e (878-80-50), 17 h. : Intolérance ; 19 h. 30 : Rio Bravo ; 22 h. : Jeremiah Johnson.

ETE 74, 32 FILMS NEF : La Pagode, 7e (551-12-15) : Family Life ; le Retour d'Afrique.

ALFRED HITCHCOCK (v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33) : Pas de printemps pour Marnie.

TROIS FOIS FRITZ LANG : New-Yorker, 9e (770-63-40) : le Maudit (v.o.).

Les films nouveaux

LE FANTOME DE LA LIBERTE, film français de Luis Buñuel. — Quintette 5e (033-35-40), U.G.C.-Odéon 6e (325-71-08), Concorde 8e (359-92-84), Ermitage 8e (225-15-99), Caméo 9e (770-20-89), Montparnasse-Pathé 14e (326-65-13), Gaumont-Convention 15e (828-42-27), Mayfair 16e (525-27-06), Clichy-Pathé 18e (522-37-41).

VERDICT, film français d'André Cayatte, avec Jean Gabin, Sophia Loren. — Berlitz 2e (742-60-33), Cluny-Palace 5e (033-07-76), Gaumont-Bosquet 7e (551-44-11), Gaumont-Ambassade 8e (359-19-08), Gaumont-Sud 14e (331-51-16), Montparnasse-Pathé 14e (326-65-13), Victor-Hugo 16e (727-49-75), Wepler 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta 20e (797-02-74)

LE CRI DU CŒUR, film français de Claude Lallemand, avec Stéphane Audran, Maurice Ronet, Delphine Seyrig. — Quartier-Latin 5e (326-84-65), France-Elysées 8e (225-19-73), Lumière-Gaumont 9e (770-84-64), Fauvette 13e (331-60-74), Montparnasse-Pathé 14e (326-65-13), Cambronne 15e (734-42-96).

LE MILIEU DU MONDE, film suisse d'Alain Tanner, avec Olimpia Carlisi, Philippe Léotard. — St-Germain-Huchette 5e (633-87-59), St-Lazare-Pasquier 8e (387-56-16), Publicis-Matignon 8e (359-31-97), 14 Juillet 11e (700-51-13), Montparnasse-Pathé 14e (544-14-27), Gaumont-Convention 15e (828-42-27).

GOLD, film anglais de Peter Hunt, avec Roger Moore. — (v.o.) : Danton 6e (326-08-18), Marignan 8e (359-92-82) — (v.f.) : Richelieu-Gaumont 2e (233-56-71), Montparnasse 83 6e (544-14-27), Fauvette 13e (331-60-74), Cambronne 15e (734-42-96), Images 18e (522-47-94).

COMME UN POT DE FRAISES... !, film français de Jean Aurel, avec Jean-Claude Brialy — ABC 2e (236-55-54), Gramont 2e (742-95-82), Cluny-Palace 5e (033-07-76), Montparnasse 83 6e (544-14-27), Mercury 8e (225-75-90), Gaumont-Madeleine 8e (073-56-03), Gaumont-Sud 14e (331-51-16), Clichy-Pathé 18e (522-37-41).

LA COUSINE ANGELIQUE, film espagnol de Carlos Saura. — (v.o.) : St-André-des-Arts 6e (326-48-18).

LA FOLLE DE TOUJANE, film français de René Vautier et Nicole Le Garrec — Studio de La Harpe 5e (033-34-83).

LA FETE AUJOURD'HUI, LA FETE DEMAIN, film français de Maria Koleva. — Luxembourg 6e (633-97-77).

SOLEIL VERT (A., *, v.o.) : Elysée-Lincoln (8e) (359-36-14) ; v.f. : Maxéville (9e) (770-72-87), Diderot (12e) (343-19-29).

SWEET MOVIE (Fr.-Can., **, v.o.) : Quintette (5e) (033-35-40).

TERRE BRULEE (Angl., **, v.o.) : Studio de l'Etoile (17e) (380-19-93).

WOODY ET LES ROBOTS (A., v.o.) : Hautefeuille (6e) (633-79-38).

Les séances spéciales

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) (**) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h., 24 h.

LE CONFORMISTE (It.-Fr., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (236-12-63), à 13 h. 45, 15 h. 40, 17 h. 35.

DUEL (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h., 24 h.

LE GENOU DE CLAIRE (Fr.) : Dominique, 7e (551-04-55), à 20 h.

HOMBRE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h., 24 h.

L'ILE DU DOCTEUR MOREAU (Ang.) : Dominique, 7e (551-04-55), à 22 h.

LEO THE LAST (Ang., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.

Les grandes reprises

CUL-DE-SAC (An.), v.o. : Studio Galande (5e) (033-72-71).

2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A.), v.o. : Studio Contrescarpe (5e) (325-78-37).

L'INCONNU DU NORD-EXPRESS (A.), v.o. : Studio Parnasse (6e) (326-58-00).

LA MORT AUX TROUSSES (A.), v.o. : la Clef (5e) (337-90-90).

SAINT ANDRE DES ARTS
30 rue saint andré des arts

PRIX DU JURY CANNES 74

La Cousine Angélique

un film de CARLOS SAURA

MERCREDI

ELYSEES LINCOLN / HAUTEFEUILLE / DRAGON

mise en scène JACQUES RIVETTE



Céline & Julie vont en bateau

JULIET BERTO • DOMINIQUE LABOURIER
BULLE OGIER • MARIE-FRANCE PISIER

MERCREDI

ERMITAGE - UGC MARBEUF - ROTONDE - CLUNY ECOLES
MISTRAL - OMNIA Bd - CLICHY PALACE - LIBERTE - MURAT - LES HALLES
périphérie : CYRANO (Versailles) - MELIES (Montreuil)
CARREFOUR (Pantin) - ARTEL (Nogent) - ALPHA (Argenteuil)
DAME BLANCHE (Garges les Gonesse) - ULIS (Orsay)
PARAMOUNT ELYSEES II (Celle St. Cloud)





MERCREDI

ERMITAGE v.o. • URSULINES v.o. • BILBOQUET v.o.
MADELEINE v.f. • CLICHY-PATHE v.f. • OMNIA v.f.
MAGIC-CONVENTION v.f. • PARAMOUNT MAILLOT v.f.
et pour l'ouverture du nouveau MIRAMAR-MONTPARNASSE v.f.

Julie Christie — Donald Sutherland



UN CLIMAT D'ANGOISSE ET DE TENSION QUI VA CROISSANT...
UN FILM A VOIR DES SON DEBUT

NE VOUS RETOURNEZ PAS !

Daphné du Maurier
un film de NICOLAS ROEG
INTERDIT AUX MOINS DE 13 ANS
produit par CASEY PRODUCTION LTD. London

PARLY 2 v.f. • ALPHA Argenteuil v.f. • ROSNY 2 v.f.



DÈS CETTE SEMAINE
TOUS LES MERCREDIS

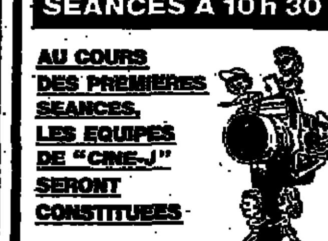
à PARIS
et en PERIPHERIE

PARIS : Paramount-Elysées
Paramount Gobelins
Paramount Maillot
Paramount Montmartre
Paramount Montparnasse
Paramount Orléans
Marivaux - Lux Bastille
Studio Jean Cocteau
Arlequin - Plaza - Passy -

PERIPHERIE : Pléiade Cachan
Paramount Elysée 2 Celle-St-Cloud
Chapiteau Charenton
Voltaire La Garenne

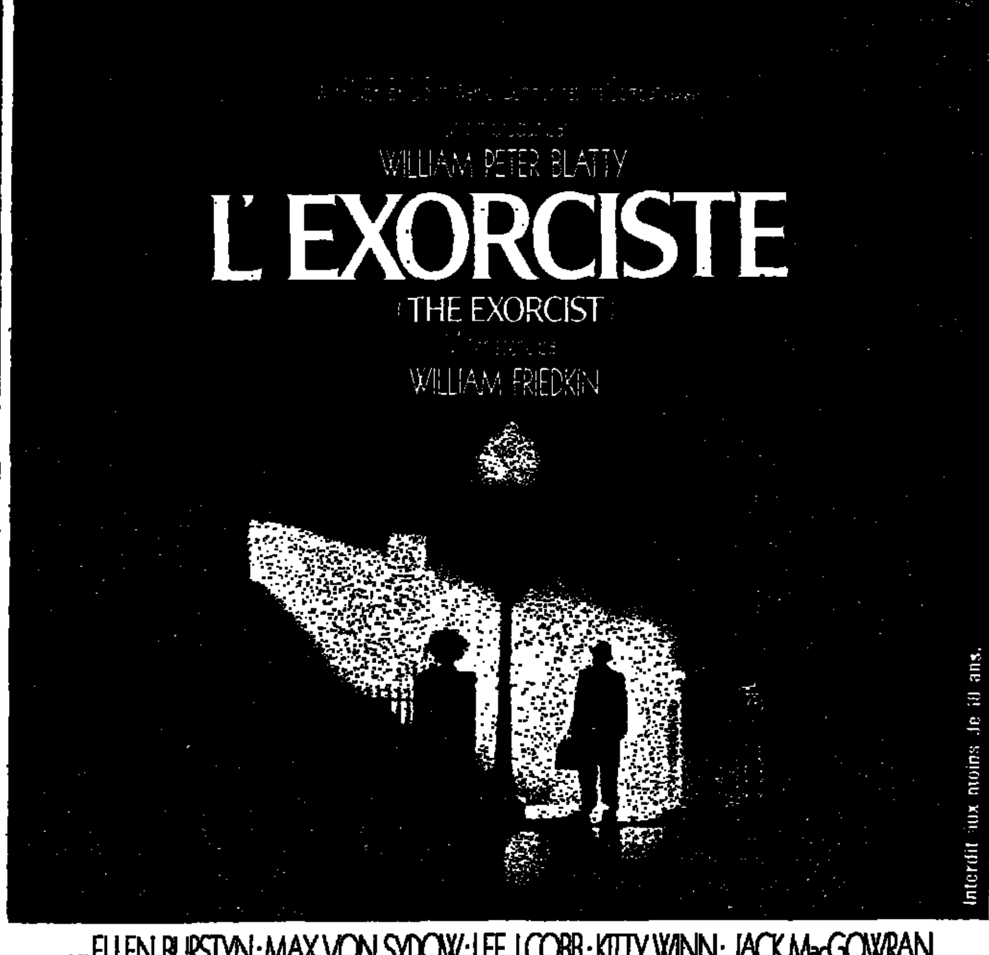
SEANCES A 10 h 30

AU COURS DES PREMIERES SEANCES, LES EQUIPES DE "CINE-J" SERONT CONSTITUEES



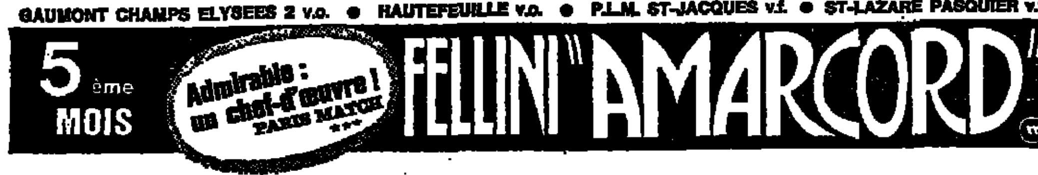
Demain

NORMANDIE v.o. PUBLICIS St-GERMAIN v.o. HAUTE FEUILLE v.o.
PARAMOUNT-OPÉRA v.f. MAX LINDER v.f. BRETAGNE v.f.
CARAVELLE v.f. GAUMONT CONVENTION v.f.



avec ELLEN BURSTYN · MAX VON SYDOW · LEE J. COBB · KITTY WINN · JACK MacGOWRAN
JASON MILLER · LINDA BLAIR · WILLIAM PETER BLATTY
NOEL MARSHALL · WILLIAM PETER BLATTY · WARNER-COLUMBIA FILM

GAUMONT CHAMPS ELYSEES 2 v.o. • HAUTEFEUILLE v.o. • P.L.M. ST-JACQUES v.f. • ST-LAZARE PASQUIER v.f.



ARTS ET SPECTACLES

Théâtre



Les difficultés de la décentralisation

● L'Association technique pour l'action culturelle (ATAC) présentait lundi soir les programmes des établissements de la décentralisation qu'elle regroupe. Maisons de la culture, théâtres nationaux, centres dramatiques... ils sont une centaine et leur prochaine saison, en chiffres, totalise 141 spectacles, 40 créations mondiales, 77 auteurs contemporains et 37 auteurs français vivants (dont Jean-Claude Grumberg, Serge Ganzl, Victor Haïm, Marguerite Duras, Philippe Adrien...).

Les responsables de l'ATAC, une fois épuisé l'inventaire des spectacles de la décentralisation, ont fait part de leurs inquiétudes. Les mesures déjà prises ou annoncées par le secrétariat d'Etat à la culture ne les satisfont pas. Sa politique de diffusion et de mobilité a été vivement critiquée. « Les inconvénients de l'implantation nous semblent moins grands que les risques de déracinement ». On a parlé de « liquidation de la décentralisation » et on a regretté la « phase de soutien bienveillant » des anciennes tutelles gouvernementales.

Il semble que les organismes professionnels d'action culturelle ont été pris de court par les décisions du secrétariat d'Etat à la culture. Traditionnellement divisés, en dépit de protestations d'intentions, les responsables de la décentralisation dramatique tentent d'esquiver la part de responsabilité qui leur incombe dans les récents changements. Le Syndicat des directeurs d'établissements d'action culturelle (Syndeac) a annoncé qu'il venait de passer un accord avec l'Association pour le jeune théâtre (A.J.T.) : ses adhérents n'accepteront aucune proposition ministérielle sans en aviser les deux organismes. Ceci pour éviter les tractations clandestines, suivies d' « épurations-surprise », menées en juillet dernier.

● Illustration de ces difficultés, l'annonce du départ de Jacques Rosner, directeur du Théâtre du Lambrequin, pour le Conservatoire national d'art dramatique (« le Monde » du 12 septembre) a ouvert une polémique sur l'avenir du Centre dramatique du Nord. En intervenant dans le débat, par une lettre ouverte à Jacques Rosner, le député-maire (P.S.) de Lille, M. Pierre Mauroy, qui est aussi président du conseil régional, met en cause le fonctionnement du centre dramatique tel qu'on le connaît depuis 1960 : « Il y a place, dans une région de plus de quatre millions d'habitants, pour des formes différentes d'expression dramatique, allant du jeune théâtre et du théâtre de recherche à un théâtre populaire sans oublier un théâtre spécialisé pour la jeunesse. »

« Le Centre dramatique du Nord doit être l'expression de cet accord. Je ne saurais donc accepter, pour ce qui me concerne, que votre successeur quel qu'il soit détienne à lui seul le titre et les moyens du Centre dramatique du Nord, pour se retrouver ensuite dans une situation d'impasse que vous avez vous-même décidé de dépasser. »

● Cependant, le secrétariat d'Etat à la culture a présenté Gildas Bourdet pour succéder à Jacques Rosner ; co-directeur du Théâtre de la Salamandre, une jeune compagnie dont le travail dans la Basse-Seine, en liaison avec la Maison de la culture du Havre, a été remarqué, ainsi que ses dernières créations, une « Vie de Jean-Baptiste Poquelin ») Gildas Bourdet achèverait le contrat du nouveau directeur du conservatoire et un nouveau cahier des charges devrait être défini pour juin 1975. Le secrétaire d'Etat continuerait cependant de favoriser (en la subventionnant) le maintien d'une activité de création dans la région havraise.

« Les Jeux de la nuit »

Les Jeux de la nuit *est une comédie pas méchante de Frank D. Gilroy, New-Yorkais cinquantenaire portant beau, qui aime jouer aux courses. Petit garçon, il rêvait d'écrire un jour des pièces de théâtre. C'est fait.*

Celle-ci raconte la « love story » d'un pianiste de bar et d'une danseuse de cabaret, à Las Vegas. Le pianiste est Breton, ce qui modifie assez peu le cours dramatique des choses et l'étude des caractères. Dans l'adaptation allemande, le pianiste doit être Bavarois, et, dans l'adaptation italienne, Sicilien. Il faut concerner.

L'intérêt de la soirée ne réside pas dans les capacités dramaturgiques de Frank D. Gilroy, mais dans l'emploi que le metteur en scène, Andreas Voutsinas, a fait des deux comédiens Tanya Lopert et Claude Brasseur. Il leur a recommandé la relaxation complète. Pas question d'entrer dans la peau des personnages. L'une des erreurs du théâtre dit de Boulevard est d'ailleurs là : les comédiens crient, gesticulent, pour donner une apparence de vie à des figurines de plastique telles qu'on en trouve parfois dans les paquets de semoule ou de café. Le surmenage des comédiens s'ajoute à l'absence de pièce, c'est gênant.

Voutsinas a recommandé à ses acteurs de faire comme chez eux, préparer le café, mettre un disque, se déshabiller et se rhabiller, sans toutefois oublier un détail : balancer à l'orchestre le texte de Frank D. Gilroy (assez finement traduit par Marcel Mithois), mais en plaçant ce texte nettement à côté du visage, de préférence sous le coude gauche, et tambour battant.

Le résultat est bon. Nous ne somes plus au Boulevard, nous sommes chez des jeunes gens charmants, ni Texans ni Bretons, chez deux comédiens de Paris, qui savent recevoir. Tanya Lopert a un visage de faune, un corps d'osier, un caractère ombrageux et attachant. Claude Brasseur a beaucoup de charme, une voix chaude.

Le tout est de trouver des comédiens, comme ces deux-là, qui sont plus sympathiques et enjôleurs que les personnages de théâtre que, d'habitude, on leur fait jouer. A cette condition, la méthode Voutsinas promet d'heureuses rencontres. Qui n'aime les rencontres ?

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre Fontaine, 20 h. 45.

■ La chanteuse Teresa Berganza, souffrante, sera remplacée lors des prochaines représentations des « Noces de Figaro », à l'Opéra de Paris, par Frederica von Stade le 28 septembre, Anne Howells les 2 et 5 octobre et Anna Ringart le 9 octobre.

■ Le sixième Festival international du cinéma consacré aux documentaires, aux courts et longs métrages aura lieu en Suisse, à Nyon, du 21 au 27 octobre. Au programme, notamment, une rétrospective de documentaires soviétiques des années 1927-1945.

■ Le premier congrès mondial de carillon s'est récemment tenu à Douai et a réuni les principaux carillonneurs du monde. Une fédération internationale du carillon a été constituée, dont le siège est fixé au beffroi de Douai, symbole de la plus ancienne tradition campanaire.

UN LIVRE

Le pont d'Arnhem

Il y a trente ans, le 17 septembre 1944, la 1re armée aéroportée alliée se posait en Hollande.

Les défaites, on n'aime pas en parler. Ainsi oublie-t-on souvent que, après le débarquement et la percée victorieuse de 1944, les forces alliées ne se sont pas avancées à pas lents et sûrs jusqu'à l'Elbe. Elles ont subi deux revers majeurs dont seuls les vieux généraux et les colonels chenus discutent encore.

La seconde défaite a été celle des Ardennes : les forces allemandes y ont gagné une bataille et perdu définitivement la guerre. Montgomery, qui commandait les troupes britanniques, et Bradley l'Américain, eux, ont perdu jusqu'à l'apparence d'une coopération courtoise. Heureusement, Eisenhower veillait.

Mais il veillait déjà lors de la première défaite, la moins connue, celle d'Arnhem (1). En septembre 1944, Montgomery et, derrière lui, l'Agleterre se sentaient frustrés : tandis que les Anglais s'usaient devant Caen, les Américains avaient percé dans le Cotentin, cavalcadé à travers la France à grands renforts d'acclamations, de baisers et de distributions de cigarettes, et ne s'étaient arrêtés qu'à Aix-la-Chapelle.

Les Anglais, eux, à la poursuite de ce qui restait d'Allemands après l'écrasement de la bataille de Normandie, étaient allés jusqu'à Bruxelles évoquer le glorieux souvenir de Wellington dansant la veille de Waterloo. Une division blindée était même allée jusqu'à Anvers. Belle ville, mais le général qui commandait la division n'avait pas pensé qu'elle avait un port, et il n'en avait pas occupé les abords...

Le général Dwight D. Eisenhower, commandant suprême se trouvait dans une situation gênante. Montgomery voulait aller à Berlin tout de suite, par le nord. Patton, poussé par Bradley, voulait y aller le premier à travers la Sarre et la ligne Siegfried. « Ike », lui, fidèle à son tempérament de bulldozer pensant voulait y aller majestueusement, tout droit « sur un large front ». L'ennui était que la libération s'était faite trop vite. Anvers était au fond d'une bouteille bouchée par l'ennemi, les prots de la Manche restaient occupés ou détruits. Tout le ravitaillement venait de Cherbourg. Résultat : peu de munitions, peu de vivres, peu de carburant.

L'insupportable « Monty », vedette incontestée du théâtre des opérations, réclamait le premier rôle auquel il estimait avoir droit, et les Britanniques avec lui. Il devenait insolent, réduisant le pauvre commandant suprême à ne hurler et à ne taper du pied que devant ses intimes pour conserver en public sa réputation de « gentil organisateur ». Il fallut céder.

Montgomery, qui s'était fait une réputation de stratège prudent, pointilleux et à tout dire offensif seulement lorsqu'il était absolument sûr de gagner, vendit à Ike, à la stupéfaction générale — les Allemands eux-mêmes furent longs à y croire — un plan plein d'imagination d'audace et de risque. Il le baptisa « Market Garden ». Son itinéraire passe par le nord. Il est coupé des polders, de fleuves et notamment de bras du Rhin, qui forment une série d'obstacles redoutables pour les blindés. Qu'à cela ne tienne. On jettera un tapis sur 100 kilomètres de Hollande et on y fera rouler les chars.

Le tapis ? Trois divisions aéroportées, superbes gadgets formés de soldats d'élite, qu'on ne sait pas trop bien à ce moment comment utiliser. Le commandant de cette armée est un Américain assez rude, Brereton ; son second, Frederick Browning, un Britannique raffiné, époux de la romancière Daphné du Maurier. On lâchera la 101e division aéroportée américaine (général Taylor) près d'Eindhoven (tant pis pour Philips), la 82e (général Gavin) près de Nimègue et la 1re division aéroportée britannique sur le Rhin inférieur, à Arnhem, à l'extrémité de la flèche. Les ponts seront pris ; les blindés anglais fonceront. La route de Berlin sera ouverte. Montgomery aura gagné la guerre.

Les Allemands, eux, étaient en pleine pagaille. Ils retraitaient par toutes les routes et par tous les ponts. Mais si les alliés s'étaient habitués à la victoire, eux ne l'étaient pas encore à la défaite.

Ce qui fait que lorsque la 1re division aéroportée du général Urquhart sauta près d'Arnhem (à 10 kilomètres du pont du Rhin), deux divisions blindées toujours pugnaces se trouvaient dans la région ainsi que des troupes aéroportées, tout cela par hasard. Les communications radio du pauvre Urquhart, tombé dans ce guêpier, refusèrent de fonctionner. Il voulut aller voir sur place ce qui se passait et, une journée et une nuit durant, joua à cache-cache avec les Allemands dans les greniers et les jardins d'Arnhem.

Les Anglais, les Américains et les Allemands se battirent avec un acharnement féroce dans l'ensemble et une grande courtoisie dans le détail. Les Britanniques y ajoutaient cette touche d'amateurisme qui fait le charme de la bonne société anglaise : jeunes généraux à foulards voyants et pantalons de velours, colonels sonnant du cor, et le commandant Tatham-Warther parcourant la bataille avec un chapeau melon et un parapluie ouvert. L'affaire fut, malgré tout, une effroyable boucherie : planeurs et avions abattus en série, obus au phosphore, luttes au couteau.

Tandis que les chars du général Horrocks étaient longtemps bloqués au sud sur les routes étroites, les Britanniques, hachés par l'infanterie et les blindés allemands, étaient incapables de prendre Arnhem, à l'exception d'une petite unité qui réussit à garder pendant plusieurs jours l'extrémité nord du pont sur le Rhin. Les divisions américaines avaient, à Eindhoven et Nimègue, fait, quoique avec retard, leur travail. Faute de renseignement, on supposa avec optimisme qu'Urquhart l'avait fait aussi. La mécanique continua de fonctionner.

Des milliers d'avions déversèrent dans le chaudron d'Arnhem des hommes, des vivres, des munitions en plein milieu d'une bataille confuse. Les Allemands se battirent en jeep, en fumant des Craven. Les restes de la 1re division aéroportée finirent par se retrancher dans les jardins d'hôtels élégants d'Oosterbeek, près d'Arnhem. Les grands chefs lui avaient demandé de tenir deux jours, quatre au maximum. Dans la nuit du 24 au 25 septembre, soit après un enfer de huit jours, deux mille survivants sur les dix mille qui avaient été parachutés à Arnhem repassaient le Rhin large de 400 mètres, par tous les moyens à leur disposition et souvent à la nage.

La réputation de Mongomery n'en souffrit pas. Sauf en Hollande. L'opération, expliquait-il, eût été une grande victoire si on lui avait fourni les moyens qu'il réclamait. Les Allemands avaient gagné un répit. Les Américains étaient furieux, mais Eisenhower attendrait plus de vingt ans pour dire tout haut de Monty : « Toute sa vie durant, cet homme a voulu prouver qu'il était quelqu'un. »

Cornelius Ryan raconte tout cela comme il a raconté « le Jour le plus long », à travers des centaines de témoins. La technique est un peu usée : ce miroitement de micro-témoignages fatigue parfois les yeux, et les grandes fresques d'« Un pont trop loin » sont meilleures que certaines accumulations de « détails vrais ».

Mais le travail est énorme et présenté avec art. On en sort, étonné par la légèreté de certains généraux, incrédule devant l'héroïsme des combattants ; et celui des Hollandais.

JEAN PLANCHAIS.

(1) Cornelius Ryan : *Un pont trop loin*. Robert Laffont. 48 F.

Cinéma

Le « Milieu du monde », d'Alain Tanner

UNE PASSION AU MICROSCOPE

Elle, lui, la Suisse. Elle, serveuse italienne dans un buffet de gare au pied du Jura. Lui, ingénieur dans une petite entreprise à la ville voisine, marié, père de famille. La Suisse, décor naturel d'existences sans histoire, d'une vie encore rythmée par les saisons, microcosme d'ambitions plus ou moins avouées, de passions contenues. Tout n'est qu'ordre apparent, acceptation des valeurs traditionnelles. Dans cet univers de carte postale et de grisaille quotidienne, surgit le grand amour. *Boy meets girl* (un garçon rencontre une fille) selon le vieux schéma hollywoodien. Elle, Adriana, et lui, Paul, s'aiment.

Alain Tanner, après *Charles mort ou vif*, *la Salamandre*, *le Retour d'Afrique*, poursuit sa patiente investigation d'une société : la sienne, chloroformée dans le bien-être. Il braque sa caméra sur des révoltes individuelles, symboliques, ne remet en question que les rapports d'individu à individu. Charles (François Simon) et la Salamandre (Bulle Ogier) agissaient par caprice, par coup de tête. Le jeune couple du *Retour d'Afrique* rate son voyage aux horizons, et découvre le risque dans la banalité ambiante de la grande ville. Le couple adultère du *Milieu du monde* vit une passion dévorante, mais sans issue possible.

Adriana, la serveuse, née à Vicenza dans une famille ouvrière, est venue, comme des centaines de milliers de ses compatriotes, chercher de l'autre côté de la frontière la liberté matérielle, le bien-être. Fils de paysan, d'origine modeste, Paul incarne la réussite, il se voit même présenté aux élections par le comité local des sages. Au début de sa campagne électorale, lors d'une réunion au buffet de la gare où travaille Adriana, il remarque cette dernière et revient la voir.

Une intrigue naît, et les éléments du scandale : un respectable jeune bourgeois helvétique, candidat à la députation, et ayant toutes les chances d'être élu grâce à l'appui du parti au pouvoir, court après une étrangère, une Italienne, au risque de gâcher ses chances. Paul est dynamique, chaleureux, n'a cure des cancans, prend ses risques et se trouve amené insensiblement à sacrifier sa réussite politique au profit de sa liaison avec Adriana. L'échec électoral ne l'affecte guère, il pense avoir assez d'atouts pour poursuivre une solide carrière dans son usine. Il entend faire d'Adriana sa chose, l'installer au foyer en renvoyant son épouse légitime. Adriana refuse de devenir l'objet de Paul. Elle part.

L'idée du film mûrissait depuis plusieurs années dans l'esprit du metteur en scène. Un de ses amis, Francis Reusser (*Vive la mort*), lui avait raconté un fait divers qui s'était produit dans sa petite ville d'origine, une bourgade du canton de Vaud. Reusser aurait voulu faire parler les gens du pays, bref réaliser un documentaire sur les amours du maire, directeur de la petite industrie, avec une institutrice, mais il n'avait pu mettre son projet à exécution : « *Je suis un peu parti de ça*, dit Alain Tanner, *pour imaginer une histoire très simple. Parce que j'avais besoin d'une histoire très simple, et même au fond assez banale, afin que tout le monde ait des points de repère précis.* »

Le Milieu du monde, premier film en couleurs d'Alain Tanner, mêle le documentaire, les notations sur les saisons, sur le travail, sur le décor de la vie quotidienne, et des élans romanesques que seule arrive à tenir en main sa volonté de prendre du recul, de la « distance », pour utiliser la formule passe-partout de Brecht. Tanner croit malgré lui au cinéma-cinéma, à l'Hollywood éternel, dont il essaie de renverser les valeurs en étalant le temps narratif sur un maximum de durée (utilisation des dates pour marquer la progression de l'intrigue de Paul et Adriana, 41 dans le film), en fragmentant les épisodes, toujours très lents, en mettant en contre-point du récit les variations saisonnières de la plaine de l'Orb. Il évite le piège de la psychologie en « dédramatisant » les rapports des personnages, et d'abord des deux amants.

Avec son scénariste John Berger, romancier, critique d'art, Britannique fixé en Suisse qu'il avait entrevu dès son séjour en Angleterre, dans les années 50, quand il avait fréquenté les « Angry Young Men », Tanner trace une nouvelle carte du Tendre sur les contradictions modernes de l'amour. Et il donne le beau rôle à la femme : « *Pour moi, c'est très simple. Dès que la fille bouge, elle ébranle l'édifice social, beaucoup plus vite qu'un homme. Parce qu'elle touche à la famille, à tout ce qui est à la base de notre société.* »

Le Milieu du monde est à ce jour le film le plus ambitieux d'Alain Tanner, une grande et belle histoire d'amour sur toile de fond de critique sociale, mais traitée en demi-teinte, entre les vagues, dans les marges du temps réel.

LOUIS MARCORELLES.

★ Saint-Germain-Huchette, Saint-Lazare-Pasquier, Publicis-Matignon, 14-Juillet, Montparnasse-Pathé, Gaumont-Convention.

« LA COUSINE ANGÉLIQUE »

De film en film — du moins à travers ceux que nous connaissons à Paris, *la Chasse*, *Pipermint frappé* et *Anna et les Loups*, qui, déjà présenté à la presse, doit sortir en octobre — Carlos Saura semble construire la suite romanesque d'une bourgeoisie espagnole enfermée dans ses domaines, ses appartements, ses souvenirs et ses obsessions.

Dans *la Cousine Angélique*, Saura creuse profondément ses rapports douloureux au passé et du présent, jusqu'à faire apparaître les mouvements intérieurs du cœur et de l'âme.

Un homme de quarante-six ans, Luis (c'est José Luis Lopez Vasquez, l'acteur de *Pipermint frappé* et du *Jardin des délices*, encore inédit) revient dans une ville de Castille pour déposer les ossements de sa mère dans le caveau de famille. En 1936, il avait passé les vacances dans cette ville et il y avait été retenu longtemps par la guerre civile, loin de ses parents. Son père appartenait au camp des « rouges ». La famille de sa mère : grand-mère, oncle et tante, était nationaliste. L'adulte mêle la mémoire et l'imagination.

L'inconscient de Luis — qui désirait cette rencontre pour se retrouver tel qu'il était — le ramène, à partir de ce qu'il est en 1973, à recréer les étés 36-38, le temps des amours enfantines avec la petite cousine Angélique, la guerre éclatant dans la rue, derrière les persiennes fermées d'un salon ou dans un réfectoire de collège atteint par un bombardement aérien et de l'affrontement au monde des adultes.

Or Saura, au lieu d'utiliser la traditionnelle figure de style du « retour en arrière », introduit directement le passé dans le présent. Dans ses souvenirs d'enfance, Luis se voit sous la forme, le physique de l'homme qu'il est devenu. On passe sans transition d'un plan de réalité à un autre, avec seulement des détails décoratifs différents. Si Angélique, maintenant mariée à un cadre goûtant les délices de la société de consommation, n'appartient qu'au présent, sa fille — même prénom — la représente dans l'autrefois. Et son mari est le même homme que son père, l'oncle répressif de Luis. Il s'agit moins de souvenirs que de conscience de certains événements, de certains sentiments dans l'esprit d'un homme qui ne peut plus revenir en arrière, même pour s'attendrir, même si l'été était beau malgré la guerre, même si la tante Pilar, cette vieille dame remuée d'émotions, était si belle et si charnelle un matin au lever, même si la voix de la chanteuse Imperio Argentina accompagne les images de romance des années 30.

Par l'écran cinématographique et la dimension psychologique, Saura réinvente dans un climat espagnol *les Fraises sauvages* de Bergman. Non pas inconscience, mais démarche créatrice sensible à travers l'introspection romanesque de Proust. C'est explicite : Luis cite à Angélique, fille d'Angélique, « la madeleine dans la tasse de thé » de *la Recherche du temps perdu*. Il ne faut pas voir là pour autant un film « intellectuel ». Tel est le talent de Saura qu'il nous atteint, nous bouleverse par un voyage dans le temps irréversible d'entre l'enfance, la vieillesse et la mort.

Pour le cinéma espagnol que Saura représente dans les festivals internationaux, *la Cousine Angélique* est aussi une conquête artistique sans précédent.

JACQUES SICLIER.

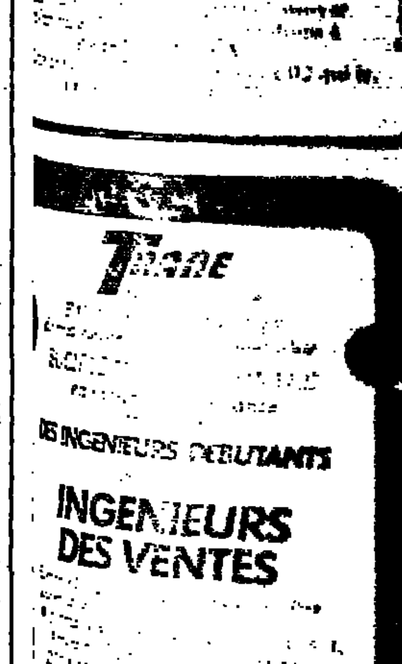
★ Saint-André-des-Arts (v. o.).

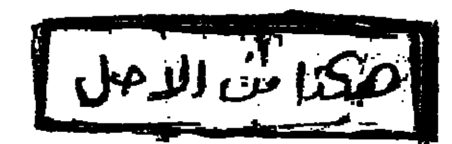
« LE CRI DU CŒUR »

C'était un gentil garçon, un « gosse de riches » pareil à beaucoup d'autres. Un accident le rend infirme. Le voilà condamné à la chaise roulante. L'amertume et la frustration exacerbent ses problèmes affectifs et sexuels. Mépris teinté de haine à l'égard de son père, qu'il rend responsable de son malheur (et qui l'est, en effet, dans une certaine mesure). Chantage envers sa mère, dont il a surpris les amours clandestines. Côté sexuel : voyeurisme photographique, rêve romantique et intrigue sentimentale qui se termine en catastrophe.

Pour son premier film, Claude Lallemand a choisi la voie du cinéma romanesque et psychologique. Sur l'analyse d'un drame humain se greffe la description d'un milieu familial et social. Les notations de Lallemand sont souvent justes (les accès de rage de l'adolescent suivis d'accalmies trompeuses, ses efforts pour « culpabiliser » ses parents). Et la scène au cours de laquelle, le temps d'un dîner, Delphine Seyrig rejoint le camp de l'infirme, s'élève très au-dessus de simple constat. L'auteur est, en revanche, moins heureux quand il insiste sur les aspects salaces ou mélodramatiques de l'histoire. Il provoque alors un malaise de qualité douteuse... Maurice Ronet et Stéphane Audran composent un couple très « chabrolien ». L'un et l'autre un peu ternes dans leur futilité et leur accablement. Le jeune Eric Damain (qui fut Jacquou le Croquant) se tire à son honneur d'un rôle où beaucoup se seraient cassés les reins. — J. B.

★ France-Elysées, Quartier Latin, Montparnasse Pathé, Gaumont Lumière, Fauvette, Cambronne, Publicis Défense, Club Maisons-Alfort.





	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat — Vente — Location	21,00	24,51
AUTOS — BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

IMPORTANT
groupe textile
intervenant sur les marchés de l'HABILLEMENT et de l'EQUIPEMENT de la MAISON en FRANCE comme à l'ETRANGER recherche pour une FILIALE à gestion décentralisée (CA 1974 : 100 M.F.), spécialisée dans la Fabrication et la Vente de
produits élaborés
pour l'Industrie de la
confection
principalement masculine, un

directeur commercial

pouvant avoir vocation à la DIRECTION GENERALE dans un délai rapide.

Sa première mission sera d'améliorer l'image de la Société en assurant la qualité et la créativité des collections qu'il devra faire évoluer dans une optique de rentabilité.

Ce poste qui exige une grande facilité dans les contacts humains, du réalisme dans l'appréciation des objectifs et une bonne connaissance de la Gestion des entreprises conviendrait à un
cadre supérieur
pouvant justifier d'une expérience commerciale, soit dans la CONFECTION ou la DISTRIBUTION de VETEMENTS MASCULINS soit dans l'INDUSTRIE des TISSUS pour l'HABILLEMENT

La rémunération envisagée est de l'ordre de 150/200.000 F. annuels.
Résidence Métropole
LILLE - ROUBAIX - TOURCOING

Envoyer CV détaillé (retourné) sous n°3013 à PARFRANCE P.A.
4, rue Robert Estienne 75008 Paris.
(Discrétion assurée)

Importante Société de Services en Téléinformatique
recherche pour son centre de l'Ouest

un chef de centre de calcul

Le candidat retenu sera responsable :
- de l'organisation et de l'exploitation (13 personnes).
- des développements systèmes (7 Ingénieurs).
- de la gestion de l'ensemble des ressources machines et humaines,
- de l'image de marque de notre Société.

Les qualifications demandées comprennent :
- un diplôme d'études supérieures, (grande école ou universitaire).
- une expérience d'au moins 7 ans de l'Informatique sur gros système (type IBM 370/155 par exemple)
- le sens du commandement et des relations humaines.

Le poste pourrait convenir à un chef de projets habitué à encadrer un personnel important.

Les candidats intéressés sont priés d'envoyer leur Curriculum Vitae et leurs prétentions à
Pierre LICHAU S.A.
10, rue de Louvois 75063 Paris cédex 02 qui tr.
(sous la référence 1659)

Pierre Lichau s.a

TRANE
Air Conditioning
FABRICATION ET VENTE de matériel de conditionnement d'air
SOCIETE MULTINATIONALE en expansion constante recherche
DES INGENIEURS DEBUTANTS
pour poste

INGENIEURS DES VENTES

disponibles dans plusieurs grandes villes universitaires de FRANCE.
- *formation assurée par stage aux U.S.A.*

Adresser CV, photo sous réf. 21820
DÉPARTEMENT DU PERSONNEL
B.P. 127 - 88004 EPINAL

INTERSUB

SEUL OPERATEUR FRANÇAIS DE SOUS-MARINS EN MER DU NORD, recherche pour entrée immédiate :

— INGENIEURS OU CHEFS DE CHANTIER SACHANT COMMANDER ET REDIGER EN ANGLAIS.

— TECHNICIENS SUPERIEURS, SPECIALITE ELECTROMECANIQUE ELECTRONIQUE, FORMATION AERONAVALE OU MARINE.

Si vous n'aimez pas la mer, si vous tenez à vos weeks-ends, à vos vacances d'été, n'écrivez surtout pas... Si vous voulez une vie peu ordinaire, au contact des pétroliers de mer du Nord, écrivez avec photo et C.V. à INTERSUB, Château Boris, Estaque Gare, 13016 MARSEILLE.

TOULOUSE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Nous sommes une entreprise moyenne (300 personnes) et notre activité s'exerce dans l'industrie photo-couleurs, où nous sommes un des premiers sur le plan national.

Dans notre nouvelle structure, voulue par notre expansion, nous créons le poste de Secrétaire Général.

Homme de Conseil pour les grandes options de politique générale, le Secrétaire Général sera chargé de la Direction du Personnel, de l'Information, de la Politique Sociale. Il mettra en place le Contrôle de gestion. Il supervisera le Service Informatique.

Le Secrétaire fait partie du Conseil de Direction.

Ce poste intéresse un homme de 35 ans *minimum*, de formation supérieure et de personnalité affirmée, ayant acquis une solide expérience du management et de la communication.

sélé CEGOS

Adresser lettre de candidature et *curriculum* vitae détaillé sous la référence M. 75.169. Discrétion assurée.

33, quai Gallieni, 92153 SURESNES.

Ardoisières d'Angers S.A.
2 000 Personnes
C.A. du Groupe 250 000 000 F
Recherche

contrôleur de gestion

- *Diplômé INSA, ESC, ..., ou niveau équivalent.*
- *3 à 4 ans d'expérience dans un poste de gestion ou d'organisation.*
- *Qualités d'animateur et rigueur incontestables.*

Pour participer à l'élaboration et à la mise en place du nouveau système de gestion de l'entreprise (DPO-PMT) et prendre en charge directement son animation.

Après avoir fait ses preuves, accession possible à des postes de plus hautes responsabilités dans un groupe en développement.

Lieu de résidence : ANGERS

Envoyer lettre manuscrite, CV et photo à
ASSOR CONSEIL
85, rue La Fayette 75009 PARIS

DIRECTEUR COMPTABLE

LILLE **120/150.000**

Notre client, une société américaine multinationale spécialisée dans l'alimentation animale, recherche pour sa filiale française un Directeur Comptable qui rendra compte au Président Directeur Général. Agé au minimum de 30 ans, le candidat idéal aura une expérience comptable confirmée et en particulier une profonde connaissance des principes comptables français et anglo-saxons. Très familiarisé avec la fiscalité française il devra de plus être bilingue anglais-français.

Les perspectives de développement de carrière dans cette société sont exceptionnellement bonnes pour un homme ambitieux capable de communiquer avec tous les niveaux de direction. A ce salaire de départ élevé s'ajouteront une voiture de fonction et le paiement des frais de déménagement s'il y a lieu.

Les candidatures seront reçues sous la référence P.93 et examinées confidentiellement par MICHEL SOYER, 4, rue de Téhéran - 75008 PARIS, tél : 227.89.92 poste 217.

Pierre Lichau s.a

SOCIÉTÉ
PRODUITS ALIMENTAIRES DE GRANDE CONSOMMATION
Leader sur son marché (C.A. 300 millions) recherche :

DIRECTEUR D'USINE

NORMANDIE - OUEST

POUR :
— diriger une de ses unités de production existante ;
— participer immédiatement à la construction d'une nouvelle unité moderne ;
— et en assumer la direction.

- Age minimum : 32 ans.
- Formation : Ingénieur E.N.S.I.A. - AGRO ou équivalent.
- Expérience souhaitée :
  — produits de grande consommation, si possible alimentaires ;
  — 2 ans minimum de commandement d'usine ou d'atelier.
- Poste impliquant des qualités de meneur d'hommes et d'organisateur, et comportant une large délégation.

Adr. C.V. dét. et lettre man., photo, à no 69.113, CONTESSE Publ., 20, av. de l'Opéra, PARIS-1er, q. t. DISCRETION TOTALE ASSUREE.

INGENIEURS FORMATION

BSN Gervais-Danone, dans le cadre du développement de sa Politique Humaine et Sociale, recherche de jeunes ingénieurs ayant déjà acquis une expérience industrielle à des postes de production ou d'organisation qui auraient pris en charge des actions concrètes de formation du personnel ou souhaiteraient le faire.

Ils prendront, selon leurs préférences, le poste d'animateur de formation d'une des Usines de la Société Européenne de Brasseries implantées à Eu (76), Brest (29), Bordeaux (33) ou Beaucaire (30).

Sous la responsabilité du Directeur de l'Usine, l'animateur de formation met au point et réalise les programmes de formation du personnel, il apporte également son assistance aux différents services dans les actions d'amélioration des conditions de vie au travail.

Adresser votre candidature avec c.v. détaillé en précisant lieu souhaité, sous référence J 19, à Jean Burckel, BSN Gervais-Danone 126/130, rue Jules Guesde 92302 Levallois-Perret.

bsn. gervais danone

HAVAS CONTACT

INGENIEUR CHEF DU SERVICE INDUSTRIALISATION

ROUEN

La Société fabrique des transformateurs de distribution depuis plus de 50 ans. Son chiffre d'affaires, en accroissement continu, dépasse 85 millions. Elle emploie 650 personnes. Elle recherche un ingénieur mécanicien ou électromécanicien (A et M, IEG, ESME,...) ayant une dizaine d'années d'expérience industrielle. Dépendant du Directeur d'Usine, ce cadre devra animer un service méthodes et un bureau d'études outillage, chargé de concevoir les machines spéciales nécessaires aux nouvelles fabrications pour adapter en permanence l'outil de production à l'évolution des techniques.

France Cadres 26 RUE MARBEUF - 75008 Paris - vous adressera une note d'information et un dossier de candidature sur simple demande. Réf. 445M

---

ingénieur, adjoint du chef d'exploitation

D'UN PORT FLUVIAL A LYON.

Un organisme d'utilité publique cherche un jeune ingénieur AM, INSA ou équivalent. C'est un homme de contacts et de développement qui participe à l'analyse technique et financière du potentiel existant et des investissements à réaliser, notamment en équipements.

Il est nécessaire d'avoir deux ans minimum d'expérience dans un service méthodes ou fabrication d'une entreprise de mécanique générale ou électro-mécanique.

Les ingénieurs intéressés peuvent établir un premier contact en envoyant leur dossier de candidature (ss réf. 225 M) à Mme G. DILL.



ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE DE LA RÉPUBLIQUE - 69001 LYON
membre de l'ANCERP

GROUPE SEB
SEB - TEFAL - CALOR

Le Groupe SEB en très forte croissance réalise un C.A. voisin de 800 M. de Francs. Il recherche :

chef de produits

pour la filiale CALOR à Lyon.

Sous l'autorité du Responsable Marketing, il devra élaborer le plan de Marketing (un an et cinq ans), gérer et développer plusieurs familles de produits, lancer et promouvoir les produits nouveaux sur le marché Français.

Le candidat recherché a au moins 4 ans d'expérience de gestion de produits ou de marques de grande consommation.

Le poste est à créer au sein d'une nouvelle équipe. (Réf. 27395/M)

chef département gestion

pour la filiale SEB près de Dijon.

Sous l'autorité du Directeur Financier, il aura l'entière responsabilité des comptabilités (générale, analytique, fiscale) du contrôle de gestion et de la trésorerie.

Il participera à l'établissement du plan financier, devra perfectionner les outils de gestion (budgets, contrôles, informations de gestion) et affiner les procédures administratives en liaison avec les Responsables de Service.

Ce poste à créer s'adresse à un candidat de formation supérieure ayant plusieurs années d'expérience de responsabilité de comptabilité, de contrôle de gestion, de révision comptable. (Réf. 27396/M)

Ecrire sous référence correspondante à I.C.A. qui transmettra. Les candidatures seront traitées confidentiellement par un Consultant.

I.C.A. International Classified Advertising 3, RUE D'HAUTEVILLE, PARIS 10e

---

PS Conseil

GROSFILLEX, un des leaders européens dans la transformation des matières plastiques (expansion 30 % par an), recherche un

INSPECTEUR DES VENTES EXPORT

Il aura la responsabilité d'une zone de vente comprenant l'Extrême-Orient et la Scandinavie où la société est déjà implantée. La clientèle est composée d'industriels, de grossistes et importateurs. Bénéficiant d'une grande autonomie, il travaillera dans le cadre d'un programme annuel et d'une direction par objectifs. Ce poste conviendrait à un candidat âgé de 27 ans au moins, de formation commerciale supérieure (E.S.C....) et ayant acquis environ deux années d'expérience de l'exportation de préférence dans les produits « grand public ». La pratique courante de l'anglais est indispensable, ainsi qu'une résidence à Oyonnax ou dans la région (80 km Genève - 100 km Lyon - Facilités de logement). De fréquents déplacements sont à envisager.

Adresser C.V. sous réf. A/2067 BM à
P.S. CONSEIL
8, rue Bellini - 75782 Paris Cedex 16
Discrétion assurée

ALSTHOM
USINES DE BELFORT

PREMIER CONSTRUCTEUR FRANCAIS DE MATERIEL ELECTRIQUE ET MECANIQUE

recherche

INGENIEUR MECANICIEN

EXPERIENCE DE QUELQUES ANNEES TURBINES OU TURBINES A GAZ NECESSAIRE

Il assumera après une période de formation de 6 mois environ, la responsabilité de CHANTIERS D'INSTALLATIONS DE CENTRALES TURBINES A GAZ A L'ETRANGER.
Longs séjours à l'étranger. Anglais indispensable.

Adr. candidature avec C.V. au Sce du Personnel
ALSTHOM — 90001 BELFORT

C&C3574

---

lyon
ingénieur bureau d'etudes

Une Société filiale d'un groupe chimique français de première importance, leader sur son marché, recherche un Ingénieur de Bureau d'Etudes diplômé d'une grande école et ayant une première expérience industrielle d'au moins 2 ans.

En liaison avec le Chef de Département Equipement et les responsables des Services clients, il dirigera, animera et coordonnera le travail d'une équipe de 5 projeteurs dans les domaines suivants : bâtiment, génie chimique formulation, fluides, ventilation.

Connaissance de l'ANGLAIS indispensable.

Adresser CV détaillé, photo et prétentions au Service 5505

plein emploi 18 rue réaumur paris 2

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6.00	6.89
OFFRES D'EMPLOI	27.00	31.52
REPRESENTAT. : Demandes	13.00	14.91
Offres	27.00	31.52
Offres d'Emploi "Placards Encadres" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35.00	40.86

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat – Vente – Location	21,00	24,51
AUTOS – BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51



emplois régionaux

ASSISTANT DIRECTEUR DE MARKETING

25 ans minimum

Leader sur notre marché — emballage — avec un taux annuel de développement supérieur à 25 %. Nous employons 1.500 personnes et notre CAHT avoisinera 200 millions de francs en 1974.

Nous proposons ce poste fonctionnel à un homme jeune de formation : école de commerce, Sciences-Eco, ayant une expérience d'au moins 2 ans dans une fonction marketing.

Sa mission : assister le Directeur de Marketing pour tout ou partie des tâches ayant trait : aux produits/marchés, à la stratégie des prix, aux actions de promotion/communication, à la distribution des produits.
Lieu de travail : 40 km de Biarritz.

sélé CÉGOS

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé et dernière rémunération sous référence M 73292, 33, quai Gallieni, 92153 Suresnes.

Sté Industrielle - 1800 personnes
COTE ATLANTIQUE

psycho sociologue

Animation - Information

Homme ou Femme 65.000 F/AN.

chargé de la COMMUNICATION dans l'Entreprise.
La fonction fait appel à plusieurs années d'expérience vécue d'Entreprise industrielle et à une réelle maîtrise des techniques de communication et de créativité.

Toutes informations sur cette offre seront données en toute discrétion au téléphone par Information Carrière SVP 11.11 de 9 h à 18 h qui donnera un rendez-vous aux candidats concernés.

Information Carrière SVP.11.11

Référence 396

37, Rue du Général Foy 75008 Paris.

Ingénieur engineering

recherché par
SOCIÉTÉ FRANCAISE
A RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Il sera responsable de la réalisation à l'étranger d'usines de production de fils ou fibres synthétiques (projets, budgets, plannings, élaborés en France).

Sa mission comprendra notamment :
- la recherche et le choix des fournisseurs locaux ou étrangers,
- la négociation et le suivi des contrats,
- la constitution et la direction des équipes locales (assistance de techniciens français pour certaines spécialités.

Le candidat devra avoir nécessairement :
- une expérience de plusieurs années d'engineering,
- la pratique courante de l'anglais.

Le candidat retenu aura une formation complète chez le bailleur de procédés.
La première réalisation sera dans un pays d'Extrême-Orient.
Le lieu de la résidence en France sera LYON.
Env. lettre manus. CV, photo s/réf. 3561 à Pierre LICHAU S.A., 10, rue de Louvois, 75063 Paris cédex 02 qui transmettra.

Pierre Lichau s.a.

COTE D'AZUR

Groupe d'investisseurs britanniques recherche pour ses filiales françaises en forte expansion (domaine immobilier et loisirs)

DIRECTEUR COMPTABLE

— niveau expertise-comptable ou premier préliminaire ;
— connaissance comptabilité analytique.

CONTROLEUR DE GESTION

— diplômé ESC ou équivalent ;
— connaissance contrôle budgétaire.

JURISTE

— connaissances approfondies dans le domaine de la construction et de l'immobilier.

Les candidats doivent avoir fait leurs preuves dans une fonction similaire.

Envoyer C.V. détaillé et prétentions à : Agence HAVAS NICE 0607, qui transmettra.

CREANT SON DEPARTEMENT INFORMATIQUE

TIOXIDE S.A. CALAIS

FILIALE D'UN GROUPE INTERNATIONAL
2e PRODUCTEUR MONDIAL
D'OXYDE DE TITANE

Recherche :

UN PROGRAMMEUR

— 2 à 3 années d'expérience en programmation COBOL
— Connaissance nécessaire du matériel BURROUGHS 1700/2700

Facilité de logement - Avantages sociaux

Adresser C.V. et prétentions au
Chef du Service du Personnel
TIOXIDE S.A. B.P. 89 - 62102 CALAIS

INGÉNIEUR DÉLÉGUÉ

35 ans minimum *REGION RHONE-ALPES*

Résidence LYON

Importante Société Européenne de Conseil d'Entreprises recherche un Ingénieur ayant une expérience industrielle ou de conseil, pour lui confier la coordination d'interventions, la mise en relation avec des Chefs d'Entreprises, et éventuellement l'exécution de certains contrats sur la région Rhône-Alpes.

Il devra avoir une bonne connaissance du milieu industriel de la région, et prendre place dans une agence déjà créée depuis plusieurs années, à titre de responsable d'un segment d'entreprises, ou d'activités industrielles.

Ecrire à n° 8.541

COFAP 40, rue de Chabrol 75010 Paris q.tr.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ recherche pour son usine de

FRANCHE-COMTÉ

médecin du travail

Il complètera l'équipe d'un service autonome.
Excellentes conditions de travail dans une entreprise moderne.
Évolution de carrière possible.
Envoyer C.V. et prétentions sous réf. CLIN (mention/s/ enval.)

EMPLOIS et CARRIERES
30 rue Vernet 75008 PARIS

IMPORTANT GROUPE
recherche pour LILLE
CHEF COMPTABLE
titulaire D.E.C.S.
ou mémorialiste.
RESPONSABILITES :
— Service comptable ;
— Service paye ;
— Prévisions d'exploitation et de trésorerie ;
— Analyses de gestion.
Adresser C.V. et prétentions à Fiduciaire Générale de Paris, 8, r. Cardinal-Mercier, PARIS-9e.

Société
INSTALLATION CONDITIONNEMENT AIR
recherche pour Lyon

INGENIEUR ELECTRICIEN

pour élaborer schémas installation, fonctionnement, dépannage.
Très expérimenté au second œuvre électricité.
Poste évolutif.

Adresser C.V., photo et prétentions sous n° 747 à CENTRE DE PSYCHOLOGIE APPLIQUEE, 104, rue Ney, 69006 LYON.

Société HENRI MAIRE
ARBOIS JURA
recherche
Jeune Homme ou Femme
pour poste

ADJOINT DE CHEF DE PUBLICITE

Très bonne connaissance de la rédaction exigée (études littéraires souhaitées).
Possibilité de logement en maison confortable, av. jardin.
Ecrire première lettre manusc., av. C.V., expér. professionnelle, prétentions de salaire à : Grands Vins HENRI MAIRE, 39.600 ARBOIS.

Société Mécanique et Automatisme
recherche
pour Sud-Ouest

2 INGENIEURS

Débutants ou quelques années d'expérience.
A.M., Centrale ou équivalent.
Pour mise au point industrialisation et développement produits nouveaux.
Ecrire avec C.V. à : A.M.R.I., B. P. N° 2, 24.490 LA ROCHE-CHALAIS.

R. T. C.
LA RADIOTECHNIQUE
COMPELEC
Centre Industriel de
CAEN

Poste à pourvoir : Etudes et réalisations de

SYSTEMES AUTOMATIQUES

basés sur micro calculateurs pour production de semi-conducteurs.

Ce poste qui ne peut convenir qu'à un

INGENIEUR

GRANDES ECOLES (Mines, Sup. Aéro...) évoluera vers de larges responsabilités au sein du Département Informatique.

Formation complémentaire assurée.

Ecrire : Service du Personnel, Route de la Délivrance, 14.000 CAEN.

IMPORT. PAPETERIE REGION
LILLE
recherche

INGENIEUR

format. A.M. débutant ou mieux quelques ann. expér. pr bureaux d'études en vue développem. et transformation des fabrications
Ecr. n° 7.137, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e
Joindre photo et C.V. manuscrit

---

emplois féminins

SOPRA rech. pour son Agence de GRENOBLE

ANALYSTE PROGRAMM. FEMME

pour assistance chef de projet. Libre de suite. Écr. avec C.V. et prétentions :
SOPRA 39, rue E.-Calvat, GRENOBLE

---

offres d'emploi

etap membre de l'ANCERP

SOPELEM

SOCIÉTÉ D'OPTION PRÉCISIONS ÉLECTRONIQUE MÉCANIQUE RECHERCHE A PARIS

DIRECTEUR ACHATS APPROS

Il s'agit d'un poste couvrant l'ensemble des achats : matières premières, composants, sous ensembles, sous-traitance, usinage et investissements qui nécessite de solides compétences en mécanique (si possible méthodes) et une forte expérience pratique de la conduite d'un service Achats et Approvisionnements.

CES FONCTIONS IMPORTANTES PEUVENT CONVENIR A INGÉNIEUR A.M. OU ÉCOLE ÉQUIVALENTE AYANT 15 ANS ENVIRON DE VIE PROFESSIONNELLE ET DES QUALITÉS MARQUÉES D'ANIMATEUR ET DE GESTIONNAIRE.

Ecrire sous référence OS 181 AM

IMPORTANT GROUPE PRIVÉ RECHERCHE POUR SON BUREAU D'ÉTUDES (TRANSPORTS URBAINS DE VOYAGEURS) - PARIS

JEUNE INGÉNIEUR PRINCIPAL

ECP-Mines-Ponts ou niveau supérieur équivalent ayant déjà acquis une expérience des problèmes urbains (circulation - transports), capable assumer, avec autonomie, responsabilités

D'ÉTUDES, D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE RELATIONS EXTÉRIEURES AVEC ADMINISTRATIONS.

Situation intéressante au sein petite équipe dynamique, dans secteur en fort développement.

Ecrire sous référence WG 174 AM

IMPORTANTE FIRME FRANÇAISE ÉTUDE ET RÉALISATION D'ENSEMBLES INDUSTRIELS CLÉS EN MAIN - FILIALE PUISSANT GROUPE - PARIS

recherche

INGÉNIEUR PROJET

Ce poste peut convenir à jeune ingénieur grande école - ECP - Mines - A.M. - Génie Chimique ou école équivalente, débutant à 2 ans expérience.
Le titulaire du poste établira des propositions d'usines clef en main en relation étroite avec service process, B.E. Contacts à prévoir avec la clientèle.

LARGES POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION DANS FIRME EN EXPANSION.

Ecrire sous référence RB 169 CM

---

offres d'emploi

PUISSANT GROUPE ALIMENTAIRE LEADER DANS SA BRANCHE - RECHERCHE POUR SA FILIALE EXPORTATION PARIS..

CHEF DE SERVICE EXPORT

H.E.C., E.S.S.E.C., E.S.C.P. OU ÉQUIVALENT, ayant une expérience du commerce international acquise de préférence dans produit de grande consommation.
Ce poste de responsable concerne :
- l'animation commerciale des agents étrangers ;
- le contrôle de la gestion des commandes ;
- la recherche des actions nouvelles susceptibles de promouvoir la marque et d'améliorer le réseau de distribution ;
- les liaisons avec tous les services de la Société Mère (achats - production - marketing).

POSTE COMPORTANT DES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION IMPORTANTES DANS LE CADRE D'UNE SOCIÉTÉ EN EXPANSION. ANGLAIS NÉCESSAIRE.

RÉMUNÉRATION DE L'ORDRE DE

90.000 à 110.000 F

Ecrire sous référence OY 167 AM

IMPORTANTE AGENCE ASSURANCES COUVRANT RISQUES INDUSTRIELS, MARITIME, AVIATION, I.A.R.D., VILLE AFRIQUE NOIRE

recherche

DIRECTEUR ADJOINT

SITUATION IMPORTANTE POUVANT ÉVOLUER VERS UNE DIRECTION GÉNÉRALE.

Ce poste peut convenir à candidat diplômé études supérieures ou équivalent ayant acquis dans domaine assurances, expérience pratique solide et polyvalente, capable collaborer avec Direction Générale pour problèmes : commerciaux, gestion, animation (plusieurs bureaux, effectifs importants).

RÉMUNÉRATION ÉLEVÉE. AVANTAGES OUTRE-MER. POSSIBILITÉ ULTÉRIEURE INTÉRESSEMENT. SÉJOUR 10 MOIS - 2 MOIS.

Ecrire sous référence MC 179 AM

CABINET CONSEIL JURIDIQUE ET FISCAL RATTACHÉ A GROUPE DE SOCIÉTÉS - AFRIQUE NOIRE

recherche

JURISTE

ayant de bonnes connaissances en fiscalité, droit des Sociétés et si possible droit du travail et disposant, de préférence, d'une expérience professionnelle.

INTÉRESSANTES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE.

Ecrire sous référence LB 178 AM

etap 4, rue Massenet, 75016 Paris, discrétion absolue

Consultant conseil en informatique

F 75 000 + Paris

Un important cabinet international d'organisation spécialisé dans les disciplines suivantes : Marketing, Ressources humaines, Finance-Contrôle, Informatique, recherche pour son bureau de Paris un Consultant en Informatique.
Diplômé de l'enseignement supérieur (Ecole d'ingénieurs ou de gestion) et âgé de 28 ans minimum, il devra avoir une expérience d'au moins trois ans en programmation et analyse de systèmes, acquise de préférence dans l'industrie. Une expérience en base de données sera un atout supplémentaire.
Dépendant directement du Chef de Département, il aura la responsabilité de concevoir, de développer et de contrôler tous les aspects des systèmes informatiques.
Il aura la possibilité de travailler dans des équipes pluri-disciplinaires (Contrôle, Marketing, Personnel) et d'élargir son champ d'expertise.
La croissance très rapide du cabinet permet un développement de carrière très attirant.
Réf. P 601

Fiscaliste

Paris-Strasbourg

Une très importante société américaine de réputation mondiale, spécialisée dans la fabrication et commercialisation de matériel de manutention, souhaite structurer son département de fiscalité européenne et recherche un fiscaliste français.
Dépendant directement du Directeur Européen, il travaillera dans une équipe internationale et sera chargé de la fiscalité des filiales françaises. Il sera responsable de la préparation des déclarations fiscales, effectuera des révisions périodiques dans les filiales, étudiera l'aspect fiscal de tous les transactions et contrats, et d'une manière générale tous les problèmes de fiscalité d'entreprise.
Ce poste à créer offre la possibilité de travailler en détail sur une grande variété de situations et peut correspondre à un candidat ayant une expérience d'au moins cinq ans en fiscalité acquise soit dans un cabinet, soit en entreprise, et désireux de joindre une grande société internationale.
Une bonne connaissance de la langue anglaise est requise.
Un salaire de départ intéressant est proposé.
Réf. T 602



Adresser C.V. détaillé, en spécifiant la référence, à G.-C. FULCONIS, Tour Maine-Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15.
Toute candidature est assurée d'une discrétion absolue.

HAVAS CONTACT

offres d'emploi

IMPORTANTE SOCIETE
VENTE DE BIENS D'EQUIPEMENT
recherche pour ses usines
DU BOURGET

INGENIEUR d'ETUDES

FORMATION : GRANDES ECOLES

Missions principales :
- mener à bien des études théoriques (recherche à long terme) portant sur MECANIQUE DES FLUIDES
- participer aux études d'amélioration et de renouvellement du matériel utilisé
- animer une petite équipe d'Ingénieurs et de Techniciens.

Une expérience minimum de 5 ans dans les TURBOMACHINES est indispensable.
- Anglais et Allemand lus.
- Déplacements de courte durée à prévoir.

Adresser curriculum vitae dét. et prétent. sous réf. 121.272
30, rue de Mogador
75009 - PARIS.



C&C

SOCIÉTÉ PROFILMÉCA

Route de Buchelay, Z.I., 78200 MANTES-LA-JOLIE
recherche

DIRECTEUR CONFIRMÉ

spécialiste électromécanique

— Transfert.
— Outils de découpe et à suite, pour diriger usine spécialisée dans études et réalisation matériel et outillages.

Relations technico-commerciales avec la clientèle.

LOGEMENT ASSURE.

Adresser C.V. et prétentions sous le n° 70.222, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, PARIS-1er, qui tr.

offres d'emploi

LE GROUPE  RECHERCHE

2 INGÉNIEURS D'AFFAIRES

(Référ. EB 100)

Ces postes conviendraient à des Ingénieurs Informaticiens de 4 à 6 ans d'expérience, ayant dirigé avec succès des réalisations en logiciel de base et désireux de s'orienter vers la négociation et le suivi de contrats.
Travail basé à Paris avec de fréquents déplacements.

1 INGÉNIEUR CHEF DE PROJET

(Référ. EB 101)

4 ans d'expérience. Bonne connaissance de l'OS IBM exigée. Cet Ingénieur dirigera une équipe de plusieurs Ingénieurs chargée de la réalisation d'un gros projet télétraitement. Déplacement de longue durée en province.

1 INGÉNIEUR CHEF DE PROJET TEMPS RÉEL

(Référ. EB 102)

4 ans d'expérience. Bonne connaissance de plusieurs mini-calculateurs et si possible d'un operating system type OS/360, SIRIS 2 ou SIRIS 8.

3 ANALYSTES-PROGRAMMEURS ASSEMBLEUR

(Référ. EB 103)

2 ans d'expérience. Connaissance de l'assembleur IBM appréciée.

2 INGÉNIEURS SYSTÈME

(Référ. EB 104)

3 ans d'expérience minimum en OS IBM ou SIRIS 2/7 CII.

Écrire : E. BAZEILLE,
5, rue Louis-Lejeune.
92128 MONTROUGE.

offres d'emploi

chef comptable

Un des premiers groupes Internationaux d'Audit, de Conseil de Direction et Conseil Fiscal, recherche un CHEF COMPTABLE pour diriger le service comptabilité analytique de son bureau de PARIS. Il emploie en France plus de 300 personnes et maintient un taux de croissance élevé.

Sous l'autorité du Controller, il aura la responsabilité d'un groupe de 5 Comptables chargés de préparer l'ensemble des états de gestion mensuels, trimestriels et annuels regroupant les comptes analytiques de la Société, en liaison avec le service comptabilité générale et le European Headquarter.

Le candidat recherché a au moins le niveau du D.E.C.S. ou un diplôme d'Ecole Commerciale. Il aura acquis l'expérience du système comptable anglais ou américain, vécu si possible dans une firme internationale, soit industrielle, soit de service (Conseil de Direction, Révision Comptable, Conseil Juridique et Fiscal). L'anglais courant est indispensable.

La rémunération ne sera pas inférieure à 65 000 F.

Ecrire sous référence 27.360 M, à I.C.A. qui transmettra.

Le caractère confidentiel sera scrupuleusement conservé et il sera répondu à toutes les candidatures.

I.C.A. International Classified Advertising
3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

BASF
Compagnie française BASF.

responsable du développement

PARIS — 32 ans minimum.

De formation supérieure et expérimenté dans la distribution de produits destinés au secteur agricole et para agricole.

Il sera responsable de la commercialisation d'une ligne de nouveaux produits de structuration des sols et d'engrais spéciaux.

Toutes informations sur cette offre seront données en toute discrétion au téléphone par Information-Carrière SVP 11.11 de 9 h à 18 h, qui donnera un rendez-vous aux candidats concernés.

Information Carrière
SVP.11.11

Référence : 395
37, rue du Général Foy
75008 PARIS

offres d'emploi

IBM

CORBEIL-ESSONNES
recherche pour ses Centres
de fabrication de Composants
électroniques

ingénieurs physico-chimistes

Réf. 218

Grandes Ecoles
Expérience en céramique souhaitable.

ingénieurs arts et métiers

Réf. 219

ou équivalent pour fonction méthodes.

Adresser CV s/réf. correspondante à
IBM FRANCE
M. BACHELARD BP 58
91102 Corbeil-Essonnes

COMPAGNIE MINIÈRE
recherche
pour le GABON

UN DESSINATEUR-PROJETEUR

Expérience confirmée de 5 ans minimum en installation d'usines (traitements de minerais).

Envoyer curriculum vitae et prétentions à
C.O.M.U.F.
Service du Personnel
1, boulevard de Vaugirard
75751 PARIS CEDEX 15.

ANDRE

le chausseur sachant chausser

Recherche

Pour ses Filiales

Réf. A 99412

DIRECTEUR COMMERCIAL

Formation supérieure
(HEC. ESSEC. ESC. etc.)

- plusieurs années d'expérience
- 35 ans minimum
- Anglais obligatoire - Allemand souhaité
- sera responsable de la politique commerciale (vente - marketing-publicité-promotion etc...) d'une filiale spécialisée dans la gamme de chaussures de ski et montagne
- sera chargé du positionnement de marques connues sur l'ensemble du marché.

Lieu de travail : PROVINCE

Réf. B 99413

CHEF DE PRODUIT

Produit
"entretien et bonneterie"

- âge minimum 30 ans
- Expérience commerciale (si possible en centrale d'achat)
- Bonne capacité de gestionnaire
- sera responsable de l'ensemble de la collection des produits "entretien et bonneterie" (achat - mise au point - gestion)

Lieu de travail : PARIS

Réf. C 99414

CADRE RESPONSABLE EXPORTATION

Poste à créer

Formation supérieure
(HEC. ESSEC. ESC. etc...)

Le poste conviendrait à un débutant ambitieux et dynamique

- Anglais et Allemand obligatoires
- sera responsable du développement de l'exportation d'une filiale spécialisée dans la gamme "chaussures de luxe"

Lieu de travail : PROVINCE

Réf. D 99415

COMPTABLE BTS - BP

Chargé de contrôler la comptabilité des Filiales

- âge minimum : 28 ans
- 4 ans d'expérience
- voyages fréquents

Lieu de travail : PARIS

BLEU

Ecrire avec curriculum vitae et photo sous référence exacte à :
GROUPE ANDRÉ - Direction des relations humaines
28, rue de Flandre - 75940 PARIS CEDEX 19
Il SERA RÉPONDU A TOUTES LES CANDIDATURES

FILIALE D'UN GROUPE INTERNATIONAL
une Société française (C.A. 140 millions - 1.100 personnes) implantée dans la Banlieue Sud-Est, spécialisée dans la fabrication et la commercialisation d'articles de conditionnement pour cosmétique, parfumerie, produits d'entretien, recherche
POUR L'UNE DE SES DIVISIONS :

CADRES TECHNICO-COMMERCIAUX

- L'UN POUR MARCHE METROPOLITAIN
- L'AUTRE POUR MARCHE EXPORTATION

Leader européen de notre branche, nous recherchons des Collaborateurs de premier plan capables d'accroître l'expansion de notre position sur les marchés Français, Européens et autres secteurs mondiaux.

Les candidats devront pouvoir traiter les aspects suivants de la fonction :
- TECHNIQUE, qui exige des connaissances, notamment en chimie (formation complémentaire assurée dans l'entreprise).
- COMMERCIALE, qui réclame les aptitudes nécessaires à la gestion, en tant que responsable des budgets de ventes, de la mise en œuvre des moyens d'études des marchés et du développement des ventes.

— Formation : école supérieure de commerce (H.E.C., SUP. de CO., ESSEC ou équivalent).
— Age : minimum 30 ans.
— Expérience : de 5 années à un poste similaire.

- Parfaite connaissance de l'anglais.
- Allemand souhaité pour le poste concernant l'exportation.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions à :
MINET PUBLICITE, N° 39.040,
40, rue Olivier-de-Serres, 75015 PARIS, qui transm.

ARCT
Important constructeur matériel électro mécanique premier mondial dans sa branche, recherche

technicien expérimenté

pour poste préparateur au service Méthodes. Fabrications petites et grandes séries. Une expérience de 6 années minimum à un poste similaire serait nécessaire.

jeunes techniciens supérieurs ou diplômés I.U.T.

(Electroniciens, électro-techniciens, mécaniciens)

en vue orientation, après formation complémentaire, vers départements Etudes, Production, ou Technico-commercial.

Adresser lettre manuscrite, c.v. détaillé et photo à Direction du Personnel ARCT rue Cuvier 42300 Roanne.

HAVAS CONTACT

IMPORTANTE SOCIETE
Filiale d'un puissant Groupe Multinational recherche, dans le cadre du développement de son SERVICE MARKETING

UN JEUNE INGENIEUR

SUPELEC ou équivalent

pour lui confier la responsabilité des

ETUDES DE MARCHE

Placé sous l'autorité directe du chef du service il aura notamment pour mission :
- de contribuer à la définition des besoins avec les services intéressés,
- de réaliser ou faire réaliser les études correspondantes (éventuellement sous-traitants) avec la préoccupation constante du meilleur rapport qualité-prix.

Les candidatures de non-ingénieur (HEC, ESSEC, SUP de CO) seront étudiées si elles ont un niveau scientifique au moins égal à MATH-SUP.

Possibilité de développement de carrière pour un candidat de valeur au sein d'un groupe mondial en expansion.

Envoyer C.V., photo et prétentions avec lettre manuscrite, sous réf. 1010M à :



V.P.O.
7, rue de Naples
75008 - PARIS

C&C3563

IMPORTANTE BANQUE
recherche en vue de renforcer ses équipes

1 ANALYSTE FINANCIER

confirmé (H.E.C., E.S.S.E.C. ou équivalent), capable d'animer son service d'études.

DES COLLABORATEURS

(H.E.C., droit, sciences Po. ou équivalent), ayant si possible 1 à 2 ans d'expérience au sein d'une Direction financière de banque, pour effectuer des études financières.

Travail à Paris.

Ecrire avec C.V. détaillé, photo et prétentions, sous référence 7.431, P. LICHAU S.A., 10, rue Louvois, 75063 PARIS, cedex 02, qui transmettra.

SOCIETE DE CONSEIL ET SERVICES INFORMATIQUES
recherche

ANALYSTE SCIENTIFIQUE

— Expérience Fortran ;
— Analyse numérique, filtrage, mécanique rationnelle ;
— Expérience spatiale souhaitable.

PROGRAMMEURS

— Expérience temps réel ;
— Système et assembleur C I I 10070 ou MITRA 15.

Envoyer C.V. et photo sous n° 567.661
REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e, q. tr.

offres d'emploi

PERSONNEL
responsable gestion cadres et formation

Sous la supervision du Directeur du Personnel le candidat âgé de 28 ans minimum sera responsable d'une part de la gestion des cadres : recrutement, formalités accueil et départ, gestion prévisionnelle, description et évaluation des fonctions, études de structures de salaires, analyse de l'appréciation, d'autre part de la formation : analyse des besoins, programmes, organisation, animation et conduite des sessions. Il sera également responsable de la Sécurité des personnes.

Il devra avoir une formation supérieure complétée si possible par une formation ou une sensibilisation Sciences Humaines.

Une expérience de 2 ou 3 ans dans la Fonction Personnel ou comme animateur de formation est indispensable.

Une bonne connaissance de l'anglais écrit et parlé est nécessaire.

Possibilités de formation complémentaire et d'évolution au sein d'une Société en pleine expansion (effectif total 320 personnes dont 200 cadres ou assimilés.)

Délégation réelle de responsabilités.

Ecrire sous réf. E 122 au Directeur du Personnel
DU PONT DE NEMOURS FRANCE S.A.
9, rue de Vienne 75008 PARIS
Discrétion assurée.

DU PONT

GROUPE INDUSTRIEL (1.500 pers.)
Secteur CONSTRUCTION recherche

• CADRES ADMINISTRATIFS
40/45.000 F environ

Après mise au courant des procédures du groupe, ils seront détachés auprès de divisions ou filiales (région parisienne) avec autonomie et responsabilités, à la tête de petites équipes. Solides connaissances comptabilité et informatique. Expérience du commandement.
Ecrire sous référence 3.537.

• CHEF DU DÉPARTEMENT ORGANISATION ADMINISTRATIVE
60/70.000 F environ

Au sein du secrétariat général, il :
- assurera l'audit administratif du groupe ;
- dirigera certains cadres administratifs ;
- conduira les actions de réorganisation ;
- guidera la formulation des besoins informatiques.

Formation supérieure en administration, comptabilité et informatique. Expérience de conseil et de direction d'un service administratif.
Ecrire sous référence 3.548.

Envoyer C.V., photo et prét. en précisant la réf. à PUBLIPANEL, 20, rue Richer, 75441 Paris Cedex 09, qui transmettra.

---

importante société d'INFORMATIQUE
RECHERCHE

UN INGENIEUR chargé des problèmes d'ORGANISATION

au Sein de la Direction Après-Vente

SES RESPONSABILITES :
- *conception de l'organisation informatique,*
- *coordination du traitement de l'information au sein de la Direction et interface auprès des autres Directions*

Une expérience de quelques années dans un poste analogue est indispensable.

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, photo et prétentions s/réf. 13.197 à :
s.n.p.m PETITES ANNONCES 100, av. Ch. de Gaulle 92522 NEUILLY

---

jeunes diplômés esc-licence

CEREALIER INTERNATIONAL, en pleine expansion, recherche, afin de renforcer ses structures, de jeunes collaborateurs (ESC, ESCAE, Licence) débutant ou possédant une première expérience, dans les domaines suivants :

COMPTABILITE
pour participer à la comptabilité prévisionnelle (établissement des prévisions, rapprochements comptables et analyse des écarts). (Réf. RA 2025 M)

ADMINISTRATION EXPORT
pour lui confier l'exécution des contrats et le transport (contacts fournisseurs, douanes, ports, transitaires, etc.). (Réf. RA 2026 M)

La connaissance de l'anglais est demandée.

Ces postes sont à pourvoir à Saint Germain en Laye.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous la référence choisie.

BERNARD KRIEF SELECTION
1, rue Danton 75006 Paris (*Membre de l'ANCERP*)

---

offres d'emploi

BIENS DE CONSOMMATION
destinés aux professionnels et au grand public
Marché en expansion : 20 % l'an

Une IMPORTANTE STE INDUSTRIELLE AU NOM REPUTE
et affiliée à un Groupe puissant. (C.A. : 250 MF dont 15 % Export)
recherche pour base à PARIS - OUEST

DIRECTEUR DES VENTES
FRANCE + EXPORT

RESPONSABLE DU DEVELOPPEMENT DU C.A. dans le cadre d'une nouvelle politique commerciale (à laquelle il participera) PAR ACTION DIRECTE SUR PLUSIEURS RESEAUX EN FRANCE et à l'EXPORTATION (100 REPRESENTANTS + AGENTS. 5 LIGNES DE PRODUITS) CONTACTS GROS CLIENTS

- Formation commerciale supérieure. • ANGLAIS et si poss. Allemand
- SPECIALISTE DE L'ANIMATION DE FORCES DE VENTES nationales, préférence Electro-ménager, outillage et appareillage élect., Radio-TV,...

GARANTIE DE DISCRETION ABSOLUE
Lettre manuscr., CV détaillé ss réf. 3019 à
SC sélection conseil 6, PLACE DU MARECHAL JUIN, 75017 PARIS

---

offres d'emploi

CENTRE DE RECHERCHES APPLIQUÉES D'UN TRÈS GRAND SECTEUR INDUSTRIEL
recherche

JEUNES INGÉNIEURS
GRANDES ÉCOLES

(X., Mines, E.C.P., A. et M., Supelec, E.P.C.I.)
Vous souhaitez, en début de carrière, compléter votre formation dans le domaine des applications industrielles concernant l'ELABORATION de l'ACIER, sa TRANSFORMATION et son UTILISATION.

NOUS VOUS OFFRONS DE PARTICIPER :
- à l'étude des procédés modernes et des perfectionnements qui peuvent leur être apportés, automatisation par exemple ;
- à la conception de procédés nouveaux et à leur mise au point dans des pilotes semi-industriels ou industriels ;
- aux recherches concernant les propriétés et l'utilisation de l'acier.

VOUS AUREZ LA POSSIBILITÉ :
- d'utiliser des moyens modernes d'investigation et de traitement de l'information ;
- d'avoir de nombreux contacts avec l'industrie et les Laboratoires des Universités et des Grandes Ecoles ainsi qu'avec des organismes étrangers ;
- de poursuivre, après quelques années au service de la recherche, votre carrière dans l'industrie de notre profession.

Une connaissance de la langue anglaise suffisante pour aborder une discussion techn. est souhaitée.

Contribution au logement assurée.

Env. curr. vitae, photo et prétentions à nº 78.085, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), q. tr.

LE DIRECTEUR FINANCIER D'UN LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE (PARIS NORD-OUEST) EN CROISSANCE RAPIDE, AYANT UNE POLITIQUE RÉALISTE DE DIVERSIFICATION ET APPARTENANT A UN GROUPE INTERNATIONAL cherche

le chef de son département financier

Il réalise les études relatives aux investissements du Groupe, analyse la rentabilité des activités nouvelles, prépare le budget à long terme, gère la trésorerie à court, moyen et long terme. Il est responsable de la fonction « crédit management », est associé aux décisions de politique financière.

Nous cherchons un ESCP, ESSEC, etc. de 32 ans minimum, ayant acquis son expérience dans une affaire industrielle et considérant ce poste comme un tremplin vers des responsabilités plus larges au sein du Groupe. La connaissance de l'anglais est indispensable.

Les financiers intéressés adressent leur candidature (ss réf. 2639 M) à Mme TESSIER.

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE-75008 PARIS
membre de l'ANCERP

ETABLISSEMENT FINANCIER
dimension internationale recherche pour son département Organisation et Informatique un

organisateur informaticien
75/85.000 F

Il participera à l'élaboration du Plan Informatique puis au contrôle de sa réalisation et du développement des projets importants qui en découleront.

Le candidat recherché, âgé d'au moins 27 ans, diplômé d'une Grande Ecole, devra posséder au minimum deux ans d'expérience de la participation à des grands projets d'Organisation et d'Informatique, si possible dans le cadre de la BANQUE OU DE L'ASSURANCE.

Adresser un C.V. détaillé en rappelant la référence AR 493 et le poste : Organisateur Informaticien.
Discrétion absolue strictement garantie.

EGS
CONSEIL EN RECRUTEMENT — 10 RUE DE LA PAIX 75002 PARIS

RECHERCHE OPÉRATIONNELLE

Pour renforcer son équipe d'organisation et de recherche opérationnelle

FILIALE DE SOCIÉTÉ MULTINATIONALE
recherche

INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE
ou
DIPLOMÉ ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Débutant ou ayant quelques années d'expérience ;
- Pouvant justifier de connaissances dans au moins un des domaines suivants :
  - Mathématiques appliquées
  - Econométrie
  - Techniques modernes de gestion
- Connaissance de l'anglais appréciée.
- Formation complémentaire assurée en vue d'une intégration dans une équipe pluridisciplinaire.
- Lieu de travail : proche banlieue OUEST.
- Déplacement possible de courte durée en province ou à l'étranger.

Ecrire avec C.V. à Nº 68.069 Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er q. tr.

LE BUREAU DE RECHERCHES ET DE PARTICIPATIONS MINIERES
27 Charia Moulay Hassan
B.P. 99 — RABAT - MAROC
recherche

5 GEOPHYSICIENS

confirmés dont 1 spécialiste de la gravimétrie et du magnétisme, les 4 autres spécialisés dans l'interprétation sismique.

- 5 à 10 ans d'expérience dans la recherche pétrolière.
- Langues requises, anglais ou français.
- Contrat de 2 ans minimum renouvelable.

Envoyer curriculum vitae et prétentions à l'attention de Monsieur M.A. MOUHSINE — B.R.P.M. — B.P. 99 — RABAT — MAROC — Telex 31.066 — Tél. 302-73 et 236-97.

5 GEOLOGUES

- 1 SEDIMENTOLOGISTE
- 1 STRUCTURALISTE
- 1 SPECIALISTE DES INTERPRETATIONS DES DIAGRAPHIES ELECTRIQUES
- 2 GEOLOGUES PETROLIERS POLYVALENTS

- 5 à 10 ans d'expérience dans la recherche pétrolière.
- Langues requises, anglais ou français.
- Contrat de 2 ans minimum renouvelable.

Envoyer curriculum vitae et prétentions à l'attention de Monsieur A. ALEM — B.R.P.M. — B.P. 99 — RABAT — MAROC — Tél. 219-21 ou 330-34 — Telex 31.066.

C&C 3491

PHILIPS

Usine Région Parisienne fabricant équipements électro-mécanique en petites séries

Recherche pour son service **DÉVELOPPEMENT**

UN INGÉNIEUR-MÉCANICIEN CONFIRMÉ

- Technicien compétent, créatif et entreprenant ;
- C'est aussi un homme intéressé par les contacts extérieurs.
- Evolution assurée ;
- Connaissance de l'anglais indispensable.

Adresser lettre manuscrite, avec C.V., photo à Direction du Personnel, 50, av. Montaigne, Paris, sous référence 315.

Revue Médicale recherche

médecin rédacteur
AIHP

Travail mi-temps, 5 après-midi par semaine, excellente culture médicale exigée.
Ecrire avec c.v. photo (retournée) et prétentions sous réf. 43741 à Havas Contact 156, Bd Haussmann 75008 Paris. Discrétion assurée.

---

offres d'emploi

IMPORTANT GROUPE MECANIQUE DE POINTE

ayant acquis une réputation internationale dans l'exportation de biens d'équipement renforce le potentiel industriel de sa PRINCIPALE UNITE DE PRODUCTION

et recherche

ingénieurs grandes écoles

Débutants ou première expérience industrie mécanique

attachés BUREAU DES METHODES
ou encadrant
GROUPE DE FABRICATION

PROFIL :
- Solides connaissances mécaniques et métallurgiques, matériaux nobles.
- Goût pour des activités de fabrication en utilisant et adaptant des techniques ultra-avancées d'usinage.
- Dynamisme et aptitude au commandement
- Anglais courant souhaité.

Lieu de travail : BANLIEUE SUD.

Pour candidat de valeur répondant à ces critères il sera proposé, après une période probatoire, une formation complémentaire dans une Université Américaine.

Adresser C.V., photo et prétentions sous le No 70.662 CONTESSE Publicité 20, av. Opéra - 75040 PARIS CEDEX 01, qui tr.

C&C 3592



INGENIEURS GRANDES ECOLES

ayant connaissance de l'anglais souhaitée.
Lieu de Travail : CLAMART.
Facilités de transport assurées.

Ecrire avec C.V. sous référence No 52 à CIE GENERALE DE CONSTRUCTIONS TELEPHONIQUES - Service du Personnel - 251, rue de Vaugirard, 75740 PARIS CEDEX 15.

C&C

Très importante Société
AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE
2.000 personnes
recherche

SON FUTUR
CHEF COMPTABLE

pour remplacer chef comptable actuel dont départ est prévu fin 1975

Le candidat aura :
- 35 ans minimum ;
- Une formation supérieure comptable ;
- Plusieurs années d'expérience au niveau chef comptable d'une unité industrielle importante ;
- Une bonne expérience en informatique (matériel IBM 360-20) ;
- Des aptitudes et du goût pour la formation.

Le titulaire :
- Sera dans un premier temps Adjoint du Chef de Service de la Comptabilité dont l'effectif est de 40 agents ;
- Bénéficiera d'une rémunération importante et de nombreux avantages sociaux dont 2 mois de congés pour 10 mois de séjour.

Envoyer C.V. et photo sous référ. 7853 à



---

secteur alimentaire

GROUPE ALIMENTAIRE à caractère international recherche

• pour filiale ville universitaire EST effectif 300
DIRECTEUR ADMINIST. ET FINANCIER
35 ans minimum, apportant l'expérience du poste en moyenne entreprise. (Réf. 881 M)

• pour base PARIS
AUDIT INTERNE
28 ans minimum, apportant : - une formation comptable niveau DECS, - une expérience de Cabinet d'Audit français ou anglo-saxon. Déplacements à prévoir. (Réf. 882 M)

Adresser lettre manuscrite indiquant prétentions, C.V. détaillé sous référence du poste (réponse et discrétion assurées), au :

Groupe Opéra Sélection
8, RUE DE LA MICHODIÈRE - PARIS 2e

offres d'emploi

CHAUSSON

recherche

pour (60) CREIL
Effectif 3.600 personnes :

UN CHEF DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

MISSION : Sous la responsabilité du Chef de Service Comptabilité Générale du Siège :

— Etablir et contrôler les écritures comptables ;
— Fournir au siège la balance générale de l'établissement ;
— En gérer la trésorerie.

EXIGENCES :

— Pour ce poste, il est nécessaire de posséder de très bonnes connaissances comptables (B.P. ancien régime, D.E.C.S., E.S.C.P. ...) et une expérience acquise, par exemple, dans un poste d'adjoint au chef comptable d'une grande société ou de chef comptable d'une moyenne entreprise. Ce poste implique une relative autonomie exigeant des qualités de personnalité, de décision, d'affirmation et de diplomatie.

Adresser C.V. détaillé + photo et prétentions à B.P. 72, 92601 ASNIERES, ou se présenter, sauf samedi, de 8 h. à 11 h. et de 13 h. à 15 h. 30, 167, avenue des Grésillons, GENNEVILLIERS, tél. 790-61-80, ou à l'AGENCE POUR L'EMPLOI des HAUTS-DE-SEINE, 186-192, avenue Joliot-Curie, 92 NANTERRE.

IMPT GROUPE INDUSTRIEL

recherche

JEUNES DIPLOMÉS DE L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL SUPÉRIEUR

I.U.T. - SUP. de CO.
Age minimum 24 ans.

Intéressés par la VENTE sur un secteur géographique dont ils auront la responsabilité.

Désireux de se former au contact clientèle pendant une période opérationnelle de 3 à 5 ans maximum,

IL EST OFFERT :

— *un stage rémunéré de formation (technique et commercial) d'une durée de quatre mois ;*
— *un niveau de salaire intéressant ;*
— *une évolution dans les différents secteurs (Marketing, Promotion, Export, ...) dont dispose une grande société.*

Envoyer C.V., photo et prétentions sous réf. 4.696, LEVI - TOURNAY, 5, cité Pigalle, 75009 PARIS, qui transmettra.

UNE IMPORTANTE SOCIETE D'ENGINEERING PETROLIER ET CHIMIQUE
offre plusieurs postes de

1 PROJECT MANAGER
2 INGENIEURS DE CONTRAT

à des candidats de formation supérieure, âgés de 30 ans minimum

AYANT :

- *une bonne connaissance de l'anglais courant écrit et parlé,*
- *le goût des déplacements de courte et moyenne durée, souvent à l'étranger*
- *une expérience de la réalisation des grands projets industriels.*

Les postes proposés permettent d'exercer des Responsabilités techniques, commerciales et financières très étendues.

Adresser C.V., lettre manuscrite, photo + prétentions s/réf. 706/M à :
c.n.p.m 100, av. Charles de Gaulle 92522 NEUILLY S/SEINE

ORGANISME PROFESSIONNEL
recherche pour
son CENTRE - INTERENTREPRISES - Rég. paris.

MÉDECIN DU TRAVAIL

A TEMPS PLEIN A BORD CAMION - RADIO

Ce poste, à pourvoir rapidement, peut convenir à :

— Jeune Médecin titulaire du C.E.S. de Médecine du Travail (ayant au moins 2 ans d'expérience).
— Médecin du Travail confirmé.
— Ou Médecin issu Service Santé Militaire.

Adr. C.V. détaillé sous n° 387.383, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra.

FORMATION

HECJF - IEP - LICENCIÉE (GESTION, PSYCHO-SOCIO)

25 ans minimum

— Vous êtes attirée par les problèmes humains, les contacts et les problèmes de perfectionnement permanent ;
— Vous avez l'expérience de la vie d'une entreprise et une excellente connaissance des problèmes de secrétariat ;
— Vous cherchez à mettre à profit ce que vous avez appris dans une nouvelle activité qui vous offre une accession rapide à une large autonomie et à d'importantes responsabilités (position cadre) ;

La CEGOS vous propose des postes d'

ANIMATRICE DE FORMATION

Votre mission sera de :

— Conduire des stages de perfectionnement centrés sur les techniques modernes de secrétariat ;
— Conseiller le personnel administratif dans ses tâches d'organisation ;
— Concevoir des stages pour le personnel de secrétariat dans des domaines variés (initiation à l'économie et à la gestion, formation au travail en équipe) ;
— Etudier et mettre en place par des moyens pédagogiques nouveaux.

sélé CEGOS

Adresser lettre manuscrite et C.V. détaillé sous référence M. 70.195.
Discrétion totale assurée.
33, quai Gallieni - 92153 SURESNES.

IMPORTANT GROUPE DU SECTEUR TERTIAIRE (C.A. *460 millions de Francs*)

recherche un cadre de formation supérieure avec 3 ans d'expérience au moins en tant qu'Adjoint au Directeur Administratif et du Personnel d'une grande entreprise et une compétence dans les domaines :

- administratif
- juridique
- du personnel

pour regrouper sous son autorité l'ensemble de ces activités avec les services correspondants et créer progressivement la fonction de

directeur administratif et du personnel

Son rôle consistera alors à perfectionner et à faire évoluer l'ensemble des procédures, de l'organisation administrative et de la gestion du personnel de la société et de ses filiales en France et à l'étranger.

Veuillez adresser votre dossier de candidature au service 1114M

plein emploi 10 rue du mail paris 2e

Importante Entreprise parisienne (6000 personnes)

recherche pour sa
Direction des Relations Humaines

un cadre de personnel

Après une période d'adaptation ayant pour but essentiel la connaissance de l'entreprise, il pourra en fonction de ses goûts s'orienter soit vers une activité de recrutement de cadres, soit prendre en charge des problèmes de formation continue.

Agé de 26 ans minimum, ayant si possible une formation supérieure et une première expérience, il devra avant tout avoir la volonté d'entreprendre.

Envoyer C.V. manuscrit et photo sous la référence 3566 à Pierre LICHAU S.A., 10, rue de Louvois 75063 Paris cédex 02 qui transmettra.

EUROMARCHÉ

recherche

Pour ses services administratifs centraux

JEUNE COLLABORATEUR (TRICE)

En vue d'assister le Chef du département Immobilier dans la gestion des centres commerciaux du groupe.

Il sera donné la préférence à un candidat ayant acquis une expérience de gestion immobilière au sein d'un cabinet d'administration d'immeubles.

Envoyer C.V., photo et prétentions sous réf. 001 à

EUROVENTE - Service Recrutement
180 R.N. 7 - 91200 ATHIS-MONS

Société fabriquant des instruments de mesure et de contrôle de réputation mondiale

recherche

DIRECTEUR EXPORTATION

dynamique, formation ingénieur, ayant

— Expérience de vente à l'exportation (distributeurs, prescripteurs, administrations locales) ;
— Expérience administrative (négociations de contrats à haut niveau) ;
— Bonnes connaissances industrielles (pétrole, chimie, industrie alimentaire) ;
— Anglais, allemand courant, autres langues appréciées.

Déplacements fréquents de courte durée à l'étranger.

INGÉNIEUR TECHNICO-CCIAL

Ayant :

— Expérience auprès Sociétés Engineering et industrie lourde ;
— Solides connaissances technologiques instrumentation, contrôle, régulation ;
— Bonnes connaissances en anglais.

Déplacements fréquents de courte durée France et étranger.
Possibilités de promotion.

Les candidats adressent dossiers manuscrits avec C.V. et prétent. à n° 8.692, PUBLICITES REUNIES, 112, bd Voltaire, 75011 PARIS, qui transmettra.

---

direction technique

90 000 F+

Nous sommes une société française (180 personnes) spécialisée dans la fabrication de composants électromécaniques et électroniques que nous réalisons en séries petites et moyennes à partir des besoins particuliers de nos clients. Notre développement est lié à la qualité de nos services techniques (BE mécanique, BE électronique, contrôle-qualité, SAV) et à leur faculté d'innovation.

Nous recherchons pour en prendre la responsabilité, un ingénieur confirmé, électromécanicien ou électronicien, familiarisé avec les spécifications et les normes de l'Electronique et ayant acquis une expérience polyvalente des problèmes de fabrication. Des notions d'Anglais et d'Allemand seraient un atout.

La réussite dans ces fonctions permettra d'accéder au poste de Directeur Technique.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous référence 1954/M.
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BERNARD KRIEF SELECTION
1, rue Danton 75006 Paris (*Membre de l'ANCERP*)

Importante Charge d'Agent de Change rech. :

ANALYSTE FINANCIER

Mission : Elaboration des produits (bulletins, notes de conjoncture, analyses très fouillées sur plusieurs valeurs) avec l'aide de 2 jeunes analystes qu'il supervise.

Profil : 30 ans minimum, formation supérieure. Expérience de l'analyse financière (dans Banque - Cie d'Assurance - SICAV...).

Salaire de base : 80.000 F par an. Evolutif.

Tél. à Madame DEGROTTE : 266-51-79.

ETPM
ENTREPOSE-GTM
POUR LES TRAVAUX PETROLIERS MARITIMES
Leader Européen de l'OFF SHORE PETROLIER
Effectifs :
1971 = 370 / 1974 = 850 / 1976 = 1200
recherche
pour son Service **PERSONNEL**

un adjoint EMBAUCHE/FORMATION

SA FONCTION :

Adjoint direct du Chef du Personnel et en liaison avec les Directions Hiérarchiques Régionales et Fonctionnelles du Siège, il lui sera confié la responsabilité du recrutement et des actions de Formation et Information du Personnel.

L'homme que nous recherchons aura 35 ans minimum, le sens et le goût des contacts humains, un très bon jugement, une expérience professionnelle similaire de plusieurs années, et, si possible la pratique de la langue anglaise et de la vie des chantiers.

Envoyer CV détaillé en précisant rémunération actuelle sous référence 3.201

CANOVA B.P. N° 78 92200 NEUILLY

GROUPE MULTINATIONAL

recherche pour sa filiale française spécialisée dans la diffusion de biens d'équipement industriel et TP

marketing and planning manager

35 ans minimum - Formation commerciale expérience industrielle.

En liaison étroite avec la Direction Générale, il sera chargé de :

— étudier et rechercher de nouveaux marchés,
— suivre et contrôler les prix,
— participer à l'élaboration des plans de développement.

Poste d'avenir pour un homme de contacts parlant parfaitement anglais.

Ce poste est à pourvoir dans la banlieue SUD-OUEST de Paris.

Adressez C.V. détaillé, prétentions et photo à No 67.923 CONTESSE Publ. 20, avenue Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01 — qui transmettra.

C&C 3543

Très importante Société
AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE
recherche
pour Formation Sanitaire Hôpital

MÉDECIN généraliste

— Bonne expérience pathologie tropicale ;
— Références premier ordre exigées ;
— Rémunération importante ;
— Nombreux avantages sociaux dont 2 mois de congés pour 10 mois de séjour.

Envoyer C.V. et photo sous référence 7.903 à :

OP organisation et publicité 2, RUE MARENGO - 75001-PARIS, QUI TRANSMETTRA

Paris banlieue Ouest - Une société industrielle en pleine expansion fabriquant des engins de manutention et de levage (850 personnes - CA 120 millions) recherche son nouveau

directeur commercial

pour relayer le titulaire actuel qui prend sa retraite. Cette fonction à hautes responsabilités exige un ingénieur (AM, IEG, ESE ou équivalent) possédant parfaitement l'anglais, ayant une expérience technico-commerciale, et maîtrisant les relations publiques, la gestion et l'animation de services commerciaux.

Une première information vous sera donnée en écrivant sous référence 67 M à

Organisation & Publicité 2, rue de Marengo 75001 Paris, qui transmettra.

OP

---

il y a deux ans que nous vous cherchons...

Les collaborateurs d'un directeur ne se trouvent pas du jour au lendemain.

Vous êtes A et M, E.S.E., E.C.P. et vous avez une solide expérience de 5 années dans le domaine des fabrications électromécaniques ou électroniques. Votre avenir est celui d'une société multinationale ayant devant elle un marché potentiel important.

Alors, si vous êtes intéressé nous vous demandons d'écrire sous référence YP9, à AXIAL PUBLICITE 91, Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS
Toute candidature sera étudiée avec intérêt et discrétion.

---

cde recherche pour son Service du Traitement de l'Information équipé d'un IBM 370 168 sous VS1

PATRICIEN DE L'EXPLOITATION

possédant une réelle expérience en vue de lui confier la responsabilité d'un groupe de préparation.

Exigences : BAC minimum, DUT souhaité, grande maîtrise du JCL - pratique Assembleur OS, pupitrage OS, fonctions de l'OS.

Adresser cv, prétentions à J.-Y. MARTINEAU, 6 rue Volney 75002 Paris.

cde

HAVAS CONTACT

ARCT

Premier constructeur mondial dans sa branche recherche

chef du service informatique

- Il sera responsable de l'analyse, de la programmation ainsi que de l'exploitation qu'il devra conduire avec beaucoup de rigueur.
- Il devra pouvoir développer la fonction informatique dans l'entreprise en élargissant le champ des problèmes traités.
- cette fonction exige d'avoir la pratique d'un langage évolué et, si possible, une expérience du temps réel.
- la rémunération sera en rapport avec le haut niveau de compétence demandé.

Adresser lettre manuscrite avec photo et c.v. détaillé à Direction du Personnel ARCT Rue Cuvier 42300 Roanne.

HAVAS CONTACT

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat — Vente — Location	21,00	24,51
AUTOS — BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

offres d'emploi

Très importante Société de **Produits industriels** faisant partie groupe international recherche pour l'une de ses Divisions (650 personnes)

ingénieur méthodes

Dépendant directement du Directeur d'Usine, cet ingénieur, de formation MECANIQUE, AM, ICAM, ECAM, se verra confier la responsabilité des méthodes :
- études et amélioration de postes de travail,
- études de procédés de fabrication, de planification, d'organisation . . .

Une expérience d'au moins une année dans l'industrie est très souhaitable.
Bonnes connaissances en anglais appréciées.

Veuillez écrire sous référence M 5502 M

INTERCARRIÈRES

TRAITEMENT DES EAUX

Société spécialisée dans la conception et la réalisation d'usines de traitement en eaux potables recherche pour PARIS.

INGENIEUR DE PROJET

Débutant ou ayant quelques années d'expérience, afin de lui confier la responsabilité de la conception d'unités de traitement au niveau des projets. Les candidats intéressés devront posséder une formation Universitaire ou Grande Ecole et pratiquer si possible la langue anglaise.

Envoyer C.V. manuscrit sous référence 163M1
Cabinet Jean-Claude MAURICE
42, rue Legendre 75017 PARIS

Société Négoce C.A. 100 M. recherche pour sa

direction export ± 80.000 F

un professionnel trilingue apte à lancer une branche vins fins sur les marchés étrangers. Initiative totale.

Votre port d'attache sera dans le vignoble nantais où chais, bureaux et personnels seront à votre disposition pour suivre votre action de vente et d'implantation de réseau à l'étranger.

Pour discrétion absolue, écrire à Monsieur BLIN sous réf. IVF.

Centre P.S.I.
39, bld Edgar Quinet - 75014 Paris

Important Groupe ENGINEERING International recherche

ARCHITECTES

5 à 10 ans expérience minimum, de préférence dans engineering, pour animation et coordination équipes pluridisciplinaires. Connaissance langues étrangères appréciée.

Env. C.V. et prét. à Nº 9.199, Emplois et Entreprises, 18, rue Volney - 75002 PARIS.

KODAK

cherche à pourvoir poste

VENTE EXPORT

Prospection - Promotion coordination de l'assistance technique auprès de la clientèle étrangère.
Nombreux voyages à l'étranger.

PROFIL :
— Dynamique, faculté d'adaptation, goût des voyages ;
— Anglais indispensable, allemand souhaitable ;
— Formation de une à deux années d'études supérieures scientifiques ou commerciales.

Ecrire avec C.V. détaillé et photo à KODAK, Service du Personnel, réf. 25, 8 à 14, rue Villiot PARIS (12ᵉ).

Le CENTRE de PROGRAMMATION de la MARINE recherche

INGENIEURS INFORMATICIENS
DEBUTANTS

PROGRAMMEURS

Pour participer à la réalisation de systèmes informatiques temps réels embarqués.

Adr. lettre manusc. et C.V., C.P.M. - 75732 Paris Cédex 15.

Pour cabinet conseil en RELATIONS PUBLIQUES
ASSISTANT(E)
Exp. contacts, rédact. techniq. ANGLAIS.
SECRETAIRE BILINGUE
C.V. Pierre Horvo, 7, r. Emile-Cossonneau, 93360 NEUILLY-PLAISANCE.

Hme, plus 23 ans, niv. BAC ou C.A.P., ayt travaillé 3 ans min. pour emploi EDUCATEUR Format. ultér. obligat. rémunérée, permis conduire exigé. Service E.M.O., 25, rue Danton, 93-Montreuil. T. 287-00-62 et 81-03.

Recherchons de suite

COMPTABLE HOMME

qualif. 2ᵉ échelon connaissant informatique, spécialisé payes, gestion personnel. Ecrire avec C.V. et prétentions sous référ. 3.581 à P. LICHAU S.A. 10, rue Louvois, 75063 Paris Cédex 02, qui transmettra.

Importante Sté routage postal GLOBUS, 11, rue de Cambrai, Paris-19ᵉ, recherche :

JEUNE HOMME

mini. 25 a., Resp. plan. et lanc., nécess. sens organi. et dynam. Pte à gdes resp. Sal. sel. val. Ne pas écrire. Tél. pour r.-vs : M. WALTER 208-40-20.

IMPORTANTE SOCIETE INDUSTRIE PARACHIMIQUE appartenant à un groupe Européen Région Parisienne recherche

UN COLLABORATEUR D'ETAT-MAJOR COMMERCIAL

Ayant une formation universitaire ou Ecole Supérieure.

Ce collaborateur placé sous l'autorité du Directeur Commercial s'occupera dans le domaine des pigments et plastiques des analyses et des prévisions de ventes des plannings et des études de marché. Une connaissance théorique et pratique de ces problèmes, ainsi que l'allemand parlé et écrit sont indispensables.

Env. C.V. man., photo, prét. Nº 70.037, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1ᵉʳ, q. tr.

SOCIETE D'ETUDES de circulation urbaine rech.
1 ingénieur et 1 technicien début. ou qq. ann. expér. ds le domaine. Intéressés par l'étude des problèmes d'urbanisme, de circulation et de transports en commun.
A l'aise dans les contacts d'un niveau élevé.
Désireux de prendre rapidement la responsabilité d'études jusqu'à leur mise en application. Attirés par le travail au sein d'une jeune société en pleine expansion. Ecr. C.V. et prétent. S.E.C.I.T., 22, rue du Ruisseau, 75018 PARIS.

Ecole N.-D. Bury, 95 Margency contrat association, demande PROFESSEUR D'ALLEMAND demi-service. Ecr. M. le Directeur ou téléphoner : 959-30-87.

Impte Société d'importation rech. pour situation d'avenir HOMME

TECHNICO-COMMERCIAL

des corps gras dynamique pr seconder directeur Ecrire avec C.V. et prétentions ARNAUD S.A. 68, avenue Michel-Bizot 75012 PARIS.

PROMOTEUR LOGEMENTS SOCIAUX recherche

CADRE JURIDIQUE

Connaissant problèmes accession à la propriété et gestion copropriété.

— Devra assurer en outre les rendez-vous de signature des actes de vente chez les notaires.

Ce poste conviendrait à un clerc de deuxième catégorie.
— Voiture indispensable.

Adresser C.V. et prétentions, LE LOGEMENT FRANÇAIS, 12, rue Paul-Baudry (8ᵉ).

ASSOCIATION. INTERNAT. CHAMPS-ELYSEES cherche

CHEF COMPTABLE
CADRE

Bilingue français-anglais. Expérience de 5 ans minimum dans « American Cost Center Accounting ». Rémunération en fonction d'expérience et compét. Envoyer C.V. photo et salaire actuel à M. P. SPRATT 49, rue Pierre-Charron, Paris-8ᵉ.

IMPTE SOCIETE PRIVEE recherche

AGENT TECHNIQUE ELECTRONICIEN
possédant B.T.S.

Pour travaux d'études et de développements dans le domaine des calculateurs et circuits périphériques associés.

Anglais souhaité.

Nationalité française exigée.

Transport assuré par car.

Ecr. avec C.V. et prétentions en précisant nº 70.057 à

LABORATOIRE CENTRAL DE TELECOMMUNICATIONS
18, rue Grange-Dame-Rose, 78140 Vélizy-Villacoublay.

Rech. pour direction magasin populaire

CADRE

confirmé. Connaiss. approfondie en marchand. génér. Adresser C.V. photo et prétentions à : Nº 8.682, Publicités Réunies, 112, bd Voltaire 75001 Paris.

IMPTE SOCIETE PRIVEE recherche

JEUNES INGENIEURS
GRANDES ECOLES
SUP. ELEC. (de préfér. option instrumentation), TELECOM., GRENOBLE, TOULOUSE.

AGENT TECHNIQUE
DEBUTANT
Titulaire B.T.S.

Pour études en laboratoire et réalisation d'équipements de conception avancée.

Ce travail nécessite la compréhension des méthodes classiques de l'automatique.

Nationalité française exigée.

Dégagé obligations militaires.

Transport assuré par car.

Ecrire avec C.V. dét. + prét. en précisant nº 70.003 à

LABORATOIRE CENTRAL DE TELECOMMUNICATIONS,
18, rue Grange-Dame-Rose, 78140 Vélizy-Villacoublay.

FILIALE GROUPE FRANÇAIS SUD DE PARIS

recherche

CHEF COMPTABLE HOMME

B.P. et B.T.S., ayant quelques années expér. en comptabilité analytique. Evolution assurée pr candidat de valeur.
Ecr. av. C.V., photo et prétent., à nº 99.581 B - BLEU, 17, rue Lebel, Vincennes (94), qui trans.

Importante Société recherche

LICENCIE EN DROIT

masculin, en vue : INSPECTION TECHNIQUE Promotion Cadre. Stage rémur. au siège social. Env. candidat. manuscrite avec C.V. et photo, à nº 8.650, Publicités Réunies, 112, boul. Voltaire, 75011 Paris.

IMPT CENTRE D'ETUDES recherche pour poste intéressant à l'étranger

INGENIEURS ROUTIERS

ayant quelques années d'expérience dans domaine des études géotechniques ou des contrôles de qualité sur chantiers.
Ecrire avec C.V., à C.E.B.T.P. ; 12, rue Brancion, 75737 Paris Cedex 15.

Import. Sté banl. Nord-Ouest distrib. à installateurs : diffuseurs d'air, filtres à air, isolants, ventilations, rech.

TECHNICO-COMMERCIAL

capable d'assumer la responsabilité de l'établissement d'études, devis, suivis d'affaires, contacts clients.
Des connaiss. en conditionnement d'air seront appréciées. Une formation complémentaire sera assurée. Adresser lettre manuscrite avec C.V. et prét. sous référence 3.578 à P. Lichau S.A., 10, r. Louvois, 75063 Paris Cédex 02, q. tr.

EDITEUR rech. p. prom. nouv. méth. pédag. auprès enseignants du primaire DELEGUES début., form. assur. Lib. imm. Dynam., sens contact hum., niv. licence ou simil., possédant voiture. Tournées rég. Est, Nord, S.-E., S.-O. - Env. C.V., prétent. et photo (sera retournée), ind. rég. préf., à : CLASSIQUES T. & V., 116, bd Blanqui, 75013 PARIS.

THOMSON-CSF

DIVISION AVIONIQUE

recherche pour son BUREAU D'ETUDES

DESSINATEURS

pour implantation matériel mécanique, optique et électronique.

Titulaires du BTS ou DUT

41 h. 30 par semaine - Restaurant d'entreprise 13ᵉ mois base 40 heures.

Prière se présenter ou écrire
48, rue Guynemer - 92 ISSY-LES-MOULINEAUX, Métro Corentin-Celton.

POUR RÉALISATION
GRANDS PROJETS TEMPS RÉEL
nous recherchons

ANALYSTES

Expérience grands systèmes et plusieurs années programmation assembleur

PROGRAMMEURS

justifiant d'au moins trois années d'expérience assembleur

Bonne pratique de l'Anglais technique
Lieu de travail : Banlieue Nord-Ouest
Possibilités ultérieures d'affectations à l'étranger.

Ecr. avec C.V., photo et prétentions, nº 70.438, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1ᵉʳ, qui tr.

LANCEMENT DE FORAGES A L'ETRANGER
Direct. sondage, rech. minières

INGENIEUR

Arts et Métiers, Centrale 30 ans minim., 5 a. d'expérience technique et humaine en mécanique ou travaux publics.

POUR ASSURER CONCEPTION REALISATION, CONTROLE DES PROJETS DE SONDAGES ET RESPONSABILITE DE LEUR MISE EN ŒUVRE

Nomb. déplacements à l'étrang. Rémunération supér. à 100.000, accompagnée d'avant. import. Ecr. Nº 7.167 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9ᵉ.

CIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE

recherche pour ses missions de prospection terrestre et marine dans le monde entier.

INGENIEURS DEBUTANTS GRANDES ECOLES

(X, MINES, E.C.P., ARTS et METIERS, etc.)

Ecrire avec C.V. détaillé C.G.G., 6, rue Galvani, 91301 MASSY.

Impte Sté quart. St-Lazare, cher.

ADJOINT A SON CHEF COMPTABLE

ayant déjà exercé fonction similaire et possédant grande expérience comptabilité générale et Analytique. (Traitée/IBM-3-10).
Env. C.V. détaillé et prétentions annuelles sous le nº 5.211 à J.R.P., 39, rue Arcade, Paris-8ᵉ, qui transmettra.

IMPORTANTE STE PRIVEE recherche

AGENT TECHNIQUE ELECTRONICIEN
débutant
Titulaire B.T.S.

Pour travaux d'assurance qualité.
Anglais apprécié.

Nationalité française exigée.

Dégagé obligations militaires.

Transport assuré par car.

Ecr. avec C.V. détaillé + prét. en précisant nº 70.006 à

LABORATOIRE CENTRAL DE TELECOMMUNICATIONS
18, rue Grange-Dame-Rose, 78140 Velizy-Villacoublay.

IMPORT. ETABLISS. ENSEIGN. SECOND. GARÇONS
Contrat Association Région parisienne cherche

PROFESSEUR
PHYSIQUE et TECHNOLOGIE
Temps complet.
Sérieuses références exigées.

Ecrire HAVAS CONTACT, 156, boulevard Haussmann, 75008 PARIS S/référ. 68.469.

Importante Société d'Audit Expert. Comptable - Organisation recherche

EXPERT COMPTABLE
STAGIAIRE

Niveau H.E.C. - I.E.P. - E.S.S.E.C. - E.S.C. - D.E.C.S. apprécié pour intégration dans équipe jeune et dynamique traitant dossiers importants.
1 an expérience, de préférence dans cabinet d'Audit. Anglais et/ou allemand souhaités.

Envoyer C.V. détaillé à
B.E.F.E.C. 12, rue Marguerite 75017 PARIS

Sté de services de direction rech. chargé (es) de relations haut niveau susceptibles de favoriser son développ. à l'occasion de l'exercice de leur profession. Ecrire ss/réf. J F P. Ecr. nº T 060066, Régie-Presse, bis. r. Réaumur, Paris-2ᵉ.

SOCIETE INTERNATIONALE de distribution dans le bâtiment, leader dans sa branche,

recherche

Un Chef de service produits

Chargé en relation avec les différents services du Département Marketing, auquel il est rattaché :
— de la promotion du programme actuel ;
— du lancement des nouveaux produits ;
— des calculs de prix et de rentabilité ;
— de la gestion administrat. des différents articles sur ordinateur.

Il répondra au profil suivant :
— 22 ans minimum ;
— E.S.C. ou similaire ;
— Connaissance langue allemande ou anglaise néces ;
— Expérience de la vente en milieu industriel souhaitée ;
— Connaissance du marché du bâtiment appréciée.

Adr. C.V. détaillé et photo sous Nº 99.038 B. - BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes, qui tr.

Sté proche BANL. SUD recherche pour

SERVICE EXPORTATION

COLLABORATEUR

J. H. ou J. F., quelques années d'expérience pour liaisons clients, suivi de commandes, expéditions, relations transitaires. Parfaitement Biling. FRANÇAIS, ALLEMAND
Bonnes connaissances anglais.

Adr. C.V. manusc. et prétent. à Nº 71.014, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1ᵉʳ, q. tr.

CAISSES DE RETRAITE quartier Saint-Lazare-Opéra recherche pour création de poste

UN ANALYSTE-PROGRAMMEUR GE 58 DISQUES

— Formation informatique de niveau supérieur
— COBOL indispensable
Assembleur, Basic souhaités

Adresser C.V. avec photo et prétentions sous réf. IAT

ORDIS CONSEIL EN RECRUTEMENT
18, rue Tronchet - PARIS (8ᵉ)

La DIRECTION GENERALE DES TELECOMMUNICATIONS recherche pour le développement de la FORMATION A LA GESTION de ses cadres,

un INGENIEUR GDE ECOLE ou UNIVERSITAIRE ou CADRE de niveau équivalent ayant plus. années d'expérience en ENSEIG. DE LA GESTION ou CONSEIL EN ORGANISAT. ou fonction analogue.
en vue de participation à l'élaboration et à la mise en place d'un plan de formation.

Ecr. Nº 7.132 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9ᵉ.

IMPORTANTE SOCIETE SECTEUR CONSTRUCTION recherche pour service juridique Siège Paris

JURISTE

28 ans minimum.
Niveau Doctorat souhaité
Ayant quelques années d'expérience en contentieux, responsabilité et assurance.

Avant. sociaux, restaur. entrep. 13 mois 1/2 au moins.

Ecr. av. cur. vit. et prétentions, nº 67.598 Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1ᵉʳ, q. tr.

PARIS-SUD. 3 ingénieurs de vie conf. ou 3 tech. laboratoire, alm. cont. hum., bonne formal électronique pour Société multin. distribuant composants. Voiture fournie. Téléphone 583-07-34.

Société de Conseils en Informatique, recherche :

1) PROGRAMMEURS
Expérim. BTAM et/ou TCAM

2) JEUNES INGENIEURS
Gdes Ecoles, 1 ou 2 ans expér. télétraitem, BTAM et/ou TCAM. Lib. rapidem. Ecr. av. C.V. et prétent. à SWEERTS, BP 269. 75424 PARIS CED. 09 s/nº 1.260.

IMPTE SOCIETE CCIALE
Prox. gare de l'Est - Rech.

1) COMPTABLE
QUALIFIE pour service gale. Expérience justifiée.

2) COMPTABLE
2ᵉ échel. pr comptabilité gale.

Avenir ass. pr élément capable. Cantine. Avant. socx. - Ecrire à M. LEROY 66, bd de Strasbourg 75010 PARIS, qui transmettra.

Laboratoire pharmaceutique préparant l'arrivée courant 1975 d'un 370/115 recherche

PROGRAMMEUR SYSTEME
MEME DEBUTANT

Evolution assurée vers le poste de RESPONSABLE SYSTEME après période de formation.

Lieu de travail Paris, puis : banlieue desservie par métro.

Statut de départ : Agent de maîtrise.
Adresser C.V. avec photo et prétentions, sous référence OS2,

DIEBOLD France
63, rue La Boétie, PARIS (8ᵉ).

Nous recherchons

2 REDACTEURS
sinistres qualifiés

en assurances incendies et risques divers

en assurances automobiles et responsabilités civiles

(MATERIELS + CORPORELS)

Toute demande justifiée par la pratique des sinistres (assurances) recevra une réponse. Discrétion assurée. Candidatures manuscrites comportant références et prétentions à adresser à nº 9798 PUBLIPRESS, 31, bd Bonne-Nouvelle, 75082 Paris Cedex 02.

BAUSCH AND LOMB LAMARD

FABRIQUE DE VERRES OPTIQUES, LENTILLES CONTACT et MONTURES (aux U. S. A. : 10.000 personnes et 200 M. de dollars) recrute pour son usine en pleine expansion de 28 - NOGENT-LE-ROI

ENGINEERING MANAGER

RESPONSABLE
— Des ETUDES (de nouv. équipements d'implantations...) ;
— De l'ENTRETIEN préventif et curatif dans toute l'usine (6 ateliers, 200 personnes).

— INGENIEUR à dominante MECANIQUE.
— 5 ans min. d'EXPERIENCE D'ENGINEERING, T. N. ET ENTRETIEN EN M. I. DE TAILLE COMPARABLE.

Lettre manuscrite, C.V. détaillé, rémunér., photo, ss réf. 3.012 à

SC sélection conseil
8, PLACE VENDOME - PARIS 1ᵉʳ

SAGEM PARIS 16ᵉ recherche

PROGRAMMEURS

CONFIRMES COBOL ANS
Adr. C.V. + photo + prétentions à l'attention de M. CAMUS : 6, avenue d'Iéna, 75783 PARIS CEDEX 16

Recherche

JURISTE

Homme possédant longue expérience pratique, droit des sociétés, tenue et rédaction des P.-V. conseil d'administration et d'assemblée, exécution des formalités de publicité.

Possédant connaissances dans autres matières administratives et juridiques, notamment immobilières, ainsi que méthode et organisation pour gestion administrative des dossiers dont il aura la charge.

Env. C.V. détaillé, manuscrit, discrétion assurée, à VICTOIRE PRODUCTIONS 4, rue Vide-Gousset 75002 PARIS (Réf. 700), qui transmettra.

Ecole second. recherche professeurs français et allemand, 1ᵉʳ et second cycle, références exigées. Ecrire Nº T 60.132 Régie Presse, 85 bis, r. Réaumur, 2ᵉ.

SLIGOS

GROUPE A VOCATION EUROPEENNE

recherche

dans le cadre de son expansion des diplômés d'études supérieures ou de Grandes Ecoles pour pourvoir dans la Région Parisienne des postes d'

INGENIEURS COMMERCIAUX

Ces postes sont orientés vers les PME pour la Commercialisation de Services de :
- TELEGESTION
- Service Bureau
- Conseil

SLIGOS vous demande :
- Une grande motivation pour la négociation.
- Une bonne connaissance de la gestion des entreprises
- Une formation ou une expérience informatique.

Adresser C.V. et photo à :

SLIGOS Direction Commerciale
91, Rue Jean Jaurès,
92807 — PUTEAUX

---

directeur général

Le P.D.G. d'un Holding Français, 600 Millions de C.A. recherche Directeur Général

pour une Société importante du Groupe dont le Siège est proche région parisienne.

- une expérience approfondie de la grande consommation, et tout particulièrement des produits alimentaires, est exigée.
- nous demandons une connaissance étendue des affaires au plan européen, pour répondre aux exigences de l'expansion constante de la Société, et si possible, dans des fonctions identiques.

Les responsabilités de tout premier plan qui sont rattachées au poste font que les questions de rémunération ne sauraient constituer un handicap.

La plus grande discrétion sera de rigueur et toute demande recevra réponse.

Veuillez écrire s/réf. 1715/M à l'attention de J. GUILLON qui recevra personnellement les candidats.

guillon sélection
23, AV. DE LIVRY - 93340 LE RAINCY

BANQUE HERVET

recherche pour ses Agences de région parisienne et de province

Sous-Directeurs,

Fondés de pouvoirs d'exploitation

ayant le goût des relations avec la clientele et capables d'assumer d'importantes responsabilités commerciales.
Diplômés de Grandes Ecoles ou de l'Enseignement Supérieur.
Adresser c.v. manuscrit et photo à Banque Hervet, Direction du Personnel BP 154, 92201 Neuilly

---

Société niveau National recherche

TECHNICO-COMMERCIAL

pour promotion et vente plastique noble à clientèle industrielle bâtiment et Collectivités.

— Poste à pourvoir département 92, 78 et 75.
— Fixe + primes + frais.
Ecrire avec C.V. et photo à nº 99.674 B. BLEU, 17, r. Lebel, VINCENNES 94, qui transmet.

Société appartenant à Un Groupe International région parisienne recherche dans le cadre de l'expansion de ses activités et pour son service « Pigments »

UN EMPLOYE COMMERCIAL
SEDENTAIRE
ayant une expérience d'employé commercial langue allemande souhaitée.

Env. C.V. man., photo et prét. Nº 70.035, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1ᵉʳ, q. tr.

Sté d'Etudes d'assurances recherche

CANDIDATS (ES)

pour travaux statistiques et rédaction de rapports, niv. SC. E.C.O. ou équivalent.
Adr. C.V.; photo et prétent. Chef du personnel.
A.G.S.A.A., 118, rue Tocqueville, 74850 PARIS. CEDEX 17.

IMPORT. IMPRIMERIE recherche pour PARIS

ACHETEUR CONFIRME
Lib. rapid., connais. secteurs : pièces de rechange machine, brasit, produits chimiques, transmissions et autres fournit. générales. Age minim. 30 ans. Ecr. avec C.V. et prétent. sous nº 12.405 à : GEM Publicité, 142, rue Montmartre (2ᵉ), q.tr.

MODULOR, trav. tempor., rech. de ste EMPLOYES (EES) administratifs, DACTYLOS, STENOS, SECRET. STENO-DACTYLOS, SECRETAIRES Direct., AIDES COMPTABLES, COMPTABLES et STANDARDISTES. Diplômes et réf. sér. exig. Début. s'abstenir. Salaire très élevé. — Tél. : 538-74-74. Tour Maine-Montparnasse, 33, avenue du Maine.

Import. groupe de sociétés rech.
1) Chef comptable très expérimenté, niv. 1ᵉʳ préliminaire.
2) Responsable Gestion personnel expérimenté.
Envoyer C.V. et photo à : Mme HUYGHUES DESPOINTES

Sté moyenne importance cherche

COMPTABLE TOUTES respons.
fournisseurs, clients, paies, bilan. CENET - 21, rue Eichenberger, 92 PUTEAUX - 772-04-30.

CAISSIER pr serv. pces et rech. électro-ménager pour Paris-9ᵉ et ensuite Aubervilliers (Mº Pte Villette). Se prés. S.E.C.A.M. 26, r. de Châteaudun, Paris-9ᵉ.

Affaire familiale, secteur tertiaire moyenne, rech.

COMPTABLE CADRE

homme, environ 35 ans min., pr contrôle comptabilité et gestion. Curriculum Vitae et prétentions, Boîte postale nº 31. 78600 - MAISONS-LAFFITTE.

Voir la suite des offres d'emplois et autres rubriques en page 38

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

offres d'emploi

Société leader, secteur optique, recherche
ADJOINT DE DIRECTION COMPTABLE
Ce cadre sera chargé :
— d'analyser les circuits d'informations et les méthodes comptables,
— Etablir des procédures internes de contrôle,
— d'assister au développement des systèmes informatiques de gestion : des achats, des stocks, des immobilisations et de la comptabilité analytique usine.
PROFIL DU CANDIDAT :
— 28 ans minimum.
— Bons contacts.
— Sens du travail en équipe et créativités.
— Expérience confirmée en organisation administrative et gestion comptable.
Carrière prometteuse dans groupe en expansion pour élément dynamique.
Envoyez C.V. manuscrit, photo à L. DEVILLY ESSILOR, 7, rue de la Liberté (94) Joinville-le-Pont.

Ministère de l'Industrie rech. pr bureau des statuts et réglementation concernant le personnel
REDACTEUR
30 ans minim., exp. profess. dans cabinet avocat, banque ou compagnie d'assurances de 4 ans min. (licence en droit). Adr. C.V. au Bureau du Recrutement, 113, rue de Grenelle, PARIS-7e.

Ministère de l'Industrie ch. :
1) BACHELIERS
ou diplômés I.U.T. pr enquêtes statistiques.
2) DACTYLOGRAPHES
avec références.
3) EMPLOYS DE BUR.
ayant expér. du dessin pour travaux de mise en pages et de clichage.
Ecr. lettre manuscrite avec photo au Service du Traitement de l'Information et des Statistiques Industrielles, 85, bd du Montparnasse, 75270 Paris Cedex 06.

IMPTE STE PRIVEE recherche
AGENT TECHNIQUE ELECTRONICIEN
possédant BTS
Pour études de circuits logiques, analogiques.
Technicien appelé à prendre des responsabilités et conduire les essais d'équipements.
Nationalité française exigée.
Transport assuré par car.
Ecrire avec C.V. et prétentions en précisant n° 70.952 à
LABORATOIRE CENTRAL DE TELECOMMUNICATIONS 18, rue Grange-Dame-Rose, 78-Vélizy-Villacoublay.

Entreprise V.R.D. recherche pr banlieue nord (Gonesse)
1 COMPTABLE
pour analyse et exploitation comptabilité fournisseurs et clients. Ecrire C.V., photo et prétentions à n° 15.790 P.A. SVP, 37, r. Gl-Foy, 75008 Paris.

LA SOUDURE AUTOGENE FRANÇAISE recherche pour ses SERVICES CENTRAUX à proximité PONTOISE (95)
JEUNE INGENIEUR ELECTROMECANICIEN
ayant qualités requises pour exercer activité : TECHNICO-COMMERCIALE auprès clientèle pilote pour des matériels et produits nouveaux.
Adr. C.V. et prétentions sous référ. I.S.C. à direction du Personnel de la S.A.F., B.P. 24, 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE

Société d'Importation de Matériel électronique recherche pour Z.I. ORSAY
COMPTABLE PRINCIPAL (E)
Pour seconder chef comptable. Expérience professionnelle indispensable.
Restaurant d'entreprise.
Env. lettre manusc. C.V. avec n° de tél. si possible à 71.296 CONTESSE PUBLICITE, 20, av. Opéra. Paris-1er, qui tr.

LA SOUDURE AUTOGENE FRANÇAISE recherche pour l'un des ateliers de son usine de PONT-STE-MAXENCE (60)
JEUNE INGENIEUR
responsable fabrication matériel électrique. Connaissances langue ALLEMANDE ou ANGLAISE souhaitées.
Adr. C.V. et prétentions sous référ. I.F. à Direction du Personnel de la S.A.F., B.P. 24, 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE.

IMPTE SOCIETE DE DISTRIBUTION recherche pour son centre informatique de COURBEVOIE
1) ANALYSTE
CONFIRME
Niveau grandes écoles. Expérience concrète de l'analyse dans le but de participer à l'une des applications suivantes :
— Comptabilité gestion financière ;
— Gestion des stocks.
2) PROGRAMMEURS
Niveau I.U.T. Expérience COBOL d'au moins un an.
3) OPERATEURS
DEBUTANTS
Niveau bac.
Adr. C.V. avec lettre manuscr. et photo à Service du personnel, S.D.R.M., 67, quai Paul-Doumer, B.P. 130 92402 COURBEVOIE.

emplois féminins

IMPORTANTE SOCIETE Quartier Madeleine, recherche
SECRETAIRE-STENODACTYLO
Ce poste disponible rapidement, nécessite :
— une expérience confirmée de secrétaire sténodactylo,
— la parfaite connaissance de la langue anglaise,
— le goût et l'aptitude à la polyvalence des travaux,
— des qualités de dynamisme et d'efficacité,
— l'esprit d'initiative et le goût des responsabilités.
Propositions :
— rémunération intéressante,
— travail varié dans le cadre d'une fonction autonome,
— situation stable.
Lieu de travail :
— OPERA - MADELEINE. Discrétion assurée.
Tél. OPE. 09-97 ou 265-74-10, poste 21.

Société nationale de sanitaire recherche pr halles d'exposition
JEUNE FEMME
âge min. 20 ans, bilingue allemand apprécié. Travail continu de 10 h. à 19 h., présent. impeccable. — Ecrire C.V. et photo indispensable : Mme NEZRI, B.P. 93, 93404 SAINT-OUEN.

Importante Société d'installations électriques préfabriquées, recherche :
SECRETAIRE-STENODACTYLO
LIBRE DE SUITE
5 x 8. Restaurant d'entreprise.
Ecr. avec C.V. et prétentions à Sté CLEMANCON, OCTOPUS, 23, rue Lamartine, 75439 - PARIS, Cédex 09.

GIP, 40, rue de Cléry, PARIS-2e, Tél. : 231-10-97.
BONNE VENDEUSE
Connaiss. dactylo, haut salaire. Poste fixe.

Recherche TRES BONNE
STENODACTYLO
mi-temps, de 14 h. à 18 h.
Jean THOUARD S.A. Téléphone : 265-82-39

JEUNE FEMME
BILINGUE ANGLAIS
cherche
SECRETARIAT A MI-TEMPS l'après-midi. Banlieue sud. Ecrire : Mme FOQUET, 42, av. du G.-Leclerc (bât. A 3) 92340 BOURG-LA-REINE.

Clinique Léonard-de-Vinci
PANSEUSE et CHEF PANSEUSE
Horaire continu. Garde prise à domicile si tél. - 3 week-ends repos/4. Salaire intéress. pour candidate active et expériment. Tél. : 357-00-98 pour rendez-vous.

assistante des relations publiques et de presse
Le P.D.G. d'un Holding Français, 600 Millions de C.A. recherche Assistante des Relations Publiques et de Presse.
En étroite collaboration avec le responsable des R.P. elle doit participer :
• à la formulation de la politique générale des R.P., tant à l'intérieur qu'à l'extérieur,
• à la gestion des moyens mis en œuvre, et des budgets annuels.
• enfin, assurer la permanence de la fonction, en étant responsable des contacts courants internes et externes et du secrétariat.
Une expérience dans des fonctions identiques est indispensable, ainsi que la pratique courante de l'ANGLAIS et de l'ALLEMAND.
Le Siège du Groupe est proche banlieue parisienne.
Adressez votre C.V. sous réf. 1717/M en faisant connaître vos prétentions à J. GUILLON.
guillon sélection
20, AV. DE LIVRY - 93340 LE RAINCY

Recherchons pour PERSONNE PRIVÉE PARIS (16e)
SECRÉTAIRE PLEIN TEMPS
parfaitement bilingue FRANÇAIS-ANGLAIS sténo-dactylo, ayant grande expérience et aptitude de secrétaire de P.-D G., sachant rédiger français-anglais et tenir secrétariat affaires et relations. Niveau Universitaire. Rémunération en rapport.
Adresser C.V. manuscrit à n° 963, CONTESSE Publ., 20, avenue de l'Opéra - PARIS (1er), qui transm.

INFIRMIERES D.E. pour serv. médecine chirurgie et soins intensifs.
INFIRMIERES D.E. PANSEUSES D.E.
Pos. logem., travail plein temps et mi-temps, de 15 h. à 20 h. Avantages sociaux.
Tél. 637-72-00, p. 679 ou écrire HOPITAL AMERICAIN B.P. 109 92202 NEUILLY - SUR - SEINE.

Organisation internationale pour le développement du Tiers-Monde, située Quartier Latin, cherche :
SECRETAIRE STENODACTYLO BILINGUE FRANÇAIS-ANGLAIS
expérimentée, apte à initiatives, pour poste de responsabilité. Envoyer lettre références à Bernard Pilard, 9, rue de Savoie, Paris-6e ou téléph. au 033-06-63.

IMPORTANTE SOCIETE 7e ARRONDISSEM., recherche
EMPLOYEE
ayant 2 ou 3 ans de pratique dans l'établissement de la paie. Mutuelle, restaurant entreprise. Env. C.V. + photo, sous référ. 2.369, GAUTRON Jean Publicité, 29, rue Rodier, Paris-9e, qui tr.

FRAMATOME
Société d'Ingénierie Nucléaire Courbevoie - La Défense
recherche
SECRETAIRE
Possédant BAC G. capable de diriger 3 à 4 pers. Connaiss. la fonction courrier et télex. Sera responsable de la distribution dont la centralisation du courrier (service 300 à 400 personnes) de préférence homme.
Prend. r.-v. av. Bernard Martin en tél. au 788-50-40, poste 21-10.

SOCIETE GALLIA cherche
SECRETAIRE
Bonnes références, initiatives. Libre de suite. Se présenter mercredi 18, 15, boulev. Charles-de-Gaulle, 92 - COLOMBES, ou téléph. pr rendez-vous 782-14-65.

Etudiante demandée pour petits travaux. Ecrire 63.128 Press 31, bd Bonne-Nouvelle, Paris-2e.

AGENCE DE PUBLICITE recherche
UNE SECRETAIRE BILINGUE
parlant couramment Allemand. Libre immédiatement. TÉL. 256-33-08 pour rendez-vous.

gérances libres

Entreprise prov. céderait branche literie-camping chiffre d'affaires 6 millions ss forme gér. Ecr. N° 7.163 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

proposit. com. capitaux

Société de services recherche personnes ayant relations milieu affaires. Collaboration temps partiel. 758-12-40, p. 554.

SOCIETE DU HAVRE
disposant de suite de 50 SOUDEURS HOMOLOGUES
Recherche Chantiers en France et Etranger. Ecrire ou Tél. à S.I.N., 3, rue Blasco-Ibanez, LE HAVRE. Tél. (35) 48-01-80.

propositions diverses

CHERCHONS documents, idées, etc. Souvenirs, canevas, drafts, manuscrits, édités ou non. Ecrire sans envoyer de textes pour prendre d'abord contact. Ecr. N° 1.237 « le Monde » Pub. 5 rue des Italiens, 75427 Paris.

cours et leçons

MATH RATTRAPAGE rapide par Prof. PHYS Terminale, Fac. PCEM. 526-89-47

enseignem.

Ecole privée ch. prof. allemand 2-1-Ter ; Phy.-ch. 2-1 ; Esp. 3. Surveillant temps complet. Expérience exigée - ROQ. 99-75.

Jeune enseign. supérieur donne cours part. math tous niveaux. Tél. : 033-08-94.

occasions

COLLECT. je vds ou éch. poste TSF 1920 av. pavillon HP part. ét. mar. Ecr. ou s'adr. Havas P 70, 61002 Alençon n° 6.198.

Achat - Vente tous bijoux, brill. Argenterie PERRONO 4, Chaussée - d'Antin, OPÉRA ; 37, aven. Victor-Hugo, ETOILE.

A VENDRE
1 buffet 2 corps, 1 table à l'ital. ch. à couch. chêne clair, compos. d'1 arm. 2 ptes, 1 bois de lit 2 places et 1 table chevet (le tout en très bon état). S'adres. M. Max LECHAT, 071, quart. Sadoul, 10e ét. pte n° 41. 77190 Dammarie-les-Lys

BEAUX LIVRES
Achat comptant à domicile Cours le plus haut MER. 26-73

autos-vente

SIMCA RALLYE 1-72 TéL : 466-10-62, après 20 heures.

Vends Volkswagen fourgon 9 cv, avril 1972, 28.000 km, Argus. Tél. : 03-40-20 (de 9 h. à 20 h.).

demandes d'emploi

J. F., 24 ans, licenciée droit (privé) documentaliste I.N.T.D. cherche situation Paris. Ecr. n° T. 060.125, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

J. F., 26 ans, lic. philo., angl. couramment, conn. U.S.A., bon milieu ch. sit. firme ou organ. en relat. pays langue anglaise. Peut voyager. Tél. : 525-43-64.

J. F., ch. pl. au pair dans famille, parl. fr., angl. Ecrire Barbro Axelsson, 110 Rhadusg 83100 Ostersund, SUEDE.

H., 34 ans, format. supérieure. ANGLAIS COURANT, 14 ans d'expérience DIRECT. COMPAG. AERIENNE ch. emploi directeur commerc. AGENCE VOYAGES, AGENCE CARGO ou SOCIETE IMPORT-EXPORT. Ecrire n° 6.704, P. LICHAU, 10, rue Louvois, 75063 PARIS Cedex 02 qui transmettra.

J. F., 25 ans. Expérience documentation presse, recherche emploi documentaliste dans la presse, l'édition, l'information (format. sciences hum.). Ecr. n° 6.557 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Aide Laborantine, diplôm. 7 ans pratique, 27 ans, cherc. emploi, libre de suite. NUGENT : 566-87-60 et 577-02-77 (poste 221).

L'EX-DIRECTEUR (49 ANS) DU DEPARTEMENT MAISONS INDIVIDUELLES D'UNE IMPORTANTE SOCIETE, avec les connaissances, les introductions et les qualités adéquates, RECHERCHE UNE SITUATION A PARIS OU EN PROVINCE. Ceci peut intéresser un promoteur ou un constructeur en puissance de programmes qu'il faut adapter aux circonstances financières nouvelles. Le candidat peut être assisté de son épouse, secrétaire de direction, rompue aux problèmes techniques et commerciaux de cette branche. ECR. G. PREVOST, 270, RUE DU FG SAINT-MARTIN, 75010 PARIS.

J. F., 35 a., réf., b. prés., not. angl., ch. secr. mi-tps (ap.-m.) sud Paris. Tél. : 588-43-55.

J. F., 35 a. cherche poste cadre administratif et comptable, bnes notions juridique et fiscale, expérience gestion du personnel. Libre rapidement. Ecr. n° 3.498 PMP, 63, r. Provence, 9e, q. tr.

J. F., dipl. I.S.I.T. TRIL. (interpr. trad. angl.-esp., gestion) ch. poste ATTACHEE DIRECT., Paris (banque ou sté intern.). Ecr. n° 1.236 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H., 23 ans, dég. O. M., maîtrise de gestion, opt. finance ch. poste cadre financier ou administratif. Ecrire LEYRONNAS, Chaperon-Vert, 3e av. F. 24, GENTILLY 94.

Anc. libraire-papet. class. et techn., 46 a. ch. gérance dép. collab. ou représ. en papet. carton., impr., jeux éduc., etc. Adapt. facile, px envis. div. activ. sens resp., initiat. province ou grande banlieue. Ecr. n° 7.160 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

MAITRISE DE BIOCHIMIE
25 ans, D.O.M., libre immédiat. cherche situation en rapport. Ecrire BAUNE J.-M., 7, rue Gabriel-Gravier, 18600 Sancoins.

H., 45 a., attaché commerc. nos. volt. ch. place stable av. resp. (25 années de commercial). Ecrire M. Claude Lesur, 2, allée Dupleix, 93190 Livry-Gargan.

Jeune homme anglais, licencié Russe et Français, connaissant l'allemand, cherche situation à PARIS. Etudierait toutes propositions. S'adresser à HAVAS, CHATEAUROUX, n° 512.

J. H., 27 a., B.T.S., B.S. (gestion) + M.B.A. 74 (comportement organisationnel), fort motivé ch. poste fonction personnel : formation, recrutement, appréciation et autres responsab. Paris ou province, usine ou siège. Libre de suite. Ecr. n° 7.161 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Comptable, H., 26 a., exp. France et Afrique ch. empl. Afrique ou Océanie. Libre de suite. Ecr. n° 1.234 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H., 26 a., maît. géo., 2 a. ens. étud. prop. empl. région Paris. Ecr. n° 7.162 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Traductrice Dipl. ESIT, Russe-Anglais, ch. sit. ou trav. traduct. Bonnes référenc. Ecr. n° 77.289, REGIE PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e, qui transm.

CADRE SUPERIEUR, Anglais, 31 ans, Expérience américaine et européenne en Marketing et Direction de Vente, Diplôme universitaire, Français courant, notions d'Allemand, recherche position Cadre pour Sud de la France. Ecr. ACKROYD ALAN C/O PALOMARES, 56, r. Ferrari, 13005 MARSEILLE.

J.H., 24 a., lib. O.M., Lic. Sciences écono. (option financière), cherc. place stable dans service comptable, financier, cont. budg. Paris ou Orléans. Ecr. HAVAS ORLEANS, n° 2.511.

H. 25 a., exp. Animation M.J.C., centre culturel Tourisme Social, tit. B.A.S.E., cycl. C.A.P.A.S.E., recherche poste à responsabilités dans Socio-culturel. Ecrire 63.060, PRESS, 31, bd Bne-Nouvelle-2e.

H. 30 ANS, ESC + BUS. SCH.
MARKETING
MERCHANDISING
EXP. STE CONSEIL INT.
Ecr. n° 1.210, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

DIRECTEUR GENERAL adjoint Société américaine, 36 ans, ingénieur, français, anglais, allemand. Gde expér. des vtes France et export. Biens d'équip. industr., recherche DIRECTION GENERALE ou COMMERCIALE M. AUGER, 103, av. J.-Jaurès 92120 - MONTROUGE.

Cél., 29 ans, Ecole sup. com., DECS, expér. hyperm., rech. poste dyn., distrib. préf. Afrique Noire ou étranger. Ecr. n° 5013, H. P., 7, place Clichy - (17e).

J.F. 23 a., profess. comptabil. titulaire D.U.T. finance comptabil. lic. gestion (Paris I) D.E.S. en préparat. (contrôle de gestion et gest. bancaire) bon niv. angl. libre dès remplac. scolaires assur. cherche situat. industrie, banque. Ecr. n° T 59.956 Régie Presse 85 bis, r. Réaumur, 2e q. tr.

Jne fme 26 a., lic. Droit Public D.E.S. Sciences Politiques, ch. empl. temps part. pour 1974 et temps complet pour 1975. Ecrire n° T 059-579 REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 2.

F. Translator - Writer - Secretary spec. Economics, Motors, Humour thoroughly bil. French-German fluent English-Russian seeks position Paris, free from 15-9-74. Write to n° 8717 SPERAR 75, Chps-Elysées, Paris-8e, q. tr.

J.H. 23 a. Licencié maths option informatique ch. poste avenir cadre Ecr. M. BASS, 20, rue de Goussainville, 95-Villiers-le-Bel

Lic. Droit privé 23 a. ch. empl. cadre juridique chez constr. ou sté crédits-promoteurs etc. Libre Ecr. n° 1.170 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

demandes d'emploi   demandes d'emploi

31 ANS - 7 ANS EN AMERIQUE DU NORD

M. B. A.

+ Maîtrise de Lettres. Expérience formation et liaisons inter-services.

Cherche poste de responsabilité avec perspectives d'avenir réelles.

Etudierais toute proposition. Disponible pour entretien à Paris du 16 septembre au 10 octobre. Y. Thomas, 37, r. A.-Karr, 75019 Paris. - 202-57-28.

HOMME DE MARKETING

32 ans

— Formation de base génie chimique.
— Sélectionné pour suivre stage dans marketing.
— 2 ans raffinerie de pétrole, Moyen-Orient.
— 4 ans marketing Engineer, société américaine basé en France, produit diffusé en Europe.
— Français, anglais, arabe parlé et écrit.
— Moins de 60.000 F. l'an s'abstenir.

Est-ce que ce produit vous intéresse ?
Ecrire n° 1.258, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e

PROFESSEUR D'ANGLAIS - AMÉRICAIN

Diplômé et licencié aux Etats-Unis en Anglais et Français. 5 ans d'expérience professionnelle dans différentes sociétés et compagnies françaises, américaines et multinationales. Toutes méthodes de l'Anglais commercial et des affaires. Désire organiser les cours et enseigner dans les compagnies privées. Ecrire n° 77.833, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur. 75002 PARIS, soit tél. av. 20 h. : 735-29-88.

KAUFMAENNISCHER LEITER

39 Jahre
Sprachen : Engl., Franz., Deutsch.
Erfahrung :
Finanzwesen
Betriebsbuchhaltung
Planung
Controlle
Organisation
Revision
Sucht zum baldigen Tremin fuehrende Position, bevorzugt deutsches Unternehmen.

Ecrire n° 7.165, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e.

J. H., 26 a., libéré O. M.,
Lic. et DES DROIT
poursuivant Doctorat, recherche emploi Paris ou proche banl. Ouest. Tél. : 722-81-65 (8 h. à 11 h.)

LICENCIEE BIOLOGIE
Végétale.
Dipl. Ec. Tech. Conserve, angl. cour., cherche emploi. Ecr. N° 1.238 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

H. E. C.
D.E.S. SC. ECO., 30 a. Exp. Direct. Fin. et Adm. Etudie tte propos. FRANCE, ETRANGER. Ecr. N° 1.249 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CADRE EXPORT
28 a., 6 a. exp., couramm. russe, anglais, rech. poste d'avenir. Ecr. à 70.282 CONTESSE PUB., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

JEUNE CHEF DE PUBLICITE
diplôme publicitaire d'Etat 2 ans 1/2 d'expér. Annonceur automobile, publicité, promotion des ventes P.L.V.
SPECIALISTE de L'EDITION.
Etudierait toute proposition Paris-province. M. JURIE Jean-Loup, Résidence « Florence », 6, r. Montesquieu, 95101 Argenteuil.

Jeune Femme, hts dipl., langue matern. russe, tr. bnes connais. anglais, 5 stages U.R.S.S., 5 a. enseignement en France, 1 a. en U.R.S.S., cherche situation même à l'étranger, étud. toutes propositions. Ecrire n° T 59.955, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Traductrice technique, trilingue allem., angl., franç., sér. réf., cherche situation stable, position cadre, Paris. Ecr. n° 75.676, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

BRAZIL
Brazilian, 36, BSC and MSC degrees in engineering, 11 years industrial experience in Europe and Latin America with international engineering companies. Fluent french, english, portuguese, spanish and working knowledge german, seeks management position in Brazil with european or US company.

Write under ciffer A 18-115559

Publicitas CH-1211 Geneva 3.

Licencié chimie, 31 ans, dipl. Ch. Comm. brit., nat. aff., esp., ch. emploi nécessit. connaiss. scientifiques et langues. Ecrire n° 1.229, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CADRE DE DIRECTION
FEMME - 50 ANS
SECRETAIRE GENERAL
expérience prouvée administration, gestion, banque, responsable trésorerie, relations avec personnel, rech. situation. Ecr., n° 71.008, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

COLLABORATRICE
F., 33 ans, cadre commercial, expér., attachée de direction, administration des ventes.
ACHATS - MARKETING
ORGANISATION - GESTION
person. dynamique, ambitieuse, méthodique, efficace, cherche : poste d'avenir. Ecrire, n° 5.012, HP, 7, place Clichy, Paris-17e.

Secrétaire de direction, excell. sténodactylogr., aimant contacts clients, connaiss. juridiques, ch. place collaboratrice, 3.200 F + 13e mois. Ecrire, n° T 60.005, à : REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

J. F., tril. angl., espagn., dyn., hab. cont. hum., cap. init., responsab., dactylo, sach. rédiger, pouvant voyager monde entier à tarif réduit, ch. situat. même à tps partiel, relat. publ., cont. commerciaux, sélection achats, missions information, étudierait proposit. tous domaines si bon salaire. MIGNOT, 89, boulevard Pasteur (A. 105). 75015 PARIS.

Technicienne de fabrication, 6 ans expérience, ch. poste équivalent presse, éditions, publicité. Ecrire n° T 60.100 Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

J. H., 26 a., libéré O.M., maîtrise Sc. Phys. + stage d'études dans société importante, étudierait toutes propositions. Ecrire, M. Darribehaude, 26-1, rue Paul-Rivet, 92350 Le Plessis-Robinson.

J. H., licencié en droit, 31 ans, bonnes connaissances anglais écrit, étudierait toutes propositions, situation outre-mer dans le domaine commercial de préférence, disponible début octobre. Ecrire sous n° 100.026, à : HAP Hall Petites Annonces, 7X 44040 NANTES - CEDEX.

PHYSICO - CHIMISTE
32 ans, ingén. Phys. et Chim. Paris doctorat U.S.A. Expér. en recherche Chimie sans rayonnements, ionisants, intéressé tout poste Paris ou Province. Libre mai 1975. P. P. INFELTA 36, Adama Van Scheltemaplein DELFT Nederland.

GEOGRAPHE
26 ans, connaiss. milieu urbain (organisation de l'espace, popul. déplac. études de circulat.) Niv. doctorat. Exp. bureau d'études. Cherche situation en rapport D.D.E. Ag. d'urb. Sté. d'aménag. et autres déplac. acceptés. FRANCE, ETRANGER. Libre de suite.
Ecr. M. IGOULEN, 69, rue Brochier, 13005 MARSEILLE.

J.H., 25 a., analyste Ccial, attaché de direction parl. anglais, BTS market., cherche situation. M. Jaroussky, 11, rue Victor-Hugo, 92270 Bois-Colombes.

INGENIEUR
Grande école, 36 ans cherche
— Direction Informatique apporte.
— Compétence technique. (Anal. programm. exploit., Inform. de gestion).
— Compréhension de problèmes commerciaux.
— Connaiss. de l'animation, direction de groupe.
Ecr. N° T 060103, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

J. H. diplômé Business School européenne, option finance banque + Sc. éco., anglais, allem. courants, lib. O.M., stage France et étranger, libre de suite, ch. poste audit contrôle gestion conseil financier ou banque (analyses financières). — Ecrire Moulard, 56, rue Père-Corentin, PARIS (14e). — 580-94-85.

J. H, 27 ans, licence math. + unités de valeur maîtrise ch. leçons math. particul. ou T. D. écoles privées mi-temps préfér. — Téléphoner 735-00-37 ou écrire n° T 59.958, REGIE - PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

Fme 41 a. venant de Mayenne, connais. dactylo et comptabilité, ch. emploi bureau région Paris. Sérieuses références. — Ecrire n° T 60.122, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e, q. t.

Chef studio dessin, créateur Publicitaire, rech. poste chez annonceur. Ecrire M. ROLLET, 34, rue Balard. - 75015 PARIS.

J.F. 22 a., lic. de lettres, maîtr. admis. agrég., parl. angl., dact., ch. sit. d'av. ds imp. sté cciale. Ec. Riviois, 10, r. Vital, Paris-16e.

J. F. 25 ans, licence sciences économ., angl., dact., expérience bancaire 2 ans, ch. poste avec responsabilités et contacts humains. Intérim s'abstenir. Ecrire n° T 60.109, REGIE - PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

Dessinatrice arch., 4 a. exp., prép. lic. urban., ch. emploi. 624-97-20.

J. F. 27 a., niv. maîtr., lic. let. mod., connaiss. angl., goût pour arts, intéressée par la photo, ch. sit. édit., presse, T.V., domaine artist... Ecr. J. SAVAGE, 306, r. de Rouen. 92001 NANTERRE.

30 a., 10 a. de vente tous niv., rech. poste CHEF DES VENTES ou ANIMATEUR des réseaux commercx existants ou à créer. Ecrire n° 71.045, Contesse Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

J. H. 28 ans, formation supér., anglais courant, espagnol, 5 ans service achats, cherche situation en rapport. — J. HABATJOU, 32, rue Chanzy. 75011 PARIS.

PROJETEUR électr. ch. emploi B.E. ou ccial, accepte déplacem. Lestremau, 1, rue Aulard, 75019.

J. H. 24 ans, venant d'être libéré obligat. milit., bac G2, diplôm. Ecole des cadres option gestion financ., certif. économ., DECS, ch. sit. compt. analyt., budget et contrôle. Ecr. COREP, 14, rue de Liège, Paris (9e) qui transm.

INFORMATICIEN
I. C. G., 12 ans expér. ingénieur princip. et chef de service sur ordinateur 2e et 3e génération, rech. poste équivalent dans société stable Paris, libre rapidem. Ecrire n° T 59.997, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

EXPORTATION
Jeune ingénieur d'affaires, 3 ans organisation et gestion de projets de construction, parlant couramm. anglais, arabe, I.A.E., goût pour négociation, recherche organisme financier ou entreprise dynamique tournée vers
PAYS ARABES
Ecrire n° 51.675, P. A. S. V. P., 37, rue Génér.-Foy, 75008 Paris.

CADRE COMPTABLE 37 ans, E.S.C., D.E.S.S., I.A.E., I.E.P., 5 a. d'expér., prof. (Cabinet expert. d'entreprises). Etud. tte prop. R. Par. ou Afr. francoph. Ecr. N° 1.246 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. Fme, 31 a, DOCTEUR ES-SC. 3e cycle, ingénieur génie atom. Phys. spécial. Rech. (C.N.R.S.) et édition (« le Robert »), ch. travail collab. presse-édition, rédaction de préf. en sciences exactes et histoire des Sciences. Ecrire N° 1.247, « Le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

CADRE 33 ANS
11 années de pratique.
Gestion du Personnel.
Adjoint au Direct. du Personnel.
Responsable des services administratifs du personnel de 2 usines, 900 personnes, de la paie, du recrutement, de la formation, élaboration et application politique personnel et salariale, suivi, législation du travail, relations humaines, comité d'entreprise et délégués. Cherche poste similaire Paris ou Province.
Ecr. N° 1.251 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

JEUNE FEMME
12 ans expérience relations publiques et journalisme, trilingue, anglais, allemand, réf. et relat. haut niveau, actuell. attachée de presse, rech. situat. temps partiel, offrt dévelop. responsab. et créativité.
Ecr. N° 567.682 REGIE PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 2e, q. tr.

Cadre Féminin 44 a., chef de service, anc. élève H.E.C., 6 a. résid. Angleterre et U.S.A., bil. franc., angl., bon italien, 15 ans expér. entreprises, niv. international, sect. métallurgie automobile, spécial. (promot. des ventes, market, exportat.) et administrat., cherche position niv. équiv. Paris, banl. parisienne ou Orléans.
Tél., le matin : 788-23-68.

CADRE 32 ans, études supérieures Ec. sup. d'approv., anglais, conn. informatique, 6 ans expér. approv., prévis. budget, ch. poste
RESP. APPROV.
rég. Paris. Prét. 80.000/an. Ecr. G. Alaca, 39, rue Borrego (20e).

JEUNE FEMME
BILINGUE ANGLAIS
cherche
SECRETARIAT A MI-TEMPS
l'après-midi, banlieue Sud.
Ecrire Mme FOQUET, 42, av. Génér.-Leclerc (bât. A3), 92340 BOURG-LA-REINE.

DIRECTEUR DE PERSONN.
44 a., format. ingénieur, expér. diversifiée d'entreprise dans les domaines : organisation, gestion, commercial et management, 6 a. dans la fonction personnel dans entrepr. + de 2.000 pers. Maîtrisant parfait. ts les probl. du pers. : relations soc. et syndic., plan de carrières, gestion, ch. situat. PROVINCE de préf. (rég. indiff.) ds entrepr. désir. de définir et d'appliquer politiq. sociale. Libre sous 3 mois. — Ecrire n° 71.068, CONTESSE PUBL., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Chef de publicité
SPECIALISTE
PETITES ANNONCES
12 ans d'expérience
rédaction, conception, mise en pages, contacts à tous niveaux (clients et supports) cherche situation agence ou support PARIS ou PROVINCE.
Faire offre sous n° 1.696, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e, q. t.

Resp. administr. chef comptable, 29 ans, nat. française, 8 ans Afrique francophone ch. situat. équivalente dans société de bâtiment T.P. ou société comm. France ou outre-mer. Lib. ste. Ecr. n° 1.152 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

TRADUCTEUR TECHNIQUE
(fr., angl., all.) dipl., expér. rech. de suite emploi intér. Paris ou prov. Ecr. Spohrer, 78 Freiburg, Postfach 1372 R.F.A.

J. H., célib., 35 a., franç., bne cult., gde exp. cciale rech. sit. st rég. sud-est. Etud. ttes prop. Ecr. n° 77.892, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e q. t

J. H., nat. ivoir. D.E.S.-Eco., dipl. finances et banq., Sc. Po. ch. sté importante implant. en Côte-d'Ivoire. Ecrire B. Mensa, 60, sq. du Nord, Gonesse 95.

JEUNE AVOCAT
2e année cherche collaborateur, temps complet ou mi-temps. Ecrire JAROT, 241, rue Saint-Martin, Paris-3e qui transmettra ou tél. 567-81-44.

Cadre, 26 ans, diplômé école des cadres, 3 ans expér. serv. financier cherche situation. Ecr. T. n° 66.121, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

H., 27 ans, CAP banque, 4 ans exp. ch. empl. banq. exploit. ou administr., lib. imméd. Ecr. M. Laure, G., 21, r. Labrouste, 15e.

représentation demandes

INGÉNIEUR DIPLOMÉ

20 ans Technico-Commercial et Direction.
Très bien introduit dans large éventail clientèle industrielle et Engineering Paris - Province
crée sa propre affaire de
Représentation Industrielle
et recherche
PRODUITS DE QUALITE

Ecr. pour premier contact sous n° 567.640, Régie-Presse. 85 bis, rue Réaumur, PARIS (2e), qui tr.

Cadre 33 ans, forte expérience vente et direction société, secteur automobile, notions assurance et immobilier. Etudie toutes propositions valables. Région TOULOUSE. Ecrire N° E 5.651 HAVAS 31002 TOULOUSE CEDEX.

travail à domicile

Dame cherche textes à dactylographier à son domicile. Ecr. N° 6.556 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

L'immobilier

exclusivités

constructions neuves

SAINT-MAURICE - 94
« Résidence du Manège »
dans immeuble de standing
121-125, rue du Maréchal-Leclerc.
A LOUER 2 LOCAUX COMMERCIAUX 70 m2 et 140 m2
Tous commerces ou bureaux.
Prix modérés.
Pierre BARON S.A., 36, rue Copernic, 75116 PARIS. Tél. : 553-21-39.

appartem. vente

Paris

XVIe - ETOILE-VICTOR-HUGO Etage élevé, appt 102 m², sél. + 2 chbres, 600.000 F. - 522-62-14.

ALMA - RUE FREYCINET Imm. neuf, très grand standing, appt 3 Pièces princip., 112 m² : 766.000 F. Téléphone : 522-62-14.

RUE PAUL-LELONG

BOURSE - PALAIS-ROYAL DANS TRES BEL IMMEUBLE RESTAURE, TRES GD STDG, STUDIOS, 2 ET 4 PIECES, DUPLEX - PLAFONDS A 4 M. POUTRES - ENTIEREM. ET LUXUEUSEMENT AMENAGES.

INVESTISSEMENT DE QUALITE
PROPRIETAIRE : GIRPA
325-25-25 + 56-78.

QUAI DE LA LOIRE - XIXe PRES RUE DE FLANDRE

DIRECTEMENT PAR PROPRIETAIRE, DANS UN BEL IMMEUBLE DE CARACTERE, RESTAURE : 35 STUDIOS ET 2 PIECES, GRAND CONFORT, CUISINE, BAINS ET W.-C. MOQUETTE, HAUTE RENTABILITE CAR PETITES UNITES.

PLACEMENT EXCEPTIONNEL GESTION ET LOCATION ASSUREES

PROPRIETAIRE : GIRPA
325-25-25 + 56-78.

STE PROPRIETAIRE VEND

dans 11e-13e-14e-19e et banlieue, à 150 mètres du Métro,

dans immeubles neufs, standing, loués ou vides :
studios, de 87.000 à 125.000 F ;
2 Pièces, de 128.000 à 158.000 F.
CREDIT PROPRIEPAIRE
F.I.P. : 359-52-95.

VIIe-BAC. Duplex + terrasse : 390.000 F. Téléphone : 331-77-79.

Pr. parc Montsouris, ODE. 95-10 JARDINET PRIVE rav. P. MAISON, triplex, 50 m².

VIIe, Verneuil, Bac, ODE. 95-10 5 P., ASC., ét. ELEVE, LUX. RENOV. COUR JARDIN.

XIIIe, SAINT-JACQUES, APPT CARACT. Tr. gd SEJOUR + chb. TEL. 290.000 F. 704-88-18.

RUE SAINT-NICOLAS

XIIe - LEDRU-ROLLIN
sans intermédiaire
dans un immeuble restauré très grand standing, poutres V.-O., ascenseur, interphone, moquette, grande cour avec fontaine, arbres, fleurs :
87 STUDIOS ET DUPLEX
possibilités toutes surfaces gestion et location assurées
PROPRIETAIRE - GIRPA : 325-56-78 + 25-25.

Alésia, bel imm., 4 P., 100 m² + serv., tt cft, 370.000 F. 589-49-34.

Parc Montsouris, b. 3 P., 65 m², tt confort, 300.000 F. 589-49-34.

S. AV. DAUMESNIL
près bois, bel appt 3 P., entrée, C., wc, S. de B., sup. 71 m², 5e ét., asc., chf. cal. balc., sol. Prix 245.000 F. Tél. : 628-79-40.

PARC DES PRINCES
S/lard., 2e ét. ss vis-à-vis, spl. appt mod, 198 m², récept. + 3 ch. 2 bs, 2 wc, office, cuis., chbre serv., gar., parfait état, Prix : 850.000 F. Vis. mercredi, jeudi. 13-17 h., 54, rue de la-Tournelle. Renseignements au : 824-61-88.

SOLFERINO. Appt gde classe 7 P., 3 bains. 2 serv. VUE IMPREN. 742-23-80 ou 266-48-55.

10e Strasbourg-St-Denis. 4 P. + terras., 95 m², 5e ét., dble exposit., calme, soleil, cft. Tél. Imm. rav. 185.000 F. - 607-72-85.

locations non meublées

Offre

LUXEMBOURG, 2 P., sol., tél., 4e étage. 1.400 F. — 704-88-18.

Couple d'enseign. ch. gd 5-6 P., dans Paris. - Tél. : 883-72-22.

16e, Mo POMPE, imm. nf, pet. stud. tt cft. tél. 850 f.m. 522-62-14.

SCEAUX. Entre parc et Mo, nf, lux. appt, 93 m², 2 ch., 2 bains, 1.500 F + ch. Tél. : 331-39-46.

FOCH. Tr. gd APPART. 6 P., b. récept. + 4 CH., 4.600 F TC, TEL., repr. justif. - 704-88-18.

XVIe Av. Kléber. Imm. stand., étage élevé, bel appart. mixte, 8 p., pref. lib. Bail 6 a. Reprise justifiée. - 522-62-14.

10e Prox. Gare Nord. Luxueux 3 P., 85 m², tt confl, tél. 1.350. F. ch. compr. - 607-72-85.

hôtels-partic.

NEUILLY-S/SEINE. Propr. vd 6 pces, cuis., bains, ch. central. Jardin privatif. Crédit. Mercr., jeudi, vend., 11 à 19 h : 18, AV. PH.-LE-BOUCHER

bureaux

SOCIETE PROPRIETAIRE VEND - A BOULOGNE MURS de burx, loués 32.400 F ann. Bail 3-6-9. Prix 290.000 F. F.I.P. : 359-52-95.

NOUVEL ORLEANS 97-99, av. Gal-Leclerc, Paris-14e, 135 m² burx + téléphones. Bur. de vente sur place. — 589-55-74.

BASTILLE. — Propriétaire loue direct. IMM. ADMINISTR. OU CCIAL, 3.200 m² en 1 ou 2 lots, ent. rénové, climatisés, équip. intérieur au gré du preneur. Bail 3, 6, 9. LOYER EXCEPT. BAL. 66-10.

PEREIRE A louer 600-900 m² en burx, s. conférences, ordinat., dessin, etc. Imm. mod. ht stand., climat., etc. 17 l. tél. Prix intér. Concours Agce souh. Tél. 755-84-74.

locaux commerciaux

PORTE AUBERVILLIERS A louer constr. neuve standing 1.000 m2 couverts au sol 6 m ss/ferme + 120 m² burx modernes + 700 m² parkings. Tél., accès ts camions. 076-77-42.

Placement idéal boutique libre, avec murs. 90.000 F. - 273-24-87.

propriétés

STE DEVIQ
recherche dans les départements OISE ET VAL-D'OISE propriété, terr. minim. 5.000 m², Faire offre, 75, Grande-Rue, 60-Coye-la-Forêt. T. : 457-63-64.

terrains

Beaux terrains boisés à bâtir : 4.255 m² pr. Damville (27) 50.000, 4.962 m² pr. La Neuve-Lyre (27) 48.000 F. Téléphone : 622-38-78.

viagers

Augmentez vos revenus, vendez en viager, rente index. Expert., gde discrétion. ETUDE LODEL, 35, bd Voltaire. Tél. : 700-00-99.

villas

VESINET Très résidentiel
DEMEURE classique s/2 niveaux. Réception, 5 ch., s. de bains, douches, 250 m² + garage 2 voitures. Jardin 900 m².
AGENCE de la TERRASSE
Le Vésinet - 976-05-90

appartem. vente

Paris

XVIIe TERNES PEREIRE Imm. stand. 68, double LIVING + 1 ch., dressing, penderies, cellier, gde cuis. amén., tél., moq. 80 m2, balc. 460.000 - 874-70-47.

XIIe RESIDENTIEL Prix intéressant, bon immeuble, coquet 2 pièces, confort, soleil. MARTIN, Dr. Droit - 742-99-09.

PARC MONCEAU (près) Immeuble classe exceptionnelle. Profes. libérales, 6 p., impec., ch. serv. MARTIN Dr en Droit. 742-99-09.

MONTGALLET Immeub. récent, ét. élevé, liv. + 3 ch. Vue sur verdure. Facilités. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09.

Métro LAMARK. 10e étage. Imm. récent, TOUT CONFORT, LIVING + CHAMBRE, gde cuis., W.C., bns, penderie, balc. Prix 175.000 F - HUSSON. 255-66-18.

BD RASPAIL Séjour + 3 chambres, boxe réct., 6e étage. Px 720.000 F - 331-30-08.

XVIIe WAGRAM 2 pièces tout confort, refait neuf. Prix : 139.000 F - 277-75-68.

SUR BOIS - BD LANNES Luxueux 4 pièc., 2 bains, 110 m2. Rez-de-chaussée, jardin privatif. Etat impeccable. - 265-90-85.

Rue CONDORCET, 3 pièc., cuis., s/Bains, W.C., Chff. centr., gaz, 2e étage. Px 168.000 - TRU 19-42.

ILE SAINT-LOUIS
grd studio, décoration originale, tout confort. Tél. 624-62-98.

EXCLUSIVITE
18, square Alboni-16e, 2e étage. 4 Pièces, bains, cuisine, wc. 128 m2. cave, service. Bon état. Sur place, merc. 18/9. 14-19 h.

BD HENRI-IV (Près)
4 p., tt cft, Ref neuf, 148 m2. TEL. Standing. - 288.26-23.

INVALIDES
4 p. Cuis. Bns. Chf. cent. S/R. Impec. Moq. 73 m2. - 387-28-92.

IXe - Ensemble ou séparément.
2 ATEL. ARTISTES
contigus chacun 75 m2, Loggia + chambre, S. de bains. Balcon + chb servi. FONCIAL 266-32-35.

R. DE BEAUNE
Direction prop. Imm. caract. magn. 2-3 Pces + stud., cuis., S. de Bns. Tél. s/pl. Mardi, 15 h. à 19 h. 19, rue de Beaune.

MONGE, charmant 2 pièces confl. Poutres appar. 43 m². Bon état, R.-ch. clair, idinet. SEGECO. 522-43-20.

JACOB-ST-PERES, imm. 18e S., 5e étage. Très beaux combles 115 m² aménagés. 742-02-44.

IDEAL PLACEMENT Propr. vend 17e VILLIERS ds imm. rénové, lux. studio av. cuis. équip., bns., à partir de 62.000 F. 828-02-74.

16e TROCADERO. Très beau 6 p. Tout cft., 2 s. de b. + stud. Serv. prof. lib. poss. 727-27-98.

PLEIN CIEL, 28e ét., très beau 4 pces. Px intéress. 325-83-81.

Place des Victoires (Près) 3 beaux studios standing. Propriétaire. DID. 98-54.

Boulevard DIDEROT 4 p., tt. cft. + chbre bne 120 m², idéal profession libérale. Prix : 360.000 F. - DID. 97-20.

15e, Convention ds imm. exc. ét. 1 appt. lib., 2 p. cuis. 30 m² à rénov. J. et A., 5, rue A.-de-Neuville-17e. Tél. 924-96-17, p. 26.

EXCELLENT INVESTISSEMENT en petits studios quartier Etoile (Paris-17e). Crédit direct 50 %. Ecr. ou tél. : CIMOBI, M. ROYER, 58, avenue de Wagram. Tél. : 924-96-05.

Cherche-Midi. 2 p., cft., tél., 5e ét. sans asc. 808-68-73.

NATION, 4 p. princ. tt. cft., 4e, asc., très bel imm. stand. 80 m². 808-44-13.

7e - 21, RUE DU BAC
Immeuble 17e, classé
97 m2 sur 4 niveaux.
A aménager.
Poutres apparentes.
S. pl. mercredi, jeudi, 14-18 h.

SOLFERINO SOL. 39-10 Dernier étage Imm. en constr. 170 m² en dupl., cloison. à la demande + 92 m² terrasses et pergolas. Prix élevé justifié.

PALAIS-ROYAL Ds imm. ancien Studio, cuis., s. de bains, tt cft. Visible mercredi, de 14 à 17 h : 24, RUE MOLIERE (2e gauche)

JAVEL Imm. neuf, gd stand. Living + 2 ch., cuisine équip., bns, marbre, 5e ét., balc. 2 parkings. 345.000 F. - 577-29-29.

3e MARAIS A rénover Gd 3 p. princ., 80 m², cuis., s. d'eau, wc. Px int. De 14 h 30 à 17 h 30, merc. 18 : 7, rue Froissart.

AV. MONTAIGNE. Imm. récent Lux. 80 m², impecc., calme, garage. - « TAC », MED. 15-66.

Région parisienne

NEUILLY - Mo Sablons
Imm. p. de t., gd stand., lux., appart. Liv. + 3 chb c. entièrem. aménag., s. de bs, toil., moq. 550.000 F. - 755-79-40 ou 924-83-94.

Levallois pr. Mo ds imm. bn ét. appart. 2 p., cuis., s. bns., chauffage. 622-40-57, poste 26.

Grigny 2. Part. vds 4 p. 70 m², cuis. éq., moq. 138.000 F. Vis. s. pl. Bordiec, 10, r. Lavoisier.

BOULOGNE, Tr. Beau 5/6 p., 130 m², 9e. BALCON. Terrasse 130 m² Tr. ENSOLEILLE. 700.000. FONCIAL. 266-32-35.

BOURG-LA-REINE Mo Lux. imm. nf, asc., jdin, b. liv., balc., 2 ch. Hall, gd cft., radiat. Garage. 214.000 F. - 660-44-66.

LE PECQ (limite le Vésinet) Vue imprenable soleil, 5' R.E.R., bon imm. 4 p. tt. cft., possible 2 p. suppl. MARTIN, Dr Droit. 742-99-09.

St-Cloud Centre, 2e ét., imm. récent. Beau 5 p., 120 m², cft., terras., sol., verdure, Bosco, chambre service. 420.000 F. Tél. : 073-91-03.

MONTMORENCY Pr. Forêt tr. bel appart., sél. dble + 3 ch., bns., cuis., 2 caves, gar. 130.000 + 20.000 C. F. 989-31-74.

BOULOGNE - 160 m² habitables + 160 m² terr. plain-pied. 333-53-03 (le matin).

SEGONDI - 874-08-45
ST-CLOUD LES COTEAUX Lux. résid. Grand 6 p. pr., cuis. éq., 2 s. de bns. 150 m² + balc. loggia, ch. pers. 3 park. ss-sol. 15-18 h, merc. 18 : 7, RUE BORY-D'ARNEX

ST-MANDE, PRES BOIS 2-3 pièces, terrasse. Bel imm. récent, 320.000 F. 707-35-58

fonds de commerce

Part. vd cause retraite Pressing automatique av. appt. F. 3 + gar. Tél. : 706-18-77.

Vend Affaire florissante BIJOUTERIE fantais. et accessoir. de mode pour cause santé. Clientèle sér. et stable. 60 % export. Ecr. DE MUSSET, 42, rue de l'Assomption-16e.

A VENDRE
MAISON DE RETRAITE
12 kms de Paris.
Région JUVISY-sur-ORGE (91), 8 min. gares Lyon et Austerlitz :
— 23 lits ;
— C.A. important ;
— Bail 3-6-9 renouvelé.
Ecr. N° 15.134 P.A. S.V.P., 37, rue Gal-Foy, 75008 Paris.

immeubles

MARAIS
Imm. ancien caractère; 1.550 m2 + 4 terrasses, 28 locataires. LAB. 84-28.

hôtels-partic.

DEMEURE « HORS du TEMPS » CŒUR DU VIe
3 récept., 3 chbres, 2 bs, 3 w.-c., grande bibliothèque. Jolie cour. Calme. Prix élevé. — 742-02-44.

NEUILLY Dans square privé
Hôtel Part. 1925, 6 P., + serv., gar., jardin et cour. SOL. 39-10.

locations non meublées

Offre

P. 18e. 2 p., tt cft, 100 m², Mo Château-Rouge, 900 F C.C. Vis. le 17, de 17 à 20 heures. 10, rue Custine-18e. 254-50-20.

PALAIS-ROYAL. Imm. caract., BEAU STUD, tout cft, poutres. 1.000 F. — 588-06-29.

Demande

cadre cherche appart. 2/3 pièces 70-80 m² confort et élevé centre de Paris, 1er, 2e, 9e et 8e. Ecr. N° 6.554 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

P. à P. offrant tte garantie, ch. 3 p., confl, au rez-chauss., pav., villa, 10 km. Rungis. MARTIN, 31, rue Montholon-9e. 526-00-29.

chasse-pêche

URGENT, cause imprévu de dernière heure, proposons 2 actions de très belle chasse Sologne, ouverture le 29 septembre. Tableau annuel dépassant 2.000 pièces — tous gibiers. Prix raisonnable.
Equité et bon esprit garantis.
MONNET GUY
Tél. : (73) 92-09-20.
Clermont-Fd, le matin ap. 10 h.

ETANGS A VENDRE sur terrains boisés Possibilité de construire. Tél. 58 Cerdon-du-Loiret (par Gien) 45.

bureaux   bureaux

BUREAUX MEUBLES GRAND STANDING
ENTRE
l'ÉTOILE et le TROCADÉRO
SERVICES COMPLETS :
- Hôtesses et Standardistes trilingues.
- Salles de conférences.
- Télex - Photocopies.
- Garage visiteurs.

HERSA - 553-50-11.

PARIS-10e. Gares Nord et Est, 270 m², 11 bureaux. 607-17-17.

PARIS-9e 350 à 2.400 m² de bureaux neufs à louer. TIFFEN LIPTON - 227-62-31.

NEUILLY Ptaire loue 1 ou plus. bureaux, immeuble neuf. Tél. 758-72-40.

GRENELLE. 498 m² Tr. bel imm., tt cft, 10 lignes tél., 4 park., bail 23 mois. 225-66-10.

PARIS-9e 350 à 2.400 m² de bureaux neufs à louer. TIFFEN LIPTON - 227-62-31.

MONTPARNASSE-RASPAIL 390 m² bureaux neufs, 130 m² archives + parkings. 1 OU 2 LOTS Petit immeuble résidentiel. Vente - Location - Leasing. COGELOG - 589-58-10.

Neuilly centre, loue 3 ou 6 ou 12 burx stands. Tél. : 260-18-95.

MAILLOT. Loue ss p.-de-porte 1 à 20 burx, tous quartiers. 522-19-10 - 387-14-00.

BUREAUX 220 m2 aménagés
Ds imm. nf. Rez-de-ch. S. Imet Bd du 17e. Tr. belle vitrine publicit. de 15 m. Climat. Tél. 5 L. Ecr. n° 69.761 Contesse Publ., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

EXCLUSIVITE
16, PL. VENDOME (1er)
225 m² bureaux luxueux. Immeub. prestig. Bail 3/6/9. Richard Ellis. Tél. 225-27-80.

EXCLUSIVITE
16, PL. VENDOME (1er)
225 m² bureaux luxueux. Immeub. prestig. Bail. 3/6/9. Richard Ellis. Tél. 225-27-80.

CENTRE PARIS
Bureaux meubl. GD STAND. Nous louons toute superficie avec service ultra-moderne, secrét. télex récept. triling. etc. à la journée ou au mois. Tél. : 770-90-12.

constructions neuves

PRIX NON REVISABLES

IXe - FG POISSONNIERE
— Studios habitables 1er trimestre 75.

XIIe - PORTE DOREE
— Studios, 2-3 et 4 pièces habitables juillet 74 et printemps 76.

XIIIe - PORTE D'ITALIE
— 3 pièces, habitables immédiatement.

XVe - RUE PITARD
— Chambres, studios, 2-3-4 pièces, terrasses, habitables 3e trimestre 75.

XXe - GAMBETTA
— Studios, 2-3 et 4 pièces, habitables 2e trimestre 75.

IMMOBILIERE FRIEDLAND 41, av. Friedland, BAL. 92-69.

230, FG ST-HONORE
ETOILE-MONCEAU
De très beaux appartements
DES PRIX MAINTENUS
FERMES ET DEFINITIFS
du studio au 5 pièces livraison fin 74
Renseign. et vente SUR PLACE, tous les jours, de 14 h. à 19 h., sauf dimanche.
NOVIM, 2, av. Montaigne, Paris-8e — 225-98-30 +

locaux commerciaux

ECOLE MILITAIRE Cède bail belle boutique d'angle + apparlem. 3 pces. MARTIN, Dr Droit. 742-99-09.

Mutualité. Bail à céder atel. artiste peintre, 50 m² environ. 50.000 F. Ecrire à n° 1.638 Publi-As. 121, rue Réaumur-2e.

locations meublées

Offre

Près r. Université (VIIe), Imm. nf, lux. 3 p., tt cft, 9 étage, tél., terrasse, vue except., park. Loc. jusqu'au 30-6-75, 3.500 F. S'adresser 548-28-88, le matin.

MUETTE. Studio meublé, bains, kitch., excell. standing. 924-71-86.

XVIe 6 pièces, tout confort, 190 m² + 2 chbres service, refait neuf. 3.200 F. AMP. 55-71.

Demande

Partic. cherche pour 7 mois chambre ou petit studio. Téléphone : 770-94-35, heures bur.

appartem. achat

Pour fils étudiant achète compt. chbre bonne Paris. TRE. 23-55.

Ch. stud. ou 2 p. tt. cft. Ecr. 9.979 Press, 31, bd Bne-Nouvelle q. t.

Achète Paris 5/7 pièces bon stand. quart. résid. OPE. 40-06.

Ch. Paris 3/4 p. cft. Ecr. 9.980 Press, 31, bd Bne-Nouvelle q. t.

villas   villas

ORÉE FORÊT DE FONTAINEBLEAU
à 5 minutes de la gare de Melun
LA VILAUBOIS
Piscine chauffée, Club House, tennis
NOUVELLE TRANCHE :
- 21 VILLAS de 4 à 7 pièces principales, avec jardin privatif.
- PETIT IMMEUBLE de 30 appartements, du studio au 4 pièces principales.

LIVRAISON ETE 75, MAIS...
...PRIX FERMES ET DEFINITIFS !
« Primes convertibles ouvrant droit au prêt P.I.C. ».
80 % du prix au taux de 8,22 %.
Renseignements et vente :
CONSEIL S.A.R.L., 546, avenue Foch, Dammarie-les-Lys. Tél. : 437-17-45, et sur place samedis et dimanches de 14 h. à 18 h., avenue Emile-Zola, Dammarie-les-Lys.

SAINT-GRATIEN, près lycée. ENGHIEN, superbe villa réc. en L, 200 m² pl.-pied, qualité except., vaste sous-sol, résident., calme, impeccable. - 989-31-74.

83-HYERES. Villa vue mer, 5 pièces, 2.400 m² jardin boisé. Prix 420.000 F. Agence de la Gare. Tél. (94) 65-12-33.

SAINT-NOM-LA-BRETECHE Maison neuve, 171 m² à 300 m. mairie, compr. double séjour, cuis. + 4 chbres, s. de bains, 2 garages, ch. central, sur 987 m² de terrain. Prix : 493.538 F. Libre janvier 75. Téléphone : 951-64-17, 58-56, 950-21-70.

propriétés

CHOIX MAS-BASTIDES. LE TUC, B.P. 14, 84-ORANGE.

SORTIE COMPIEGNE
Village en Forêt. Confortable demeure. Gde living, cuis., 3 chambres, bains, impeccable, dans jardin 4.800 m2.
BORD DIRECT RIVIERE
Prix : 450.000 F.
Morbois, 3 bis rue Napoléon, COMPIEGNE, tél. : 440-09-75 ou PARIS, 6, rue Pierre-Sémard, tél. : 526-05-56, mardi seulement.

viagers

NEUILLY/BOIS, Immeuble 1956 Livg. + 3 ch. Impecc. occupé, 1 tête, 66 ans, 30.000 cpt + rte 2.500. FONCIAL. Tél. 266-32-35.

CHERCHE-MIDI, 3 p. 85 m² Charme ancien, sur jardin, 3e étge ss asc. Tél. ELY. 02-85.

terrains

Rés. OUEST, 10' RER, beau terrain à viabiliser. Divis. et permis obtenue pour 14 villas. Prix intér., à trait. de suite. AGENCE AVENIR, 976-67-51.

pavillons

SEGONDI 874-08-45
• SAINT-MAUR-LA-VARENNE Pr. Marne et Stat. R.E.R., 7 p., cuis. équip. S. d. bs, w.c., ch. cent., 160 m² habit. + ss-sol, jdin, entièr. rénové, 14-16 h. Mardi. 21, r. de la GDE-CEINTURE.

FERTE-SOUS-JOUARRE Centre ville, URGENT, part. vd agréable et solide pavillon 5 p. + cuis. + s. de b. + 2 w.-c. s. ss-sol, gren. 80 m² pout. appar. Terrasse s. jdin. clos. Px. 290.000 Tél. 022-08-44. Ts l. jrs, h. repas.

maisons de campagne

Maison à vendre (Oise), 2 gdes pièces, cave, grenier, buand., garage, cour avec jardinet dev., jardin derrière, clos de mur. Prix : 65.000 F. S'adresser à : M. CAUSSE René, 85, rue Aristide-Briand, 78540 Vernouillet ou Etude de Maître MAUGUIN RUE DE FLANDRE 60 ESTREES SAINT-DENIS.

châteaux

250 km A-6, chât. 9 p., douves en eau, 2 ha, 700.000, Groz, 24 r.

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

CONFLITS ET REVENDICATIONS

APRÈS LA MISE EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

Le personnel de Titan-Coder occupe les trois usines du groupe

MM. Durafour et d'Ornano reçoivent les grévistes

La mise en liquidation officielle de Titan-Coder, décidée par le tribunal de commerce de Paris lundi 16 septembre, entraîne le licenciement collectif de deux mille sept cents personnes. Dès que la nouvelle a été connue, lundi en début d'après-midi, les salariés des trois usines de Marseille, de Maubeuge et de Villefranche-sur-Saône ont décidé l'occupation immédiate et illimitée des locaux, « tant qu'une solution ne sera pas trouvée ».

Les fédérations nationales C.G.T., C.F.D.T. et C.G.C. de la métallurgie approuvent leur initiative. De même, le personnel de Titan-Coder a reçu le soutien des municipalités de Maubeuge et de Villefranche-sur-Saône.

Le ministre de l'industrie et de la recherche devait recevoir mardi après-midi, à 16 h. 30, l'intersyndicale de l'entreprise. Une heure plus tard, les quatre députés communistes représentant les circonscriptions où sont situées les usines de Titan-Coder rencontreront M. d'Ornano. De son côté, le ministre du travail recevra également mardi, en fin d'après-midi, l'intersyndiale, qui sera accompagnée des représentants des quatre fédérations nationales de la métallurgie.

De notre correspondant régional

Marseille. — L'affaire Titan-Coder n'a sans doute fait que commencer ce lundi 16 septembre, en même temps que cessait juridiquement d'exister la première société française de construction de remorques. La mise en liquidation de biens prononcée par le tribunal de commerce de Paris indiquée dans nos dernières éditions du 17 septembre, et le licenciement collectif de près de deux mille sept cents salariés, qui en est la conséquence immédiate, créent en effet un problème social d'autant plus grave que font défaut les perspectives de le résoudre. A cet égard, le décevant communiqué publié lundi en fin d'après-midi par le ministère de l'industrie qui se limite à constater l' « *absence de possibilités réelles d'une poursuite de la société Titan-Coder* » n'a d'égal que l'indigence des propos tenus le même soir, dans l'émission télévisée « Actuel 2 », par M. Michel Durafour.

Le ministre du travail devait s'entretenir ce mardi 17 septembre avec les organisations syndicales de la métallurgie, après que celles-ci auront été reçues par le ministre de l'industrie et de la recherche, M. Michel d'Ornano, lequel devait également accorder une audience aux quatre parlementaires (communistes) dont la circonscription est directement touchée par la fermeture des différents établissements Titan-Coder, MM. Edmond Garcin, député-maire d'Aubagne (Bouches-du-Rhône), Marcel Houel, député-maire de Vénissieux (Rhône), Marcelin Berthelot, député-maire de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) et Albert Maton, député du Nord. Cette consultation n'eût-elle pas cependant été plus opportune avant le jugement de mise en liquidation ?

Il s'agit maintenant de mettre en œuvre des solutions spécifiques, usine par usine, permettant la poursuite de certaines activités et le réembauchage d'une partie du personnel. Le ministère de l'industrie a observé la plus grande discrétion sur les contacts qui ont été pris avec les industriels de la construction et de la réparation de matériel roulant. Il ne semble pas, en fait, que les solutions éventuelles aient pris un caractère concret. On sait que l'usine de Maubeuge intéresserait la société Trailor et sa filiale de fabrication de containeurs Sic, dont la régie Renault n'a pas totalement exclu d'être le partenaire.

Le syndicat des réparateurs de matériel roulant et ferroviaire, auquel adhèrent cinq industriels, a proposé par ailleurs de reprendre le département de réparation de wagons de l'usine de Marseille. L'organisme patronal a soumis aux pouvoirs publics un plan de développement cautionné par la fédération des industries ferroviaires (dont le président est M. Pierre Sudreau) et agréé par la S.N.C.F., en fonction duquel les effectifs pourraient être portés d'ici au 1er janvier de cinq cent cinquante à six cent vingt salariés (mutés du département route).

La réalisation de ce plan conditionnerait la prise en gérance par le concurrent de Trailor — l'autre société filiale du groupe américain Fruehauf — du département de construction de remorques, de l'usine marseillaise. Fruehauf serait le plus désireux de s'approprier la marque Titan-Coder, mais donnerait des garanties relatives à l'exécution, à Marseille, de la moitié de ses commandes à l'exportation.

L'usine de Villefranche est, elle, encore assez bien pourvue en travail et se tirerait d'affaire grâce à sa spécialisation, notamment dans la fabrication de matériel aéroportuaire (avitailleurs, oléoserveurs) et de certaines citernes. Toutes ces possibilités ou propositions demeurent en pointillé.

On entrevoit également des difficultés d'ordre politique qui hypothèquent le rachat éventuel d'actif de Titan-Coder par les « Américains », Trailor et Fruehaut. Encore faut-il veiller à ce que l'outil de production de l'entreprise ne soit pas cassé par l'application stricte du jugement de liquidation.

Les deux syndics désignés par le tribunal de commerce de Paris, MM. Labrely et Pavec, l'ont compris et chercheraient, avec l'accord du juge commissaire, à reporter le licenciement d'une partie du personnel d'encadrement, et à préserver certains éléments d'exploitation (le service de ventes de pièces de rechange, par exemple).

L'avenir de Titan-Coder, s'il existe, dépend bien sûr de l'issue de la lutte engagée par les salariés de l'entreprise et les syndicats. « *Nos réactions seront celles d'un naufragé qui s'accroche à tout pour se sauver* », déclarait à Marseille le secrétaire du comité central d'entreprise, M. Elie Uras.

L'occupation des locaux, effective dans chacune des trois usines Titan-Coder à Marseille, Maubeuge et Villefranche-sur-Saône, devrait être suivie d'une série d'actions « *spectaculaires* », dont une « *montée sur Paris* » d'ores et déjà préparée dans les détails, et qui pourrait avoir lieu au cours de la semaine. Leitmotiv : la garantie de l'emploi.

Hormis les deux cents salariés âgés de plus de cinquante-sept ans, qui sont donc en mesure de bénéficier du régime de préretraite, tout le monde se trouve en principe aujourd'hui sur la sellette.

GUY PORTE.

LES ATTENDUS DU TRIBUNAL

Dans les attendus du jugement, le tribunal de commerce de Paris précise qu'en prenant la responsabilité de reporter sa décision au 29 août, puis au 16 septembre 1974, il avait espéré qu' « une société de gérance aurait pu être constituée ». Mais, poursuit le texte des attendus, « les négociations conduites, à l'initiative du ministère de l'industrie, entre l'administrateur provisoire et la direction de la société, les actionnaires majoritaires, la régie Renault, les professionnels de la réparation ferroviaire et de la construction de remorques ou de containers n'ont pas abouti et ont démontré l'impossibilité de faire fonctionner l'entreprise dans ses structures actuelles ».

Le tribunal, dès lors, ne peut que « constater l'absence de toute solution ou promesse de solution susceptibles de résoudre les problèmes que pose l'exploitation industrielle, qui, partant, n'est pas en mesure de proposer un concordat sérieux à ses créanciers ». Et il doit, conclut le texte, « placer cette société en état de liquidation de biens ».

Le tocsin va sonner à Maubeuge

Lille. — Dès que la décision du tribunal de commerce de Paris a été connue, le personnel de l'usine (huit cent cinquante cadres, employés et ouvriers) a décidé l'occupation des locaux. Le docteur Pierre Forest, maire de la ville de Maubeuge (P.S.), est venu s'adresser au personnel et a dénoncé très vivement l'attitude du gouvernement, qui « *n'a pas su prendre ses responsabilités* ».

Une manifestation de masse est prévue mercredi 18 septembre dans la matinée. A 10 heures, les cloches des églises de Maubeuge sonneront le tocsin et les magasins fermeront leurs vitrines pour deux heures. Enfin, dans la soirée, le conseil municipal de Maubeuge tiendra une réunion extraordinaire pour organiser la solidarité avec les travailleurs de Titan-Coder. — G. S.

A LA TÉLÉVISION

M. Durafour : la situation est grave...

« La situation dans laquelle nous nous trouvons est grave, même très grave. » *Cette déclaration de M. Durafour, lundi soir, à la fin de l'émission « Actuel 2 », aura-t-elle suffi à réveiller les quelques téléspectateurs qui n'avaient pas, entre-temps, renoncé à suivre ce débat sans éclat ? Les propos du ministre du travail étaient pourtant, et à un double titre, de nature à faire choc : d'une part, c'est la première fois qu'un ministre fait preuve de tant de pessimisme (ou de lucidité ?) ; d'autre part, cette affirmation en forme de conclusion tranchait avec les propos lénifiants tenus par M. Durafour, trois quarts d'heure durant, sur les conflits et les négociations en cours.*

Le France : *il coûte trop cher, il fallait choisir entre la raison et le sentiment ; il n'y a pas de problèmes graves d'emploi, sauf pour le personnel administratif (six cent trente-quatre personnes) ; mais, même pour eux,* « une solution existe, et le ministère s'en préoccupe ». *Titan-Coder, où deux mille sept cents salariés vont être licenciés :* « Je recevrai les représentants des syndicats mardi ; je ne peux rien dire avant de les avoir entendus. »

L'aéronautique : le ministre conteste le chiffre de six mille licenciements avancé par un de ses interlocuteurs ; d'ailleurs, aucun licenciement n'a été prononcé pour le moment. Le personnel de la SNIAS « constitue pour la France un capital exceptionnel dans les domaines technique, intellectuel et scientifique. L'objectif du gouvernement, c'est donc de sauver ce capital... »

Aux journalistes, qui ont tenté de montrer les contradictions entre les déclarations du gouvernement sur le plein emploi ou la concertation avec les syndicats et les réalités du moment (licenciements ici, adoption, là, d'un projet de réforme sur la Sécurité sociale désapprouvé par l'ensemble des organisations ouvrières et patronales), M. Durafour, manifestement agacé, n'a fait que répéter les arguments cent fois entendus sur sa volonté de préserver l'emploi, de protéger les chômeurs, de dialoguer avec les partenaires sociaux... Jusqu'à ce que — fatigué, lui aussi, par cet interrogatoire ? — il ait enfin lâché comme un aveu : « La situation est grave. »

J.-M. D.

SÉCURITÉ SOCIALE

VINGT ORGANISATIONS DE GAUCHE PRÉPARENT UNE RIPOSTE AU PROJET DE LOI SUR LA COMPENSATION FINANCIÈRE.

Les vingt organisations syndicales, politiques et familiales de gauche qui ont signé, en juillet dernier, une plate-forme revendicative sur la sécurité sociale se sont à nouveau rencontrées, vendredi dernier, pour définir une position commune, après la décision du gouvernement d'instituer une compensation financière.

Les vingt organisations (notamment les syndicats C.G.T., C.F.D.T., FEN et les partis de gauche) ont confirmé leur opposition au projet de loi, qui, en dépit d'une aide de l'État égale à la compensation mise à la charge du régime des salariés, institue, selon elles, « *une pseudo-solidarité nationale* ».

Elles ont décidé d' « *organiser la riposte* » : demande d'entretien au ministre du travail, droit d'expression à l'O.R.T.F., campagne d'information et de mobilisation au niveau des régions et départements, puis intervention au Parlement pour empêcher le vote du projet gouvernemental.

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

A Saint-Étienne

LES ÉLUS CID-UNATI DE LA CHAMBRE DE COMMERCE NE SIÈGENT PLUS AVEC LEURS COLLÈGUES.

(De notre correspondant.)

Saint-Étienne. — La séance générale de la chambre de commerce et d'industrie de Saint-Étienne et Montbrison, qui s'est tenue lundi 16 septembre à Saint-Étienne, risque de créer un précédent : vingt-sept membres titulaires sur trente-quatre et seize membres associés sur dix-huit ont siégé normalement, tandis que dans une salle voisine les membres commerçants du CID-UNATI s'étaient réunis entre eux avec les délégués consulaires élus sous la même étiquette.

Les sécessionnistes font grief à la compagnie consulaire de n'avoir pas accepté de voter en 1972 la grève de la patente et surtout d'avoir refusé en mai dernier de se prononcer officiellement contre les projets d'installation de magasins de grande surface, en particulier d'un Rallye, à La Ricamarie, projet sur lequel la commission nationale d'urbanisme doit statuer.

Responsable départemental du mouvement contestataire, M. Chalençon a tenu à souligner que les membres élus du CID-UNATI assemblés sous sa présidence ne tenaient en aucune façon de réunion sauvage. S'ils ont décidé de siéger désormais séparément en un collège unique regroupant les commerçants et les services, c'est parce qu'ils avaient en vain essayé d'associer les industriels, petits et grands, à leur lutte.

ACTION SOCIALE

Inaugurant l'Institut de formation des travailleurs sociaux d'Aquitaine

M. Lenoir annonce un assainissement des rapports entre l'État et les associations qui assurent un service public

Inaugurant, lundi 16 septembre à Talence, dans la banlieue de Bordeaux, en présence de M. Jacques Chaban-Delmas, l'Institut régional de formation des travailleurs sociaux — le premier du genre en France. — M. René Lenoir, secrétaire d'État auprès du ministre de la santé, chargé de l'action sociale, a annoncé que le gouvernement envisagerait, malgré l'abaissement de la majorité à dix-huit ans, de prolonger jusqu'à vingt et un ans, pour certains jeunes relevant de l'aide sociale, le bénéfice de diverses prestations. Il a d'autre part déclaré qu'un texte ministériel codifierait au cours des prochaines semaines les conventions et les règles de gestion imposées aux associations du secteur privé chaque fois qu'elles accomplissent une mission de service public. Cela devrait permettre, a-t-il dit, un assainissement des rapports entre la puissance publique et les associations, comme, à l'intérieur de celles-ci, entre employeurs et employés.

De notre envoyé spécial

Bordeaux. — Le nouvel Institut d'Aquitaine illustre, selon M. Lenoir, la conjonction des efforts du secteur privé et du secteur public, en même temps qu'il réalise l'un des principaux objectifs du VIe Plan, visant à normaliser la formation des travailleurs sociaux. La construction et les équipements annexes de l'établissement ont, en effet, été financés pour moitié par le ministère de la santé (action sociale) et par la Caisse nationale des allocations familiales.

En moins de deux ans, une véritable université du travail social a surgi du sol, à proximité de l'École supérieure de commerce et de l'École d'architecture. Un amphithéâtre de six cent cinquante places, un autre de cent cinquante places, et de nombreuses salles de cours accueilleront quelque huit cents étudiants — ils sont pour l'instant six cent cinquante venus des écoles précédemment installées à Bordeaux — qui se répartiront dans les départements suivants : service social, éducateurs spécialisés (quatre années d'études), moniteurs-éducateurs, stages des travailleurs sociaux. Plus tard, un département de recherche sociale sera créé, ainsi que d'autres disciplines : conseillers en économie sociale et familiale, éducateurs techniques, animateurs d'organismes sociaux, travailleuses familiales, tuteurs en prestations sociales.

Quatre-vingts professeurs et assistants, issus pour la plupart des anciennes écoles de service social de la région, constituent l'infrastructure du personnel de ce centre ultra moderne, dont les locaux (8 000 mètres carrés), conçus par des architectes du Sud-Ouest, n'ont rien à envier aux plus belles réalisations étrangères : c'est une sorte de jardin japonais à deux étages, pourvu de foyers, d'un *impluvium*, de rampes d'accès pour les handicapés et s'ouvrant, par d'innombrables baies, sur les pelouses avoisinantes.

M. Lenoir a souligné que cet Institut chercherait à former des travailleurs sociaux polyvalents, « *capables de passer du milieu fermé au milieu ouvert, de l'action globale à l'action spécialisée ou vice versa, de l'enfant à l'adulte ou aux personnes âgées* ». Cette polyvalence, a-t-il reconnu, se heurte à deux types d'obstacles : les uns, juridiques — les professions d'assistant de service social, d'éducateur, d'animateur, de conseiller en économie sociale et familiale, ont été définies de façon différente, parfois par plusieurs ministères, — les autres psychologiques — certains professionnels parlent volontiers de la spécificité de leur travail.

« *Dans ce dernier domaine,* a dit M. Lenoir, *il faut éviter la tentation de l'exagération technicienne et s'évader du jargon des mandarins, car le travail social impose d'abord un lien, une relation humaine, un accueil attentif, une disponibilité commandée par la générosité.* »

C'est avec bonne humeur que M. Lenoir a ensuite invité les nombreux étudiants, rassemblés dans le grand amphi de l'Institut, à dialoguer et à s' « exprimer ». Des syndicalistes de la C.G.T. avaient distribué des tracts à l'entrée de la salle, critiquant — déjà — l'état des finances du nouvel Institut et le « *démantèlement du secteur public au profit du secteur privé* ».

Une militante de la C.F.D.T. prit la parole et dénonça, en vrac, la disproportion entre l'investissement financier considérable consenti à l'Institut d'Aquitaine et la réalité du travail social, les conditions de vie des travailleurs sociaux, l'orientation universitaire de la formation, le système actuel des bourses, la sélection socio-culturelle des étudiants, la sous-qualification des moniteurs éducateurs, etc.

Toutefois, la contestation est restée timide. M. Lenoir s'est borné à assurer à ses interlocuteurs que les principales difficultés budgétaires de l'Institut d'Aquitaine seraient aplanies dans une quinzaine de jours. Il a promis de réfléchir aux problèmes du statut des travailleurs sociaux dès qu'il serait prouvé, à Bordeaux même, qu'un « tronc commun » est possible entre les diverses formations.

JEAN BENOIT.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

L'ÉTUDIANT ALGÉRIEN BRULÉ SUR LE SITE D'USINOR-DUNKERQUE EST DÉCÉDÉ

L'étudiant algérien, M. El Hadi Aberkane, qui avait été grièvement brûlé le 10 septembre alors qu'il travaillait sur un chantier d'Usinor (*le Monde* des 12 et 14 septembre) est décédé dimanche 15 à la cité hospitalière de Lille.

La société Chimacol-France nous précise, d'autre part, dans une lettre, que M. Aberkane travaillait pour elle à titre temporaire et « *était inscrit légalement sur notre registre entrée et sortie du personnel* ».

« *Nous vous signalons,* ajoute la société Chimacol, *que nous ne sommes pas une « officine » de travail temporaire mais une société française ayant qualité de fournisseur auprès d'Usinor depuis plusieurs années. La responsabilité* [de l'accident] *sera définie par les personnes compétentes mais nous tenons à vous signaler que le pylône sur lequel M. Aberkane est monté se trouvait dans l'aire de travail de sécurité délimitée par les filets de protection. Ce pylône n'était pas muni d'échelle de protection et était compris dans l'aire de sécurité.* »

LA VIE ÉCONOMIQUE

BILLET

Comment l'OPEP a maquillé à Vienne la nouvelle hausse du pétrole

L'incohérence que nous avions signalée (le Monde du 17 septembre) dans les résultats de la dernière conférence de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) à Vienne, et qui avait troublé nombre d'experts, n'est en fait qu'apparente. Elle provient de ce que l'Organisation a maquillé la nouvelle hausse du « brut », qui sera, en fait, plus importante que ce que les pays producteurs ont voulu faire croire : 5 % au lieu de 3,5 %.

En appliquant les nouveaux taux de redevance (16,67 %) et d'impôts (65,66 %) — ce dernier chiffre ne figure pas dans le communiqué de l'OPEP, mais nous le tenons de source tout à fait sûre, — on trouve bien un revenu fiscal moyen de 9,74 dollars par baril de pétrole « arabe léger » pour un ensemble correspondant à 60 % de pétrole de « participation » (part des Etats dans le pétrole exploité par les compagnies) et de 40 % de pétrole de « concession ». A condition toutefois de prendre pour prix du « brut » de participation le barème habituel de 93 % du prix affiché, soit 10,83 dollars, qui correspond (en défalquant le coût de production : 0,10 dollar) à un revenu fiscal de 10,73 dollars par baril.

Si l'on compare ce chiffre de 9,74 dollars à celui résultant de la conférence de Quito en juin, soit 9,28 dollars (chiffre que l'on obtient en appliquant la fiscalité de cette époque : 14,5 % de taux de redevance et 55 % de taux d'impôt), on obtient une augmentation du prix de 5 %, soit 46 cents. Or, à Vienne, on n'a annoncé une augmentation que de 3,5 % ou 33 cents. Pourquoi cette différence ?

Parce que l'OPEP a comparé le nouveau prix de 9,74 dollars non pas à celui de Quito, comme il eût été logique, mais à celui résultant de l'accord de participation conclu au Koweït en août, et qui faisait passer le prix de participation de 93 % à 94,8 % du prix affiché (entraînant un revenu fiscal moyen de 9,41 dollars par baril). Entre ces 9,41 dollars et les 9,74 dollars du nouveau prix, il y a bien une différence de 33 cents, ou 3,5 %. L'OPEP a donc fait comme si l'accord de Koweït s'était généralisé à l'ensemble du golfe Persique, ce qui a induit en erreur les observateurs.

Comme elle voulait donner une leçon monétaire aux pays industrialisés, l'OPEP tenait beaucoup à retenir pour le quatrième trimestre le taux d'inflation de 3,5 %, qui correspond au quart du rythme supposé d'inflation annuelle dans les pays industrialisés. Si elle avait appliqué ce taux au prix de Quito, elle n'aurait obtenu qu'un revenu fiscal moyen de 9,60 dollars, supérieur de 19 cents seulement à la dernière « percée » obtenue sur ce qui reste du front des grandes grandes compagnies. Elle a préféré partir de cette position avancée pour faire un bond en avant plus important. Comme il est naturel de comparer les résultats de Vienne à ceux de Quito, session précédente de l'OPEP, l'augmentation s'établit bien à 5 %.

Ce raisonnement est, en théorie, valable pour le golfe Persique; mais en théorie seulement, puisque, comme on sait, l'Arabie Saoudite ne s'est pas associée aux mesures décidées à Vienne. Quant aux autres Etats, qui ont déjà supprimé les concessions sur leur territoire et ont des taux de redevances différents, il leur faudra moduler leur fiscalité s'ils veulent augmenter leurs revenus dans les mêmes proportions. Ainsi peut s'expliquer en partie la discrétion du communiqué de l'OPEP sur les nouveaux taux d'imposition.

Cela dit, le barème de 94,8 % pour le « brut » de participation est tout de même en voie de généralisation, puisque M. Yamani l'a appliqué, apprend-on, pour le brut saoudien de participation qui est maintenant tarifé à 11,05 dollars par baril (contre 10,83 précédemment, soit donc une augmentation de 22 cents).

PHILIPPE SIMONNOT.

● « L'IRAK ESTIME QUE LA SEULE MESURE décisive de protection des prix du pétrole est l'adoption d'un programme global de planification de la production, à la lumière des exigences du marché.

Cette position a été exprimée dans un communiqué publié lundi à Beyrouth par M. Saadoun Hamadi, ministre irakien du pétrole, actuellement en visite au Liban. « *Dans cette perspective, l'Irak considère que la décision prise le 13 septembre à Vienne par les pays membres de l'OPEP constitue un pas important mais insuffisant.* » — *(A.F.P.)*

LE RÈGLEMENT DE L'AFFAIRE MARINE-SCHNEIDER

L'attente se prolonge

Selon toute apparence, le règlement du conflit entre les deux associés Marine-Firminy et Empain-Schneider pour le contrôle de la filiale commune Creusot-Loire présente bien des difficultés. Le tribunal de commerce de Paris ayant déclaré nulle l'acquisition, en novembre 1973, de 34 % du capital de Marine-Firminy par le groupe Empain (« le Monde » du 3 août 1974), les ex-partenaires sont depuis six semaines à la recherche d'une solution qui, à la fois, comble leurs vœux particuliers, permette à *Empain-Schneider de revendre ses* 34 % (payés 170 millions de francs) et satisfasse le souhait des pouvoirs publics de ne pas voir Creusot-Loire passer sous le contrôle total du baron belge Empain, comme ce dernier en a manifesté la volonté.

Depuis plusieurs mois (« le Monde » du 10 juillet 1974), la CLIF, holding du groupe De Wendel, et le groupe sidérurgique Usinor sont sur les rangs. Selon toute vraisemblance, la CLIF aurait pour objectif principal d'ajouter à sa participation de 27 % dans SACILOR celle de 12 % détenue historiquement par Mariné-Firminy, ce qui lui permettrait de redevenir chef de file dans la sidérurgie lorraine.

Selon toute vraisemblance, la tâche des services du ministère de l'industrie et de la recherche scientifique, qui ont pris l'affaire en main, est compliquée par les exigences du baron Empain, qui entend bien consolider ses positions dans Creusot-Loire, seul fabricant français de cuves nucléaires. La décision est pendante depuis le début de juillet, et continue à l'être...

AFFAIRES

L'effondrement des Bourses traduit la crise de confiance des épargnants

Lundi, la Bourse de Paris a connu une nouvelle séance « noire » : l'indice des valeurs françaises a fléchi de 3 %, la baisse sur certains titres dépassant 10 % et la cotation d'une douzaine d'entre eux — dont des noms prestigieux comme L'Oréal et Moët-Hennessy — devant être différée en raison de l'abondance des offres et de la réticence des acheteurs.

Depuis le début de l'année, la baisse dépasse 30 %, et de nombreux cours se retrouvent aux niveaux d'il y a quinze ou vingt ans en monnaie nominale, c'est-à-dire sans tenir compte de l'érosion monétaire. C'est un véritable effondrement. Certes, convient-il de tenir compte de l'échéance de septembre, très difficile pour les petites et moyennes entreprises. Ces jours-ci, on signalait la multiplication des ordres de vente passés par les succursales de province des grandes banques pour le compte de clients en mal de liquidités. Mais la corbeille n'est pas véritablement submergée par un déluge de réalisations hâtives.

Simplement, les acheteurs se font de plus en plus rares : même les organismes de placements collectifs hésitent à se mettre en travers du mouvement, tant les perspectives immédiates leur paraissent peu favorables. Partout l'inflation fait rage, ampute les profits en valeur relative (parfois aussi en valeur absolue) dans les secteurs de l'économie qui sont les plus touchés, que ce soit l'automobile ou le bâtiment, et même l'alimentation, comme l'indiquait lundi, dans nos colonnes, M. Riboud, président de B.S.N.-Gervais-Danone. Pour noircir encore le tableau, l'indexation des prix du pétrole, décidée à Vienne par les représentants de l'OPEP, a anéanti les derniers espoirs de stabilisation des tarifs, nourris par les pays consommateurs. En dépit des pronostics optimistes de l'O.C.D.E., la menace d'un ralentissement plane sur l'économie mondiale, et partout on multiplie les allusions à la crise de 1930.

Certes, l'histoire ne se répète jamais, mais, selon les auteurs du rapport annuel du F.M.I., les problèmes qui se posent actuellement sont « *les plus complexes et les plus sérieux* » que les gouvernements aient jamais eu à résoudre depuis *la dernière guerre. Plus grave que* tout, les experts internationaux s'avouent impuissants à lutter efficacement contre l'inflation galopante et commencent même à relever les effets nocifs de la seule arme qui ait été employée jusqu'à présent sur une large échelle : les restrictions de crédit.

Scepticisme général à l'égard du « plan Fourcade »...

Faut-il s'étonner, dans ces conditions, qu'un scepticisme général se manifeste vis-à-vis du plan de refroidissement récemment mis en place ? Un récent sondage pour le compte de l'hebdomadaire *le Point* ne montre-t-il pas que la majorité des Français ne croient pas à l'efficacité des mesures gouvernementales ?

Aux Etats-Unis, l'annonce d'une hausse de 3,9 % des prix de gros *en août (+ 7,8 % en deux mois)* a fait tomber Wall Street au-dessous du niveau atteint lors de la crise de mai 1970, qui était beaucoup moins grave et avait éclaté à la suite de nombreux excès boursiers. Si le plus grand marché financier du monde est terrassé par une nouvelle dépression, comment Londres, Paris, Amsterdam, Francfort, Bruxelles, réagiraient-ils autrement ?

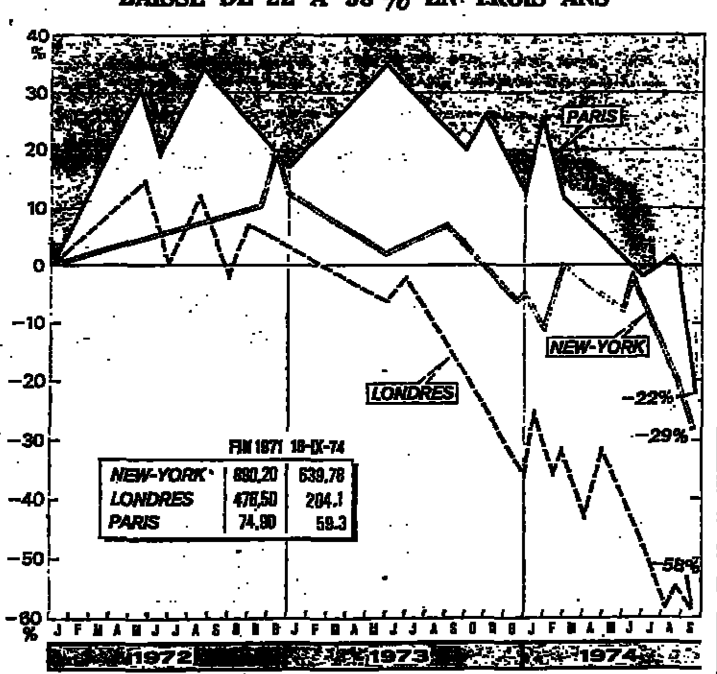
...et du capitalisme

C'est une crise de confiance généralisée vis-à-vis du capitalisme, incapable actuellement de résoudre ses contradictions, et vis-à-vis de l'épargne mobilière, en complète déroute dans tous les secteurs. Après tout, quelle est la valeur réelle d'une action ? C'est sa valeur d'échange, et l'intérêt qu'y attache l'acquéreur éventuel. Or ce dernier sent parfaitement que tout se conjugue actuellement pour limiter ou réduire les marges des sociétés : mesures déflationnistes, taux d'intérêt élevés, ralentissement de l'expansion.

Il préférera donc s'abstenir, tandis que les actionnaires grands et petits, individuels ou institutionnels, verront fondre leur avoir comme neige au soleil, rejoignant dans leur détresse les porteurs d'obligations. C'est une véritable faillite de l'épargne à l'échelle mondiale.

FRANÇOIS RENARD.

BAISSE DE 22 A 58 % EN TROIS ANS



	FIN 1971	16-IX-74
NEW-YORK	890,20	639,78
LONDRES	476,50	204,1
PARIS	74,90	59,3

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	10 1/2	11 1/2	8 1/4	9 1/4	3 1/2	4 1/2
1 mois	11	12	8 7/8	9 3/8	9	9 1/2
3 mois	11 7/8	12 3/8	8 7/8	9 3/8	9 7/8	10 3/8
6 mois	12 1/2	13	9 1/2	10	10 7/8	11 3/8

Le Syndicat des commerçants en pneus serait accusé d'entente illicite

Après les cris d'alarme lancés a cours de l'été afin de souligner la situation précaire des petits patrons face au plan de lutte contre l'inflation, la Confédération générale des petites et moyennes entreprises entame une nouvelle querelle avec le ministère de l'économie et des finances. Il ne s'agit plus cette fois de défendre les droits des chefs d'entreprise pris individuellement, mais ceux des syndicats professionnels qui sont affiliés à la C.G.P.M.E.

Tout commence le 4 septembre. Trois inspecteurs appartenant à la Direction nationale des enquêtes, brigade spéciale dépendant de la Direction des prix du ministère de l'économie et des finances, effectuent une perquisition dans les locaux de la Chambre syndicale du commerce en pneumatiques et saisissent un certain nombre de dossiers. « *Opération de routine* », dit la Direction des prix. Cela déclenche néanmoins une véritable « guerre » de communiqués. Le 6 septembre, la C.G.P.M.E. prend fait et cause pour le syndicat des pneus ; trois jours plus tard, la Rue de Rivoli répond et s'attire (quelques heures plus tard) une vive réplique de la C.G.P.M.E.

De quoi s'agit-il en fait ? Le communiqué du ministère de l'économie et des finances indique que la saisie des documents a confirmé l'existence d'une entente sur les prix susceptible d'être soumise à la commission des ententes et même des tribunaux. Le syndicat du commerce en pneus est, en effet, soupçonné d'avoir favorisé, voire organisé, une entente entre ses adhérents en vue de *fixer un prix de vente minimum*, ce qui est illégal puisque cette activité échappe à la loi récente sur les ventes à perte qui, elle, autorise la fixation d'un prix-plancher. Ce texte interdit aux commerçants de pratiquer un prix inférieur à leur coût d'achat porté sur la facture, mais il ne tient pas compte des remises de fin d'année éventuellement accordées par les fabricants aux clients, remises qui sont beaucoup plus fortes que la moyenne dans le commerce du pneumatique. Il ne peut donc s'appliquer à ce type de commerce ; quoique ayant pour effet de fixer un prix-plancher au détail supérieur aux frais d'achat réels du distributeur, il garantirait paradoxalement à celui-ci une marge minimum appréciable. S'il ne s'appliqua pas au commerce du pneu, aucun prix-limite ne peut donc être imposé visant à limiter les rabais pratiqués. Le syndicat se trouverait précisément accusé d'avoir paré lui-même à cette « *défaillance de la loi* » en encourageant les commerçants à fixer un prix minimum ; entente illicite sur les prix qui relèverait du droit pénal.

Le débat annexe sur l'activité des contrôleurs des prix

Le syndicat du commerce en pneumatiques proteste de sa bonne foi. « *Est-ce un crime,* déclare son président, *de conseiller à nos adhérents des règles de gestion afin d'éviter un bradage des pneus préjudiciable à toute la profession ?* » La Direction des prix en jugera.

Qu'il y ait eu ou non entente importe peu dans le débat annexe qui oppose au ministère M. Gingembre, président de la C.G.P.M.E. Celui-ci proteste en effet contre « *le procédé et non contre la cause* ». « *Le syndicat du commerce en pneumatiques n'a pas commis de délit,* dit-il, *il en a seulement été le témoin. L'enquête aurait donc dû avoir lieu au sein des entreprises responsables, et non dans le syndicat dont elle entrave les fonctions.* » M. Gingembre en appelle à la liberté et à la dignité syndicales pour justifier son intervention. « *Nous ne voulons pas devenir des indicateurs pour les pouvoirs publics. Si c'était le cas, nous serions obligés de rester dans une semi-clandestinité.* » Au regard de la loi, la position de M. Gingembre paraît difficilement défendable. Le procédé employé est légal et il existe des précédents (voir ci-contre).

Légal ou non, réplique M. Gingembre, il ne serait jamais employé vis-à-vis des syndicats ouvriers. Peut-on cependant réellement assimiler syndicats patronaux et ouvriers ? Juridiquement, oui, mais il y a peu de probabilités pour que ces derniers soient jamais soupçonnés d'entente illicite.

M. Gingembre devrait bientôt rencontrer à ce sujet MM. Fourcade et Chirac.

Les pouvoirs d'investigation

Qu'ils soient composés d'ouvriers ou de patrons, les syndicats sont régis par une législation prévoyant dans les deux cas les mêmes droits ou les mêmes obligations : seule se pose à leur propos la question de la représentativité.

Les garanties reconnues à l'action syndicale ne peuvent évidemment avoir pour effet — sous réserve des droits de la défense — de faire obstacle à la recherche des infractions et de leur auteur. Une circulaire ministérielle n° 104 (en application de l'article 56 du code de procédure pénale) indique : « La perquisition est possible non seulement au domicile de la personne soupçonnée mais aussi chez tous ceux qui paraissent détenir des pièces ou objets relatifs aux faits incriminés. »

L'ordonnance du 30 juin 1945 relative aux infractions à la législation économique vise d'autre part, spécialement, dans son article 4, 3°, « l'opposition à l'action des agents et des experts » *chargés de dresser des procès-verbaux.*

C'est cette même ordonnance qui définit les pouvoirs de la direction nationale des enquêtes (articles 15 et 16) et notamment celui d'« exiger la communication, en quelque main que les pièces se trouvent, et procéder à la saisie des documents de toute nature (...) propres à faciliter l'accomplissement de leur mission ».

Il est à peine besoin de rappeler que ces dispositions reçoivent régulièrement application. Ce fut en particulier le cas pour l'affaire d'entente illicite portant sur la distribution des produits pétroliers en France, qui donna lieu à trois rapports officiels. Ils font tous référence à des perquisitions et saisies, sans que celles-ci aient jamais été formellement récusées dans leur principe.

● LES INVESTISSEMENTS AMÉRICAINS A L'ETRANGER augmenteront de 32 % en 1974 par rapport à 1973, selon une étude réalisée par la société McGraw-Hill.

LA VIE ÉCONOMIQUE

POINT DE VUE

La réforme de l'entreprise: des mots... à la réalité

Par PIERRE BÉRÉGOVOY (*)

UNE vaste campagne de propagande, habilement menée, tend à persuader les Français que l'imagination est au pouvoir. La puissante volonté de réformes que manifeste le gouvernement aurait même pris la gauche au dépourvu. Au cours de l'« ère nouvelle », la droite moderniste ne va-t-elle pas mettre la France en avance sur l'événement et la gauche se maintenir en arrière ? C'est tout juste si les laudateurs du nouveau pouvoir n'en sont pas là. Mais les mots et les choses ne sont pas à l'unisson dès que l'on touche à la réalité des problèmes. Ce n'est pas M. André Postel-Vinay qui nous démentira. Il a vu ce qu'il advenait des promesses présidentielles dès lors que le spectaculaire n'était pas apparent.

En vérité, le pouvoir ne fait que remettre sa montre à l'heure, là où ses prédécesseurs, conservateurs à l'excès, avaient bloqué les aiguilles : droit de vote à dix-huit ans, contraception, divorce. Pour le reste, avortement, justice, droit social, on en reste encore aux déclarations d'intention, quoique certaines soient bien fracassantes.

C'est ainsi que le ministre du travail nous avait annoncé l'élection des chefs d'entreprise en prenant à contre-pied tout le monde, car personne n'a jamais émis pareil vœu. Mais l'auteur de la formule devient plus modeste et parle aujourd'hui de désignation conjointe des chefs d'entreprise par les représentants du capital et les représentants des salariés. En définitive, il semble bien que l'Elysée souhaiterait que la commission de réforme de l'entreprise, présidée par M. Sudreau propose le développement de formules de cogestion réservant aux salariés une présence minoritaire dans les conseils de surveillance.

***

Rappelons pour mémoire que cette forme de cogestion inégalitaire existe en République fédérale d'Allemagne depuis 1951 et que ce pays s'apprête à passer au régime de la cogestion paritaire. Il semble qu'en la matière l'événement nous ait déjà précédé, et depuis longtemps. Quelle que soit la bonne volonté des membres de la commission de réforme de l'entreprise, il est à craindre qu'il ne s'agisse que d'audaces très calculées, les réformes moins publicitaires mais plus efficaces étant passées sous silence.

Les socialistes et la gauche en général, tout comme l'ensemble des grandes centrales syndicales, ont manifesté des réticences, voire une hostilité de principe, à toute idée de cogestion. Cette opposition devient encore plus vive si la participation des salariés aux organismes de décision est minoritaire. Ce n'est évidemment pas par phobie des réformes ou attachement au passé que le refus est exprimé. La confusion des pouvoirs et des responsabilités est une mauvaise chose, dans l'entreprise comme ailleurs. La propriété restant ce qu'elle est, les représentants des travailleurs, leurs élus et les militants syndicaux n'ont pas à cautionner une politique de gestion qu'ils peuvent être amenés à contester dans l'exercice de leurs fonctions.

Plutôt que d'accorder une présence minoritaire dans des instances très éloignées de la gestion quotidienne, il serait d'abord plus efficace de veiller à ce que l'information soit délivrée au comité d'entreprise. La loi prévoit : chacun sait qu'elle n'est pas respectée.

Ensuite, il est important d'accorder un pouvoir réel de contrôle aux instances élues par le personnel, en particulier au comité d'entreprise. Le programme commun proposait un droit de veto de cette instance sur les décisions de l'entreprise qui peuvent avoir des implications sociales importantes, en matière d'emploi notamment. Reprendre dans le droit français les dispositions de la loi allemande du 15 janvier 1972 sur les pouvoirs du conseil d'entreprise, l'équivalent de notre comité d'entreprise, serait un pas important pour affirmer un contre-pouvoir plus réel dans l'entreprise que tout système de cogestion au rabais.

***

Par ailleurs, la commission Sudreau pourrait, en prologue de son action, s'interroger sur le fait qu'un grand nombre d'entreprises n'observent pas la loi, en particulier pour l'élection des représentants du personnel. Trop souvent, la volonté patronale de régner sans partage entrave la constitution et le fonctionnement de ces instances, cherche à les ramener à l'accessoire ou considère les syndicalistes comme des étrangers dans l'entreprise, en s'appuyant sur l'artificielle différence entre les représentants désignés et les élus. La revalorisation de la condition des salariés dans l'entreprise est à ce prix, et c'est d'abord là-dessus que l'on verra si les volontés manifestées vont au-delà du trompe-l'œil que l'on semble particulièrement affectionner en haut lieu.

Prenons l'exemple de la sécurité au travail : va-t-on attendre que les accidents se multiplient à une folle cadence pour se décider enfin à donner aux travailleurs, qui connaissent mieux que tous les experts, leur outil de travail, la possibilité de dire leur mot en allant jusqu'au droit d'arrêter les machines jugées dangereuses ? La formation, la promotion, les rapports hiérarchiques, les cadences, va-t-on accepter enfin que cela soit réellement et obligatoirement négocié dans l'entreprise ? Tout ce qui touche à l'organisation et aux conditions de travail est essentiel, et c'est dans la mesure où les travailleurs pourront s'en saisir avec leurs syndicats que sera jugée la volonté réformatrice de la commission Sudreau.

Cependant, il est un point qu'elle n'a pas mission d'aborder, et ce point est décisif : la démocratisation du pouvoir économique. Sans aucun doute, ce qui se passe dans l'entreprise est d'une grande importance : c'est en son sein que se nouent les conflits de classes et que se développent les luttes sociales. Faire en sorte que le travailleur n'y soit plus traité comme un sujet est chose positive, mais peut-on isoler l'entreprise des structures qui exercent la réalité du pouvoir économique dans notre société ?

Quels que soient les contrepoids mis au niveau de l'entreprise en vue de limiter le pouvoir unilatéral des représentants du capital, ce sont toujours les grands monopoles, souvent incarnés par les firmes multinationales, qui décident des orientations de notre économie, de l'aménagement du territoire, du modèle de société, des priorité, de consommation, etc.

Posons-nous une question très simple. Qui est responsable aujourd'hui des licenciements collectifs qui vont en se multipliant : la direction de l'entreprise concernée, les petits actionnaires ? Non. Le plus souvent, c'est un pouvoir anonyme et lointain qui impose ses choix aux entreprises elles-mêmes, en matière de restructuration ou de concentration, sous le seul critère du profit et suivant des impératifs résultant de décisions sur lesquelles n'ont aucune prise aussi bien le salarié dans l'entreprise que le citoyen dans la région ou dans la nation.

***

Briser les forces dominantes du grand capital et le pouvoir qu'elles exercent sur le corps social tout entier, c'est là que réside la clé d'une transformation profonde des rapports sociaux dans et hors de l'entreprise. D'où la nécessité des nationalisations limitées mais décisives inscrites dans le programme commun et l'importance de la planification démocratique. Le véritable changement est à ce prix, et cela vaut aussi pour les formes du pouvoir politique qui revêtent un caractère de plus en plus personnel. Jadis, Marc Sangnier disait : *« Tant que nous aurons la monarchie dans l'usine, nous ne pourrons avoir la république dans la société. »* Il s'agit d'inverser la formulation et l'on voit que les deux concepts sont inséparables. Il faut aussi démocratiser l'Etat.

M. Sudreau a sans doute l'ambition de modifier certaines formes dépassées de la gestion capitaliste, et nous serons attentifs aux efforts de la commission pour aborder les véritables problèmes que pose la démocratisation de l'entreprise. D'ores et déjà, il nous paraît certain que le pouvoir ne la laissera pas aller très loin dans cette voie quand il en mesurera l'enjeu. Cela touche en effet à l'essentiel. Derrière les faux-semblants du libéralisme, il y a la réalité des forces sociales en présence, et M. Roger Chinaud est venu rappeler quelles sont celles qui soutiennent le régime. L'entreprise de séduction du pouvoir risque de ne pas y résister longtemps.

(*) Secrétaire national du parti socialiste chargé des affaires sociales.

CONSTRUCTION

LES ARTISANS DU BATIMENT CONNAISSENT A LEUR TOUR DE GRAVES DIFFICULTÉS

Après les petits patrons, c'est au tour des artisans de tirer la sonnette d'alarme. M. Lecœur, président de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, a souligné le 13 septembre, au cours d'une conférence de presse, les difficultés rencontrées par ses cent six mille adhérents.

L'artisan, a-t-il rappelé, subit indirectement les conséquences des restrictions du crédit, dans la mesure où ses fournisseurs, eux-mêmes gênés, raccourcissent les délais de paiement qu'ils accordaient jusqu'ici. Or l'artisan n'est pas en mesure de présenter seul un dossier aux comités départementaux mis en place pour venir en aide aux entreprises en difficulté. Il serait donc souhaitable que soit créée une instance qui servirait d'intermédiaire entre ces commissions et les artisans.

Par ailleurs, M. Lecœur s'est inquiété des conséquences sur les recettes de la Caisse des régimes sociaux de la loi d'amnistie votée après l'élection de M. Giscard d'Estaing.

AUTOMOBILE

LE 61e SALON PORTE DE VERSAILLES DU 3 AU 13 OCTOBRE

Le soixante et unième Salon de l'automobile de Paris se tiendra du 3 au 13 octobre, porte de Versailles. Il sera inauguré le 4 octobre par le président de la République.

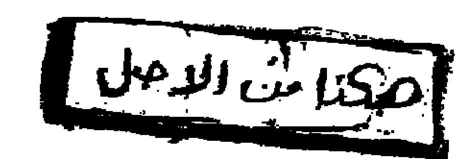
Le Salon comprendra cette année les voitures particulières, les carrosseries, les équipements et pièces pour automobiles, les véhicules utilitaires et les motocycles. Il comprendra mille cent exposants, parmi lesquels quatre cent cinquante et un étrangers.

Aux mêmes dates aura lieu l'exposition nationale des véhicules d'occasion ; les billets d'entrée seront communs aux deux manifestations.

Comme d'habitude, les visiteurs trouveront au Salon des restaurants, des interprètes, des bureaux de tourisme, de change, de location de places de spectacles, etc., ainsi qu'une garderie d'enfants.

Jours et heures d'ouverture : le jeudi 13 octobre, à 13 heures ; les autres jours, à 10 heures (sauf samedis, à 9 heures). Fermeture à 20 heures, sauf les vendredis 4 et 11 et le mercredi 9, à 22 heures.

Prix d'entrée : tous les jours, sauf vendredi : 4,50 F ; les vendredis 9 F. Pour les visiteurs étrangers entrée gratuite le 11 octobre.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

16 SEPTEMBRE

Très forte baisse

Un très vif recul des cours a été enregistré lundi à la Bourse de Paris, où la séance a été la plus mauvaise que l'on ait connue depuis des années.

Dès l'ouverture, les replis se multipliaient, avec des écarts de 5 % et parfois de 10 %, la baisse moyenne dépassant 3 %. La cotation d'une douzaine de valeurs, chiffre record, était même retardée, faute de contrepartie à l'achat (Printemps, Pernod, Mumm, Moet-Hennessy, Locafrance, LMT, Française Tél. Ericsson, Saulnes, Bic, L'Oréal.

Cette nouvelle chute a d'autant plus impressionné les opérateurs, qu'elle se produit après cinq semaines de baisse, à la suite d'autres séances presque aussi mauvaises, dans un pessimisme grandissant.

Parmi les facteurs qui l'ont déclenchée, citons la baisse persistante de Wall Street, l'augmentation du pétrole décidée à Vienne, la poursuite de l'inflation et la peur d'une crise généralisée.

Ajoutons que, pour l'instant, les milieux financiers ne nourrissent aucun espoir d'amélioration dans les mois qui viennent, compte tenu des données qui leur sont fournis quotidiennement.

Aux valeurs étrangères, baisse générale des américaines, des allemandes et des hollandaises. Très forte baisse de Norsk-Hydro et Pétrofina.

Seules les mines d'or sont orientées à la hausse, poursuivant le redressement amorcé vendredi.

Sur le marché de l'or, fléchissement du lingot et du kilo en barre à 24 190 F contre 24 406 F et 24 375 F, et du napoléon à 262,50 F contre 265,10 F. La rente 4 1/2 % suit le mouvement en se repliant au-dessous de 260 F.

LONDRES

Légère reprise

Après les lourdes pertes de lundi, le marché se redresse légèrement, par sympathie avec Wall Street. Quelques progrès aux industrielles, et baisse des mines d'or, en liaison avec celle du lingot.

Or (ouverture) (dollars) : 150 .10 contre 152 75

VALEURS	CLOTURE 16/9	COURS 17/9
War Loan 3 1/2 %	24 1/4	24 1/4
Beechamps	149 1/4	143 1/2
British Petroleum	281 1/2	288 1/2
Shell	165	164
Vickers	89 1/4	84 1/4
Imperial Chemical	164 ...	167
Courtaulds	84 3/4	88 1/4
De Beers	178 ...	185 ...
* Western Holdings	30 7/8	29 ...
Rio Tinto Zinc Corp.	86 ...	83 ...
* West Driefontein	35 ...	33 1/2

(*) En livres

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE. Base 100 : 28 déc. 1973.)

	12 sept.	16 sept.
Valeurs françaises	73,4	69,7
Valeurs étrangères	73,4	71,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	61	59,3

NOUVELLES DES SOCIETES

B.S.N. - GERVAIS - DANONE. — Chiffre d'affaires consolidé du premier semestre : 5,83 milliards de francs (+ 15,7 %), dont verre plat (+ 7,2 %), alimentation (+ 18,9 %), emballage (+ 29,2 %).

Les résultats de l'exercice 1974 seront moins favorables que ceux de l'exercice 1973. Selon le président, M. Riboud, la progression de 32 % enregistrée l'an dernier sera pratiquement annulée (« le Monde de l'économie » du 17 septembre 1974), le groupe ayant quelques difficultés dans la produits laitiers frais en raison de la taxation, et du verre à vitre en raison de la crise de l'automobile et du bâtiment. La distribution du dividende pour 1974 ne sera nullement gênée.

JACQUES BOREL. — Chiffre d'affaires à fin août : 505,2 millions de francs (+ 43 %).

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics	...	...
Effets privés	...	13 3/8 %
Moyen terme		12 1/2 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	16 9	17/9
1 dollar (en yens)	Clos	298

NEW YORK

Reprise technique

La tendance s'est renversée lundi à Wall Street à l'issue d'une séance très active. Initialement en baisse, les cours se sont redressés progressivement pendant la séance, de sorte que l'indice Dow Jones a gagné 12,59 points à 639,78. Ce mouvement de hausse, le premier depuis une semaine, intervient après cinq séances de chute, qui ont fait tomber la cote, à son plus bas niveau depuis douze ans.

Déclenché par la nouvelle selon laquelle la Réserve fédérale serait de nouveau disposée à assouplir le contrôle du crédit, une telle reprise est considérée comme de nature essentiellement technique et ne préjuge en rien de l'évolution de la tendance, qui pourrait derechef s'orienter à la baisse. Mais l'on ne doit pas sous-estimer le fait que les cours de nombreux titres sont tombés très bas et que le marché reste extrêmement sensible à toute détente des taux d'intérêt, dont les premières manifestations se font apparemment sentir

Les gains les plus appréciables ont été enregistrés sur les titres les plus touchés ces derniers jours, comme I.B.M., Du Pont de Nemours, General Electric. Même les pétroles se *sont bien comportés, en dépit* des décisions de Vienne. De manière significative, le volume d'affaires s'est nettement gonflé, avec 18,37 millions d'actions échangées contre 16,07 millions et un nombre inhabituel de transactions portant sur des « blocs ».

Indices Dow Jones : transports, 128,44 (+ 1,23) ; services publics, 58,60 (+ 0,67).

VALEURS	COURS 13/9	COURS 16/9
Alcoa	40 1/2	41 ...
A.T.T.	40 1/2	40 1/2
Boeing	16 1/2	16 1/4
Chase Manhattan Bank	30 1/4	30 1/2
Du Pont de Nemours	108 1/4	112 1/4
Eastman Kodak	70 3/4	73 1/2
Exxon	64 1/8	65 5/8
Ford	37 5/8	38 1/4
General Electric	30 1/2	32 1/4
General Foods	18 1/4	18 1/2
General Motors	38 1/4	36 7/8
Goodyear	13 3/4	14 ..
I.B.M.	162 ..	169 5/8
I.T.T.	15 7/8	15 7/8
Kennecott	26 1/8	26 5/8
Mobil Oil	35 1/8	35 ...
Pfizer	23 3/8	23 1/2
Schlumberger	79 ..	81 5/8
Texaco	22 ..	21 7/8
U.A.L. Inc.	15 1/8	15 3/8
Union Carbide	35 7/8	36 1/2
U.S. Steel	41 3/8	41 1/2
Westinghouse	8 3/8	9 1/2
Woolworth	10 3/4	11 ...

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

HORS COTE

OBLIG. ECHANG.

SICAV

BOURSE DE PARIS — 16 SEPTEMBRE — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %		2 885	France (Vie)	485	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
5 %	61 10	3 123	Préservatrice S.A.	338	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
5 % 1920-1960	124 20	3 123	Prévoyance	1020	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1 % amort. 45-54	88 60	0 385	Protectrice A.I.R.	242	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
12	De Beers (S)	13 05	13 20	13 20	13 45
290	Doma Mines	188	281 50	289 ..	285 50
535	Du Pont Nem	534 ..	524	c522	519 .
375	East Kodak	351 .	337	338	335 .
127	East Rand	102 50	103	102 80	102 .
230	Ericsson	208 .	204	203 10	204
330	Exxon Corp.	302 20	304 20	c304 ..	304 20
191	Ford Motor	184 50	178	178 ..	178
175	Free State	150 80	155 .	152 10	152 .
13	Tanganyika	10 75	9 80	9 80	9 80
152	Unilever	133 80	128 90	129 50	131 40
32	Union Corp.	26 25	27 15	28 70	27 55
152	U. Min. 1/10	132 .	129 ..	129 50	129
290	West Driet.	258 10	261 50	261 50	258 ..
145	West Deep.	111 90	116	115 10	118 .
265	West Hold.	220 10	229 20	225 ..	226
5 10	Zambia Cop	3 70	3 85	3 96	3 90

★ VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demande ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 16 9	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 822	4 821	4 80
Canada ($ can. 1)	4 880	4 895	4 85
Allemagne (100 DM)	181 075	181	180 .
Belgique (100 fr.)	12 285	12 226	12 .
Danemark (100 krd.)	77 120	77 270	76 50
Espagne (100 pes.)	8 377	8 380	8 25
Grande-Bretagne (£ 1)	11 168	11 152	11 10
Italie (100 lires)	0 728	0 729	0 68
Norvège (100 krs.)	86 810	86 670	86 50
Pays-Bas (100 fl.)	178	177 475	177 25
Portugal (100 esc.)	18 730	18 730	17 50
Suède (100 krs.)	107 970	107 870	107
Suisse (100 fr.)	160 100	160 375	158 50

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES et DEVISES	COURS préc.	COURS 16/9
Or fin (kilo en barre)	24375	24120
Or fin (kilo en lingot)	24400	24190
Pièce française (20 fr.)	265 10	262 50
Pièce française (10 fr.)	202 80	200
Pièce suisse (20 fr.)	259 40	249 80
Union latine (20 fr.)	250 ..	244 .
Souverain	269 10	258 40
Pièce de 20 dollars	1390	1382 .
Pièce de 10 dollars	785	768 .
Pièce de 5 dollars	452 .	449
Pièce de 50 pesos	1016 .	1005 ..
Pièce de 10 florins	229 90	225 80

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

LE MONDE DE LA MÉDECINE

LIRE EGALEMENT

A B C D E F G

L'ATTENTAT DU DRUGSTORE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS

L'INFORMATION JUDICIAIRE EST CONFIÉE A M. HUBERT PINSSEAU

Après l'attentat contre le drugstore de Saint-Germain-des-Prés, dans la soirée du 15 septembre, la section criminelle du parquet de Paris a ouvert une information contre X..., afin d'en rechercher l'auteur. Le dossier a été confié à M. Hubert Pinsseau, juge d'instruction, déjà chargé de seconder M. Alain Bernard dans l'instruction de l'information ouverte après l'affaire du « Canard enchaîné ».

Les policiers de la brigade criminelle, qui ne disposent d'aucun élément leur permettant d'orienter leurs recherches, en ont été réduits, vingt-quatre heures après l'attentat, à demander, par voie de presse, aux personnes se trouvant dimanche soir dans le drugstore ou aux abords immédiats de se mettre en rapport avec eux. Les témoignages en leur possession, sur l'apparence de celui qui pourrait avoir lancé la grenade, sont en effet contradictoires : deux personnes — dont une femme, qui a effectivement vu l'inconnu lancer la grenade — affirment avoir vu, peu avant l'explosion, à la balustrade du restaurant surplombant le bureau de tabac, un homme âgé de vingt-cinq à trente ans, de type européen ; en revanche, une troisième déclare avoir vu un personnage âgé, mais de type nord-africain.

La seconde victime de l'explosion a d'autre part été identifiée. Il s'agit de M. François Benzo, vingt-sept ans, demeurant à Paris, dans le dixième arrondissement. L'état de certains des vingt-quatre blessés hospitalisés demeure préoccupant. Le projectile utilisé — une grenade défensive américaine M 26 fabriquée en 1966, ainsi qu'en atteste la cuiller retrouvée sur place — est d'un type à fragmentation, projetant au moment de l'explosion au moins trois cents éclats de la grosseur d'un grain de riz. Certains clients du drugstore ont été criblés de dizaines d'éclats de métal et de verre de la décoration, dont l'extraction se révèle parfois très difficile.

LE RATIONNEMENT DE L'ESSENCE N'EST PLUS EXCLU PAR LE GOUVERNEMENT

Le rationnement de l'essence n'est plus exclu par le gouvernement français. Jusqu'à présent, les autorités avaient écarté l'imposition de tickets aux automobilistes. Mais, après les décisions prises la semaine dernière à Vienne (Autriche) par l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole), qui aboutissent à un renchérissement du prix du pétrole brut plus fort qu'il ne l'était d'abord apparu (lire p. 41), le gouvernement sera peut-être obligé de passer outre, à la répugnance qu'il a manifestée jusqu'à maintenant pour les tickets d'essence — sans parler des risques qu'un tel système comporterait pour l'industrie automobile, déjà mal en point.

Au reste, les dirigeants disposent d'un bon argument pour changer de philosophie : le supplément de facture pétrolière entraîné par les décisions de Vienne sera, pour la France, de l'ordre de 2 milliards de francs. C'est beaucoup plus que les économies que le gouvernement comptait tirer du plan de rationnement du fuel (1,3 milliard de francs dans une hypothèse optimiste). Autrement dit, la « note » de Vienne fait plus qu'annuler les économies sur le chauffage.

Comme il paraît difficile de faire davantage sur le fuel domestique, que l'administration est pour le moment incapable de rationner le fuel industriel, reste le carburant automobile. Les tickets sont prêts. Il n'y aurait plus qu'à les distribuer. D'autres mesures, de caractère plus général, seraient d'ailleurs en préparation, et parmi celles-ci des hausses de tarifs énergétiques. On craint, en particulier, que le rationnement du fuel domestique provoque un report sur le chauffage électrique. Or l'électricité est en partie produite à partir du fuel.

De toute façon, comme nous l'avions indiqué (« le Monde » daté 8-9 septembre), les économies sur le chauffage n'étaient pas à la mesure du problème. Le gouvernement, après Vienne, a maintenant un alibi pour changer de politique.

Ph. S.

UNE QUATRIÈME ASSIGNATION EST DÉLIVRÉE CONTRE LA FINANCIÈRE DE SUEZ

Une nouvelle assignation — la quatrième — a été délivrée par un groupe d'actionnaires minoritaires de la Compagnie financière de Suez (« le Monde » du 24 août). Cette nouvelle action est intentée pour « présentation de faux bilan ».

Les requérants visent l'« irrégularité des opérations réalisées entre la Compagnie financière de Suez et sa filiale Suez-International, ainsi que des opérations réalisées ultérieurement entre Suez-International et ses propres filiales ».

Pour les requérants, les bilans contenaient, à la suite de subtiles et complexes manipulations dans les comptes, des « erreurs » et des « dissimulations » préjudiciables aux petits actionnaires.

L'assignation vise également d'autres opérations qui auraient été effectuées en violation de la loi sur les sociétés.

LES PROBLÈMES DU LIVRE CONFIÉS A M. GRANET

Un communiqué publié lundi 16 septembre par l'hôtel Matignon annonce que M. Paul Granet, secrétaire d'État auprès du premier ministre, chargé de la formation professionnelle, vient de recevoir de M. Jacques Chirac une mission de coordination des activités de l'État dans le domaine du livre

Comme celle qui avait été confiée dans le gouvernement précédent par M. Messmer à M. Paul Dijoud, secrétaire d'État auprès du premier ministre, cette mission s'étend à l'ensemble des problèmes de la production et de la diffusion du livre : édition, imprimerie, librairie, exportation.

En maintenant cette fonction de coordination interministérielle et en l'attribuant à un membre du gouvernement placé directement auprès de lui, le premier ministre entend, souligne-t-on dans son entourage, manifester l'intérêt qu'il porte au développement de la lecture et de la diffusion du livre.

A l'ONU

M. VAN LAETHEM VA REMPLACER M. PHILIPPE DE SEYNES COMME SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

(De notre correspondant.)

New-York (Nations unies). — Le secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim, a annoncé le lundi 16 septembre le prochain départ en retraite du plus haut fonctionnaire français de l'Organisation, M. Philippe de Seynes, qui, depuis vingt ans, exerçait les fonctions de secrétaire général adjoint aux affaires économique et sociales. A ce titre, il a participé à de nombreuses conférences internationales. Au cours des dernières années, il a été l'animateur du mouvement qui a amené l'Organisation des Nations unies à concentrer ses activités particulièrement sur les problèmes économiques et sociaux, et notamment ceux du développement.

La retraite de M. de Seynes prendra effet le 1er janvier 1975. Il sera remplacé par un autre Français, M. Gabriel Van Laethem, actuellement ambassadeur de France en Australie.

[Né à Paris en 1910, M. Philippe de Seynes est entré dans la carrière administrative comme inspecteur au ministère des finances en 1939. Fait prisonnier au cours de la deuxième guerre mondiale, il est désigné en 1945 comme membre du groupe français au Conseil de contrôle en Allemagne. Membre de la commission des réparations allemandes, il est désigné comme assistant du secrétaire général de l'Agence interalliée des réparations à Bruxelles.
Nommé en 1949 membre de la délégation française auprès des Nations unies, M. Philippe de Seynes est conseiller pour les questions économiques et sociales. Il quitte les Nations unies en juin 1954 et entre au cabinet de M. Pierre Mendès France, président du conseil, ministre des affaires étrangères. C'est en 1955 qu'il devient sous-secrétaire des affaires économiques et sociales aux Nations unies et en 1968 secrétaire général adjoint.]

QUATRE MOINES DU MONT ATHOS SERAIENT RÉDUITS A L'ÉTAT LAÏC

Athènes *(A.F.P.)*. — L'higoumène (supérieur) et trois moines du monastère Esphygmenou, au mont Athos, jugés responsables de la « rébellion » contre le patriarcat œcuménique, vont être réduits à l'état laïc, annonce la presse athénienne.

Les quatre moines appartenant à la secte dite du Vieux Calendrier s'étaient révoltés en mars dernier contre les tendances œcuméniques de Constantinople et avaient hissé un drapeau noir et une immense inscription : « *L'orthodoxie ou la mort !* ».

Le numéro du « Monde » daté 17 septembre 1974 a été tiré à 578 818 exemplaires.

Les journées parlementaires des républicains indépendants

M. Jean-Pierre Soisson propose la création d'une fondation européenne de l'enseignement supérieur

De notre envoyé spécial

Talloires. — Les premières journées parlementaires des républicains indépendants se sont ouvertes mardi matin 17 septembre à Talloires (Haute-Savoie), sur les rives du lac d'Annecy. La plupart des ministres appartenant au parti que présidait M. Valéry Giscard d'Estaing avant son élection doivent participer à ces travaux. Toutefois une inconnue demeure quant à la venue de M. Michel Poniatowski, ministre d'État, ministre de l'intérieur, dont l'affaire de La Haye, si elle ne connaissait pas de dénouement avant mercredi, risquerait d'empêcher le voyage à Talloires. (M. Poniatowski devait prononcer mercredi en fin de journée le discours de clôture.) Étaient également attendus MM. Jean-Pierre Fourcade et Michel d'Ornano.

M. Jean Brocard, député de la Haute-Loire, a accueilli les participants. Il a notamment affirmé : « *Il convient pour nous désormais de réfléchir sur les responsabilités et les devoirs nouveaux qui incombent à nos groupes parlementaires depuis l'élection de M. Valéry Giscard d'Estaing. Ces groupes doivent devenir des forces de réflexion. A responsabilités accrues, réflexion renouvelée.* »

Les parlementaires « giscardiens » ont entendu un exposé de M. Gérard Ducray, secrétaire d'État auprès du ministre de la qualité de la vie, chargé du tourisme, qui a souligné l'importance des implications sociales et politiques du tourisme. Il a déclaré : « *Il est temps que les pouvoirs publics reprennent l'initiative par une politique hardie et imaginative si l'on veut éviter que ce secteur primordial ne leur échappe totalement. En effet, la réduction progressive du temps de travail pose le problème de l'organisation du temps disponible pour les loisirs.* »

Le débat s'est poursuivi avec l'intervention de M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'État aux universités. Celui-ci a manifesté son intention de « réconcilier les Français avec leur Université ». « *La création du secrétariat d'État dont je suis chargé*, a-t-il dit, *est le prolongement logique de l'autonomie reconnue aux universités par la loi d'orientation de novembre 1968.* » M. Soisson a ajouté : « *Il faut passer de l'Université aux universités. Cette transformation doit permettre d'expérimenter de véritables politiques de décentralisation.* » Le secrétaire d'État a indiqué quatre actions prioritaires qu'il s'est proposé de mener : l'adaptation des formations universitaires aux nouvelles nécessités, la réforme du statut des enseignants, l'amélioration de la vie des étudiants et l'ouverture des universités sur le monde extérieur. Sur ce dernier point, M. Soisson a précisé : « *Je me propose, en liaison avec le ministre des affaires étrangères, d'étudier les moyens de donner une dimension européenne à la coopération universitaire. Le moment me semble venu de donner à cette coopération un support institutionnel qui pourrait prendre la forme d'une fondation européenne de l'enseignement supérieur.* »

N.-J. B.

L'avenir de la radio-télévision

Le décret créant l'établissement public de diffusion pourrait être publié mercredi

Le premier des quelque vingt-cinq décrets d'application de la loi du 7 août 1974 sur la radio-télévision française — celui créant l'établissement public de diffusion — pourrait être publié mercredi 18 septembre, en même temps que seraient désignés, à l'issue du conseil des ministres, les huit présidents chargés des nouvelles sociétés nationales.

A propos de ce choix, une nouvelle réunion a eu lieu lundi 16 septembre entre MM. Giscard d'Estaing, Jacques Chirac et André Rossi. Mais aucun nom n'a filtré sur la liste « définitive », d'autant plus, affirme-t-on, que « *la discussion sera très ouverte* » au conseil des ministres.

Cinq autres décrets pourraient paraître incessamment, peut-être même avant la fin de la semaine : celui relatif aux modalités de désignation des conseils d'administrations des sociétés nationales, les deux décrets sur la commission de répartition des personnels, enfin les deux décrets relatifs aux fonctionnaires travaillant à l'O.R.T.F. ou à ceux des agents qui, ayant appartenu à la fonction publique, souhaitent réintégrer son statut.

Les organisations syndicales de l'Office continuent d'organiser des réunions d'information dans les différents centres, mais aucun préavis de grève n'a encore été déposé, en dépit de l'inquiétude que suscitent les dispositions des décrets d'application. A ce propos, les délégués de l'intersyndicale seront de nouveau reçus jeudi par M. André Rossi pour entretenir le secrétaire d'État des modalités de la « position spéciale ».

